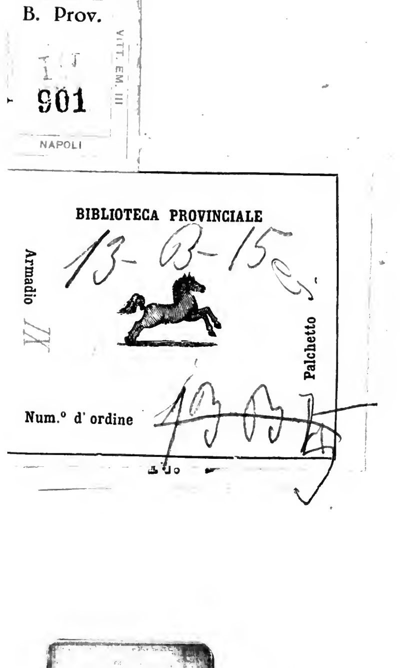



NAZIONALE
B. Prov.
I
901
VITT. EM. III
NAPOLI
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
Palchetto
Num.° d' ordine

HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

TOME CINQUIEME.



HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

Depuis la décadence des Royaumes d'Israël & de Juda jusqu'à la mort de JESUS-CHRIST.

PAR MR. PRIDEAUX, DOYEN DE NORWICH.

TRADUITE DE L'ANGLOIS.

NOUVELLE EDITION.

TOME CINQUIEME.



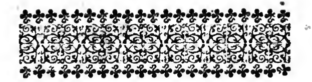
A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,
Chez *ARKSTE'E & MERKUS,*
MDCCLV.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]



HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE TREIZIEME.



Ntiochus Sidete, Roi de Syrie, fit toute la diligence possible pour profiter de l'avantage, que lui donnoit la mort de Simon & de ses deux fils. (a) Dès qu'il l'eut apprise par l'exprès, que lui depêcha Ptolemée fils d'Abubus, il se mit lui-même à la tête d'une bonne Armée pour reduire la Judée, & la réunir à l'Empire de Syrie. Il entra dans le Païs, & obligea bien-tôt Hyrcan à se renfermer dans Jerusalem avec ce qu'il avoit de troupes. Il l'y assiégea même ; & partagea pour cet effet son Armée en sept corps differens. Il fit faire des lignes de circonvallation & de contre-val-

An. 135. avant J. C. JEAN HYRCAN. I.

(a) I. *Maccab.* XVI. 18. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 16.

An. 135. avant J.C. JEAN HYRCAN. 1. vallation, dont les fossez étoient larges & profonds. De sorte qu'il n'y avoit pas moyen de sortir de la place ni d'y faire rien entrer. Ainsi, quand Hyrcan voulut se défaire des bouches inutiles; & qu'il eut mis hors de la place ceux qui n'étoient pas propres à la guerre; ils ne purent pas passer le fossé; & se trouverent renfermez entre cette ligne & les murailles de la Ville, où ils furent obligez de demeurer jusqu'à ce qu'Hyrcan touché de leur état les y fit rentrer, pour empêcher qu'ils n'y mourussent de faim.

Ce siége dura jusqu'au commencement de l'automne. Les assiégeans faisoient tous les jours des attaques, qui étoient vigoureusement repoussées; les assiégez faisoient de leur côté des sorties, & réussissoient quelquefois à mettre le feu aux machines & à ruïner les ouvrages. Cela continua de cette manière jusqu'à la Fête des Tabernacles, qui se célèbroit toûjours au milieu du premier mois de l'automne. Quand elle approcha, Hyrcan envoya demander à Antiochus une suspension d'armes pendant la Fête. Elle lui fut accordée; & même Antiochus lui envoya des victimes & les autres choses nécessaires pour les Sacrifices qu'on y offroit. Hyrcan trouva dans ce procedé une bonté & une pieté qui le charma. Il resolut de traiter avec un Prince si équitable; & de lui demander s'il voudroit entrer en négociation. Il accorda sa demande. On entama le Traité. Hyrcan consentit que les assiégez rendissent leurs armes; que les fortifications de Jerusalem fussent rasées; & qu'on payât au Roi un Tribut pour Joppe, & pour les autres Vil-

les

An. 135. avant J.C. JEAN. HYRCAN. I.

les que les Juifs avoient hors de la Judée; & la paix fut concluë à ces conditions. Antiochus avoit aussi demandé, qu'on rebâtit la citadelle de Jerusalem, & d'y mettre une garnison: mais Hyrcan n'y voulut pas consentir, à cause des maux qu'avoit faits à la Nation celle qui y avoit été pendant que cette citadelle avoit subsisté; & il aima mieux payer au Roi la somme de cinq-cens talens, qui lui fut demandée en équivalent. La capitulation s'executa, & pour ce qui ne pouvoit pas s'executer sur le champ, on donna des ôtages, entre lesquels il y avoit un frere d'Hyrcan. Le siége fut levé; & le Païs eut la paix. Ceci arriva neuf mois après la mort de Simon.

Quand Hyrcan fit faire à Antiochus ces ouvertures de paix, (b) il étoit déja presque réduit à la dernière extrêmité, faute de vivres; car il ne lui en restoit presque plus. On le savoit fort bien dans le camp des assiégeans; & ceux qui approchoient du Roi le pressoient de profiter de l'occasion qu'il avoit en main, pour exterminer la Nation Juive. Ils lui représentoient; qu'ils avoient été chassez d'Egypte comme des impies, haïs des Dieux & détestez des hommes: qu'ils étoient ennemis de tout le reste du genre humain, puis qu'ils n'avoient de commerce qu'avec ceux de leur Secte; & ne vouloient pas même manger ou boire, ni avoir aucune familiarité avec les autres, ni adorer les mêmes Dieux; & qu'ils avoient

(b) JOSEPH. ibid. DIODOR. SIC. XXXIV. Ecl. 1. p. 901. & apud PHOTIUM in Bibliotheca Cod. CCXLIV, p. 1150.

An. 135. avant J.C. Jean Hyrc. 1.

avoient des Loix, des Coûtumes, & une Réligion, tout-à-fait differentes de celles de toutes les autres Nations: qu'ils méritoient bien que les autres Nations les traitassent aussi avec le même mépris, & leur rendissent haine pour haine: enfin qu'il falloit les exterminer comme des ennemis déclarez du genre humain. Diodore de Sicile, aussi bien que Josephe, disent que ce fut par un pur effet de la generosité & de la clemence d'Antiochus, que la Nation Juive ne fut pas extirpée dans cette occasion; & qu'on lui accorda la paix, aux conditions que je viens de marquer.

Des cinq-cens talens qui devoient être payez à Antiochus, on lui en donna trois-cens comptant; (c) il accorda du tems pour le payement des deux-cens autres. Josephe prétend (d) que pour faire cette somme, & pour trouver de quoi fournir aux autres besoins de l'Etat, Hyrcan avoit ouvert le sépulcre de David; & qu'il en avoit tiré trois-mille talens. Il rapporte encore la même chose d'Herode dans la suite; & ajoûte que ce dernier y trouva encore de grandes richesses qu'il pilla. Mais l'un & l'autre de ces faits sentent fort la fable. Il y avoit près de neuf-cens ans que David étoit mort. Il falloit que ce trésor eût été enterré avec lui: qu'il y fût demeuré dans son entier pendant que la Ville de Jerusalem, le Palais, & le Temple avoient été pillez (f) tant de fois, sous les Rois de Juda, par des ennemis qui n'avoient

(c) JOSEPH ibid. (d) Ibid. & XVI. 11. (e) Ibid.
(f) I. *Rois* XIV. 25. II *Rois* XIV 14. II *Chron* XII. 9. II. *Chron.* XXI. 17. II. *Chron* XXV 24
(g) I. *Rois* XV. 18. II. *Rois* XII. 18. II *Chron* XVI. 2.

voient rien épargné : que toutes les fois que ces Rois avoient été contraints de (g) prendre tous les trésors de la maison de Dieu même, aussi bien que ceux de la leur propre, pour subvenir aux besoins pressans de l'État, on n'eût jamais voulu toucher à ce trésor du tombeau de David : que quand un des plus méchans de leurs Rois (h) pilla le Temple, & fit fondre les vases sacrez, pour en faire battre de la monnoye ; quand un des meilleurs (i) fut contraint de faire arracher l'or, dont étoient couvertes les portes & les colomnes du Temple, pour acheter le salut de la Nation, qu'un ennemi cruel alloit détruire sans cela ; ce trésor inutile fût demeuré inviolable : que quand (k) Nabuchodonozor eut détruit & la Ville & le Temple de Jerusalem, pendant un si grand nombre d'années que l'un & l'autre n'étoit qu'un tas de ruines, ce trésor du tombeau de David se fût conservé sans que personne y touchât. Enfin il falloit que quand (l) Antiochus Epiphane détruisit la Ville, pilla le Temple & emporta tout ce qui valoit la peine d'être pris ; ce même trésor, inutile à Dieu & aux hommes tant qu'il demeuroit ainsi enterré, eût encore échappé ; & que jamais personne ne se fût avisé d'y toucher jusqu'à Hyrcan. Ceux qui peuvent trouver tout cela croyable, le recevront s'il leur plaît. Pour moi, s'il y a quelque fondement à ce que dit ici Josephe, je croi que c'est seulement ce que je vais dire.

J'ai

(h) II. *Rois XVI.* 8. 17. II. *Chron. XXVIII.* 21. 24.
(i) II. *Rois XVIII.* 15. 16.
(k) II *Rois XXV.* II. *Chron. XXXVI Jerem. XXXIX.* & *LII.* (l) I. *Maccab. I.* II. *Maccab. V.*

An. 135. avant J.C. JEAN HYRC. I.

J'ai déja (*m*) remarqué que les tombeaux de David & des Rois ses descendans étoient des caveaux de marbre, pratiquez dans le roc, où il n'y avoit point de terre pour couvrir ou cacher quoi que ce fût. Peut-être que sous Herode, dont l'avarice étoit insatiable, quelques gens riches s'aviserent de mettre leurs trésors dans ces caveaux, où ils crurent qu'on ne les iroit pas chercher; & que ce rusé tyran en ayant eu le vent, les saisit, sous prétexte que c'étoit le trésor de David; & qu'il fit debiter qu'Hyrcan en avoit aussi tiré cette somme, afin de justifier sa conduite par l'exemple d'un homme si respectable par sa pieté & par ses autres grandes qualitez. Mais il me paroît encore plus raisonnable de regarder ces deux traits d'Histoire comme une pure fiction, que Josephe a adoptée un peu trop legerement, aussi bien que quelques autres qu'on trouve dans son Histoire.

Pendant cette premiére année d'Hyrcan, (*n*) Matthias Aphlias, Prêtre de la classe de Joarib, épousa une fille de Jonathan Prince des Juifs, de qui il eut Matthias Curtus; de ce dernier Matthias nâquit Josephe, pere d'un autre Matthias, qui eut pour fils Josephe l'Historien, né la premiere année du regne de Caligula, qui est la XXXVII. de l'Ere de J. C.

Scipion l'Africain le jeune, étant allé commander en Espagne pendant la guerre de Numance,

(*m*) Liv. I. sous l'an 699.
(*n*) JOSEPHE dans *sa Vie.*
(*o*) *Epit.* LIVII LVII.
(*oo*) C'étoit le Trésorier de l'Armée. On en donnoit toûjours un, parmi les Romains, à un Général qu'on chargeoit

mance, (o) Antiochus Sidete lui envoya de riches & de magnifiques présens. Il les reçut en public, assis sur son Tribunal, à la vuë de toute l'Armée; & ordonna qu'on les mît entre les mains (oo) du Questeur, pour être employez aux frais de la guerre. C'étoit alors la pratique générale des Romains de tout faire pour le Public, sans rien prendre pour eux-mêmes, que l'honneur de servir fidelement l'Etat & d'employer tous leurs talens & leurs soins au service de la République. Tant qu'ils conserverent ce noble desinteressement, toutes leurs entreprises leur réüssirent. Mais quand, dans la suite, l'interêt particulier commença à les faire agir, & qu'ils perdirent ces grandes vuës du bien public; qu'on ne songea plus qu'à s'enrichir & à s'agrandir aux dépens du Public même; & que l'on ne prétendit plus aux Charges pour servir l'Etat, mais pour le piller: tout commença à aller en décadence; la tyrannie s'introduisit; & bien-tôt après vint la ruine totale de ce puissant Empire. An. 134. avant J.C. JEAN HYRC. 2.

Attalus Roi de Pergame, (p) continuant à extravaguer, se mit en tête d'exercer aussi le mêtier de fondeur. Il forma le projet d'un monument de cuivre pour sa mere; & en travaillant un jour d'été que la chaleur étoit excessive, à en fondre le metal, il lui prit une fièvre chaude qui l'emporta au bout de sept jours, & délivra ses sujets d'un abominable tyran. An. 133. avant J.C. JEAN HYRC. 3.

geoit d'une guerre; & c'étoit cet Officier qui avoit soin de tout ce qui regardoit les fraix de la guerre, & qui en répondoit au Senat & au Peuple.

(p) JUSTIN. XXXVI. 4.

An. 135. avant J.C. JEAN HYRC. 3. tyran. Il avoit fait un testament (*q*) par lequel il constituoit le Peuple Romain son héritier. En vertu de ce testament les Romains prirent possession de ses Etats, & en firent une Province, (*qq*) à laquelle on donna le nom d'*Asie propre*. Aristonique, l'héritier légitime, ne put souffrir cette injustice. Il étoit fils d'Eumene & frere d'Attalus, mais d'une autre mere. (*r*) Pour soutenir ses droits, il leva une Armée, & prit possession de la Couronne: il en coûta aux Romains (*s*) un de leurs Consuls & son Armée, & une guerre de quatre ans, pour la lui ôter & pour s'y bien établir eux-mêmes. Voilà la fin du Royaume de Pergame, qui comprenoit la plus grande partie de l'Asie Mineure. Il n'avoit eu que six Rois.

An. 132. avant J.C. JEAN HYRC. 4. (*t*) L'an trente-huitième de Ptolemée Evergete second, plus connu sous le nom de Physcon; Jesus fils de Sirach, Juif de Jerusalem, vint s'établir en Egypte; & y traduisit en Grec, pour l'usage des Juifs Hellenistes, le Livre que Jesus son grand-pere avoit composé en Hébreu, & que nous avons encore aujourd'hui parmi nos Apocryphes, sous le titre de *L'Ecclesiastique*.

(*q*) PLUT. *in Tib. Graccho* p. 830. JUSTIN. ibid *Epit.* LIVII LVIII. L. FLORUS II. 20. *Videas etiam epistolam Mithridatis Regis Ponti ad Arsacem Regem Parthiæ inter fragmenta* SALLUSTII lib. IV. *in qua epistola vocat hoc Testamentum*, simulatum & impium Testamentum.

(*qq*) Le mot d'*Asie*, sans addition, s'il n'est pas autrement déterminé par le fil du discours, signifie une des quatre parties du monde. Ce qui est entre le mont Taurus à l'Orient, & l'Helespont à l'Occident, est appellé *l'Asie Mineure*. *L'Asie propre* n'est qu'une partie de cette derniere; & c'est là ce qui vint aux Romains en vertu de ce Testament.

que. Les anciens l'appellent *Panareton*, qui veut dire en Grec, *le trésor de toutes les vertus*; parce qu'ils le regardoient comme contenant les maximes de toutes les vertus. Jesus l'avoit écrit en Hébreu environ le tems du Pontificat d'Onias II; & un autre Jesus son petit-fils le mit en Grec. Ce dernier est distingué du grand-pere qui étoit l'Auteur, par le titre de fils de Sirach. L'original Hébreu est perdu. On l'avoit encore du tems de St. Jerôme, car (*u*) il dit l'avoir vû sous le titre de *Paraboles*. Mais en Grec le titre ordinaire étoit : *La Sapience de Jesus le fils de Sirach*. Aujourdhui dans les imprimez Grecs le titre est, *la Sapience de Sirach*. C'est une abbreviation ridicule; car elle donne le Livre à Sirach, qui n'en est ni l'Auteur ni le Traducteur; & qui n'a par conséquent rien de commun avec lui. An. 132. avant J.C. JEAN HYRC. 4.

A la verité on dispute si Sirach étoit le pere du Jesus qui l'a composé, ou du Jesus qui l'a traduit: ou plûtôt, pour exprimer la chose autrement, si le Jesus fils de Sirach étoit l'Auteur du Livre, & le grand-pere du Traducteur; ou s'il n'en étoit que le Traducteur & petit-fils

d

(*r*) JUSTIN. & FLORUS, ibid. PLUT. *in Q. Flaminio*, p. 381. STRABO XIV. p. 646 APPIAN. *in Mithrid*. p. 212. *&* *de Bell. Civ*. I. p. 360. *Epist*. LIVII LIX. EUTROP. IV.

(*s*) Licinius Crassus y fut battu & tué; & la plus grande partie de son Armée y périt. FLOR. & LIVIUS, ibid.

(*t*) Voyez la seconde Preface du Livre de l'Ecclesiastique. Où il faut remarquer que l'année 38. de Ptolemée Evergete II, dont il y est parlé, doit se compter en commençant à l'onzième de Philometor; quand ils commencerent à regner conjointement.

(*u*) *In pref. ad Libros Salomonis & in Epist. CXV.*

An. 132. avant J.C. JEAN HYRC. 4.

de Jesus l'Auteur. Comme la chose est de fort petite conséquence, je m'en tiens à ce qu'en dit très-clairement le premier Prologue de ce Livre dans nos Bibles Angloises; c'est que Jesus l'Auteur du Livre étoit le grand-pere; que Sirach est fils de celui-là; & Jesus le petit-fils, en est le Traducteur. Il est clair que, selon ce Prologue, c'est le petit-fils qui est Jesus fils de Sirach, & que ce n'est pas le nom du grand-pere. Il est aussi fort vrai-semblable, que la conclusion du Livre, (Ch. I. 27. 28. & 29.) est du Traducteur, aussi bien que la prière du dernier Chapitre. Ce que l'Auteur y dit, (*w*) du danger qu'il avoit couru de perdre la vie par une fausse accusation portée au Roi contre lui, convient très-bien au regne de Ptolemée Physcon, dont la cruauté faisoit de la moindre chose un crime capital à ceux qui dépendoient de lui; ce qui ne pouvoit pas être arrivé au grand-pere, qui demeuroit à Jerusalem trois generations auparavant, lors qu'il n'y avoit point de tyrannie dans le Païs.

Ce qui fait que je parle du premier Prologue ou de la première Préface de ce Livre, c'est qu'il y en a deux, dont la seconde est de Jesus le petit-fils de l'Auteur, qui a traduit le Livre en Grec. On ne sait pas qui a fait la première. Elle est tirée d'un Livre intitulé, *Synopsis Sacræ Scripturæ*, que l'on donne ordinairement à S. Athanase; & s'il n'est pas de lui, comme plusieurs Savans le prétendent, du moins il est bien

(*w*) Ch. LI. vs. 6. 7. 8.

(*x*) HUETIUS *Dem. Evang.* prop. IV. *de Ecclesiastico.*

(*y*) Ce Livre a été imprimé plusieurs fois. Voyez la *Bibliothèque Rabbinique* de BUXTORF p. 324.

bien sûr que c'est un Livre fort ancien, &, An. 132. avant J.C.
par cette raison, de quelque autorité, quoi qu'on JEAN
en ignore l'Auteur. HYRC. 4.

La version Latine de ce Livre de l'Ecclesiastique contient plusieurs choses qui ne sont pas dans le Grec. Il faut qu'elles y ayent été inserées par celui qui l'a traduit en Latin. A présent que l'Hébreu, qui étoit l'Original, est perdu; le Grec, qui est la traduction du petit-fils de l'Auteur, en doit tenir lieu; c'est aussi sur le Grec qu'est faite la version Angloise.

Les Juifs d'aujourd'hui ont parmi eux un Livre, qu'ils appellent le Livre de Ben-Sira, ou du fils de Sira. Comme ce Livre est aussi un recueil de sentences de morale, (x) quelques-uns se sont imaginez que ce Ben-Sira, ou fils de Sira, étoit le même que le Ben-Sirach, ou fils de Sirach: (y) & que le Livre est le même que l'Ecclesiastique. Mais il n'y a qu'à lire les deux Livres ensemble pour voir, que cette pensée est sans fondement. Il n'y a rien d'approchant que les noms des Auteurs.

Demetrius Nicator ayant été retenu en cap- An. 131.
tivité en Hyrcanie depuis plusieurs années par avant J.C.
les Parthes, son frere (z) Antiochus Sidete, JEAN HYRC. 5.
sous prétexte de le vouloir délivrer, mena contre Phraate une puissante Armée. Elle étoit de plus de LXXX. mille hommes, bien armez & bien disciplinez. Mais (a) les instrumens du luxe qui la suivoient, les vivandiers, les cuisiniers, les pâtissiers, les confituriers, les marmitons,

(z) JUSTIN. XXXVIII. 10.
(a) JUSTIN. ibid. OROS. V. 10. VALER. MAX. IX. I.

An. 131. avant J.C. Jean Hyrc. 5. tons, les comédiens, les musiciens, les femmes de mauvaise vie, &c. alloient bien à quatre fois autant; car on en fait monter le nombre à (*b*) trois-cens mille. (*c*) Le luxe étoit à proportion aussi grand que le nombre de ceux qui en étoient les ministres. Aussi fut-il enfin cause de la ruine de toute l'Armée & du Roi lui-même. Au commencement pourtant Antiochus eut de grands succès. Il battit (*d*) Phraate en trois batailles: il reprit la Babylonie & la Médie. Toutes les Provinces de l'Orient qui avoient appartenu autrefois à l'Empire de Syrie, secouerent le joug des Parthes, & se soumirent à lui, excepté la Parthie même, où Phraate se trouva reduit dans les bornes étroites de son premier Royaume. Hyrcan, Prince des Juifs, (*e*) accompagna Antiochus dans cette expedition, & ayant eu sa part dans toutes ces victoires, il revint chez lui chargé de gloire, à la fin de la campagne & de l'année.

An. 130. avant J.C. Jean Hyrc. 6. Le reste de l'Armée passa l'hiver dans l'Orient. Le nombre prodigieux des troupes, qui, en y comprenant tout l'attirail dont j'ai parlé, faisoient près de cccc. mille ames, (*f*) les obligea de se disperser, & de s'écarter si fort les unes des autres, qu'elles ne pouvoient pas aisément se rejoindre & former un seul corps, pour se défendre si on les attaquoit. Les habitans, qu'ils fouloient extrêmement dans tous leurs quar-

(*b*) Justin. XXXVIII. 10.
(*c*) Valer. Max. & Justin. ibid. Athen. V. p. 210. X. p. 439. & XII. p. 540. ex Possidonio.
(*d*) Justin. ibid. Joseph. *Antiq.* XIII. 16. Orosius. V. 10.
(*e*) Joseph. ibid.
(*f*) Justin. XXXVIII. 10. Diodor. Sic. *in excerpt.*

quartiers, pour se vanger, & se deffaire de ces An. 130.
hôtes incommodes, conspirerent avec les Par- avant J.C.
thes, de les massacrer tous en même jour dans Jean Hyrc. 6.
leurs quartiers ; sans leur donner le tems de s'assembler pour se défendre ; & la chose s'executa (*g*) Antiochus qui avoit gardé quelques corps auprès de sa personne, se mit en devoir d'aller secourir les quartiers les plus proches de lui ; mais il fut accablé par le nombre & y périt lui-même. Tout le reste de l'Armée fut ainsi, ou massacré dans ses quartiers le même jour, ou fait prisonnier ; de sorte qu'à peine, d'un si grand nombre de gens, en échapa-t'il quelques-uns pour aller porter en Syrie la triste nouvelle de cette boucherie.

Cependant Demetrius étoit retourné en Syrie : & la mort de son frere survint fort à propos pour lui remettre la Couronne sur la tête. Phraate, battu trois fois par Antiochus, l'avoit enfin (*h*) relâché & envoyé en Syrie, dans l'esperance que sa venuë y pourroit causer quelques troubles qui obligeroient Antiochus d'y retourner. Mais après ce massacre, il détacha un parti de cavalerie pour le ratraper. Demetrius, qui avoit craint quelque contr'ordre de cette nature, avoit fait tant de diligence, qu'il avoit déja passé l'Euphrate avant que

ce

cerpt. VALESII. p. 374.

(*g*) JUSTIN. *XXXVIII* 10. & *XXXIX*. 1. JOSEPH. *Antiq. XIII.* 16. OROSIUS. V. 10. APPIAN. *in Syriacis* p. 132. ATHEN. *X*. p. 439. JULIUS *Obsequens de Prodigiis*. ÆLIANUS *de Animal* X. 34.

(*h*) JUSTIN. *XXXVIII*. 10. JOSEPH. *Antiq. XIII.* 16.

An. 130. avant J.C. JEAN HYRC. 6.

ce parti fût sur la frontière. Ainsi il recouvra ses Etats, & (*i*) en fit de grandes réjouïssances, pendant que tout le reste de la Syrie pleuroit & lamentoit la perte de l'Armée, où il y avoit peu de familles qui n'eussent quelque proche parent.

Phraate (*k*) fit chercher parmi les morts le corps d'Antiochus, & le fit mettre dans un cercueil d'argent. Il l'envoya en Syrie, pour l'y faire enterrer honorablement avec ses ancêtres; & ayant trouvé une de ses filles parmi les captives, (*l*) il fut frappé de sa beauté, & l'épousa.

Enflé des grands succès de cette victoire, (*m*) il voulut porter la guerre en Syrie, pour tirer vengeance de l'invasion qu'Antiochus avoit faite dans ses Etats; mais pendant qu'il faisoit ses préparatifs pour cela, il lui survint une guerre de la part des Scythes, qui lui donna assez d'occupation chez lui, pour ne plus songer à aller inquiéter les autres. Se trouvant pressé si vivement par Antiochus, il avoit demandé du secours à ces Peuples. Quand ils arriverent, l'affaire étoit déja faite; & n'ayant plus besoin d'eux; il ne voulut pas leur donner leur paye. Les Scythes tournerent aussitôt leurs armes contre lui-même, & lui firent la guerre à cause de l'injustice qu'il leur faisoit.

An-

(*i*) JUSTIN. XXXIX. 1.
(*k*) JUSTIN. ibid. (*l*) Idem XXXVIII. 10.
(*m*) Idem XLII. 1.
(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17. STRABO XVI. p. 761.
(*o*) JUSTIN. XXXVI. 1. *Quorum* (Judæorum) *vires tantæ fuerunt, ut post hunc nullum Macedonum regem tulerint; domes-*

An. 130. avant J.C. JEAN HYRC. 6.

Antiochus étant mort, Hyrcan profita de l'occasion des troubles & des divisions, qui arriverent dans tout l'Empire de Syrie, pour étendre ses Etats, (*n*) en se rendant maître de Madeba, de Samega, & de quelques autres places de Syrie, de Phénicie, & d'Arabie qui étoient à sa bienséance. Il travailla aussi en même tems à se rendre absolu & indépendant. Il y réussit si bien, (*o*) que depuis ce tems-là ni lui ni aucun de ses descendans ne releverent plus du tout des Rois de Syrie, & secoüerent entièrement le joug de la sujettion & celui de l'hommage même.

Ptolemée Physcon alloit toûjours son train en Egypte, ajoûtant seulement de tems en tems quelque nouvelle espece de crime à la débauche, à la cruauté, & à la tyrannie qu'il avoit constamment exercées. J'ai déja marqué comment en épousant Cléopatre sa sœur & la veuve de son frere, il avoit égorgé entre ses bras, le jour même des nôces, le fils qu'elle avoit eu de son frere. Dans la suite, (*p*) s'étant dégouté de la mere, il devint amoureux d'une fille qu'elle avoit, qui portoit aussi le nom de Cléopatre. Il commença par violer cette Princesse, ensuite il l'épousa après avoir chassé sa mere.

Il se fit aussi bien-tôt haïr des nouveaux habitans

domesticisque imperiis usi, Syriam magnis bellis infestaverint. JOSEPHE tout de même (XIII. 17.) dit, qu'*Hyrcan après la mort d'Antiochus Sidete, secoüa le joug des Macédoniens, & qu'il n'eut plus rien à demêler avec eux, ni comme Sujet, ni comme Allié.*

(*p*) JUSTIN. XXXVIII. 8. VALERIUS MAX. IX. 7.

An. 130. avant J.C. JEAN HYRC. 6.

bitans d'Alexandrie, qu'il avoit attirez pour la repeupler, & pour remplacer ceux que ses premières cruautez avoient obligez d'abandonner leur Patrie. (q) Pour les mettre hors d'état de lui nuire, il resolut de faire égorger tous les jeunes gens de la Ville, qui en faisoient toute la force. Pour cet effet il les fit investir un jour par ses troupes étrangeres dans le lieu où se faisoient les exercices, lorsque l'Assemblée y étoit la plus nombreuse; & les fit tous passer au fil de l'épée. Tout le peuple en fureur, (r) courut mettre le feu au Palais pour l'y brûler : mais il en étoit déja sorti, quand ils y arriverent; & il se sauva avec sa femme Cléopatre & son fils Memphitis, en Chypre. En y arrivant il apprit, que ceux d'Alexandrie avoient mis le Gouvernement entre les mains de Cléopatre qu'il avoit répudiée. Il leva aussitôt des troupes pour faire la guerre à cette nouvelle Reine & à ses adhérans.

Hyrcan (s) prit Sichem la capitale de ceux de la Secte des Samaritains; & brûla leur Temple que Samballat avoit bâti sur la montagne de Guarizim. Cependant ils continuerent à y avoir un Autel; & il y en a encore un aujourd'hui, sur lequel on offre des Sacrifices selon la Loi de Moïse.

Hyrcan après cela subjugua les Iduméens, (t) & leur donna l'alternative d'embrasser la Réligion

(q) VALERIUS MAX. IX. 2.
(r) JUSTIN. XXXVII. 8. OROSIUS. V. 10. *Epit.* LIVII LIX.
(s) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17.
(t) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17. & XV. 11. STRABO XVI. p. 760. AMMONIUS Grammaticus *de similitudine &*

An. 129. avant J.C. JEAN HYRC. 7.

ligion Judaïque, ou de ſortir de leur Païs, pour aller chercher à s'établir ailleurs. Ils aimerent mieux renoncer à leur Idolâtrie qu'à leur Patrie. Ils devinrent Proſelytes; & furent par là incorporez à la Nation Juive auſſi bien qu'à l'Egliſe. Ils ne firent plus qu'un Peuple avec elle; & le nom d'Edomites, ou d'Iduméens, ſe trouva avec le tems confondu avec celui de Juifs : de ſorte qu'il y a près de ſeize ſiècles qu'on n'en entend plus parler du tout. Les Rabbins, il eſt vrai, parlent encore long-tems après d'Edom & d'Edomites; mais par-là ils entendent, non l'Idumée, ni les véritables fils d'Edom, mais (u) Rome & les Chrétiens de l'Empire Romain. Car de peur de choquer les Chrétiens parmi leſquels ils demeurent, & de s'attirer des affaires fâcheuſes; quand ils ont quelque choſe de choquant à dire des Chrétiens, ou de leur Réligion; ils ont accoûtumé de le cacher ſous des noms déguiſez. Ainſi, tantôt ils nous déſignent ſous le nom de Cuthéens, c'eſt-à-dire, Samaritains; tantôt ſous celui d'Epicuriens; & tantôt ſous celui d'Edomites : & le dernier eſt le titre le plus doux qu'ils nous donnent dans ces ſortes d'occaſions.

Au reſte, ce n'eſt pas une choſe particulière aux Edomites, qu'ils ayent paſſé pour Juifs, depuis qu'ils ont embraſſé la Religion Judaïque; la même choſe ſe pratiquoit à l'égard de tous les

& differentia quarumdam dictionum, hac habet. Judaei ſunt qui a natura ita fuerunt ab initio Idumaei autem non fuerunt Judaei ab initio; ſed Phœnices & Syri. A Judaeis autem ſuperati, & ut circumciderentur, & in unam cum iis gentem coirent, & iiſdem legibus ſubderentur adacti, Judaei ſunt nominati.

(u) Vide BUXTORFII *Lexicon Rabbinicum.* p. 30. 31.

An. 129. les Proselytes. Ils étoient censez être Juifs,
avant J.C. dès qu'ils faisoient profession de la même
Jean. Hyrc. 7. Réligion. C'étoit déja l'usage du tems (w) de Dion Cassius l'Historien ; & cet usage a toûjours continué depuis.

Il faut remarquer ici en passant qu'il y avoit parmi les Juifs (x) deux sortes de Proselytes ; *ceux de la Porte*, & ceux *de la Justice*. Les premiers renonçoient simplement à l'Idolâtrie, & servoient Dieu selon la Loi de la Nature, que les Juifs comprenoient sous sept articles, qu'ils appelloient les sept préceptes des enfans de Noé. Ils croyoient que tous les hommes étoient obligez de garder ces commandemens-là : mais que l'obligation de garder ceux de la Loi de Moyse ne s'étendoit pas à tous ; cette Loi n'étoit faite que pour leur Nation, & non pas pour tout le monde. Que pour le reste du genre humain, pourvu qu'ils (y) observassent la Loi Naturelle, c'est-à-dire, selon eux, les sept préceptes dont nous venons de parler ; c'étoit tout ce que Dieu demandoit d'eux ; & qu'ils lui seroient aussi agréables que les Juifs, quand ils observoient leur Loi particuliere. Ainsi ils leur permettoient de demeurer au milieu d'eux ; & les nommoient par cette raison ***Gue-rim***

(w) Voici le passage. Ἡ γὰρ χώρα Ἰουδαία, καὶ αὐτοὶ Ἰουδαῖοι ὠνομάδαται. Ἡ δὲ ἐπίκλησις αὕτη φέρει καὶ ἐπὶ ἄλλους ἀνθρώπους, ὅσοι τὰ νόμιμα αὐτῶν καίπερ ἀλλοεθνεῖς ὄντες, ζηλοῦσι. *Leur Pays s'appelle* JUDE'E, *& eux* JUIFS ; *& ce nom s'étend jusqu'à ceux qui embrassent leur Réligion, quoi qu'ils soient d'une Nation differente.* XXXVI. p. 37.

(x) Voyez ce que MEDE a écrit touchant ces Proselytes Liv. I. Disc. 3. Les remarques de HAMMOND sur St. Matth. III. 1. & XXIII. 15. Le *Lexic. Rabbin.* de BUX-

rim Toshavim, *Proselytes habitans*, ou *Gueré Shaar*, *Proselytes de la Porte*; parce qu'il leur étoit permis de demeurer dans leurs Villes. Cette expression semble être tirée du quatrième commandement, *& l'Etranger qui est dans tes portes*, (*Verguérecha Bisharecha*) car le même mot en Hébreu signifie *Etranger* & *Proselyte*; & dans ce commandement il est indifferent de quelle manière on le prend; car les Israëlites ne permettoient à aucun étranger de demeurer parmi eux s'il ne renonçoit à l'Idolâtrie, & ne s'obligeoit à observer les VII. préceptes des enfans de Noé. Il n'y avoit pas jusqu'aux esclaves, même ceux qu'on avoit faits à la guerre, qu'on y obligeoit; & s'ils ne vouloient pas s'y conformer, ou on les tuoit, ou on les vendoit à d'autres Nations. Or ceux qui étoient Proselytes de cet ordre, outre la permission de demeurer avec eux, avoient aussi celle d'entrer dans le Temple pour servir Dieu; seulement ils n'entroient que dans la première cour, qu'on appelloit *la Cour des Gentils*. Personne ne passoit le *Chel*, qui séparoit cette cour de celle du dedans, que ceux qui faisoient une profession entière par laquelle ils s'obligeoient à garder toute la Loi. Ainsi quand il venoit à Jerusalem

An. 127. avant J.C. JEAN. HYRC. 7.

BUXTORF p. 407-410 Mais celui qui en traite le plus au long est MAIMONIDES dans son *Tad.* Aussi fut-ce de là que je publiai ce Traité, il y a près de quarante ans, avec une Traduction Latine & des Notes, sous le titre *De Jure Pauperis & Peregrini*; auquel je renvoye le Lecteur, qui veut s'instruire de tout ceci dans un plus grand détail.

(*y*) On trouve ces VII. Préceptes dans SELDEN. *De Jure Nat. & Gent.* MARSHAMI *Can. Chron.* § IX. MAIMON. & BUXTORF. ibid. HAMMOND. sur *Act. XV.* 29. &c.

An. 129. avant J.C. JEAN. HYRC. 7. lem quelque Proselyte de la Porte ; il adoroit dans cette cour extérieure. C'étoit de cette espece qu'étoient, à ce qu'on croit communément, Naaman le Syrien, & Corneille le Centenier.

L'autre espece de Proselytes, qu'on nommoit *Proselytes de la Justice*, étoient ceux qui s'engageoient à observer toute la Loi. Quoique les Juifs ne crussent pas que ceux qui n'étoient pas Israëlites naturels y fussent obligez, ils n'en refusoient point ; & recevoient au contraire avec plaisir tous ceux qui vouloient faire profession de leur Religion. On remarque même, que du tems de notre Sauveur, (*a*) ils se donnoient de grands mouvemens pour les y attirer & les convertir. On initioit ces sortes de Proselytes par le Baptême, par des Sacrifices, & par la circoncision. Après cela ils jouïssoient des (*b*) mêmes privileges, & étoient admis aux mêmes rites & aux mêmes cérémonies que les Juifs naturels.

Ce fut de cette dernière façon qu'Hyrcan reçut les Edomites à la Réligion Judaïque. Quand ils y furent une fois entrez, ils continuerent & n'ont plus fait qu'un même corps depuis avec les Juifs ; où le nom même d'Edomites s'est perdu. Car les deux Nations se sont si bien confonduës, qu'elles n'en font plus qu'une qui est la Juive.

Ptolemée Physcon (*c*) retiré en Chypre, apre-

(*a*) *Matth. XXIII. 15.*

(*b*) Il faut en excepter les mariages. Car il y avoit des Nations qui en étoient excluës pour toûjours ; & d'autres, seulement pour un certain nombre de generations ; comme les Edomites jusques à la troisième. Voyez ce que j'en ai dit

prehenda que les Alexandrins ne priſſent pour Roi ſon fils qu'il avoit fait Gouverneur de Cyrene. Il le fit venir auprès de lui, & le fit mourir dès qu'il fut arrivé, uniquement pour empêcher ce qui peut-être n'étoit venu dans l'eſprit qu'à lui ſeul. (*d*) Cette barbarie irrita encore plus les eſprits contre lui : on abbatit & on briſa toutes ſes ſtatuës à Alexandrie. Il crut que c'étoit Cléopatre qu'il avoit répudiée, qui avoit porté le Peuple à cette action ; & pour s'en vanger, il fit égorger devant lui Memphitis qu'il avoit eu d'elle, un jeune Prince bien-fait & de grande eſperance ; enſuite il fit couper ſon corps en morceaux, les mit dans une caiſſe, avec la tête entière, afin qu'on la réconnût ; & l'envoya par un de ſes Gardes à Alevandrie, avec ordre d'attendre, pour la lui rendre, le jour de la naiſſance de cette Princeſſe qui approchoit & qui ſe devoit célèbrer avec beaucoup de magnificence. Ses ordres s'executerent : la caiſſe lui fut renduë au milieu de la joye de la Fête, qui fut bien-tôt changée par-là en deuil & en lamentations. On ne ſauroit exprimer l'horreur que la vuë de ce triſte objet produiſit contre le tyran, dont la monſtrueuſe barbarie avoit produit un crime ſi dénaturé & ſi inouï. On expoſa aux yeux du Peuple cet abominable préſent. Il y produiſit le même effet que ſur la Cour, qui avoit eu la première ce triſte ſpectacle. On courut aux armes

An. 129. avant J.C. JEAN. HYRC. 7.

dit ci deſſus, Livre VI. ſous l'an 428.

(*c*) JUSTIN. XXXVIII. 8.

(*d*) JUSTIN. ibid. DIODOR. SIC. *in Excerpt.* VALESII. p. 374. VAL. MAX. IX. 2. LIVII *Epit.* LIX.

An. 129. avant J.C. JEAN. HYRC. 7. mes & on ne songea qu'à empêcher ce monstre de jamais remonter sur le Trône. On forma une Armée, dont le commandement fut donné à Marsyas que la Reine avoit nommé Général; & l'on prit toutes les précautions possibles pour la défense du Païs.

Phraate, après s'être attiré par son injustice la guerre des Scythes, (e) fit une faute dans la guerre même qui n'étoit pas moins grande que la première. Pour se fortifier contre cette Nation, il se mit entre les mains de gens qu'il s'étoit rendu encore plus ennemis que les Scythes eux-mêmes; c'étoient les troupes étrangeres Grecques qui avoient été à la solde d'Antiochus dans la dernière guerre contre lui. Comme quantité de ces gens-là avoient été faits prisonniers de guerre, quand on défit ce Prince; Phraate s'avisa de les incorporer dans ses troupes, quand cette guerre lui survint; & crut par-là les renforcer considérablement. Mais dès qu'ils se virent les armes à la main, ils resolurent de se vanger des injures, des insolences & des mauvais traitemens qu'on leur avoit faits pendant leur captivité; &, quand on fut aux mains, ils passerent dans l'Armée ennemie, & firent si bien pencher la balance, que Phraate fut battu, & qu'il se fit un grand carnage de son Armée. Il y périt lui-même dans la déroute, & presque toute l'Armée avec lui. Après cela les Scythes & les Grecs (f) se contenterent de piller le Païs, & se retirerent chacun chez eux. Quand

(e) JUSTIN. XLII. 1.
(f) JUSTIN. XLII. 2.
(g) JUSTIN. ibid.

Quand ils se furent retirez (g) Artaban, oncle de Phraate, se fit couronner Roi des Parthes. Il fut tué peu de jours après dans un combat par les Thogariens, autre Nation Scythe. Son successeur fut Mithridate, qui pour ses grandes actions a eu le surnom de Grand. An. 129. avant J.C. JEAN. HYRC. 7.

Ptolemée Physcon ayant formé une Armée, (h) en donna le commandement à Heguélochus ; & l'envoya contre les Alexandrins. Il se donna une bataille qu'Heguélochus gagna. Il fit même Marsyas prisonnier, & l'envoya à Physcon enchaîné. On s'attendoit que ce cruel tyran le feroit mourir dans les tourmens. Au contraire, il lui pardonna, & le relâcha. Car voyant par experience, que ses cruautez ne lui attiroient que des malheurs, il commença à s'en lasser ; & donna dans l'extrêmité opposée : & comme il avoit fait mourir une infinité de gens sans raison, il pardonna aussi à ce Général sans aucune raison.

Cléopatre réduite à une grande extrêmité, par la perte de cette Armée, qui fut presque toute taillée en piéces dans la déroute, (i) envoya demander du secours à Demetrius Roi de Syrie, qui avoit épousé la fille aînée qu'elle avoit euë de Philometor ; & lui promit la Couronne d'Egypte pour sa recompense. Demetrius accepta sans balancer cette proposition, vint avec toutes ses troupes, & forma le siége de Peluse.

A

(h) DIOD. SIC. *in Excerpt.* VALESII. p. 376.
(i) JUSTIN. XXXVIII. 9. & XXXIX. 1. *Græca* EUSEB. SCALIG. p. 61.

An. 128. avant J.C. Jean. Hyrc. 8. A peu près dans ce tems-là Hyrcan (*k*) envoya une Ambaſſade à Rome renouveller le Traité fait avec Simon ſon pere. Le Senat le fit, ſans ſe faire beaucoup prier. Et, parce qu'Antiochus Sidete avoit fait la guerre aux Juifs, nonobſtant le Decret des Romains, & l'alliance dont on vient de parler; qu'il leur avoit pris pluſieurs Villes; les avoit rendus tributaires pour Gazara, Joppe, & quelques autres places qu'il leur avoit cedées; & qui les avoit fait conſentir par force à une paix deſavantageuſe, en aſſiégeant la Ville de Jeruſalem, ſur ce que les Ambaſſadeurs expoſerent là-deſſus au Senat, on condamna tout ce qui s'étoit fait contre les Juifs de cette manière, depuis le Traité fait avec Simon; & il fut reſolu; que Gazara, Joppe, & les autres places que les Syriens leur avoient enlevées, ou qu'ils avoient renduës tributaires, contre la teneur de ce Traité, leur ſeroient reſtituées & exemptées de tout hommage, tribut, ou autre ſervice. On conclud auſſi que les Syriens les dédommageroient de toutes les pertes qu'ils leur avoient cauſées, contre ce que le Senat avoit reglé dans le Traité fait avec Simon: enfin que les Rois de Syrie renonceroient à leur prétendu droit de faire marcher leurs troupes ſur les terres des Juifs. On ordonna auſſi, qu'on donneroit aux Ambaſſadeurs une ſomme d'argent pour les défrayer à leur retour chez eux; & qu'on les chargeroit de Lettres de recommandation pour tous les Princes & Etats, par où ils paſſeroient, pour leur procurer un paſſage libre

(*k*) Joseph. XIII. 17.

libre & honorable sur les terres de leur domination. Tout cela s'executa, & causa une grande joye à Hyrcan & à toute la Nation.

Aussi envoya-t-il l'année suivante (*l*) une autre Ambassade pour en témoigner sa reconnoissance au Senat. Ce furent Alexandre fils de Jason, Numenias, fils d'Antiochus, & Alexandre fils de Dorothée, qui furent chargez de cette commission. Le présent qu'ils lui portoient étoit une coupe & un bouclier d'or, qui valoient cinquante mille piéces de leur monnoye. Il se fit à cette occasion un nouveau Decret qui confirmoit le premier. Ce Decret est tout au long dans Josephe, (*Antiq.* XIV. 16.) mais il y est transposé. De la manière dont il s'y trouve aujourd'hui, il semble qu'il soit fait du tems d'Hyrcan II. petit-fils de celui-ci. Au lieu que la matière & la datte prouvent visiblement, que ce ne peut-être que celui qui fut fait dans cette occasion en faveur d'Hyrcan I. Car, pour la matière, Josephe (*m*) remarque, dans l'endroit où il le produit, qu'il accordoit la permission de rebâtir les murailles de Jerusalem, que Pompée avoit abbatuës. Or dans ce Decret il n'y en a pas un mot: & tout ce qu'il contient est la confirmation ou le renouvellement d'un Traité d'amitié & d'alliance, qui a un rapport visible au Traité fait avec Hyrcan I. l'année d'auparavant. Pour la datte, c'est l'an neuvième d'Hyrcan; ce qui ne peut pas s'entendre d'Hyrcan II. puisque Josephe dit, que le Decret qui fut fait pour accorder la permission,

An. 127. avant J.C. JEAN HYRCAN 9.

(*l*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 16.
(*m*) JOSEPH. ibid.

An. 127. avant J.C. Jean Hyrcan 9.

mission de rebâtir les murailles de Jerusalem, fut accordé aux Juifs par Jules-César à Hyrcan II. (*n*) après que la guerre d'Alexandrie fut terminée, & en reconnoissance du secours que ce Prince lui avoit envoyé dans cette occasion. Or cette guerre ne finit que l'an XLVII. avant Jesus-Christ, long-tems après l'année IX. de cet Hyrcan: car cette année XLVII. avant Jesus-Christ étoit la XVII. d'Hyrcan II. à compter de son rétablissement par Pompée, & la XXIII. à commencer à la mort de sa mere. Outre cela, la Préface du Decret que Joseph dit qui permettoit de relever les murailles de Jerusalem, est dattée des Ides de Decembre (c'est-à-dire le 13. du mois.) & cependant la datte du Decret même, qui suit cette Préface, est du mois Syro-Macédonien Panemus, qui répond au mois de Juillet; par conséquent, ce ne peut pas être le Decret, dont il vient de donner la Préface. Tout ceci mis ensemble prouve clairement; que ce Decret de la neuvième année d'Hyrcan, ne peut pas être le Decret accordé à Hyrcan II. par Jules-César, pour rebâtir les murailles de Jerusalem; (*o*) qu'il faut de toute nécessité que ce soit celui qui fut fait pour Hyrcan I. par le Senat cette année, où je le mets; & que ç'a été par mégarde que Josephe l'a placé ailleurs. Tout ceci est encore confirmé d'une ma-

(*n*) JOSEPH. *Antiq. XIV.* 15. 16. Il y a beaucoup d'apparence que J. Cesar n'accorda ceci qu'à son V. Consulat: & que c'est celui qui se trouve porter cette datte au XVII. Ch du Livre XIV. des Antiquitez de JOSEPHE

(*o*) *Hac de re vide* USSERII *Annales sub An. J. P.* 4587.

manière qui ne souffre point de replique, par ce qui se trouve dans le corps du Decret même, que Numenius fils d'Antiochus, un des Ambassadeurs qui l'avoient obtenu, étoit (p) le même qui avoit été envoyé par Jonathan dans une autre Ambassade. Cela se pouvoit fort bien l'an IX. d'Hyrcan I. mais c'est une chose absolument impossible, qu'il eût vêcu jusques à la fin de la guerre d'Alexandrie, qui n'arriva que près de cent ans après la première Ambassade, où il est dit qu'il avoit été employé par Jonathan. (q) Joseph Scaliger remarque cette bevuë de Josephe; mais en la relevant il en fait une lui-même, pour le moins aussi grande, (r) qui n'a pas échapé au Jesuite Salien.

An. 117. avant J.C. JEAN HYRCAN 9.

Demetrius Roi de Syrie (s) n'étoit guéres moins haï des Syriens pour sa tyrannie, ses débauches, & ses manières insuportables, que Physcon l'étoit des Egyptiens. Quand ils le virent éloigné, & occupé au siége de Péluse, ils se souleverent. Ceux d'Antioche commencerent, ensuite ceux d'Apamée; & plusieurs autres Villes de Syrie suivirent leur exemple, & se joignirent à eux. Demetrius fut obligé de laisser l'Egypte, pour reduire ses propres sujets. (t) Cléopatre destituée du secours qu'elle en avoit attendu, mit tous ses tresors sur des Vaisseaux; & se réfugia auprès de Cléopatre sa fille Reine de Syrie.

Cette

(p) I. *Maccab.* XII. 16.
(q) *In Animadv in Chron.* EUSEB. *sub. num.* 1971.
(r) *Sub Anno Mundi* 4007. §. 36. 37.
(s) JUSTIN. XXXIX. 1. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17.
(t) JUSTIN. ibid.

An 127. avant J.C. JEAN HYRCAN 9.

Cette Cléopatre la fille, avoit épousé en premières nôces Alexandre Balas, & ensuite ce Demetrius, du vivant de son pere Philometor; mais Demetrius ayant été pris par les Parthes, & retenu prisonnier, elle avoit épousé son frere Antiochus Sidete; & après sa mort, elle étoit revenuë à Demetrius son premier mari, à son retour de Parthie; & elle tenoit sa Cour à Ptolemaïs quand sa mere la vint trouver.

Physcon, dès que Cléopatre eut abandonné Alexandrie, y retourna, & rentra en possession du Gouvernement; car après la défaite de Marsyas & la fuite de Cléopatre, il n'y avoit plus personne en état de l'en empêcher. Après s'être un peu affermi, pour se vanger de l'invasion de Demetrius, (u) il appuya contre lui un imposteur nommé Alexandre Zebina. C'étoit le fils d'un Fripier d'Alexandrie; il se disoit fils d'Alexandre Balas; & prétendoit, en cette qualité, que la Couronne de Syrie lui appartenoit. Physcon lui prêta une Armée pour s'en mettre en possession. Il ne fut pas plûtôt en Syrie, que sans examiner les droits du Prétendant, on vint en foule prendre son parti; parce qu'on ne pouvoit souffrir Demetrius. Ils ne se mettoient pas en peine quel Roi ils prenoient, pourvu qu'ils se défissent de lui.

A la fin (w) une bataille en décida. Elle se donna auprès de Damas, en Cele-Syrie. Deme-

(u) JUSTIN. ibid. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17.
(w) JUSTIN. XXXIX. I. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17. APPIAN. *in Syr.* p. 132. LIVII. *Epit.* LX. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB SCALIGERI p. 61.
(x) JOSEPH. ibid.

metrius y fut entièrement défait; & s'enfuit à Ptolemais, où étoit Cléopatre sa femme. Elle, qui avoit toûjours sur le cœur son mariage avec Rhodogune chez les Parthes, prit cette occasion de se vanger; & lui fit fermer les portes de la Ville. Il fut obligé de s'enfuir à Tyr, où il fut tué. Après sa mort Cléopatre conserva une partie du Royaume: Zebina eut tout le reste; & pour s'y affermir (x) il fit une alliance étroite avec Hyrcan, qui profita en habile homme de toutes ces divisions, pour se bien établir, & procurer à ses Peuples l'affermissement de la liberté, & plusieurs avantages considerables qui mirent les Juifs sur un très-bon pied. An. 126. avant J.C. JEAN HYRC. 10.

(y) Des essaims effroyables de sauterelles firent cette année des ravages terribles en Afrique. Elles brouterent tous les fruits de la terre. Ensuite ayant été emportées par le vent dans la Mer; leur corps morts furent raportez par les vagues sur le rivage, où ils se pourrirent & infecterent tellement l'air, que cela causa la peste, qui, en Libye, en Cyrene, & dans quelques autres endroits de l'Afrique, emporta plus de huit cens mille ames. An. 125. avant J.C. JEAN HYRC. 11.

Seleucus, fils ainé de Demetrius Nicator & de Cléopatre, avoit environ vingt-ans. (z) Il vouloit regner; sa mere s'y opposoit: car s'étant emparée d'une partie du Royaume, à la mort de son mari, cette femme ambitieuse vou- An. 124. avant J.C. JEAN HYRC. 12.

(y) LIVII *Epit. LX.* OROSIUS V. 11. JULIUS OBSEQUENS *de Prodig.*
(z) LIVII *Epit. LX.* APPIAN. *in Syr.* JUSTIN. ibid. PORPHYR. ibid.

An. 124. avant J.C. Jean Hyrc. 12.

voulоit regner elle-même; & trouvoit fort mauvais que son fils voulût s'établir à son préjudice. Elle avoit aussi lieu de craindre qu'il ne lui prît envie de venger la mort de son pere, dont on savoit fort bien qu'elle avoit été cause. Elle le tua de ses propres mains, en lui enfonçant un poignard dans le sein. Il ne régna qu'un an.

(*a*) Antipater, Clonius, & Eropus, trois des principaux Officiers de Zebina, se revolterent contre lui, & se déclarerent pour Cléopatre. Ils se rendirent maîtres de Laodicée, & voulurent défendre la place contre lui. Mais il les sçut bien ranger. Ils se soumirent; & il leur pardonna avec une clemence, & une grandeur d'ame fort extraordinaires; car il ne leur fit aucun mal. Ce Prince supposé avoit effectivement le cœur fort bon; & avec cela des manières affables & civiles pour tous ceux qui avoient affaire à lui; de sorte qu'il se faisoit aimer de tout le monde; & même de ceux qui d'ail-

(*a*) Diod. Sic. *in Excerptis* Valesii. p. 377.
(*b*) Justin. XXXVII. 1. Strabo X. p. 477.
(*c*) Memnon. c. 32. Strabo & Justin. ibid.
(*d*) Justin dit 36. (au Livre XXXVI. 1.) Appian. (*in Mithrid.* p. 170.) 42. Florus & Eutrope 40. Mais Pline (VII. 26.) ne dit que 30; & il a raison.
(*e*) Eutrop. VI. Memnon *apud* Photium ibid.
(*f*) Polybe V. p. 540. L. Flor. III. 5. Diod. Sic. XIX. p. 692. Aur. Victor *de Viris Illust.* c. 76.
(*) Les savans conviennent que cette Monarchie fut fondée par Artabaze, sous le regne de Darius fils d'Hystaspe; mais quelques-uns ont pretendu que cet Artabaze étoit un des sept Seigneurs Perses qui tuerent le Mage Smerdis, & d'autres soutiennent qu'il étoit fils de Darius. On trouve dans Vaillant (*Achæmenid. Imperium* Tom. II.) de fortes raisons pour appuyer ce dernier sentiment. Car, outre qu'entre les sept Perses on ne trouve point d'Artabaze, Polybe, Arrien, Flo-

d'ailleurs déteſtoient l'impoſture par laquelle il avoit uſurpé la Couronne. An. 124. avant J.C. JEAN HYRC. 12.

Mithridate Evergete, Roi de Pont, (*b*) mourut cette année. Il fut aſſaſſiné par ſes propres gens. (*c*) Son fils qui lui ſuccéda, eſt le fameux Mithridate Eupator, qui diſputa ſi long-tems aux Romains l'Empire de l'Aſie, & qui ſoutint contr'eux une guerre de près de (*d*) trente ans. Il n'avoit que douze ans quand ſon pere mourut; car l'Hiſtoire (*e*) dit qu'il en a vêcu LXXII. & qu'il en a regné LX. Il étoit d'une maiſon, qui avoit donné une longue ſuite de Rois au Royaume de Pont. Le premier fut (*f*) un des ſept (*) Princes qui tuerent les Mages, & mirent la Couronne de Perſe ſur la tête de Darius fils d'Hyſtaſpe. Il obtint la Souveraineté de Pont, & la tranſmit à ſa poſterité, qui en a joui pendant ſeize generations; Mithridate Eupator, (*g*) dont il s'agit, étoit le ſeizième.

Le premier de ces Princes, dont nous trouvons

FLORUS & SEXTUS VICTOR, raportent l'origine des Rois de Pont à Darius, & on en infere qu'Artabaze étoit fils de Darius. De plus, on remarque que pluſieurs meubles précieux de Darius furent trouvez dans le tréſor de Mithridate. On en conclut qu'ils ne peuvent y être venus que par la liberalité de leur ancien maître, qui ne les auroit jamais donnez qu'à un fils. Enfin, on montre qu'Artabaze doit être cet Artabazane, fils aîné de Darius, qui diſputa la Perſe à Xerxès, l'aîné des enfans de Darius, nez depuis ſon avenement à la couronne; & qui fut fait Roi de Pont, ou par ſon pere, ou par ſon frere; pour le conſoler de la préference donnée à Xerxes ſur lui. Par conſéquent la Dynaſtie des Rois de Pont porte juſtement le nom d'*Achæmenides*, puiſqu'elle deſcendoit de Darius, le ſeptième deſcendant d'Achæmene.]

(*g*) APPIAN. *in Mithridaticis* p. 249.

An. 124. avant J.C. JEAN HYRC. 12.

vons le nom (**) dans l'Hiſtoire, eſt le Mithridate (*h*) qui mourut l'an CCCLXIII. avant Jeſus-Chriſt & eut pour ſucceſſeur Ariobarzane ſon fils, qui avoit alors le Gouvernement de la Phrygie ſous Artaxerxe Mnemon Roi de Perſe. Il regna (*i*) XXVI. ans.

Mithridate II. ſon fils lui ſuccéda l'an CCCXXXVII. Il avoit pris d'abord le parti (*k*) d'Eumene contre Antigone; mais quand il vit Eumene tué, il ſe ſoumit au vainqueur, & le ſervit dans ſes guerres; & comme il étoit fort brave, & grand Capitaine, il lui rendit des ſervices ſignalez. Malgré tout cela, Antigone le ſoupçonnant de favoriſer ſous main le parti de Caſſandre, le fit mourir l'an CCCII. Ainſi il avoit regné XXXV. ans.

(*l*) Mithridate III. lui ſuccéda. Il avoit été long-tems à la Cour d'Antigone; & il y avoit lié une amitié étroite avec Demetrius le fils du Roi. Mais Antigone (*m*) ayant eu un ſonge, où, après avoir ſemé un champ d'or, qui avoit produit une grande moiſſon de ce métal, il avoit vû Mithridate le moiſſonner tout & l'emporter dans le Pont; il conclut que ce ſonge lui prédiſoit que Mithridate enleveroit tout le

(**) [On trouve dans l'Hiſtoire qu'Artabaze fut le premier Roi de Pont Son ſucceſſeur eſt inconnu, mais on trouve enſuite Rhodobate, qui regna avant Mithridate I. Voyez VAILLANT ibid.]

(*h*) DIODOR. SIC. XVI. p. 504.

(*i*) Idem *XVI.* p. 557.

(*k*) DIODOR. SIC. *XIX.* p. 692.

(*l*) Idem XX. p. 791.

(*m*) PLUT. *in Demetr.* p. 890. APPIAN *in Mithrid.*

(*n*) STRABO XII. p. 562. APPIAN. *in Mithrid.*

(*o*) DIODORUS SIC. XX. p. 791.

(*p*) MEMNON. c. 25. DIODOR. SIC. ibid.

le fruit de ses victoires; & il résolut pour l'empêcher, de se défaire de lui. Mithridate averti de son dessein par Demetrius, se sauva dans la Cappadoce; il y forma une Armée, & s'empara de diverses places qu'Antigone y avoit: & ayant succedé à son pere, il garda ces conquêtes, & les ajoûta au Royaume de Pont, dont pour cette raison il est regardé comme le fondateur, & il en porte le titre, en Grec, (n) *Ctistès*. Il regna (o) XXXVI ans dans le Royaume de Pont; & en mourant, l'an CCLXVI il laissa la Couronne à (p) son fils Ariobarzane.

An. 124. avant J.C. JEAN HYRC. 12.

Mithridate Eupator, (q) fut le huitième après ce Mithridate le fondateur. Mais l'Histoire ne nous donne le nom que de (r) six. 1. Mithridate le fondateur; 2. Ariobarzane; 3. Mithridate; 4. Pharnace; 5. Mithridate Evergete; & 6. Mithridate Eupator.

L'Histoire ne dit rien d'Ariobarzane, sinon (r) qu'il succeda à la Couronne après la mort de son pere. Mithridate, qui le suit, (s) épousa la fille de Seleucus Callinicus, Roi de Syrie; & en eut une fille nommée Laodice, (ss) qu'il maria à Antiochus le Grand, fils de Callinicus; & voilà tout (*) ce qui est dit de lui. Phar-

(q) PLUT. *in Demetr* p. 890. APPIAN *in Mithrid*.
(r) C'est apparemment aussi ce qui fait qu'APPIEN, qui dans un endroit de ses Mithridatiques dit, que Mithridate Eupator étoit le huitième depuis Mithridate Ctistès; dit dans une autre, qu'il n'étoit que le sixième. Voyez APPIAN. p. 176, & 249.
(s) JUSTIN. XXXVIII. 5.
(ss) POLYB V. p 540.
(*) [POLYBE remarque (lib. VIII. p. 734.) que ce Mithridate eut une autre fille, nommée aussi Laodice, qui fut

An. 124. avant J.C. JEAN HYRC. 12. Pharnace (**) (t) s'empara de la Ville de Sinope & l'ajoûta à ses Etats, l'an CLXXXIII. (u) Il eut guerre avec Eumene, Roi de Pergame, l'an CLXXXII. (w) Il fit une irruption dans la Galatie en CLXXXI. Ces actions l'ont rendu assez célèbre, mais il l'est plus encore par ses crimes (x), qui l'ont fait passer pour un des plus méchans Princes qui ayent jamais porté la Couronne.

Mithridate Evergete vient après lui dans cette liste. Il étoit fils de Pharnace, & petit-fils de Mithridate, à qui Pharnace avoit succedé immediatement. Car selon Justin (xx) ce Mithridate étoit bisayeul de Mithridate Eupator, & ainsi il faut que Pharnace soit son fils, Mithridate Evergete son petit-fils, & Mithridate Eupator son arriere-petit-fils. La première fois qu'on voit paroître sur la scene ce Mithridate Evergete, est l'an CXLIX, qu'il (y) prêta quelques Vaisseaux aux Romains dans la III. guerre Punique. Il leur envoya aussi du secours dans celle qu'ils eurent (z) contre Aristonicus; &

fut mariée avec Achéus, dont on a ci-devant parlé. Le même Historien (*in Excerpt.* VALESII ex lib. VIII. p. 29.) parle encore d'un Mithridate, fils d'une sœur d'Antiochus le Grand, qui devoit être fils du Roi Mithridate dont on parle ici, & qui sans doute lui succeda. Cela est confirmé par VAILLANT (*Achæmenid. Imperium* Tom. II.) qui dit positivement, qu'il y eut deux Mithridates, pere & fils, entre Mithridate le fondateur & Pharnace. Ce Mithridate le fils doit être un des deux Rois de Pont qui manquent pour remplir le nombre de huict depuis Mithridate le Fondateur jusqu'à Mithridate Eupator; & il doit être placé entre Mithridate troisième Roi de Pont & Pharnace qu'on nomme ici le quatriéme.]

(**) [Il est vrai que le Royaume de Pont fut éteint en sa personne, après avoir subsisté 426. ans, jusqu'à l'an de Rome 694. Cependant il se releva en quelque sorte

& pour recompense, (*a*) ils lui donnerent à la fin de la guerre, la Province de la grande Phrygie. An. 124. avant J.C. JEAN HYRC. 12.

Le dernier des Rois de cette race est Mithridate Eupator, le Prince dont il s'agit ici. Comme il a été le Prince de ce tems-là qui a fait la plus grande figure dans le monde, j'espere qu'on ne trouvera pas mauvais que j'aye dit un mot de sa maison. C'est une chose fort remarquable, (*b*) qu'à sa naissance il parut une grande Comète, qui fut vuë LXX. jours de suite; & une autre, qui dura aussi LXX. jours, quand il parvint à la Couronne. La queuë de l'une & de l'autre occupoit bien un quart de l'hemisphere. Ces Comètes sembloient présager, que ce Prince seroit un grand incendiaire, comme il le fut en effet. Il commença son regne en (*c*) faisant mourir sa mere & son frere: & la suite ne répondit que trop à ce commencement. Il avoit des qualitez fort extraordinaires, & une grande capacité; mais il ne s'en

sorte dans la suite par la faveur de Marc-Antoine, qui le rendit à Darius, fils de Pharnace & petit-fils de Mithridate Eupator. Ce Royaume retomba de nouveau sous le pouvoir des Romains, après la mort de Mithridate fils & successeur de Darius. Voyez VAILLANT ACHÆMENID. IMPERIUM Tom. II.

(*t*) STRABO *XII* p. 545 546.

(*u*) LIVIUS, *XL*. c. 20 POLYB. *Legat. LI. LIII. LIX.*

(*w*) POLYB *Leg. LV*

(*x*) POLYB. *in Excerpt.* VALES. p. 130.

(*xx*) *XXXVIII*. 5.

(*y*) APPIAN *in Mithrid.* p. 176.

(*z*) JUSTIN. XXX *II* 1. EUTROP. IV.

(*a*) JUSTIN. ibid. & *XXXVII*. 5. APPIAN. *in Mithridaticis*, p. 177.

(*b*) JUSTIN. *XXXVII*. 2.

(*c*) MEMNON. *in Excerpt.* PHOTII. c. 32.

s'en servit que pour faire du mal au Genre humain, & fut la cause de la mort de plusieurs milliers d'hommes.

An. 123. avant J.C. JEAN HYRC. 13. Cléopatre, après avoir tué son fils aîné, de la manière dont je l'ai rapporté, trouva à propos de faire un Roi titulaire, sous qui elle pût cacher l'autorité qu'elle vouloit se conserver toute entière. Elle fit revenir Antiochus, son autre fils, d'Athénes, où elle l'avoit envoyé pour son éducation; & le (*d*) fit déclarer Roi dès qu'il fut arrivé. Mais ce n'étoit qu'un vain titre; car elle ne lui donnoit aucune part aux affaires; & comme ce Prince étoit fort jeune, n'ayant pas (*e*) plus de vingt-ans, il la laissa faire assez patiemment pendant quelque tems. Pour le distinguer de l'autre Antiochus, on lui donne ordinairement le surnom de (*f*) *Grypus* qui est pris de son (*ff*) grand nez. Josephe (*g*) l'appelle *Philometor*; mais ce Prince, dans ses médailles, prenoit le titre d'*Epiphane*.

An. 122. avant J.C. JEAN HYRC. 14. Zebina s'étant bien établi, après la mort de Demetrius Nicator, dans la possession d'une partie de l'Empire de Syrie; Physcon, qui le regardoit comme sa créature, prétendoit qu'il lui en fît hommage; (*h*) Zebina ne l'entendoit pas ainsi, & n'en voulut rien faire. Physcon resolut de l'abattre comme il l'avoit élevé; & s'étant accommodé avec sa niéce Cléopatre, il donna sa fille Tryphéne à Grypus & lui envoya

(*d*) JUSTIN. XXXIX. 1. APPIAN. *in Syr.* p. 132.

(*e*) Son pere Demetrius épousa Cléopatre l'an 146. & Seleucus fut le premier fils qu'elle eut de ce mariage. Par conséquent Grypus, qui étoit le cadet, ne pouvoit avoir que vingt ans tout au plus.

voya une Armée avec laquelle elle défit Zebina, & l'obligea à se retirer à Antioche; où, s'étant avisé pour fournir aux fraix de la guerre, (*i*) de piller le Temple de Jupiter, il fut découvert. Les habitans se souleverent, & le chasserent de la Ville. Il fut encore quelque tems errant de lieu en lieu à la campagne; mais à la fin on le prit, & on le fit mourir. An. 122. avant J.C. JEAN HYRC. 14.

Sous le Consulat de L. Opimius & de Q. Fabius Maximus, les differentes saisons furent (*k*) si favorables aux biens de la terre, que l'on n'avoit jamais vû les fruits si beaux & si bons; sur tout les vins, qui furent si excellens & si forts, qu'on en garda jusqu'à deux-cens ans. C'est le fameux vin dont les Poëtes parlent tant, sous le titre de *vin Opimien*, qui lui venoit du premier de ces Consuls. An. 121. avant J.C. JEAN HYRC. 15.

Après la défaite & la mort de Zebina, Antiochus Grypus, se sentant assez âgé voulut commencer à gouverner par lui-même. L'ambitieuse Cléopatre qui voioit par-là diminuer son pouvoir, & éclipser sa grandeur, ne put le souffrir. Pour se rendre de nouveau maîtresse absoluë de tout le Gouvernement de la Syrie, elle resolut de faire (*l*) à Grypus ce qu'elle avoit déja fait à son frere Seleucus; & de donner la Couronne à un autre fils qu'elle avoit eu d'Antiochus Sidete; sous qui, parce qu'il étoit en bas âge, elle esperoit avoir encore An. 120. avant J.C. JEAN HYRC. 16.

(*f*) JUSTIN. *XXXIX.* 1.
(*ff*) Γρυπὸς en Grec signifie un homme qui a un nez aquilin.
(*g*) *Antiq. XIII.* 20. (*h*) JUSTIN. *XXXIX.* 2.
(*i*) JUSTIN. ibid. DIOD. SIC. *in Exc.* VALES. p. 378.
(*k*) PLINIUS *XIV.* 4. & 14.
(*l*) JUSTIN. XXXIX. 2. APIAN. *in Syr.* p. 132.

An. 120. avant J.C. JEAN HYRC. 16. core long-tems l'Autorité Royale entre les mains, & prendre des mesures justes pour s'y établir si bien, qu'elle lui resteroit toute sa vie. Cette méchante femme prépara pour cet effet une coupe empoisonnée, qu'elle présenta un jour à Grypus, comme il rentroit assez échauffé, de quelque exercice qu'il venoit de faire. Mais ce Prince ayant été informé du dessein de sa mere, il l'obligea à la boire elle-même; le poison fit son effet, & délivra la Syrie de ce monstre, qui par ses crimes inouïs avoit été si long-tems le fleau de cet Etat. Elle avoit été (*ll*) femme de trois Rois de Syrie, & elle fut mere de quatre. Elle avoit causé la mort de deux de ses maris; & pour ses enfans, elle en tua un de sa propre main; & vouloit se défaire aussi de Grypus par le poison, qu'il lui fit avaler à elle-même. Ce Prince après cela mit bon ordre à ses affaires; & regna plusieurs années en paix & en tranquilité; jusqu'à ce que son frere Antiochus de Cyzique lui suscita les troubles, dont on parlera dans la suite.

Ptolemée Physcon (*m*) Roi d'Egypte, après avoir regné XXIX. ans depuis la mort de son frere Philometor, mourut enfin à Alexandrie; & termina une vie criminelle, & un regne des plus

(*ll*) Les trois Rois de Syrie qu'elle eut pour maris, furent; Alexandre Balas, Demetrius Nicator, & Antiochus Sidete. Ses quatre fils sont, Antiochus, d'Alexandre Balas: Seleucus, & Antiochus Grypus, de Demetrius: & Antiochus de Cyzique, d'Antiochus Sidete.

(*m*) PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCAL. PTOLEMÆUS *Astron. in Canon.* EPIPHAN. *de pond. & mens.* HIERON. *in Dan* IX.

(*n*) JUSTIN. XXXIX. 5. APPIAN. *in Mithrid. in fine.*

(*o*) JUSTIN. XXXIX. 3.

plus tyranniques. Sa méchanceté & sa tyrannie, passent de beaucoup celles de tous ceux qui avoient regné avant lui dans ce Païs-là. On n'en a vû que trop de preuves dans cette Histoire. An. 117. avant J.C. JEAN HYRC. 19.

Il laissa trois fils. Le premier nommé Apion, étoit (n) un fils naturel, qu'il avoit eu d'une concubine. Les deux autres étoient légitimes; (o) il les eut de Cléopatre sa niéce, qu'il épousa après avoir répudié sa mere. L'aîné s'appelloit (p) Lathyre, & l'autre (q) Alexandre. Il laissa (r) par son testament le Royaume de Cyrene à Apion; & celui d'Egypte à sa veuve Cléopatre & à celui de ses deux fils qu'elle choisiroit elle-même. Elle, croyant qu'Alexandre seroit le plus complaisant, (s) se déterminoit à le prendre: mais le Peuple ne voulut pas souffrir qu'on fît perdre à l'autre son droit d'aînesse, & l'obligea à le faire revenir de Chypre, où elle l'avoit fait releguer par son pere; & à l'associer avec elle à la Couronne. Mais avant qu'on l'inaugurât selon la coûtume à Memphis, (t) elle l'obligea à répudier Cléopatre sa sœur aînée, qu'il aimoit beaucoup; & à prendre Selene sa cadette, pour laquelle il n'avoit nulle inclination. A son Couronnement il prit le titre (u) de Soter. Athenée (w) & Pausanias (x) lui

(p) TROGUS POMP. *in Prologo* 39. & 40. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. CLEM. ALEX. *Strom.* I. p. 331. STRABO XVII. p. 705. PLIN. II. 67. & VI. 30.
(q) PORPHYR. ibid. JUSTIN. XXXIX. 4.
(r) JUSTIN. XXXIX. 3.
(s) PAUSAN *in Atticis* p. 21. JUSTIN. ibid.
(t) JUSTIN. XXXIX. 3.
(u) PORPHYR. ibid. PTOLEM. *in Canone.* EUSEB. *in Chron.* EPIPHAN. *de pond. & mens* HIERON. *in Dan.* IX.
(w) ATHEN. VI. p. 252. (x) *In Atticis*, p. 21.

An. 117. avant J.C. JEAN HYRC. 19. lui donnent celui de Philometor ; mais Lathyre eſt celui par lequel la plûpart des Hiſtoriens le diſtinguent. Cependant comme ce n'étoit qu'une eſpece de (y) ſobriquet, on n'oſoit le lui donner ſérieuſement de ſon tems.

An. 114. avant J.C. JEAN HYRC. 22. Antiochus Grypus ſe préparoit à faire la guerre aux Juifs, (z) lorſqu'il lui tomba ſur les bras une guerre domeſtique qui lui fut ſuſcitée par Antiochus de Cyzique ſon frere de mere. Il étoit fils de Cléopatre & d'Antiochus Sidete, & né pendant que Demetrius étoit priſonnier chez les Parthes. Quand Demetrius revint & rentra en poſſeſſion de ſes Etats, après la mort d'Antiochus Sidete, ſa mere, pour le mettre en ſûreté, l'avoit envoyé à Cyzique, Ville ſituée ſur la Propontide dans la Myſie Mineure, où il fut élevé par les ſoins d'un fidelle Eunuque nommé Cratere, à qui elle l'avoit confié. De là vient le ſurnom de Cyzicenien qu'on lui donne. Grypus, à qui il donnoit de l'ombrage, voulut le faire empoiſonner. On découvrit ſon deſſein ; & le Cyzicenien pour ſe défendre, fut contraint de prendre les armes, & de tâcher à faire valoir les prétentions qu'il avoit à la Couronne de Syrie. C'eſt ce qui arrive fort ſouvent aux Princes, qui ſe trouvent obligez de regner ou de mourir. On ne leur laiſſe point de milieu. Cléo-

(y) Λάθυρος ſignifie une eſpece de pois chiche, qu'on appelle en Latin *Cicer*, d'où eſt venu le ſurnom de la famille de Ciceron ; à cauſe d'une excreſcence de chair que quelcun de ſes ancêtres avoit eüe au nez, qui reſſembloit à un de ces pois. Mais pour *Lathyre* on ne dit point pourquoi on lui donna ce ſobriquet. Il falloit qu'il eût quelque marque bien viſible de cette eſpece, au viſage apparemment, où cela choque davantage.

(z) JOSEPH. *Antiq.* XIII, 17. APPIAN. *in Syr.* p. 132.

Jus-

Cléopatre, que Lathyre avoit été contraint An. 113.
de répudier, se voyant libre, (*a*) se donna avant J.C.
au Cyzicenien. Elle lui apporta en dot une JEAN
Armée qu'elle avoit en (*) Chypre, & la HYRC.
lui mena en Syrie, pour s'en servir contre 13.
son concurrent. Les forces se trouvant par-là à peu près égales, les deux freres en vinrent à une bataille, où le Cyzicenien ayant eu le malheur d'être défait, il se retira à Antioche. Il y laissa sa femme qu'il y crut en sureté, & s'en alla lever de nouvelles troupes, pour rétablir son Armée.

Mais Grypus alla aussi-tôt assiéger la Ville, & la prit. Tryphene sa femme lui demanda instamment de lui mettre Cléopatre sa prisonniere entre les mains. Quoique sa sœur de pere & de mere, elle étoit si enragée de ce qu'elle avoit épousé leur ennemi, & lui avoit donné une Armée contr'eux, qu'elle vouloit lui ôter la vie. Cléopatre s'étoit mise sous la protection d'un Sanctuaire regardé comme inviolable; c'étoit un des Temples d'Antioche. Grypus ne vouloit pas avoir pour sa femme une complaisance, dont il voyoit bien les funestes conséquences dans la rage qui la possedoit. Il lui allegua la sainteté de l'Asyle où sa sœur étoit; lui

JUSTIN. XXXIX 2. PORPHYR *in Gr.* EUSEB. SCALIG. p. 61.

(*a*) JUSTIN. XXXIX. 3.

(*) [On trouve dans les dernières Éditions de JUSTIN les paroles suivantes: *exercitum Grypi sollicitatum. velut dotalem, ad maritum deducit.* D'où il paroît que Cléopatre aiant réussi à débaucher l'Armée de Grypus, la conduisit à son mari. Dans plusieurs éditions on lit *Cypri* au lieu de *Grypi*; & en suivant cette leçon, notre Auteur a cru, que Cléopatre avoit une Armée en Chypre.]

tre ceux de deux Sectes d'une même Réligion, qui ne different souvent que dans des articles de très-petite conséquence. An. 113. avant J.C. JEAN HYRC.

Cependant Cléopatre, la mere commune de ces deux sœurs, ne paroissoit touchée ni du sort de l'une, ni du crime de l'autre. Son cœur, qui n'étoit susceptible que d'ambition, étoit si occupé du desir de regner, qu'elle ne songeoit qu'aux moyens de se soutenir en Egypte, & d'y retenir entre ses mains l'autorité absoluë pour toute sa vie. Pour se mieux affermir, elle (c) donna le Royaume de Chypre à Alexandre son cadet, afin de tirer de lui l'assistance dont elle auroit besoin, si jamais Lathyre vouloit lui disputer l'autorité qu'elle avoit résolu de garder. 23.

La mort de Cléopatre en Syrie ne demeura pas long-tems impunie. (d) Le Cyzicenien revint à la tête d'une nouvelle Armée livrer une seconde bataille à son frere, le défit, prit Tryphene, en la poursuivant; & la sacrifia aux manes de sa femme qu'elle avoit assassiné. Il lui fit souffrir des tourmens que sa cruauté envers sa sœur avoit bien méritez. An. 112. avant J.C. JEAN HYRC. 24.

Grypus fut obligé d'abandonner la Syrie au vainqueur; il se (e) retira à Aspendus en Pamphylie, ce qui lui fait donner quelquefois dans l'Histoire le nom de l'Aspendien. Mais un an après (f) il revint en Syrie & la regagna. Les deux freres partagerent ensuite cet Empire entre eux. Le Cyzicenien eut la Cele-Syrie & la An. 111. avant J.C. JEAN HYRC. 25.

(c) PAUSAN. *in Att.* PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCAL.
(d) JUSTIN. *XXXIX.* 3.
(e) PORPHYR. *in Gr.* EUS. SCAL. *p.* 62. (f) Ibid.

An. 111. avant J.C. JEAN HYRC. 25. la Phénicie, & fit sa residence à Damas. Grypus eut tout le reste, & demeura à Antioche. Tous deux (g) donnoient également dans le luxe & dans plusieurs autres excès. Les Rois de Syrie qui les suivirent, eurent presque tous le même défaut ; ce fut ce luxe & ces divisions, qui leur firent perdre l'Empire : aussi en étoient ils bien indignes.

An. 110. avant J.C. JEAN HYRC. 26. Pendant que ces deux freres consumoient leurs forces l'un contre l'autre, ou s'endormoient dans la molesse après la paix, Jean Hyrcan (h) augmentoit ses richesses & son pouvoir : & voyant qu'il n'avoit rien à craindre de leur part, il entreprit de réduire la Ville de Samarie. Il envoya (i) Aristobule & Antigone, deux de ses fils, en former le siége. Les Samaritains demanderent du secours au Cyzicenien Roi de Damas. Il y vint à la tête d'une Armée ; les deux freres sortirent de leurs lignes : il y eut une bataille, où Antiochus fut battu & poursuivi jusqu'à Scythopolis, & eut beaucoup de peine à se sauver.

An. 109. avant J.C JEAN HYRC. 27. Les deux freres (k) après cette victoire retournerent au siége, & presserent la Ville si vivement, qu'elle fut obligée une seconde fois d'envoyer solliciter le Cyzicenien de venir encore à son secours. Mais il n'avoit pas assez de troupes pour entreprendre de faire lever le siége, on en demanda à Lathyre Roi d'Egypte, qui accorda six-mille hommes, contre l'avis de sa mere Cléopatre. Comme elle avoit deux Juifs pour favoris, pour Ministres, & pour

(g) DIOD. SIC. *in Exc.* VALES. p. 385. ATHEN. V. p. 210. & XII. p. 540.

pour Généraux, Chelcias & Ananias, tous An. 109. deux fils d'Onias qui avoit bâti le Temple avant J.C. d'Egypte; ces deux Ministres qui la gouver- JEAN HYRC. noient entièrement, la portoient à favoriser 27. leur Nation; & par égard pour eux elle ne vouloit rien faire qui fût préjudiciable aux Juifs. Peu s'en fallut qu'elle ne déposât Lathyre, pour avoir fait ceci sans son consentement.

Quand les troupes auxiliaires Egyptiennes furent arrivées, le Cyzicenien les joignit avec les siennes; mais avec tout cela il n'osa venir attaquer l'Armée qui formoit le siége; & se contenta par ses courses & par des détachemens de faire le dégât dans le Païs, pour faire diversion & engager l'ennemi à lever le siége, afin d'aller défendre son propre Païs. Mais voyant que l'Armée ennemie ne faisoit aucun mouvement, & que la sienne étoit fort diminuée par la défaite de quelques partis, par la désertion, & par d'autres accidens; il crut que c'étoit trop exposer sa personne que de demeurer avec une Armée si affoiblie, & se retira à Tripoli. Il laissa le commandement à deux de ses meilleurs Généraux Callimandre & Epicrate. Le premier se fit tuer dans une entreprise téméraire, où tout le parti qu'il avoit mené périt aussi bien que lui. Epicrate voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire, ne songea qu'à tirer pour ses interêts particuliers, le meilleur parti qu'il put de l'état où il se trouvoit. Il traita secretement avec Hyrcan; & pour une somme d'argent qu'il lui donna, il lui livra Scythopolis & toutes les autres places

(h) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 17.
(k) Ibid.
(i) Ibid. c. 18.

An. 109. avant J.C. JEAN HYRC. 27. places que les Syriens avoient dans le Païs. Ainsi ce miserable trahit lâchement les interêts de son maître pour de l'argent.

Samarie destituée de toute esperance de secours, se vit contrainte, après avoir soutenu un siége d'un an, de se rendre enfin à Hyrcan. Il la fit d'abord démolir. Les murailles de la Ville, les maisons des particuliers, tout fut abbatu, & razé jusqu'aux fondemens : & pour empêcher qu'elle ne fût jamais rebâtie, il fit faire en tout sens dans la nouvelle esplanade de la Ville rasée, des fossez larges & profonds (*l*) où il fit entrer l'eau. Au reste, ce que fit Hyrcan dans cette occasion ne fut pas un effet de la haine des Juifs contre les Samaritains; ceux qui le croyent se trompent. Il n'y avoit alors à Samarie aucun de ces Sectaires si haïs des Juifs. Les habitans d'alors étoient tous Syro-Macédoniens, & Payens. Les anciens Samaritains, dont la Secte tenoit, qu'il falloit adorer Dieu sur le mont Guarizim, en avoient été chassez il y avoit long-tems par Alexandre, en punition d'avoir brûlé dans une sédition Andromaque, à qui il avoit donné le gouvernement de la Syrie; comme on l'a dit au Livre VIII. sous l'an 331. Chassez de là ils s'étoient établis à Sichem, qui a toûjours été depuis ce tems-là la principale Ville de cette Secte, & Alexandre avoit repeuplé Samarie d'une colonie de Macédoniens, de Grecs, & de Syriens pêle-

(*l*) JOSEPHE le dit positivement dans le passage que je viens de citer. SALIEN chicane sur cet article, parce que Samarie étoit bâtie sur une montagne. Mais BENJAMIN de Tudéle, qui a été sur les lieux, remarque, dans son *Voyage*; qu'il y a beaucoup de sources au sommet de cette mon-

pêle-mêle, dont la posterité y étoit encore An. 109. avant J.C.
quand Hyrcan la prit. Samarie ne fut rebâtie JEAN
après cela que du tems d'Herode, qui donna HYRC.
à la nouvelle Ville qu'il y fit bâtir, le nom de 27.
(*ll*) Sebaste, en l'honneur d'Auguste, comme
on le lira dans la suite de cette Histoire.

Hyrcan se vit alors maître de toute la Judée, de la Galilée, de la Samarie, & de plusieurs places frontières : & devint par-là un des Princes les plus considerables de son tems. Aucun de ses voisins n'osa plus l'attaquer ; il passa le reste de ses jours dans un parfait repos par rapport aux affaires du dehors.

Mais sur la fin de ses jours, (*m*) il ne trou- An. 108. avant J.C.
va pas la même tranquillité au dedans. Les Pha- JEAN
risiens, Secte brouillone & mutine, lui donne- HYRC.
rent du chagrin. Ces gens-là, par une profes- 28.
sion affectée de rigidité dans la Réligion, s'étoient acquis une réputation qui leur donnoit beaucoup d'empire sur l'esprit du Peuple. Hyrcan avoit tâché par toutes sortes de bienfaits, de les mettre dans ses interêts. Outre qu'il avoit été élevé parmi eux, & avoit toûjours fait profession de leur Secte, il les avoit protegez & servis en toutes sortes d'occasions : & pour se les attacher encore davantage, il avoit depuis peu invité leurs Chefs à un regal magnifique, où dans un discours qu'il leur fit après le festin, il leur avoit représenté : " Que ç'avoit toûjours
„ été

montagne, d'où il n'étoit pas difficile de faire venir l'eau dans ces fossez.

(*ll*) Σέβαστος en Grec veut dire *Auguste*; de là vient Σεβάστη.

(*m*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18.

An. 108. avant J.C. JEAN HYRC. 28.

„ été son intention, qui paroit d'un dessein „ fixe, d'être juste dans ses actions à l'égard „ des autres hommes; & de faire à l'égard „ de Dieu tout ce qui lui étoit agréable, se- „ lon la doctrine enseignée par les Phari- „ siens, comme ils le savoient fort bien: „ qu'il les conjuroit donc, s'ils voyoient „ qu'il s'écartât en quelque chose du grand „ but qu'il se proposoit dans ces deux regles, „ de lui donner leurs instructions, afin qu'il „ pût y remedier & s'en corriger. " Tous, aussi-tôt qu'il eut fini, se mirent à loüer sa conduite, & à lui donner les éloges dûs à un homme de bien, & à un bon & juste Gouverneur; & Hyrcan recevoit avec joye les applaudissemens qu'avoient mérité ses actions.

Mais quand les autres eurent cessé de parler, Eléazar, le seul qui n'avoit rien dit jusqu'alors, qui n'aimoit rien tant que les brouilleries, se leva; & adressant la parole à Hyrcan, lui dit." Puisque vous souhaitez qu'on vous „ dise la vérité librement; si vous voulez mon- „ trer que vous êtes juste, quittez la Souve- „ raine Sacrificature, & contentez-vous du „ Gouvernement Civil du Peuple. " Hyrcan lui demanda, quelles raisons il avoit de lui donner ce conseil." Parce, repliqua-t il, que nous „ savons sur le témoignage des personnes âgées „ parmi nous, que votre mere étoit une cap- „ tive; & qu'en qualité de fils d'une étrange- „ re, vous êtes incapable par la Loi de posse- „ der

(n) *Levit.* XXI. 15. MAIMONID. *in Issure Biah.* c. 19.
(o) Car le Prêtre devoit être *Saint*, *Levit.* XXI. 8. & cela exclut les *profanes*, qui sont l'opposé.

„ der cette Charge. Si le fait eût été véritable, Eléazar eût eu raison; car (n) tout homme né d'un mariage défendu étoit déclaré profane par la Loi de Moïse. Par la même Loi, (o) tout homme profane étoit exclus de la Prêtrise, & à plus forte raison de la Souveraine Sacrificature. An. 101. avant J.C. JEAN HYRC. 28.

Or les mariages défendus parmi les Juifs étoient de trois sortes, selon les trois differens ordres des personnes. 1. Il y avoit des défenses qui regardoient en général tous les Israëlites; il n'étoit permis à aucun de contracter un mariage (p) avec des parens à certains degrez, ni avec (q) une personne d'une autre Nation. 2. Il y avoit des mariages défendus aux Prêtres en particulier, comme d'épouser (r) une femme de mauvaise vie, une femme répudiée, ou une personne censée profane. 3. Enfin il y avoit une défense, outre toutes celles-là, qui ne regardoit que le Souverain Sacrificateur; c'étoit d'épouser une veuve; car la Loi porte qu'il n'épousera qu'une (s) vierge d'entre son Peuple. Si un Souverain Sacrificateur avoit donc un fils venu de quelcun de ces mariages défendus; ou qu'un Prêtre en eût un venu d'un des mariages qui étoient défendus pour son Ordre; ce fils étoit censé profane. Il étoit incapable ou de la Souveraine Sacrificature, ou de la Prêtrise, auxquelles il auroit pû prétendre autrement, s'il fût venu d'un mariage permis par la Loi. Car comme les mariages défendus à tous

(p) *Levit. XVIII.*
(q) *Deuter. VII. 3.*
(r) *Levit. XXI. 7.*
(s) *Levit. XXI. 13. & 14.*

An. 108. avant J.C. JEAN HYRC. 28. tous en général, qui sont ceux de la première sorte, étoient défendus pour les Prêtres aussi bien que ceux de la seconde; aussi, pour le Souverain Sacrificateur, les trois sortes lui étoient également défenduës; la première, en qualité d'Israëlite; la seconde, comme Prêtre; & la troisième, comme Souverain Sacrificateur. Si donc la mere d'Hyrcan eût véritablement été (*ss*) une étrangere prise en guerre, ou toute autre femme qu'il étoit défendu à un Prêtre d'épouser, car son pere Simon n'étoit que Prêtre quand il l'épousa; tous les fils qu'il en auroit eus auroient été censez profanes, par conséquent incapables d'exercer la Prêtrise; & à plus forte raison la Souveraine Sacrificature.

Mais Josephe, le seul qui raporte cette particularité, nous assure (*t*) que le fait étoit faux, & que c'étoit une calomnie manifeste: que tous les assistans blâmerent extrêmement celui qui l'avoit avancé, & en marquerent fortement leur indignation.

Cependant cette avanture fut l'occasion de bien des troubles. Hyrcan fut outré qu'on eût eu

(*ss*) L'expression dont se sert Eléazar dans JOSEPHE, n'emporte pas à la rigueur que la mere d'Hyrcan fût une *étrangere* prise en guerre par les Juifs; elle peut s'entendre aussi d'une Juive esclave chez les Payens & prise ou *rachetée* par les Juifs. Mais, de quelque manière qu'on le prenne, cela revient à la même chose dans le fonds: car une fille Juive esclave chez les Payens, n'etoit pas censée Vierge. Il n'étoit pas permis au Souverain Sacrificateur, ou même à un simple Prêtre, d'épouser une fille dont la virginité étoit si douteuse: & s'il l'épousoit, les enfans qui provenoient de ce mariage étoient censez profanes, & par conséquent incapables de la Prêtrise & de la Sacrificature.

eu l'insolence de diffamer ainsi sa mere, de porter atteinte à la pureté de sa naissance, & de sapper par contre-coup le droit qu'il avoit à la Souveraine Sacrificature. Jonathan, son ami intime, & zelé Sadducéen, qui étoit la Secte opposée à celle des Pharisiens, s'en aperçut; & se servit de l'occasion pour l'animer contre tout le parti, & pour l'attirer dans celui des Sadducéens. Il insinua à Hyrcan; que ce n'étoit pas une saillie d'Eléazar, mais un coup concerté par toute la cabale, dont Eléazar n'avoit été que l'organe: & que pour s'en convaincre, il n'avoit qu'à les consulter sur la punition que méritoit le calomniateur: qu'il verroit, s'il vouloit bien en faire l'experience, par leurs ménagemens pour le criminel, qu'ils étoient tous ses complices. Hyrcan suivit son avis; & consulta ces Chefs des Pharisiens sur la punition que méritoit celui qui avoit ainsi diffamé le Prince & le Souverain Sacrificateur de son Peuple, s'attendant qu'ils le condamneroient sans doute à la mort. Mais leur réponse fut, que la calomnie n'étoit pas un crime capital; & que toute la punition qu'elle méritoit n'alloit qu'au (u) foüet & à la prison. Cette dou-

An. 108. avant J.C. JEAN HYRC. 28.

(t) *Antiq.* XIII. 18.

(u) Cette peine parmi les Juifs ne devoit pas passer le nombre de 40. coups. (*Deut* XXV. 3.) Et le fouet dont on se servoit ayant trois brins, ou branches, ils comptoient que chaque coup en faisoit trois: & ainsi on ne donnoit jamais que treize de ces coups, qu'ils regardoient comme triples; parce que les treize faisant, selon eux trente neufs en donnant le quatorzième, on auroit excedé de deux le nombre porté par la Loi. C'est ainsi que St. Paul, quand les Juifs le firent fouetter, reçut 40. coups moins un (*II. Cor.* XI. 24.) c'est-à-dire 13. coups d'un fouet à trois branches.

An. 108. avant J.C. JEAN HYRC. 28. douceur, dans un cas si grief, fit croire à Hyrcan tout ce que Jonathan lui avoit insinué : & il devint ennemi mortel de toute la Secte des Pharisiens. Il défendit d'observer les réglemens fondez sur leur prétenduë Tradition ; infligea des peines à ceux qui contreviendroient à son ordonnance, & abandonna entièrement leur parti, pour (*v*) se jetter dans celui des Sadducéens leurs ennemis.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. (*w*) Hyrcan ne vêcut pas long-tems après cette bourasque ; il mourut l'année d'après. Il fut XXIX. ans Souverain Sacrificateur & Prince des Juifs. Josephe ajoûte une troisième Dignité aux deux précédentes ; car il le fait aussi (*x*) Prophéte, & en donne deux exemples. Le premier, sa prédiction, que (*y*) ses deux fils aînez, Aristobule & Antigone, ne lui survivroient pas long-tems, & que la succession passeroit à Alexandre qui n'étoit que le troisième. Le second, que quand Aristobule & Antigone battoient Antiochus le Cyzicenien, dans le moment même qu'ils remportoient la victoire, (*z*) il en fut averti à Jerusalem, qui étoit à deux journées de chemin du champ de bataille. Le premier lui fut revelé, à ce qu'on

(*v*) C'est-à dire qu'il se déclara avec eux contre les traditions des Anciens, qu'on ajoûtoit à la Loi écrite, & qu'on vouloit faire passer pour avoir la même autorité qu'elle. Mais un aussi homme de bien qu'Hyrcan n'eut garde d'embrasser leur doctrine contre la Résurrection & la vie à venir. Apparemment qu'alors les Sadducéens n'étoient distinguez des autres, que parce qu'ils rejettoient ces traditions non écrites, dont les Pharisiens étoient si entêtez. JOSEPHE ne dit pas qu'il y eût alors d'autre difference, ni qu'Hyrcan fît autre chose, en prenant leur parti, que d'abolir les reglemens

qu'on prétend, (*a*) dans un ſonge: & le ſe- An. 107.
cond par une (*b*) voix du Ciel, que les Juifs avant J.C.
appellent *Bath Col*, *la fille de la voix*, *ou la* JEAN HYRC. 29.
voix fille.

Les Juifs tiennent qu'il y avoit eu trois ſortes de révélations autrefois parmi eux. La première par l'Urim & le Thummim: la ſeconde par l'eſprit de Prophétie: & la troiſième par cette *Bath-Col*. La première dura, ſelon eux, depuis la conſtruction du Tabernacle juſqu'à celle du Temple. La ſeconde, depuis le commencement du monde juſqu'à la mort de Malachie, ſous le ſecond Temple; quoique ſon uſage le plus fréquent ait été ſous le premier Temple; mais, qu'après la mort de Malachie, l'eſprit de Prophétie (*c*) avoit ceſſé entierement en Iſraël; & (*d*) qu'à ſa place, ils avoient eu la *Bath-Col*; qu'ils prétendent qui étoit une voix du Ciel. Ce nom *de fils de la voix*, ou *voix fille*, ſemble lui avoir été donné par oppoſition à la voix qui venoit du Propitiatoire, quand on y conſultoit Dieu par l'Urim & le Thummim. C'étoit là la grande & la maîtreſſe voix de la Révélation; cette ſeconde étoit d'un ordre beaucoup inferieur, & comme de la fille à la mere, cette inferiorité & ſa venuë après l'autre à qui elle ſuccedoit, (*dd*)

mens des Phariſiens fondez ſur la Tradition, que notre Seigneur condamne auſſi bien que lui.

(*w*) JOSEPH. *Antiq. XIII.* 18. EUSEB. *in Chron.*

(*x*) JOSEPH. ibid.

(*y*) JOSEPH. *Antiq. XIII.* 18. & 20.

(*z*) JOSEPH. ibid. c. 18.

(*a*) Ibid. c. 20. (*b*) Ibid. c. 18.

(*c*) *Talmud. Bab. Tract. Sanhedrim*, fol. 11.

(*d*) Voyez les Oeuvres de LIGHTFOOT. I. Vol. p. 485.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. (*dd*) l'on fait appeller la *voix fille*, ou *la fille de la voix*, parce que l'autre étoit comme sa mere en dignité, & à l'égard de l'âge.

Pour faire connoître quelle espece d'Oracle c'étoit, je vais en donner un exemple (*e*) tiré du Talmud. *Rabbi Jochanan & Rabbi Siméon Ben Lachish, ayant grande envie de voir R. Samuel Docteur de Babylone, dirent; suivons ce que nous dira la Bath-Col. En passant près d'une Ecole, ils entendirent un jeune garçon qui lisoit ce passage du I. Livre de Samuël XXV.* I. ET SAMUEL MOURUT. *Ils remarquerent ces paroles; & en conclurent, que leur ami Samuël étoit mort. L'évenement répondit à leur explication: car on trouva que Samuël de Babylone étoit mort alors.* On pourroit en citer plusieurs autres de même espece, qu'on trouve répandus dans les Ecrits des Juifs; mais celui-ci suffit pour faire voir au Lecteur désintéressé, que leur *Bath-Col* n'étoit pas une voix du Ciel, comme ils le prétendent. Ce n'étoit qu'une espece de divination assez bizarre, qu'ils avoient inventée; comme parmi les Payens on avoit les *Sortes Virgilianæ*; ou (*f*) en prenant un Virgile, & un poinçon, ou une éguille, qu'on enfonçoit dedans au hazard, on regardoit comme un Oracle les paroles où la pointe de cette éguille s'arrêtoit; & on les appliquoit

(*dd*) On donne aussi une autre raison de ce nom. On prétend que cette voix étoit toûjours précedée d'un coup de tonnerre: & qu'ainsi le tonnerre étoit comme la mere, & la voix qui le suivoit comme la fille. Mais cette conjecture n'est pas juste; car dans la plûpart des exemples de cette *Bath-Col* que nous donnent les Juifs, il n'y a point de tonnerre qui la précede.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

quoit à ce qu'on avoit en tête, pour leur faire prédire ce qui en arriveroit. Tout de même parmi les Juifs, quand on s'en rapportoit à la *Bath-Col*, on s'acrochoit aux premières paroles qu'on entendoit proferer après cette résolution prise; & il falloit qu'elles servissent d'Oracle. Ils appelloient cela *voix du Ciel*, parce qu'ils la regardoient comme une décision qu'il leur envoioit pour fixer leur incertitude; & comme une déclaration du decret du Ciel touchant l'événement, dont ils cherchoient à s'instruire en le consultant.

Ces *Sorts de Virgile* eurent (g) beaucoup la vogue parmi les Payens, quand les Oracles eurent cessé, après la venuë de Jesus-Christ. Les Chrêtiens eux-mêmes, quand la corruption commença à s'introduire parmi eux, n'emprunterent-ils pas d'eux cette espece de divination? Toute la difference qu'il y eut, c'est qu'au lieu de Virgile, ils prirent l'Ecriture Sainte. Cette superstitieuse & folle pratique est aussi ancienne que St. Augustin, qui vivoit dans le IV. Siècle; (h) car il en parle. On voit qu'Heraclius Empereur d'Orient l'employa au commencement du VII. car après une heureuse campagne, dans la guerre qu'il avoit avec Chosroès Roi de Perse, ne sachant à quel Païs se déterminer pour mettre ses troupes en quar-

(e) *In Shabbath*, fol. 8. col 3.

(f) *Videas de his Sortibus* PETRI MOLINÆI *Vatem* lib. III. c. 20 *&* *Glossarium* CAR. DU CANGE *in V.* Sortes.

(g) *Videas exempla hujus* Ραψῳδομαντείας *apud* ÆLIUM SPARTIANUM, *in Adriano* c. 2. *&* *apud* ÆLIUM LAMPRIDIUM *in Alexandro Severo*, c. 14.

(h) *Epist.* CIX.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. quartier d'hiver; il (*i*) ordonna un jour de jeûne & de prières dans l'Armée, & après cela consulta la Bible de cette manière, & régla ses quartiers suivant ce qu'il y trouva.

Cette superstition ridicule se répandit encore davantage dans l'Occident; & sur tout en France, où, pendant plusieurs Siècles, (*k*) quand il étoit question de consacrer un nouvel Evêque, on avoit accoûtumé de consulter ainsi la Bible, & de juger quelles seroient sa vie, ses mœurs, & sa conduite, suivant les paroles que le sort faisoit rencontrer.

Les Normands apporterent aussi cet usage dans cette Isle, quand ils firent la conquête de l'Angleterre. A la consécration de Guillaume, second Evêque Normand du Diocese de Norwich, les mots qu'on trouva à l'ouverture de la Bible pour lui furent, (*l*) ***non hunc, sed Barabbam***; ***non pas celui-ci, mais Barabbas***, d'où l'on conclut qu'il ne seroit pas-long-tems Evêque; & qu'il auroit un successeur qui seroit un brigand; & la chose arriva. Ce Guillaume étant venu à mourir bien-tôt après, cet Evêché fut donné à Herbert de Lozinga, autre Normand, qui étoit le Courtier general du Roi Guillaume le Roux pour la Simonie; ce Prince vendant ouvertement tous les Benefices. (*m*) Il avoit déja acheté pour son pere l'Abbaye de Win-

(*i*) THEOPHANES *in Chronico Histor. miscellan.* & CEDRENUS *in Heraclio.*

(*k*) *Videas Glossarium* CAROLI DU CANGE in vocibus *Sortes Sanctorum*

(*l*) *Jean XVIII.* 40.

(*m*) HENR. KNIGHTON, *de Eventibus Angliæ, inter decem Scriptores Historiæ Anglicanæ.* p. 2370. BARTHOLOM.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Winchester, & celle de Ramsay pour lui-même; & il en obtint alors cet Evêché par les mêmes voyes. Quand il fut question de l'y consacrer, le passage de la Bible qui se présenta aux yeux des (n) Consultans fut, ce que Jesus dit à Judas quand il vint à lui pour le trahir. (o) *Amice ad quid venisti? Compagnon pour quel sujet es-tu venu ici?* Ces mots, & ceux qu'on avoit trouvez pour son prédécesseur, le frapperent: sa conscience lui reprocha comment il avoit volé l'Eglise, & trahi Jesus-Christ, (p) il se repentit de ses crimes; &, pour les expier, il fit bâtir la Cathedrale de Norwich, dont il posa la première pierre l'an MXCVI. Ensuite y ayant transporté son siége Episcopal de Thetford où il étoit auparavant, il le fixa à Norwich, où il est toûjours demeuré depuis.

Ceci servira non seulement à faire voir la folie du genre humain, d'aller chercher des prognostications ridicules, pour contenter l'envie qu'il a de savoir l'avenir, entêtement criminel qui n'est que trop commun; mais aussi à faire voir l'horrible corruption de l'Eglise de Rome de ce tems-là; de donner dans une pratique si impie, & d'en faire une partie de l'Office sacré: car leurs regles pour conferer les Ordres passent pour une partie de cet Office; & c'étoit en ce tems-là une des regles de ce Directoire, de se servir de cette espece de prognostication

THOLOM. DE COTTON *in Anglia Sacra* WHARTONI. BROMPTON *inter eosdem decem Script.* p. 991. M. PARIS p. 15.

(n) KNIGHTON & BARTH. de COTTON. ibid.

(o) *Matth* XXVI. 50.

(p) Voyez *Note* (n)

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

cation à la consécration d'un Evêque. Cela étoit trop grossier pour subsister long-tems: mais quand cet usage a cessé on lui en a substitué d'autres qui ne valent pas mieux. Comme ce furent l'ignorance crasse & la superstition aveugle de ces Siècles-là, qui introduisirent ces abominations; nous apprenons aussi par-là, comment se sont introduites dans cette même Communion les autres corruptions, dans la doctrine & dans la pratique, qui regnent encore aujourd'hui.

Une autre chose que l'on rapporte aussi pour faire honneur à la memoire d'Hyrcan, c'est (q) que ce fut lui qui jetta les fondemens du château de Baris, qui servit ensuite de Palais aux Princes Asmonéens tant qu'ils conserverent la Souveraineté. Quand Simon, pere d'Hyrcan, eut rasé la citadelle du mont-Acra, dont la garnison Syrienne leur avoit si long-tems tenu le pied sur la gorge; (r) il fit fortifier la montagne du Temple d'une bonne enceinte, pour le mettre à couvert des insultes de Payens, si jamais il arrivoit qu'ils prissent la Ville. Dans cette enceinte il s'étoit bâti une maison, où il demeura le reste de ses jours. Il semble que ce soit de cette maison, qu'Hyrcan son fils ait fait ensuite le Palais dont il s'agit.

(s) Il étoit situé sur un roc escarpé, de cinquante coudées (ss) de haut; hors de l'enceinte du quarré du Temple, & sur la même mon-

(q) Joseph. *Antiq.* XVIII. 6.
(r) I. *Maccab.* XIII. 53.
(s) Joseph. *de B J.* VI. 15. & *Antiq.* XIV. 15. & XVIII. 6. Lightfoot *de Templo* cap. VII.
(ss) Ces 50. coudées ne doivent pas s'entendre du côté qui

montagne: & la face méridionale étoit parallele à la septentrionale de ce quarré, commençant à l'Occident, & venant jusqu'au coin du Nord-ouëst de ce quarré, & avançant même d'un demi stade. C'étoit un bâtiment quarré de deux stades de tour, dont la face par conséquent étoit d'un demi-stade, c'est-à-dire, de trois-cens pieds: car un stade contenoit six-cens de nos pieds d'Angleterre.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Ce fut là que demeurerent Hyrcan & ses successeurs les Asmonéens, & qu'ils tinrent leur Cour. C'étoit là que se gardoient les habits Pontificaux, que le Souverain Sacrificateur mettoit dans les grandes solemnitez; après quoi on les y resserroit.

Tout cela continua jusqu'au tems d'Herode; qui, quand il fut fait Roi de Judée, voyant la situation avantageuse de ce Palais, le rebâtit & en fit une citadelle extrêmement forte. J'ai déja dit, que le rocher sur lequel étoit bâti ce Palais avoit cinquante coudées de hauteur, c'est-à-dire soixante-quinze pieds. Herode revêtit tout ce rocher de marbre poli, & rendit la citadelle tout-à-fait inaccessible par-là; car comment grimper le long d'un marbre glissant & escarpé? Sur ce rocher ainsi revêtu, il bâtit sa citadelle; & au lieu de Baris, qui avoit été le nom du Palais jusques-là, il appella la citadelle qu'il y bâtit, Antonia, pour faire sa cour à Marc-Antoine le Triumvir, qui avoit pour sa part de l'Em-

qui regardoit le Temple, mais des autres. C'est-à-dire que du haut de la montagne sur laquelle étoient & le Temple & ce Palais, jusqu'au pied, il y avoit 50. coudées, du côté où étoit le Palais, qui étoit un rocher.

An. 107. avant J C. JEAN HYRC. 29. l'Empire Romain toutes les Provinces de l'Orient.

La citadelle qu'y bâtit Herode étoit aussi un quarré, où il y avoit tous les appartemens nécessaires à un Palais où la Cour réside, & toute la magnificence qu'on y demande. La cour du milieu, que les quatre faces renfermoient, servoit de place d'armes aux gardes; & elle étoit bordée d'un porche magnifique. Le bâtiment en dehors étoit élevé de quarante coudées au-dessus du rocher. Il avoit quatre tours aux quatre coins; trois de ces tours avoient cinquante coudées de haut, & par conséquent, dix de plus que le corps du bâtiment; & la quatrième en avoit soixante-dix; c'est-à-dire, trente de plus que le corps du Palais. C'étoit celle qui étoit au coin du Sud-est de la citadelle. Comme ce coin étoit près du milieu de la face septentrionale du grand quarré du Temple; il la fit bâtir de cette hauteur, pour voir tout ce qui s'y faisoit dans toutes les cours; de sorte qu'il ne pouvoit pas y avoir la moindre émeute dans le Temple, qu'on ne le vît de là; & on étoit à portée de l'arrêter, & de l'étouffer d'abord. Pour cet effet, il fit faire deux escaliers qui descendoient de la face méridionale de la forteresse dans les galeries exterieures du Temple, qui étoient tout proche.

On en voit un exemple dans ce qui se passa au tumulte qui se fit dans le Temple contre St. Paul, *Act.* XXI. Après ce que je viens de dire la chose est fort aisée à comprendre. St. Paul devant s'acquiter de son vœu,

vœu, v. 26. étoit dans la cour des femmes, dont le coin du Sud-est étoit destiné à ces sortes de purifications. Ce fut-là que les Juifs le trouverent, v. 27. & le saisirent; & l'ayant traîné de là dans la cour des Gentils, qui étoit moins sainte; ils vouloient l'y tuër, v. 30. & 31. La sentinelle de la tour du Sud-est de la forteresse Antonia, qui voit cette violence, en avertit la garde. L'Officier de garde descend aussi-tôt avec ses soldats, par un des escaliers dont j'ai parlé, dans la galerie exterieure du Temple; d'où il est d'abord dans la cour où est le tumulte. Il leur arrache St. Paul; & l'emmene dans la forteresse, en remontant l'escalier par lequel il étoit descendu, v. 32. & 33. & quand il est presqu'au haut de cet escalier, le Peuple étant venu en foule dans la place qui étoit au pied, hors du Temple; St. Paul obtient du Capitaine la permission de leur parler; & leur fait de là le discours que l'on trouve dans le Chapitre XXII. Ce qui se passa dans cette rencontre fait voir clairement l'usage qu'on faisoit de cette citadelle en d'autres occasions.

Elle eut ce nom de *Baris*, du mot *Bira*, qui dans l'Orient signifie un Palais, ou une maison Royale. On le trouve souvent en ce sens dans les Livres de l'Ecriture, qui sont écrits depuis la Captivité de Babylone; comme Daniel, Esdras, les Chroniques, Néhémie, & Esther: ce qui prouve qu'il venoit des Chaldéens; & que les Hébreux l'avoient emprunté d'eux. Les Septante le rendent sou-

An. 107. avant J. C. JEAN HYRC. 25. vent par le mot de (*t*) Baris; & c'est dans ce sens que cette citadelle portoit ce nom sous les Asmonéens, c'est-à-dire *le Birah*, le Palais Royal ou la Cour du Prince, comme elle l'étoit en effet. Quand Herode le rebâtit, ç'avoit été sa première vuë; mais trouvant dans la suite, qu'il étoit plus avantageux d'en faire une citadelle; il se bâtit un Palais ailleurs, & mit dans celui-ci une garnison. Le Temple commandoit la Ville de Jerusalem; & cette citadelle commandoit le Temple: de sorte qu'avec une bonne garnison dans cette citadelle, il tenoit tout le reste en respect. Quand les Romains se furent rendus maîtres de Jerusalem, ils en firent le même usage & y tinrent toûjours bonne garnison; Et parce que le Commandant avoit ordre de veiller de près à ce qui se passoit dans le Temple; il est appellé, dans le Nouveau Testament, le Capitaine du Temple. *Luc*. XXI. 52. *Actes* IV. 1. V. 24. 26.

Les Asmonéens (*tt*) ayant toûjours gardé les habits Pontificaux dans cette citadelle, Herode les y trouva à son avenement à la Couronne; & il continua à les y garder. Archelaüs son successeur, & les Romains ensuite firent la même chose. Ils crurent tous que c'étoit un moyen de tenir les Juifs en bride, que de retenir ces habits sous bonne garde. On (*u*) les serroit dans une garderobbe faite exprès, scêllée du Sceau du Souverain Sacrificateur & de celui

(*t*) De là vient que parmi les Hellenistes ce mot signifie *un château, une tour, une forteresse*. Aussi HESYCHIUS & SUIDAS ont marqué cette signification. S. JERÔME aussi dans son Comm. sur *Jerem*. XVII. sur *Osée* IX. & sur le *Ps*. XLIV. Mais les Ioniens, & les au-

lui du Tréforier du Temple. Quand on en avoit besoin pour les Solemnitez, où il falloit qu'il les mît; le Commandant les leur laiſſoit prendre; & après la Fête on les reſſerroit comme auparavant. Cela continua juſques à l'incendie qui conſuma entièrement Jeruſalem ſous Titus. Tout avoit réüſſi au dehors à Hyrcan, & au dedans tout avoit toûjours été tranquille, juſqu'à cette malheureuſe brouillerie avec les Phariſiens. Mais en rompant avec eux, & en prenant le parti des Sadducéens, (w) il perdit le cœur du petit peuple, qui attaché aux Phariſiens entra dans tout leur reſſentiment. Jamais ni lui ni ſa famille ne purent le regagner; ce qui fut cauſe d'une infinité de troubles, ſurtout ſous Alexandre fils de cet Hyrcan; comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Puiſque nous commençons à rencontrer les Phariſiens & les Sadducéens, & qu'il en ſera parlé fort ſouvent dans la ſuite, auſſi bien que de quelques autres Sectes, des differens partis des Juifs; il faut, avant que d'aller plus loin, faire connoître toutes ces Sectes & ces partis; pour répandre ſur la ſuite de cette Hiſtoire un degré de clarté, ſans lequel on ne verroit les choſes que fort confuſément.

J'ai déja fait remarquer, qu'au retour de la Captivité de Babylone, quand Eſdras & Néhémie mirent la dernière main au rétabliſſement de l'Egliſe des Juifs dans la Judée, il ſe for-

autres Grecs naturels, entendoient par ce mot de *Bari* une eſpece de Bateau. HERODOTE l'employe en ce ſens, en parlant des affaires d'Egypte; lib. II. c. 96.

(*tt*) JOSEPH. XVIII. 6. (*u*) JOSEPH. ibid.

(*w*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. forma deux partis, dont le premier (x) se tenant à la parole écrite, croyoit, qu'en observant cette parole on accomplissoit toute justice; & qu'ainsi on pouvoit prétendre au titre de *Juste*, *Tsadik*. L'autre parti, (y) outre la Loi écrite, avoit des Constitutions traditionelles des Anciens, & d'autres observances rigides, auxquelles il se devoüoit volontairement par voye de surerogation. Ces derniers étant regardez, par cette raison, comme d'un ordre de sainteté superieur à l'autre, on les appelloit *Chasidim*; c'est-à-dire *les Religieux*; & ce sont ceux-ci qui (z) sont appellez (a) Assidéens dans le Livre des Maccabées. Du premier de ces partis, vinrent les Samaritains, les Sadducéens, & les Caraïtes: & du second, les Pharisiens & les Esséniens. Je vais montrer ce que chacune de ces Sectes avoit de particulier.

I. Les SAMARITAINS au commencement n'étoient (b) que des Payens mitigez, qui n'adoroient le Dieu d'Israël que d'une manière idolâtre avec toutes leurs fausses Divinitez. Ils continuerent dans cet état, jusqu'à ce que Manassé & quelques autres Juifs échapez de Jerusalem, leur aporterent le Livre de la Loi, & leur enseignerent à renoncer à Idolâtrie, & à adorer le vrai Dieu seul, selon l'institution de Moïse. Depuis cette réforme, on doit les regarder comme une Secte des Juifs. Mais comme j'en ai déja parlé dans le VI. Livre de cette

(x) Vide GROTII *Comment. ad I. Maccab.* II. 42.
(y) GROT. ibid. SCALIG *in Elench. Trihar.* c 22.
(z) I. *Maccab.* II. 42. & VII. 13.
(a) En Hébreu ce mot s'écrit avec un *Cheth*, qui quelquefois s'exprime par un Ch, comme dans *Chasidim*, quelquefois

te Hiſtoire, il ſuffit d'y renvoyer le Lecteur. An. 107. avant J.C.

II. Les SADUCEENS n'étoient d'abord que ce que ſont aujourdhui les Caraïtes; c'eſt-à-dire, qu'ils rejettoient les traditions des anciens, & ne s'attachoient qu'à la parole écrite. J'ai (c) déja montré fort au long, comment ces traditions s'étoient introduites parmi les Juifs. Et comme les Phariſiens étoient les zèlez protecteurs de ces traditions, leur Secte & celle des Sadducéens étoient directement oppoſées. Tant que les Sadducéens s'en tinrent-là, c'étoient eux qui avoient la raiſon de leur côté. Mais dans la ſuite ils donnerent dans les opinions qui en firent une Secte impie. 1. Ils vinrent (d) à nier la Réſurrection, & l'exiſtence des Anges, & des eſprits des hommes après la mort. Ils (e) s'imaginerent qu'il n'y avoit d'eſprit que Dieu ſeul; que pour l'homme, la vie préſente eſt ſon tout: qu'à la mort, le corps & l'ame meurent également, pour ne jamais revivre; & qu'ainſi il n'y a ni peines ni récompenſes à venir. Ils reconnoiſſoient à la verité, que Dieu avoit créé le monde par ſa puiſſance; & qu'il le gouvernoit par ſa Providence; & que pour le gouverner il avoit établi des recompenſes & des peines; mais ils croyoient que ces recompenſes & ces peines étoient toutes dans cette vie: & c'étoit pour cela ſeul, qu'ils le ſervoient, & qu'ils obéïſſoient à ſes Loix; car

JEAN HYRC. 19.

quefois ſeulement par une admiration, comme dans *Hebron*; & quelquefois ne s'exprime point du tout, comme ici, dans le même mot d'Aſſideens.

(b) *Rois* XVII 33. (c) Livre V.

(d) *Matt.* XXII. 12. *Marc.* XII *Actes* XXIII. 8.

(e) JOSEPH. *Antiq.* XVIII. 2. *& de B. J.* II. 12.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 19. car ils n'avoient aucune autre vuë. En un mot, excepté qu'ils convenoient que Dieu avoit créé le monde, & qu'il le gouvernoit par sa Providence, c'étoient des purs Déïstes Epicuriens à tous autres égards.

Le Talmud, dans l'Histoire qu'il conte de Sadoc, l'éleve d'Antigone de Socho, prétend nous apprendre comment ils tomberent dans cette impieté; & que ce fut de ce Sadoc que leur vint le nom de Sadducéens. Il n'est pas nécessaire de repeter ici ce que j'en (*f*) ai déja dit assez au long. Mais j'avouë que je ne compte guères sur l'autorité du Talmud.

Quand Jean Hyrcan abandonna le parti des Pharisiens pour prendre celui des Sadducéens; (*g*) il ne paroît pas qu'il ait fait d'autre changement que celui de casser toutes les Constitutions traditionelles des Pharisiens; ce qui me fait croire que c'étoit là toute la difference qui étoit alors entre ces deux Sectes. Et voyant Hyrcan représenté dans l'Histoire (*h*), comme un Prince qui aimoit la justice & la Réligion, & que toutes ses actions soutiennent ce beau caractère; il n'y a aucune apparence qu'il ait pu embrasser une doctrine aussi impie que celle de nier la Résurrection & une vie à venir; sur tout lorsqu'il se voyoit sur le point de quitter celle-ci; car ce fut sur la fin de sa vie que se fit ce changement. Tout cela me fait croire que cette impieté ne s'étoit pas encore glissée dans cette Secte. Mais en quelque tems qu'elle s'y soit introduite, ce qu'il y a de sûr, c'est

(*f*) Livre I.
(*g*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18.

c'eſt que le libertinage & la corruption ont été les ſeules cauſes qui l'ont fait naître : & que par tout ailleurs où elle ſe trouve, ç'en ſont toûjours là les deux ſources. Quand on vit d'une manière, qu'on ſent bien qui ne ſe peut pas juſtifier devant Dieu, il n'y a point de ſyſtême ſi ridicule & ſi faux qu'on n'embraſſe volontiers, pourvu qu'il exempte de rendre ſes comptes. Epicure ſe vantoit d'avoir affranchi les hommes, en les délivrant de la crainte des Dieux. La véritable raiſon qui lui fait trouver des diſciples, c'eſt qu'il endort la conſcience ; & qu'en leur ôtant de l'eſprit la crainte de Dieu & de ſon jugement, il leur permet de ſuivre tous leurs penchans criminels, ſans repugnance & ſans remors. Selon toutes les apparences cette impiété vint de la même origine parmi les Juifs. Sous les Princes Aſmonéens la proſperité apporta le pouvoir & les richeſſes : & les richeſſes produiſirent le luxe & la débauche. Pour raſſurer la conſcience ſur la crainte des peines duës aux crimes que ces paſſions faiſoient commettre, on s'aviſa d'introduire une doctrine fort commode pour les gens qui vouloient les ſatisfaire ; c'eſt qu'il n'y avoit point de jugement après cette vie, & que les hommes retournoient dans le néant. Ce que Joſephe rapporte de cette Secte me confirme dans cette penſée, car il dit (*i*) qu'il n'y avoit que les gens de qualité & les riches qui en fuſſent. Mais puiſque le gros des Savans reçoit ce que dit le Talmud, de la manière dont cette doctrine s'introduiſit par

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 19.

(*h*) JOSEPH. *de Bello Judaico* I. 3.
(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. & XVIII. 2.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC 19. par Sadoc éleve d'Antigone de Socho; je ne prétends pas avoir là-dessus de dispute avec personne. Je propose seulement mes conjectures; & j'en laisse le jugement au Lecteur, qui les pesera, s'il lui plait.

2. Les Sadducéens rejettoient non seulement toutes les traditions non-écrites, mais aussi (*k*) toute l'Ecriture, à la reserve des cinq Livres de Moïse. Si l'Histoire du Talmud, dont je viens de parler, est véritable, que quand Sadoc eut commencé à dogmatiser, son opinion sur la vie à venir fut trouvée si impie, qu'il jugea à propos de se réfugier parmi les Samaritains; peut-être sera-ce d'eux qu'il aura pris cette partie de son hérésie. Les Samaritains ne recevoient que les Livres de Moïse; & ne reconnoissoient, ni les Prophétes, ni les Hagiographes, qui faisoient les deux autres parties du Canon de ce tems-là. Mais il y a beaucoup plus d'apparence que les Sadducéens rejetterent ces Livres, parce que leur opinion y étoit condamnée trop clairement. Il y a plusieurs passages dans ces Livres qui prouvent clairement & incontestablement une vie à venir, & la résurrection des morts. De sorte qu'étant resolus de n'admettre ni l'une ni l'autre, il falloit bien qu'ils fissent ce que font ordinairement tous les Hérétiques, c'est de rejetter indifferemment tout ce qui étoit contre eux.

Quelques Savans, & entre autres (*l*) Scaliger,

(*k*) *Vide* GROT. *in Matth.* XXII. 23. DRUSIUM *de tribus Sectis Jud.* III. 9. LIGHFOOT. Vol. II. p. 1278. *qui probant hoc ex* TERTULIANO, HIERONYMO *aliisque.*

ger, prétendent, qu'ils ne rejettoient pas le reste de l'Ecriture; mais seulement qu'ils donnoient la préference aux Livres de Moïse sur tout le reste. Mais la dispute que l'Evangile raporte que Jesus-Christ (*m*) eut avec eux, prouve clairement le contraire. Jesus-Christ ayant en main tant de passages formels des Prophétes & des Hagiographes, qui prouvent clairement une vie à venir & la résurrection des morts; on ne sauroit assigner de raison qui obligeât à les abandonner, pour tirer de la Loi un argument qui n'est fondé que sur une conséquence; si ce n'est qu'il voyoit qu'il avoit à faire à des gens qui rejettoient ces Prophétes & ces Hagiographes, & que rien ne convaincroit que ce qui étoit tiré de la Loi même.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 19.

Cette conformité d'opinion entr'eux & les Samaritains sur l'autorité des Livres Sacrez, a donné occasion aux Juifs d'accuser les Samaritains, de nier aussi bien qu'eux la vie à venir & la résurrection des morts: mais, sur cet article, les Samaritains sont plus orthodoxes que les Juifs mêmes; & leur saine doctrine sur ces points importans continuë encore de nos jours.

3. Le troisième article de l'hérésie des Sadducéens, étoit (*n*) le franc arbitre & le prédestination. Au lieu que les Esséniens croyoient, que tout est prédeterminé & fixé, dans un enchaînement inalterable de causes infaillibles; & que les Pharisiens admettoient la liberté avec la pré-

(*l*) *Elench. Triher.* c. 16.
(*m*) *Math* XXII *Marc.* XII. *Luc* XX.
(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIII 9.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 19. prédestination ; les Sadducéens, differens des uns & des autres, (o) nioient toute sorte de prédestination : & soutenoient, que Dieu avoit fait l'homme maître absolu de toutes ses actions, avec une liberté entière de faire comme il veut le bien ou le mal, sans aucune assistance pour l'un, ni aucun empêchement pour l'autre. De sorte que le bien ou le mal que fait l'homme, vient entièrement de lui-même ; parce qu'il a le pouvoir absolu de faire l'un & d'éviter l'autre. En un mot cette opinion parmi les Juifs, étoit précisément la même qu'est celle de Pelage parmi les Chrétiens : qu'il n'y a point de secours de Dieu, ni par une grace prévenante, ni par une grace assistante ; mais que, sans ce secours, chaque homme a en lui-même le pouvoir complet d'éviter tout le mal que défend la Loi de Dieu, & de faire tout le bien qu'elle condamne. Dans cette persuasion que tous les hommes ont ce pouvoir en eux-mêmes, on remarque d'eux, (p) que quand ils étoient jugez dans des causes crimineles, ils panchoient toûjours à la sévérité dans leurs sentences ; & ils passoient généralement (q) pour des gens sans humanité, chagrins & grossiers entr'eux, brutaux & cruels à l'égard de tous les autres.

(r) Leur Secte étoit la moins nombreuse de toutes ; mais c'étoient les gens de la première qualité, & les plus riches. Il n'arrive que trop

(o) JOSEPH. ibid. & *de Bello Jud.* II. 12.
(p) JOSEPH. *Antiq.* XX. 8.
(q) Idem *de B Jud.* II. 12.
(r) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. & XVIII. 2.

trop que ceux qui ont dans la plus grande abondance les biens de cette vie, sont ceux qui ont le plus de penchant à négliger, & même à ne vouloir pas croire les promesses d'une meilleure vie. Tous ceux qui avoient quelque pouvoir, ou du bien, parmi les Juifs, étant péris à la destruction de Jerusalem par les Romains, cette Secte périt aussi avec eux. Il n'en est plus parlé depuis ce tems-là, pendant plusieurs Siècles; jusques à ce que leur nom commença à revivre dans les Charaïtes, dont j'ai à parler à présent.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC 29.

III. Ces (s) CARAITES, quoique les autres Juifs les traitent de Sadducéens, n'ont rien de commun avec eux qu'une chose; c'est qu'ils rejettent toutes les traditions; & qu'ils n'admettent que la Parole écrite. Les Sadducéens avoient commencé par là; mais ils ne s'y étoient pas arrêtez, & ils étoient tombez dans la suite dans les impiétez dont j'ai parlé, que les Caraïtes n'ont pas adoptées. Dans tous les autres points, ils croyent les mêmes choses que le reste des Juifs. Ils ne rejettent pas même absolument toutes les traditions; ils soutiennent seulement, qu'elles n'ont pas la même autorité que l'Ecriture. Ils veulent bien qu'on les allegue comme l'opinion des anciens Docteurs; comme des secours humains, pour éclaircir & pour expliquer l'Ecriture, autant qu'on trouve qu'ils ont bien rencontré, & qu'ils y peuvent servir; mais ils ne veulent pas qu'on mette

(s) Vide BUXTORF. *Lex. Rabb.* p. 2112. *& seqq.* MORINI *Exercit Bibl.* II. 7. HOTTING. *Thes.* p. 40 DRUS. *de Tribus Jud. Sect.* III. 15. SCALIG. *Elench. Triher.* c. 2.

An. 107. avant J.C JEAN HYRC. 29.

mette ces traditions ſur le même pied que l'Ecriture elle-même, comme font tous les autres Juifs. Car, comme je l'ai déja fait voir dans cette Hiſtoire, le reſte des Juifs croit qu'outre la Loi écrite, Moïſe reçut auſſi ſur le mont Sinaï une Loi orale de même autorite que l'autre. Ils font paſſer toutes leurs traditions pour cette Loi; & ſe croyent auſſi obligez de les obſerver que la Loi écrite, & même davantage; car ils n'obſervent la Loi écrite que ſelon les explications qu'y donne cette tradition. Ayant avec le tems fait un recueil de toutes ces traditions, dans les gros volumes qu'ils appellent le Talmud; ils exigent la même déference & la même vénération pour ce Livre que pour la Sainte Ecriture elle-même; ils fondent tous leurs articles de foi ſur la doctrine, & font des directions & des préceptes qu'il contient, la regle de toutes leurs actions. Cette compilation parut vers le commencement du ſixième Siècle. Quand les gens de bon ſens parmi eux l'eurent examinée avec un peu de ſoin, ils furent ſi choquez des bagatelles, du galimathias, & des fables ridicules & incroyables dont elle eſt pleine; & de voir en même tems qu'on oſât ſoutenir, que tout cela venoit de Dieu; qu'ils l'abandonnerent, & ne voulurent fonder leur foi que ſur l'Ecriture, ou la parole de Dieu écrite; & pour le Talmud ils ne le regarderent que comme une compoſition humaine, dont à la verité on pouvoit ſe ſervir pour expliquer l'Ecriture; mais qu'il

(t) RABBI ABRAHAM BEN DIOR *in Cabbala Hiſtorica.* ZACUT. *in Juchaſin.* D. GANZ *in Zemach David.*

qu'il falloit bien examiner pour voir si ses explications étoient justes. Ce refus qu'ils firent d'admettre le Talmud, ne causa pendant quelque tems aucun schisme parmi eux. An. 10. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Mais vers l'an DCCL. quand Anan, Juif Babylonien de la race de David, & son fils Saül, tous deux savans dans ce qui faisoit la science des Juifs, se furent déclarez ouvertement pour la parole écrite toute seule, & qu'ils eurent protesté, desavoué & condamné toutes sortes de traditions qui n'y étoient pas conformes; leur déclaration produisit aussi-tôt un schisme & une séparation parmi les Juifs. Les uns soutinrent le Talmud & ses traditions. Les autres les rejetterent & les désavouërent, comme contenant des inventions humaines, & non la doctrine & les commandemens de Dieu. Ceux qui soutenoient le Talmud & ses traditions, étant presque tous Rabbins, ou éleves de Rabbins, avec quelques sectateurs qu'ils avoient entraînez dans leur parti, ce parti-là fut appellé les Rabbinistes. Les autres qui ne reconnoissoient que l'Ecriture, qui dans le langage de Babylone s'appelloit *Cara*, eurent le nom de *Caraïtes*, comme qui diroit *Scripturaires*. La dispute dure jusqu'à présent entr'eux sous ces noms-là.

Les Juifs (*t*) prétendent que la véritable cause de ce schisme vint de l'ambition d'Anan, qui piqué de ce qu'on lui avoit refusé le degré de (*u*) Gäon, & ensuite chagrin encore d'avoir manqué la Charge (*w*)

(*u*) *Gäon* étoit le plus haut titre du Doctorat parmi les Juifs de ce tems-là.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

(*w*) d'Aichmalotarque, ou Chef de la Captivité de Babylone, à laquelle il avoit prétendu en qualité de descendant de David; pour se vanger, avoit fait naître ce sujet de division.

Cette Secte subsiste encore, & ceux qui en font profession passent pour (*x*) les plus habiles & les plus honnêtes gens de la Nation des Juifs. Il y en a fort peu dans l'Occident. La plûpart sont dans la Pologne, dans la Moscovie, & dans l'Orient. Vers le milieu du dernier Siècle, on en fit un dénombrement. (*y*) Il y en avoit en Pologne deux mille: à Caffa, dans la Tartarie Crimée, MCC: au Caire, CCC. à Damas, CC. à Jerusalem, XXX., en Babylonie, C. en Perse DC. Mais tout cela joint ensemble ne fait qu'un fort petit nombre, au prix du gros de la Nation qui est dans l'autre parti.

Ils (*z*) lisent l'Ecriture & leurs Liturgies, en public & en particulier, dans la Langue du Païs où ils demeurent. A Constantinople, en Grec; à Caffa, en Turc; en Perse, en Persan; & en Arabe dans tous les lieux où l'Arabe est la Langue vulgaire.

IV. Mais (*a*) la Secte la plus nombreuse des Juifs étoit celle des PHARISIENS. Ils avoient non seulement les Scribes, & tous les Savans, dans leur parti; mais (*a*) tout le gros du Peuple. Ils differoient des Samaritains, en ce qu'ou-

(*w*) L'*Aichmalotarque* étoit le Chef des Juifs de la dispersion dans la Babylonie; & avoit la même autorité que l'*Alabarque* à Alexandrie C'est-à-dire, que c'etoit une personne qu'ils choisissoient eux-mêmes; & à qui ils se soumettoient volontairement, pour être jugez par lui selon leur Loi. Ils en avoient un ici, en Angleterre, sous les premiers Rois Normands; le Gouver-

qu'outre la Loi, ils recevoient les Prophétes, les Hagiographes, & les traditions des anciens: & des Sadducéens, outre tous ces articles, en ce qu'ils croyoient la vie à venir & la resurrection des morts; & dans la doctrine de la prédestination & du franc-arbitre.

An. 177. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Pour le premier de ces points, il est-dit dans l'Ecriture, (*b*) qu'au lieu *que les Sadducéens disent qu'il n'y a point de resurrection, ni d'Ange ni d'Esprit, les Pharisiens confessent l'un & l'autre*; c'est-à-dire, 1. qu'il y a une resurrection des morts; & 2. qu'il y a des Anges & des Esprits. A la verité, selon Josephe, (*c*) cette resurrection n'étoit qu'une resurrection à la Pythagoriciene; c'est-à-dire, simplement un passage de l'ame dans un autre corps, où elle renaissoit avec lui. Mais enfin, ils en excluoient tous les méchans du premier ordre; & croyoient que leur ame au sortir du corps entroit dans un état de misere, où ils souffroient dans toute l'éternité les peines qu'avoient mérité leurs pechez. Mais pour les moins criminels, leur opinion étoit, qu'ils étoient punis dans les corps où leurs ames passoient au sortir de celuici. C'étoit là ce qu'avoient dans l'esprit les Disciples de Jesus-Christ, lorsqu'ils lui demanderent, (*d*) *Qui avoit péché*; *l'homme* qui étoit né

vernement l'approuvoit; & on lui donnoit le titre d'*Evêque des Juifs* Voyez les *Marbres d'Arundel* de SELDEN.

(*x*) SCALIGER *in Elencho Triheres.* c. 2.

(*y*) HOTTING. *in Thes. Philolog. inter addenda* p. 583.

(*z*) HOTTINGERUS ibid.

(*a*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 9. & 18. XVII. 3. & XVIII. 2. de *Bello Jud.* II. 12.

(*b*) *Actes XXIII.* 8.

(*c*) De *Bello Jud.* II. 12.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC.29 né aveugle, *ou son pere & sa mere.* Il est visible que cela suppose une autre vie antecedentè; autrement comment est-il possible qu'un homme ait péché avant d'être né ? Et quand ils lui disent encore, (*e*) que quelques-uns croyoient qu'il étoit Elie; d'autres Jeremie, ou quelque autre Prophéte; cela ne se peut pas entendre sans supposer, que ceux qui le croyoient ainsi, avoient dans l'esprit les idées de la Metempsychose, ou de la transmigration des ames d'un corps dans un autre; pour penser qu'il étoit né avec l'ame d'Elie, de Jeremie, ou de quelque autre Prophéte. Ces deux passages pris ensemble prouvent donc clairement ce qu'avance Josephe, que la resurrection qui l'on croyoit alors parmi les Juifs, étoit une resurrection Pythagoriciene; c'est-à-dire, le passage de la même ame dans un autre corps.

Mais quand Jesus-Christ, qui a mis en lumiére la vie & l'immortalité, fut venu au monde, il enseigna le premier la vraye resurrection du même corps & de la même ame ensemble; & les Juifs l'apprirent peu de tems après des Chrêtiens, & l'ont toûjours enseigné de la même manière qu'eux, depuis ce tems-là. Tous leurs Livres, sans exception, quand ils traitent de ces matières, ne parlent pas autrement que nous de la resurrection des morts, & du Jugement qui la doit suivre, dans tout ce qui est essentiel à l'un & à l'autre.

Pour ce qui est de l'opinion des Pharisiens sur la prédestination & le franc-arbitre; il n'est pas

(*d*) *Jean*, IX. 2.
(*e*) *Matth.* XVI. 14.

pas aisé de la découvrir au juste. Selon Josephe, (*f*) ils croyoient la prédestination absoluë, aussi bien que les Esseniens; & admettoient pourtant aussi en même tems le libre arbitre, comme les Sadducéens. Ils attribuoient à Dieu & au Destin tout ce qui se fait; & laissoient pourtant à l'homme sa liberté. Comment ils faisoient pour ajuster ensemble ces deux choses qui paroissoient si incompatibles, c'est ce que personne n'explique. Peut-être vouloient-ils dire, que les hommes choisissent volontairement ce qu'ils sont prédestinez infailliblement à faire. Mais si l'homme est prédestiné à ce choix, quelque librement qu'il lui paroisse qu'il choisit, il n'a assurément pas le franc-arbitre; parce que dans cette hypothese, il est infailliblement obligé & contraint par une nécessité insurmontable dans tout ce qu'il fait; & ne peut pas absolument faire un autre choix que celui qu'il fait.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 9.

Mais le grand caractère distinctif des Pharisiens étoit (*g*) leur zèle pour les traditions des anciens, qu'ils croyoient émanées de la même source que la Parole écrite; car ils prétendoient qu'elles avoient été données à Moïse en même tems que l'autre sur le mont-Sinaï; & aussi leur attribuoient-ils la même autorité qu'à celle-là.

J'ai (*h*) déja fait voir la naissance de ces traditions après la mort d'Esdras. Cette Secte qui faisoit son capital de travailler à leur propagation, & à les faire observer où elles étoient déja

(*f*) *Antiq.* XIII. 9. & XVIII. 2. & *de B. J.* II. 12.
(*g*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 28. & XVIII. 2. (*h*) Liv. V.

Au. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

déja établies, commença en même-tems qu'elles: & les traditions & la Secte crûrent si bien avec le tems, qu'enfin (*i*) la Loi traditionelle étouffa la Loi écrite; & ses sectateurs devinrent le gros de la Nation Juive. Ces gens-là, (*k*) en vertu de leur observation rigide & guindée de la Loi ainsi grossie de leurs traditions, se regardoient comme plus saints que les autres; & se séparoient de ceux qu'ils traitoient de pécheurs & de profanes, avec qui ils ne vouloient pas seulement (*l*) manger ou boire. C'est de-là que leur est venu (*m*) le nom de *Pharisiens*, du mot *Pharas*, qui signifie *séparer*, quoique cette séparation, dans leur première intention, eût été de s'écarter du petit peuple, qu'ils appelloient *Am haaretz*, *le peuple de la Terre*, & qu'ils regardoient avec un souverain mépris comme la balieure du monde; leurs prétentions hypocrites d'une sainteté au-dessus du commun, imposerent à ce petit peuple même, & (*n*) l'entraînerent, par la vénération & l'admiration qu'elles lui causerent.

Notre Seigneur (*o*) les accuse souvent de cette hypocrisie, & (*p*) d'anéantir la Loi de Dieu par leurs traditions. Il marque plusieurs de ces traditions, & les condamne; comme nous le voyons dans l'Evangile. Mais ils en avoient encore bien d'autres, outre celles-là. Pour parler de toutes il faudroit copier tout le Tal-

(*i*) *Matth.* *XV.* 1--6. *Marc.* VII. 3. & 4.

(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XVII. 3. & XVIII. 2. & *de B. J.* I. 4.

(*l*) *Matth.* IX. 2. *Luc.* *V.* 30. *XV.* 2.

(*m*) BUXTORF. *Lex Rabb.* p. 1851. & 1852. LIGHTFOOT Vol. I. p. 656. DRUSIUS *de Trib. Sect. Jud.* II. 2. &

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC 29.

Talmud, qui n'a pas moins de douze volumes *in folio*: car ce Livre n'est autre chose que les traditions que cette Secte imposoit & commandoit, avec leurs explications. Quoiqu'il y en ait plusieurs impertinentes & ridicules, & que presque toutes soient incommodes & très-onereuses; cette Secte n'a pas laissé de prévaloir, & d'engloutir même toutes les autres. Depuis plusieurs Siècles elle n'a eu d'opposant que le petit nombre de Caraïtes dont j'ai parlé. A cela près, toute la Nation des Juifs, depuis la destruction du Temple jusqu'à présent, a donné dans leur opinion, & reçu leurs traditions comme des Ordres Divins; elle les observe encore aujourd'hui avec beaucoup plus de respect & de dévotion, qu'elle n'observe la Parole écrite. De sorte qu'avec leurs traditions ils ont en quelque manière annullé toute la Sainte Ecriture du Vieux Testament, & mis en sa place le Talmud, qui est devenu leur Bible; car ils en font aujourd'hui l'unique régle de leur Foi & de leurs mœurs. La Réligion Judaïque d'aujourdhui n'est plus qu'un Edifice élevé sur les traditions des Pharisiens, & point du tout sur le fondement de la Loi & des Prophétes. Ils ont corrompu l'ancienne Réligion Judaïque, précisément de la même manière que ceux de la Communion de Rome ont corrompu la Chrêtienne.

On

& 3. [Jo. CLERICUS *in Proleg. ad Hist. Ecclef.* §. I. c. 2. *Aliam vocis originem profert.* C. VITRINGA *Observ.* Lib. I. cap. ultimo.]

(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 18. & XVIII. 2.

(*o*) *Matth.* XXIII. 13--33. *Luc.* XI. 39--52.

(*p*) *Matth.* XV. 6.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29

On voit souvent paroître LES SCRIBES avec les Pharisiens dans le Nouveau Testament. Ce n'étoit pas une Secte, c'étoit seulement une profession. On donnoit ce nom aux gens de Lettres. Il y en avoit de diverses sortes: car, quoique ce nom fût général, & comprît tous les gens d'étude, ou les Savans de profession, du tems de notre-Seigneur; il se disoit pourtant plus particulièrement de ceux qui, par les progrès qu'ils avoient faits dans la connoissance de la Loi & de la Théologie des Juifs, étoient parvenus à monter dans la Chaire de Moïse, & devenus Juges dans (q) les Sanedrins, ou Docteurs dans les Ecoles, ou dans les Synagogues. Ils (r) étoient presque tous de la Secte des Pharisiens; presque toute la science des Juifs de ce tems-là consistant dans ces traditions Pharisienes, & dans l'usage qu'on en faisoit pour expliquer, ou pour parler plus juste, pour tordre l'Ecriture. Et comme c'étoient eux qui étoient les oracles de la Loi politique & de la réligieuse; *Scribe* & *Docteur de la Loi*, dans l'Ecriture, ne veulent dire que la même chose; & celui, par exemple, qui dans S. Matthieu XXII. 35. est appellé *Docteur de la Loi*, dans St. Marc. XII. 28. est désigné par le nom de *Scribe*, *un des Scribes*.

V. Mais quelque rigides que prétendissent être les Pharisiens, ils n'approchoient pas des ESSENIENS. Ces derniers, qui originairement étoient

(q) Il y avoit parmi les Juifs deux sortes de Sanedrins; l'un de 23. personnes, en chaque Ville: & l'autre pour toute la Nation; composé de 72. personnes, & seant à Jerusalem.

étoient de la même Secte, trouvant les autres trop relâchez, firent une espèce de réforme, en raffinant sur eux; comme ont fait les Chartreux & ceux de l'Ordre de Cisteaux dans l'Eglise Romaine, à l'égard de l'Ordre de leur St. Benoit; & ils établirent une manière de vie beaucoup plus rigide, & où peut-être il y a moins à reprendre qu'à celle des autres. An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

(s) Pour ce qui est du Destin & du franc-arbitre, ils tenoient la prédestination absoluë, telle que la croyent aujourd'hui ceux qu'on appelle Supralapsaires; & ne laissoient à l'homme aucun franc-arbitre, ou aucune liberté de choisir, dans aucune de ses actions.

Ils differoient aussi des Pharisiens dans le grand article de la vie à venir & de la resurrection des morts. Quoi qu'ils crussent la première, ils nioient la seconde; & soutenoient (t) que les ames, au sortir du corps, entroient dans un état d'immortalité, où elles sont éternellement heureuses ou malheureuses, selon que leurs actions ici bas l'ont mérité; sans rentrer jamais, ou dans leur propre corps, ou dans un nouveau.

Quoi que notre Seigneur ait souvent censuré les autres Sectes des Juifs de ce tems-là, il n'a jamais rien dit de celle des Esseniens: il n'en est pas seulement fait mention dans le Nouveau Testament. Quelques-uns croyent que cela vient, de ce que vivant dans la retraite, à la campagne, ils ne venoient presque jamais

(r) JOSEPH. *de Bello Jud.* II. 12.
(s) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 9. XVIII. 2. & *de B. J.* II. 12. (t) JOSEPH. *de Bello Jud.* II. 12.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. mais dans les Villes ; n'entroient jamais, du tems de notre Seigneur, dans le Temple, ni dans aucune Assemblée publique : & qu'ainsi ne les rencontrant jamais en son chemin, il n'avoit pas eu occasion d'en parler. Mais il y a bien plus d'apparence que la véritable raison de ce silence est, que, parce que c'étoient des gens qui professoient sincerement la Réligion, sans fraude & sans hypocrisie, ils ne fournissoient pas, comme les autres, matière à censure.

Leur maniere de vivre étoit fort particuliere, & bien remarquable. Pour en donner une idée juste & complette, il est nécessaire de rapporter ici tout ce qu'en ont dit Josephe, Philon, & Pline, les trois Auteurs les plus anciens qui en ont parlé, & dont tout ce qu'en disent les autres est tiré ; & de donner leurs propres paroles traduites [avec l'exactitude la plus rigoureuse. *] Voici ce qu'en dit Josephe. (*u*).

„ Les ESSENIENS sont Juifs de Nation. „ Ils s'entraiment plus que ne fait aucune „ autre Secte. Ils fuyent les plaisirs, & les „ regardent comme un vrai mal, & font „ consister la vertu dans l'abstinence, & à „ mortifier les passions. Ils méprisent le mariage : & prennenent les enfans des autres, „ dans l'âge où ils sont susceptibles des impressions qu'on leur veut donner, & les „ re-

* C'est le Traducteur qui a ajoûté ces paroles ; parce qu'il a pris la peine d'examiner avec soin l'Original ; & de faire quelques changemens, où il a trouvé que l'Anglois, & le Traducteur François de Josephe s'en étoient écartez.

„ regardent comme s'ils étoient à eux ; & „ les élevent, en les formant à la manière „ de vie qu'ils pratiquent eux-mêmes. Ils „ ne prétendent pourtant pas abolir le ma- „ riage, ni éteindre la race des hommes, en „ empêchant cette ſucceſſion naturelle; mais „ ils s'en abſtiennent eux-mêmes, parce qu'ils „ ne veulent pas s'expoſer à l'intemperance „ des femmes ; & qu'ils ont aſſez méchan- „ te opinion d'elles pour croire, qu'il n'y „ en a point qui puiſſe garder la foi conju- „ gale.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ Ils mépriſent les richeſſes: &, ce qu'il y „ a de merveilleux, c'eſt que parmi eux tout „ eſt en commun. L'un n'y a pas plus que „ l'autre. En entrant dans leur Societé on lui „ donne tout ce qu'on avoit de bien. De ſor- „ te qu'on ne voit en aucun d'eux, ni la baſ- „ ſeſſe de la pauvreté, ni la ſuperiorité des ri- „ cheſſes. Tous les biens ſe mettent & ſe con- „ fondent dans une maſſe commune, où tous „ ont également part comme freres.

„ Ils regardent (*w*) l'huile comme une „ ſouillure; juſques-là, que ſi par quelque ac- „ cident involontaire, il leur arrive qu'on leur „ en frotte quelque partie ; ils ſe lavent tout „ le corps, pour ſe purifier. Car ce que ceux „ qui ſont accoûtumez à ſe faire frotter d'huile, „ & à ſe faire bien broſſer enſuite, appellent „ mal-

(*u*) JOSEPH. *de Bello Jud.* II. 12.

(*w*) La coûtume de ſe faire frotter d'huile étoit alors fort à la mode dans tout l'Orient, ſur tout après le bain. Les plus delicats ſe ſervoient même d'eſſences, ou d'huiles parfumées. Mais les Eſſeniens condamnoient cette coûtume comme efféminée.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC 25. „ malpropreté, dans ceux qui y manquent; „ eux le regardent comme une chose loüable; „ & la pratique contraire, comme effeminée. „ Mais au reste ils portent toûjours des habits „ blancs & propres.

„ On choisit parmi eux, à la pluralité des „ voix, ceux qui doivent avoir l'administration „ du bien commun: & personne ne peut pré- „ tendre d'exemption.

„ Toute la Societé ne demeure pas dans une „ Ville. (*x*) Elle est partagée en pelotons, „ qui ont chacun leur demeure en plusieurs. „ Et quand il y vient quelcun de leur Secte „ qui voyage, il y est reçu comme chez lui: „ la maison lui est ouverte; & tout ce qu'on „ a est autant à lui que s'il en étoit le maître. „ Il entre; il agit avec des gens qu'il n'a ja- „ mais vûs, avec la même familiarité, & la „ même liberté, que s'ils s'étoient connus tou- „ te leur vie. Aussi quand ils voyagent dans le „ Païs, ils ne s'embarrassent point de bagage. „ Ils ont seulement des armes, pour se défen- „ dre contre les voleurs. Chaque maison a un „ Officier particulier, dont la charge est d'a- „ voir soin des étrangers. C'est lui qui leur four- „ nit

(*x*) Tout ce qui suit fait voir, que la Societé avoit plusieurs Maisons ou Colleges; une ou davantage dans chaque Ville où il y avoit de leurs gens, selon leur nombre: & que dans ces Maisons ils observoient la Regle de l'Ordre.

(*) [Cet endroit n'est pas exactement traduit; car suivant le Texte Grec de JOSEPHE, les Esseniens adressoient leurs prières au Soleil, comme divers Savans l'ont remarqué Voyez IS VOSSIUS *de Sibyllinis oraculis* cap. V. & Mr. LE CLERC *in Prolegom. Hist. Ecclesiast* S. I. cap. IV. p. 18. & 19. D'autres Savans sont persuadez, que

„ nit des habits & tout le reste de ce qui leur „ est nécessaire. An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ Leur manière de se mettre, & leur air, „ sont aussi modestes que ceux des jeunes gens „ qui sont sous une bonne discipline. Ils por- „ tent les mêmes habits & les mêmes souliers „ jusques à ce qu'ils soient usez; & n'en chan- „ gent que pour en prendre de neufs, quand „ les vieux ne peuvent plus servir.

„ Ils n'achettent, ni ne vendent rien entre „ eux. Ils s'entredonnent mutuellement ce „ dont ils ont besoin; & même il leur est „ permis, sans échange, de recevoir de qui „ il leur plait.

„ Leur piété (*) envers Dieu est exemplai- „ re. Avant le lever du Soleil ils ne parlent ja- „ mais d'affaires, ni même de choses indiffe- „ rentes. Tout ce qu'ils prononcent sont des „ prières établies parmi eux, dans lesquelles „ ils demandent son lever. Après cela, les „ Officiers de la maison les détachent, (*xx*) „ chacun à son emploi, selon le mêtier ou „ la profession qu'il fait; & quand ils y ont „ travaillé vigoureusement jusqu'à la cinquiè- „ me heure du jour (c'est-à-dire à onze heu- „ res)

que les Esseniens n'ont point donné dans une sembla- ble Idolâtrie; & qu'au lieu de *ις αὐτὸν*, il faut lire dans le Texte Grec *ις αὐτὸ*, en sousentendant *τὸ Θεῖον*. Ainsi les Esseniens demandoient à Dieu dans leurs prières, qu'il fit lever le Soleil. Vide SAM. PETITUM. *Variar. Lection.* Lib. II. Cap. 7. BASNAGE Histoire des Juifs II. 20. Il paroit que Mr. Prideaux est du même senti- ment, puisqu'il a fait ce changement.]

(*xx*) C'étoit ainsi que faisoient les anciens Moines de Bangor, au Païs de Galles: ils vivoient du travail de leurs mains. Voyez l'*Hist. Eccles. de* BEDE II. 2.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 25. „ res) ils se rassemblent tous; mettent des tabliers de toile de lin; & se lavent, en se baignant dans de l'eau froide. Après cette espece de purification, ils entrent dans un appartement, où il n'est pas permis d'entrer si on n'est de leur Secte: & vont ainsi purifiez au Refectoire, comme dans un Saint Temple: & y prenent leurs places, sans rien dire. Le Boulanger arrange les pains devant eux; & le Cuisinier sert à chacun une assiete, ou une écuelle, du même mêts. Mais avant de commencer à manger, (le Chapelain) le Sacrificateur fait une prière; & personne n'oseroit toucher à quoi que ce soit avant cet acte d'adoration. Après le repas il en fait encore une autre; & ainsi ils loüent Dieu en commençant & en finissant leur repas; & reconnoissent que c'est de lui que vient la nourriture qu'ils prennent. Ensuite ils vont quitter l'habit qu'ils avoient mis, qu'ils regardent comme sacré; & retournent à leur travail jusqu'au soir; alors ils revienent souper de la même manière qu'ils étoient venus dîner. Quand ils ont des étrangers chez eux, ils les font aussi manger avec eux. Jamais on n'entend dans la maison ni bruit ni desordre. Chacun parle à son tour, & laisse parler les autres au leur. Les voisins qui ne sont pas de leur Secte, trouvent dans ce silence quelque chose de majestueux, qui leur arrache la même vénération que les Mystères de la Réligion. La cause de ce bel ordre est la longue habitude de la sobrieté, qui mesure leur manger & leur boire par les véritables besoins de la Nature.

„ Tou-

„ Toutes leurs actions sont reglées par l'or- An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.
„ dre de leurs Superieurs ; excepté ces deux
„ especes, qui sont laissées entièrement à leur
„ liberté. L'une de donner des soins à qui ils
„ veulent, selon les occasions qui peuvent s'en
„ présenter, pour des sujets qui le méritent.
„ L'autre de faire donner à manger à des pau-
„ vres. Ils n'ont point besoin de permission
„ particulière pour l'un, ni pour l'autre. Mais
„ ils ne peuvent disposer de rien en faveur de
„ leurs proches, sans la permission des Cura-
„ teurs de la maison.

„ Ils savent employer la colere sans injusti-
„ ce, retenir leurs emportemens, garder la foi
„ donnée, & travailler avec succès à mettre
„ la paix. Ils n'employent point le ferment ; ils
„ le regardent comme quelque chose de pire
„ que le parjure : car c'est, disent-ils, être dé-
„ ja condamné & infame, que de n'être pas
„ cru sans appeller Dieu à témoin. Ils s'atta-
„ chent extrêmement à l'étude des Livres des
„ anciens ; où ils cherchent sur tout ce qui
„ peut servir au corps ou à l'ame, & en font
„ des recueils. Aussi ont-ils trouvé pour la
„ guérison des maladies, quantité de plantes
„ admirables, & plusieurs pierres qui ont des
„ proprietez surprenantes.

„ Quand quelcun souhaite d'entrer dans leur
„ Secte, ils ne l'admettent pas d'abord ; il faut
„ qu'il demeure un an hors de la maison, su-
„ jet d'ailleurs à toutes leurs régles, qu'on lui
„ enseigne en attendant, & qu'on lui fait pra-
„ tiquer. On lui donne une bêche, le tablier
„ dont j'ai parlé, & un habit blanc. Quand,
„ pendant ce Noviciat, il a donné des preu-

An. 107. avant J.C „ ves ſuffiſantes de ſa temperance, ils l'appro-
JEAN „ chent davantage d'eux ; & lui permettent
HYRC. 29. „ de participer avec eux aux ablutions par leſ-
„ quelles ils ſe purifient : mais il n'eſt pas en-
„ core admis à la Communauté. Il faut en-
„ core deux ans d'épreuve, après le Noviciat
„ qui regardoit la temperance, pour examiner
„ bien ſon eſprit & ſes ſentimens. Quand on
„ en eſt content, au bout de ce tems-là, il
„ eſt reçu membre de la Societé.

„ Mais avant que d'être admis à la table
„ commune, il fait des vœux redoutables ; pre-
„ mièrement, de ſervir Dieu réligieuſement ;
„ ſecondement, d'obſerver la Juſtice envers
„ les hommes. De ne faire de mal à perſon-
„ ne, ni de ſon propre mouvement, ni pour
„ obéir à qui qui ce ſoit. De haïr toûjours les
„ injuſtes ; & de prendre toûjours le parti des
„ juſtes. De garder toûjours inviolablement la
„ foi à tout le monde, mais ſur tout aux Puiſ-
„ ſances ; parce qu'il n'y en a point, qui ne
„ ſoit établie de Dieu. Que, ſi jamais il a à
„ commander aux autres, il ne les traitera point
„ avec inſolence, & ne ſe diſtinguera point
„ d'eux dans ſes habits ni dans aucune autre
„ parure, [meubles, ou équipage.] Qu'il ai-
„ mera toûjours la Vérité ; qu'il prendra ſon
„ parti contre ceux qui la bleſſent. Qu'il gar-
„ dera

(y) C'eſt ainſi qu'il y a dans l'Original, tel que nous l'avons dans les Imprimez ; Ἀφίξεσθαι δὲ λῃστείας, καὶ συντηρήσειν ὁμοίως τατε τῆς Αἱρέσεως αὐτῶν βιβλία, καὶ τὰ τῶν ἀγγέλων ὀνόματα. L'Auteur de cette Hiſtoire a bien ſenti qu'il y avoit ici quelque choſe d'extraordinaire. Mais il s'eſt contenté de mettre dans ſa Traduction le ſens qu'on lui donne ordinairement ; & le Grec de la fin à la marge.
Voici

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ dera ses mains pures de vol, & son ame de „ gain illicite. Qu'il ne cachera rien de ce qu'il „ fait à ceux de sa Secte; & n'en révélera point „ les secrets aux étrangers, pas même quand „ il y iroit de la vie. Ils font vœu en particu- „ lier de leur communiquer les régles de la „ Societé, précisement de la même manière „ qu'ils les ont reçuës eux-mêmes. (y) De ne „ point..... & de garder avec le même soin „ les Livres qui contiennent ce qui regarde leur „ Secte, & les noms des Anges. Voilà les „ vœux par lesquels ils lient tous ceux qu'ils „ admettent dans leur Societé, pour assurer „ les régles fondamentales de leur Institut.

" Ils chassent de la Societé ceux qui sont „ convaincus de quelque crime, ou de péchez „ considérables. Ceux à qui cela arrive, pe- „ rissent communément de misere; car les „ vœux qu'ils ont faits, & l'habitude qu'ils ont „ prise dans la Societé, les empêchent d'être „ assistez par ceux de dehors. Il faut donc qu'ils „ se nourrissent d'herbes; & cette méchante „ nourriture, avec la faim qu'ils endurent, les „ consument bientôt, & les font enfin mou- „ rir d'une manière tout-à-fait pitoyable. Aussi „ quelquefois en ont-ils pitié, quand ils les vo- „ yent prêts à expirer; & croyant qu'ils sont „ assez

Voici sa Traduction qui est une paraphrase. *De garder avec un soin égal les Livres qui contiennent la doctrine de leur Secte & les noms des Messagers par qui ils ont été écrits & transmis jusqu'à eux.* Pour moi je crois tout ce passage si corrompu, qu'il n'y a pas moyen d'en rien faire tel qu'il est. Car qu'est-ce que veut dire ici *le vol* dont il est parlé? Et de quoi s'avise JOSEPHE de parler ici d'*Anges*, sans expliquer ce qu'il veut dire.

E 5

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ assez punis de leurs crimes, d'avoir souffert „ jusqu'à la mort; ils les reprennent, & leur „ donnent les secours nécessaires.

" Ils apportent la dernière exactitude dans „ leurs jugemens; & leurs sentences sont ex- „ trêmement justes. Ils ne jugent jamais sans „ être au moins au nombre de cent personnes. „ Leur sentence est irrevocable. Après Dieu „ même, il n'y a rien parmi eux de si véné- „ rable que le nom de Législateur. S'il arrive „ à quelcun d'en dire du mal, on le fait mou- „ rir. Ils se piquent aussi d'obéïr aux person- „ nes âgées, & à ce qui est résolu par la plus „ grande partie, quand les sentimens se trou- „ vent partagez. Aussi quand ils sont dix en- „ semble, un ne parlera pas, si les neuf autres „ n'y consentent. Ils observent encore, quand „ ils crachent, que ce ne soit ni au milieu de „ la compagnie, ni à leur côté droit.

" Ils se distinguent de tous les autres Juifs „ par l'observation la plus rigide du Sabbat. „ Non seulement ils préparent le jour d'aupa- „ ravant ce qu'ils doivent manger, afin de n'ê- „ tre pas obligez de faire seulement du feu ce „ jour-là: mais ils poussent le scrupule si loin, „ qu'ils n'oseroient ôter le moindre meuble de „ sa place, ni même (*yy*) satisfaire ce jour-là „ aux besoins de la nature. La raison en est, „ que, dans ces occasions ils sont obligez de „ faire un trou en terre d'un pied de profon- „ deur,

(*yy*) Les Esseniens s'étoient imaginez que l'ordre de XXIII. du *Deut.* vs. 12. & 13. qui n'étoit que pour le camp, étoit un ordre général, qui les obligeoit partout également. Et n'osant pas travailler le jour du Sabbat; il fal-

„ deur, avec l'espece de bêche qu'on don- An. 107.
„ noit, comme j'ai dit, aux Novices. Après avant J.C.
„ cela ils s'acroupissent, en mettant si bien JEAN
„ leur habit autour d'eux que la lumiere de HYRC. 29.
„ Dieu ne voye rien qui l'offense; &, quand ils
„ ont fait, ils remettent la terre qu'ils avoient
„ ôtée; & choisissent toûjours pour cela les
„ lieux les plus écartez. Quoique cette action
„ soit naturelle, [& n'ait rien de moral] ils
„ se lavent toûjours le corps après l'avoir fai-
„ te, comme s'ils étoient souillez.

" Il y a, selon le tems de leur profession,
„ quatre differentes classes, & les plus jeunes
„ sont si fort au-dessous des plus anciennes,
„ que s'il arrive qu'un d'une plus haute en
„ touche un d'une plus basse, il faut qu'il se
„ lave comme s'il avoit touché un étranger
„ [ou un incirconcis.]

" Ils vivent fort long-tems; de sorte qu'il
„ n'est pas extraordinaire d'en voir qui vont
„ jusqu'à la centième année, & au-delà. Ce
„ qui, à mon avis, vient de leur manière de
„ vie simple & bien reglée, dans le manger
„ & dans tout le reste.

" Ils ont fort peu de (*) sensibilité pour ce
„ qui est regardé par les autres hommes com-
„ me des malheurs. Ils surmontent la douleur
„ par la vigueur de leur ame; & regardent la
„ mort, quand elle est glorieuse, comme plus
„ excellente que l'immortalité. La guerre des
„ Ro-

falloit qu'ils se fissent quelquefois une grande violence pour attendre qu'il fût passé.

(*) [*De Constantia Essaorum.* Vide etiam PHILONEM, *libro* quod omnis probus liber, p. 8787.]

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ Romains a fait voir de quelle trempe étoit „ leur ame, à tous égards. Jamais la force des „ tourmens, de la torture, du feu, des rouës, „ & de toutes les inventions les plus terribles, „ employée pour leur arracher un mot contre „ leur Législateur, ou leur faire manger de ce „ qui leur est défendu, ne leur a rien fait dire „ ou faire contre leur conscience, ni même „ rien dire pour adoucir la rage de leurs perse- „ cuteurs, ou verser des larmes. Au milieu „ de ces tourmens avec un air riant, &, un „ contentement qui alloit jusqu'à se moquer de „ leurs bourreaux, ils rendoient l'ame en gens „ qui savoient qu'ils la retrouveroient bien. Car „ ils sont fortement persuadez, que quoi que „ nos corps soient mortels, & que la corrup- „ tion les détruise, & nous en sépare; l'ame „ qui est immortelle, existe toûjours. Que sa „ substance, qui est ce qu'il y a de plus subtil „ dans l'Ether, est renfermée dans le corps „ comme dans une prison, où elle est envelo- „ pée, & attirée par une espece de charme na- „ turel. Mais que, dès que ces liens de la chair „ sont rompus, elle s'échape, sort de son long „ esclavage, goûte le plaisir de la liberté, & „ prend l'essor vers les Cieux. Et que pour „ celles des bons, il y a par delà l'Océan (*) „ une demeure pour elles, & un lieu où il n'y „ a ni pluye, ni neige, ni chaleurs incommo- „ des; mais où un vent agréable, qui vient de „ l'Océan, les rafraîchit continuellement: & „ en ceci il se rencontrent avoir la même créan- „ ce

(*) [Cette description est tirée d'HOMERE vs. 565. & il est clair que les Esseniens ont pris des Grecs leurs sen-

„ ce que les Grecs. Mais pour celles des mé- An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.
„ chans, ils leur assignent un lieu enfoncé, ténébreux, & exposé à toutes les injures d'un hiver continuel, & rempli de peines qui ne sont jamais interrompuës par aucun bon intervalle. C'est la même pensée que celle des Grecs, qui donnent à leurs braves, qu'ils appellent Héros & Demi-Dieux, les Isles Fortunées pour demeure; & aux ames des méchans, le Tartare dans les Enfers; où leurs fables mettent les supplices des Sisyphes, des Tantales, des Ixions, & des Tityes. Posant premièrement pour base, l'immortalité de l'ame; & ensuite faisant servir ce principe à l'avancement de la vertu & à détourner du vice. Car les bons deviennent encore meilleurs & plus attachez à leurs devoirs, quand ils esperent des recompenses après cette vie: & les méchans sont retenus par la crainte de souffrir des peines éternelles, après leur séparation du corps; quand même ils auroient échappé celles de la vie présente. Voilà les dogmes des Esseniens touchant l'ame, qui sont un appas inévitable pour ceux qui ont une fois goûté de leurs instructions.

„ Il y a aussi parmi eux des gens qui prétendent connoître l'avenir; & qui dès l'enfance ont été élevez à cela par l'étude de leurs Livres Sacrez, & des Oracles des Prophétes; & qui s'y sont préparez par diverses purifications. Il est fort rare qu'ils se trompent dans leurs prédictions. „ Il

sentimens sur la vie à venir. Voyez ce que dit Mr. LE CLERC sur ce sujet *in Prolegom. Hist. Eccles.* S. I. cap. IV. p. 21.]

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ Il y a encore un autre ordre d'Esseniens, „ qui a la même manière de vivre, les mêmes „ coûtumes, & les mêmes régles que celui-ci, „ excepté l'article du mariage. Ceux-ci disent „ que c'est retrancher à la vie humaine une „ de ses plus considerables parties, que d'en „ ôter la succession, en ne se mariant pas; & „ que si tout le monde étoit de cet avis-là, le „ genre humain tomberoit bien-tôt. Mais ils „ employent trois ans à examiner leurs fian- „ cées; &, quand elles ont été purifiées trois „ fois pendant ce tems-là, ils en concluent „ qu'elles sont propres à avoir des enfans, & „ les épousent. Dès qu elles sont grosses, ils ne „ couchent plus avec elles pendant tout le re- „ ste de leur grossesse; & font voir par-là que „ ce n'est pas pour le plaisir qu'ils se marient, „ mais pour avoir des enfans. Les femmes „ ont aussi leurs bains, où elles entrent en che- „ mise, comme les hommes dans le leur en „ tablier. Voilà ce qui regarde cette Secte.

C'est là ce qu'en dit Josephe dans ses Livres de la Guerre des Juifs. Dans ses Antiquitez, qu'il n'écrivit que quelques années après, il en parle encore. (y) Voici le passage.

" Parmi les Juifs il y avoit trois Sectes an- „ ciennes; les Esseniens, les Sadducéens, & „ les Pharisiens. . . . Les Esseniens attribuent „ tout à Dieu. Ils font les ames immortel- „ les, & regardent la justice comme la cho- „ se qu'on doit rechercher avec le plus grand „ empressement, & les plus grands efforts. Ils „ envoyent leurs offrandes au Temple; mais „ ils

(y) JOSEPH. *Antiq.* XVIII. 2.

„ ils n'y offrent point de Sacrifices (sanglans). An. 107. avant J.C.
„ A cause de la difference des purifications qui JEAN
„ sont établies parmi eux, on leur en refuse HYRC.
„ l'accès; & ils sont obligez d'offrir leurs Sa- 29.
„ crifices [tels qu'ils sont] dans leur Societé
„ particulière. Du reste, ce sont de parfaitement
„ honnêtes gens, dont le principal emploi est
„ l'agriculture. Leur justice est admirable, &
„ passe celle de tous ceux qui, aussi bien qu'-
„ eux, font profession de vertu; car il n'y en
„ a point parmi les Grecs, ni parmi les barba-
„ res qui en approche. Aussi prennent-ils de
„ bonne heure toutes les précautions nécessai-
„ res, pour écarter tout ce qui pourroit la cor-
„ rompre. Tous leurs biens sont en commun.
„ Celui qui est venu riche parmi eux ne jouït
„ pas plus de ses richesses que celui qui n'a rien
„ apporté. Et ceux qui vivent de cette ma-
„ nière, composent une Societé de plus de qua-
„ tre-mille hommes. Ils ne veulent parmi
„ eux ni femmes ni esclaves: regardant les der-
„ niers comme une source perpetuelle d'inju-
„ stice; & les autres comme une cause d'em-
„ barras & de divisions. Ainsi vivant séparez
„ des autres hommes, ils se servent eux-mê-
„ mes, ou, pour parler plus juste, ils se ser-
„ vent les uns les autres réciproquement. Pour
„ Receveurs des revenus de la Societé, qui
„ consistent principalement dans les fruits de
„ la terre, ils choisissent les Prêtres les plus
„ distinguez par leur mérite; qui sont aussi
„ chargez des soins d'en donner ce qu'il faut
„ pour la table de la maison. Au reste, il n'y
„ a point de singularité bizarre dans leur ma-
„ nière de vivre. Elle est simple; & à peu

„ près

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC.

„ près la même que celle de ceux des Daces „ qu'on appelle *les Pleistes*.

Joſephe en parle encore dans un autre endroit : c'eſt au IX. Chapitre du Livre XIII. de ſes *Antiquitez*. Mais il ne parle que de leur opinion ſur le Deſtin ; & voici ce qu'il en dit." Mais les Eſſeniens ſoutiennent que le „ Deſtin gouverne tout ; & qu'il n'arrive rien „ aux hommes que ce qu'il a réglé.

Philon Juif eſt le ſecond ; ou plûtôt, c'eſt le premier qui en parle : car il a écrit aſſez long-tems avant Joſephe ; puiſque Joſephe ne nâquit (x) que la première année du regne de Caligula, l'an XXXVII. de l'Incarnation ; & que Philon étoit alors aſſez avancé en âge pour être envoyé deux ou trois ans après à la tête d'une Ambaſſade des Juifs d'Alexandrie à cet Empereur, où il falloit un homme d'âge & d'experience pour l'affaire épineuſe dont il s'agiſſoit. Mais comme Joſephe avoit paſſé ſa vie dans la Judée, & avoit eu (a) de grandes liaiſons avec ceux de cette Secte, à la diſcipline de laquelle il s'étoit même ſoumis pendant quelque tems ; il la connoiſſoit mieux que l'autre, & étoit par conſéquent plus en état d'en donner une idée juſte & bien circonſtantiée. C'eſt ce qui m'a déterminé à donner la première place à ce qu'il en a écrit. Philon qui étoit d'Alexandrie ne ſavoit rien de ce qui regardoit les Eſſeniens de Judée, que ſur le rapport d'autrui. Pour ceux d'Egypte, à la vérité

(x) JOSEPH. *in Libro de Vita ſua.* (a) Ibid.

(b) PHILO *Judaus*, in libro cui titulus ; *Omnis probus, liber*. p. 876. Ed. Paris.

rité il les devoit mieux connoître que Josephe. Car quoique le gros de cette Secte fût en Judée, il y en avoit pourtant aussi en Egypte & dans tous les autres endroits où il y avoit des Juifs; & c'est pour cela que Philon les distingue en Esseniens de Judée & de Syrie, & en Esseniens d'Egypte & des autres païs. Il appelle les premiers *Esseniens pratiques*; & les autres *Thérapeutiques* ou *contemplatifs*. Voici ce qu'il dit des uns & autres. (*b*)

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ Parmi les Juifs de la Palestine & de la Syrie, il y a une espece de gens qu'on appelle „ Esséens: ils sont, je croi, plus de (*c*) quatre-mille. Leur nom est pris du mot Grec „ *Hosios*, & marque leur *pieté*; quoique cette „ étymologie ne soit pas tout-à-fait réguliere. „ Quoi que fort réligieux & grands adorateurs „ de Dieu, ils ne lui sacrifient rien qui ait vie; „ & aiment mieux lui offrir le sacrifice d'une „ ame pure & sainte, qu'ils travaillent pour cet „ effet à purifier.

„ Premièrement, ils demeurent à la campagne, & évitent les grandes Villes, à cause „ de la corruption qui y regne ordinairement: „ persuadez que comme on contracte des maladies en respirant un air infecté, aussi les „ mauvais exemples des habitans de l'endroit „ où l'on passe sa vie, font souvent sur l'esprit des impressions inefaçables.

„ Les uns travaillent à la terre, les autres à „ des mêtiers & à des manufactures, mais seulement de choses qui servent pendant la paix, „ ne

(*c*) JOSEPHE & lui s'accordent assez sur ce nombre. Voyez ci-dessus.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29 „ ne voulant faire que du bien & à eux-mêmes & aux autres hommes. Ils n'amassent ni or ni argent; ils ne font pas non plus de grands aquêts en terres, pour augmenter leurs revenus: & ne cherchent que ce qu'il faut pour les véritables nécessitez de la vie. Ce sont peut-être les seuls hommes, qui sans argent, & sans terres, par choix plûtôt que manque de fortune, se trouvent pourtant les plus riches; parce qu'ils ont besoin de peu de chose, & que sachant se contenter de rien, pour ainsi dire, il. sont toûjours dans l'abondance. Vous ne trouverez pas un Artisan parmi eux qui veuille jamais travailler à faire une flêche, un dard, une épée, un casque, une cuirasse, ou un bouclier; ni aucune espece d'armes, de machines, ou d'instrumens qui servent à la guerre. Ils ne font même aucune des choses, dont pendant la paix on fait ordinairement un mauvais usage: car ils ne se mêlent jamais du trafic ni de la navigation; & les bannissent comme un appas dangereux, qui ne manque guéres d'exciter la concupiscence, & de jetter dans l'avarice. Ils n'ont point d'esclaves: ils sont tous libres & se servent les uns les autres. Ils condamnent la pratique si généralement reçuë, qui fait qu'un maître exerce la seigneurie sur son esclave; non seulement comme injuste & préjudiciable à la sainteté, mais encore comme impie & contre la Loi de la nature; qui produi- „ sant

* Il y a simplement dans le Grec, *à ceux qui sont entêtez de ces subtilitez :* & la raison n'y est pas ajoûtée.

„ sant & nourrissant tous les hommes de la An. 107.
„ même manière, comme une mere commu- avant J.C.
„ ne, les a tous faits véritablement freres les JEAN
„ uns des autres. Mais la concupiscence qui HYRC. 29.
„ prend le dessus, détruit cette parenté, & met
„ entr'eux la froideur & l'indifference, au
„ lieu de la familiarité, & la haine au lieu de
„ l'amitié.

„ Pour ce qui est de la Philosophie, ils laissent la Logique à ceux qui se plaisent à des
„ disputes de mots; & la regardent comme absolument inutile pour acquerir la vertu. Ils
„ laissent aussi la Physique, & la Metaphysique, ou la connoissance de la Nature, avec
„ toutes ses recherches, excepté ce qui regarde l'existence de Dieu & la production originale de toutes choses, à ceux qui * ont du
„ tems de reste, pour s'y appliquer; & croyent
„ que c'est une chose au-dessus de la portée
„ de l'esprit de l'homme, que d'atteindre à la
„ véritable connoissance de tout cela. Mais
„ ils † étudient beaucoup la Morale, dont ils
„ trouvent les fondemens & les régles dans les
„ Loix de leur païs; qui sont telles, qu'elles
„ n'ont pû partir de l'esprit de l'homme sans
„ une inspiration divine. Ils s'y instruisent tous
„ les jours; mais surtout le septième jour,
„ qui est saint parmi eux. Ils ne travaillent
„ point ce jour-là. Ils se rendent dans des
„ lieux sacrez, qu'ils appellent Synagogues (Assemblées.) Ils s'y placent selon le rang que
„ leur

† PHILON dit proprement qu'*ils s'exercent à la Morale, & que les Loix de leurs peres leur tiennent lieu de maîtres de ces exercices.*

An 107. avant J.C JEAN HYRC. 29.

„ leur donne le tems de leur entrée dans la „ Societé, les plus nouveaux venus au-dessous de leurs anciens; & se mettent en état „ d'écouter la parole avec toute la bienséance „ possible. Cela fait, un d'eux prend les Livres, & y lit. Un autre, qui est toûjours „ un des plus habiles, explique ce qui a été „ lu, § sans toucher à ce qui est au-dessus de „ sa portée. Leur manière d'expliquer est „ principalement par des paraboles, & cette „ methode est fort ancienne parmi eux. *Car*, „ ajoûte-t-il, *presque toute leur Philosophie est* „ *voilée par des paraboles, &c.*

„ On les instruit de la sainteté, de l'équité, „ de la justice, de l'œconomie, de la politique, de la distinction du vrai bien, du vrai „ mal, de ce qui est indifferent, de ce qu'on „ doit rechercher & de ce qu'on doit fuir. Les „ trois maximes fondamentales de ce cours de „ Morale, avec lesquelles il faut que tout ce „ qu'ils établissent s'accorde, sont 1. l'amour „ de Dieu: 2. l'amour de la vertu: 3. l'amour du Prochain. Ils donnent une infinité de preuves de leur amour de Dieu; par „ exemple, la chasteté constante & inalterable „ de toute leur vie; de ne jamais jurer; de ne „ jamais mentir; d'attribuer toûjours à Dieu „ la cause de tout ce qui est bon; & de ne „ le faire jamais l'auteur du mal. Ils font voir „ leur amour pour la vertu dans leur desinte-

„ resse-

§ Cet endroit est fort obscur dans PHILON. Je croi le passage corrompu; & qu'il a voulu dire tout au contraire, que *ce second*, qu'on peut regarder comme le Ministre de la Synagogue, *passoit tout ce qui étoit connu; & ne s'arrêtoit qu'à ce qui avoit quelque difficulté.*

„ reſſement, dans leur éloignement de la gloi- „ re & de l'ambition, dans leur renoncement „ aux plaiſirs, leur continence, leur patience, „ leur ſimplicité, le petit nombre de leurs „ beſoins, leur facilité à ſe contenter, leur „ modeſtie, leur reſpect pour les Loix, la „ ſtabilité de leur ame, & autres pareilles ver- „ tus. Enfin pour leur amour du Prochain, „ ils le font voir par leur charité, par leur „ conduite égale envers tous, qui va au delà „ de tout ce qu'on en peut dire; & par leur „ communauté de biens, ſur laquelle il eſt à „ propos de s'étendre un peu ici.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ Premièrement, pas un d'eux en particulier „ n'eſt maître de la maiſon où il demeure; „ quelqu'autre membre de la Secte qui y vien- „ ne, y eſt auſſi maître que lui. Comme ils „ vivent enſemble en Confraires, & mangent „ & boivent à une table commune; c'eſt-là „ qu'on a ſoin de préparer tout ce qu'il faut à „ tous les membres de cette Confrairie parti- „ culiere; & auſſi bien pour ceux qui y vien- „ nent d'ailleurs, que pour ceux qui y font „ leur réſidence ordinaire. Il y a un tréſor „ commun de toutes les maiſons, ou Confrai- „ ries particuliers, d'où ſe tire tout ce qu'il „ faut à chacune pour la nourriture & pour les „ habits. Leur manière de vivre en Société „ ſous un même toit, de manger des mêmes „ mêts, & à la même table, eſt ce qui ne ſe „ trouve point ailleurs. On ne voit rien (*d*) „ qui

(*d*) Les Tables communes où mangeoient en compagnie les Lacedémoniens ſont ce qui en approche le plus. Voyez PLUT Vie de *Lycurge* p. 16. [Voyez auſſi MEURSII *Miſcellanea Laconica* lib. I. c. 9. 10.]

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ qui en approche. Ce que chacun gagne par „ ſon travail, il l'apporte, & le met dans la „ maſſe commune; d'où ſe prend tout ce dont „ la Societé a beſoin pour l'uſage & les beſoins „ de tous ſes membres indifferement. Si quel- „ cun d'eux tombe malade, on ne le néglige „ pas comme inutile, parce qu'il eſt hors d'é- „ tat de travailler; il a tous les ſoins & tou- „ tes les choſes qui peuvent rétablir ſa ſanté, „ de la maſſe publique, d'où il tire avec la „ même liberté & la même abondance que „ s'il en étoit le maître. Les plus jeunes por- „ tent un grand reſpect aux anciens, & font „ pour ceux qui ſont fort avancez en âge „ tout ce que font les enfans bien nez à leurs „ peres naturels, en les ſervant de leur per- „ ſonne, & de leurs conſeils, & en travail- „ lant à leur donner tous les ſecours & tou- „ tes les conſolations, qui peuvent adoucir „ les infirmitez de la vieilleſſe.

Voilà ce que dit Philon de ceux qu'il appelle *Eſſéens pratiques.* (*dd*) Ce qui ſuit regarde ceux qu'il appelle *contemplatifs*.

„ Ayant déja parlé des Eſſéens qui menent „ une vie pratique, il faut à préſent traiter de „ ceux qui ſe jettent dans la contemplation..... „ Les hommes ſe nomment *Thérapeutes*, & „ les femmes *Théapeutides*. Ce nom leur con- „ vient fort bien dans ſes deux ſignifications. „ Ils ſont effectivement *Médecins*, non pas du „ corps, qui eſt la médecine ordinaire, mais „ de l'ame, qu'ils guériſſent de maladies bien „ plus

(*dd*) PHILO *de vita contemplativa* p. 688. Ed. Col. Allobrog. initio.

„ plus opiniâtres, & plus difficiles à traiter: j'entends celles qu'attirent aux hommes la volupté, la concupiscence, la tristesse, la peur, l'avarice, l'extravagance, l'injustice, & une infinité d'autres passions criminelles. Dans l'autre sens du mot, ils sont véritablement (*e*) ***adorateurs***, ou *serviteurs*, de cet Etre qui est meilleur que le bon, plus simple que l'unité, & plus ancien que l'unité même, & le servent suivant la Loi de la Nature, & les saintes Loix des Livres Sacrez.....

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 8.

„ Ceux qui entrent dans cette profession, ne le font pas par coûtume, pour suivre une mode établie; ni même par la persuasion de gens qui les y exhortent. C'est par un mouvement d'amour celeste qui les jette dans une espece d'enthousiasme, comme celui qui saisit les Bacchantes & les Corybantes dans la célébration de leurs mysteres. Cet enthousiasme les possede, jusqu'à ce qu'ils soient dans l'état de contemplation auquel tendent tous leurs désirs. Alors, se regardant comme déja morts au monde, & ne songeant plus qu'à la bienheureuse immortalité après laquelle ils aspirent, ils laissent tout leur bien à leurs enfans ou à leurs parens les plus proches, à qui ils en font une cession volontaire; & s'ils n'ont pas de parens proches, ils les donnent à leurs amis & à des gens de leur connoissance......... Après s'être ainsi dépouillez de tout ce qu'ils avoient, n'étant „ plus

(*e*) Le mot Grec Θεραπευτης, signifie non seulement *Médecin*, mais aussi *Adorateur*, ou *Serviteur*.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. „ plus retenus par ces liens engageans, ils fuyent sans regarder derrière eux; & laiſſent freres, enfans, femme, pere & mere, & parenté. Ils fuyent même la ſocieté de leurs anciens amis, de leurs compatriotes, & de tous ceux avec qui ils ont vêcu juſqu'alors; de peur que leur commerce ne les tentât & ne leur fît quitter la vie dont ils ont fait choix.

„ Ils ne quittent pas une Ville pour aller dans une autre, comme de vils eſclaves, qui ayant obtenu permiſſion de changer, & d'être vendus à une autre perſonne, changent ſeulement de maître, & n'en ſont pas moins eſclaves qu'auparavant. Toutes les Villes & les Etats, ceux même qui ſont gouvernez par les meilleures Loix, ſont pleins de tumulte & de tracas, deux choſes inſuportables à ceux qui ont une fois conçû & goûté la véritable ſageſſe. Ils ſe retirent donc hors des Villes dans quelque jardin, hameau, ou quelque maiſon abandonnée, où ils cherchent la ſolitude, pour éviter le commerce des perſonnes qui n'ont pas les mêmes idées qu'eux; parce qu'ils ſavent que ce commerce non ſeulement leur eſt inutile, mais même préjudiciable.

„ Il y a de ces Hermites dans (*f*) la plûpart des païs du monde, car il étoit à propos que le Grec & le barbare euſſent part à un ſi grand bien; mais de tous les païs, c'eſt „ l'Egyp-

(*f*) C'eſt-à-dire, par tout où il y avoit des Juifs diſperſez entre les Gentils

(*g*) Ces Provinces, en Egypte, s'appelloient Νομοὶ.

„ l'Egypte où il s'en trouve le plus. Il y en „ a dans toutes (g) ses Provinces, & sur tout „ aux environs d'Alexandrie. Mais les princi- „ paux se retirent presque tous dans un endroit „ qu'ils ont près du Lac (h) Maria, sur une „ éminence fort commode pour la sûreté, „ & où l'air est très-bon. C'est là qu'ils „ viennent de toutes parts, comme dans leur „ Patrie... Les maisons qu'y ont ces Solitaires, „ sont bâties avec une extrême simplicité. Ils „ n'y ont égard qu'à deux choses, c'est qu'el- „ les les garantissent de l'ardeur du Soleil en „ été, & du froid en hiver. Elles ne sont pas „ aussi proche les unes des autres, que dans les „ Villes; ce n'est pas ce qu'il faut à des gens „ qui cherchent la solitude. Mais elles ne sont „ pas aussi si éloignées, qu'ils ne puissent quel- „ quefois se voir & se parler de la manière „ dont ils le souhaitent; afin d'être à portée „ de s'entr'aider quand des voleurs les atta- „ quent.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ Chacun à son petit Oratoire, qu'ils ap- „ pellent *Semnéon*, ou *Monasterion*; où il cé- „ lèbre tout seul les mysteres d'une vie sainte; „ Il n'y porte jamais le manger ni le boire, „ ni aucune des choses nécessaires au corps: „ les seuls meubles qu'il y met sont la Loi & „ les divins Oracles des Prophétes; des Hym- „ nes, & d'autres Livres qui servent à entre- „ tenir & à perfectionner la connoissance & la „ pieté. Ils pensent continuellement à Dieu; „ de

(h) Ce Lac est appellé *Mareotis* dans PTOLEME'E, & *Marea* dans STRABON. Il est près d'Alexandrie, large de 30. milles, & de 109. de tour.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29 „ de forte que même dans leurs fonges, ils n'ont „ rien dans l'imagination que les beautez & „ l'excellence des perfections divines: & que „ fouvent en dormant ils font des difcours ad- „ mirables de cette divine Philofophie.

„ Ils font conftament leurs prières deux fois „ le jour, le matin & le foir. Au lever du „ Soleil, ils demandent à Dieu fa bénédiction „ pour ce jour-là; cette bénédiction véritable „ qui illumine & qui échauffe leurs ames de „ fa lumière celefte. Au coucher de cet Aftre, „ ils le prient que leurs efprits, dégagez des „ fens & des chofes fenfibles, puiffent dans „ un parfait recueillement découvrir la véri- „ té. Tout le tems d'entre deux eft employé „ à l'étude & à la contemplation des chofes „ divines: car s'exerçant dans les très-faintes „ Ecritures, ils les étudient à leur manière, „ en Philofophes, & les expliquent allegori- „ quement. Leur opinion eft, que les ter- „ mes du Texte ne font qu'un pur chifre, fous „ lequel font cachées des chofes myftiques; „ & qu'ainfi, il les faut prendre figurément „ pour les entendre, & pour en trouver la „ clef.

„ Ils ont parmi eux plufieurs Ecrits anciens „ des Chefs de leur Secte, qui font des mo- „ numens de cette efpece de fcience allegori- „ que. Ce font-là les originaux qu'ils étudient, „ & qu'ils tâchent d'imiter. Ils ne fe conten- „ tent pas de méditer; ils compofent auffi des „ Hymnes & des Chanfons fpirituelles, où ils „ célè-

(*hh*) Cette ancienneté étoit reglée par le tems de leur profeffion, & non pas par l'âge.

„ célèbrent les loüanges de Dieu, dans des vers de toute sorte de mesures, & de rythmes graves & majestueux. An. 107. avant J.C. JEAN HYRC.

„ Ils passent ainsi six jours de la semaine, dans leur Oratoire particulier, où ils s'abandonnent à la contemplation de la Philosophie divine, sans sortir de cette enceinte ni même regarder dehors. Mais au septième jour, ils s'assemblent tous solennellement, s'asseyent selon (*bb*) leur ancienneté, avec toute la gravité de la bienséance, leurs mains sous leur habit; la droite sur la poitrine un peu au-dessous du menton; & la gauche plus bas le long du côté. Alors un des plus habiles se leve, & leur fait un discours d'un air grave, & posé, & d'une voix aussi grave & sérieuse. Ce qu'il leur dit est raisonné & sage, sans ostentation d'éloquence, comme font aujourd'hui les Rheteurs & les Sophistes. Ce sont des recherches & des explications, si justes & si solides, que non seulement elles excitent & soûtienent l'attention pendant qu'ils parlent, mais elles pénétrent même dans l'ame où elles font des impressions qui ne s'effacent point. Pendant que celui-là parle, tous les autres écoutent en silence; &, tout au plus, marquent leur approbation par le mouvement des yeux & de la tête. 29.

„ L'Oratoire commun où ils s'assemblent tous les septièmes jours de la semaine, est partagé (*i*) en deux appartemens differens; „ dont

(*i*) Les Synagogues des Juifs sont encore formées sur ce modèle aujourd'hui. Les femmes y ont leur quartier séparé de celui des hommes, & renfermé.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

„ dont l'un eſt pour les hommes, & l'autre „ pour les femmes. Car ils y admettent auſſi „ les femmes de leur Secte, pour écouter ce „ qui s'y dit. La ſéparation de ces deux quar- „ tiers eſt une muraille de trois à quatre cou- „ dées de haut, en manière de parapet. Le „ reſte eſt tout ouvert, juſqu'au haut de la ſal- „ le. On a imaginé, cela premièrement pour „ mettre à couvert la modeſtie naturelle au ſe- „ xe; & après cela, pour qu'elles puiſſent pour- „ tant entendre ce qui ſe dit, ſans que la cloi- „ ſon qui les ſépare les en empêche.

„ Poſant la temperance pour baſe & pour „ fondement dans leur ame; ils bâtiſſent là „ deſſus toutes les autres vertus. Ils ne man- „ gent ni ne boivent qu'après Soleil couché. „ Ils ſe croyent obligez d'employer le jour à „ l'étude de la Philoſophie, & la nuit aux „ choſes néceſſaires au corps. De ſorte que „ la première a tout le jour, & le ſecond n'a „ qu'une petite partie de la nuit. Quelques- „ uns emportez par un deſir extraordinaire de „ connoître ce qu'ils recherchent, oublient „ quelquefois pendant (*ii*) des trois jours en- „ tiers de prendre de la nourriture. D'autres „ pouſſent même la choſe juſqu'au double; „ tant le plaiſir des repas de la ſageſſe, qui leur „ donne abondamment ſa ſcience, les charme „ & les ſoutient; & pendant des ſix jours en- „ tiers, ne mangent preſque rien; ſe nourriſ- „ ſant d'air, comme on dit que font certaines „ ciga-

(*ii*) PHILON ſemble donner ici dans l'hyperbole; car il n'eſt pas poſſible à la nature humaine de ſupporter des jeûnes de ſix jours de ſuite, ni même de trois.

„ cigales. Il faut que ce soit la mélodie de An. 107.
„ leurs hymnes, qui charme la faim & la leur avant J.C.
„ fait oublier, ou la leur rend au moins sup- JEAN HYRC. 29.
„ portable. Comme ils regardent le septième
„ jour comme entièrement saint; ils croyent
„ que cette Fête mérite un honneur particu-
„ lier. Aussi ce jour-là, après avoir pris soin
„ comme il faut de l'ame, ils refont aussi le
„ corps par la nourriture, & lui donnent, aussi
„ bien qu'à leur bétail, du relâche de son tra-
„ vail ordinaire. Ils ne mangent pourtant rien
„ de délicat ni de rare. De gros pain, &
„ pour se ragoûter, un peu de sel; & leur
„ plus grande délicatesse est quand ils y ajoû-
„ tant un peu d'hysope. Leur breuvage est de
„ l'eau de fontaine. Voilà tout ce qu'ils font
„ pour appaiser ces deux maîtresses imperieu-
„ ses, à qui la Nature a soumis le genre hu-
„ main, la faim & la soif; ils ne leur offrent
„ rien que ce qui est absolument nécessaire
„ pour entretenir la vie. Ils ne mangent que
„ pour se délivrer de la faim; & ne boivent
„ que pour étancher la soif; & évitent avec
„ soin de se surcharger l'estomac, comme
„ une chose également nuisible au corps &
„ à l'ame.

„ Comme nous avons deux sortes de cou-
„ vertures pour le corps, des maisons & des
„ habits; & qu'on a déja parlé des premières,
„ & remarqué qu'elles sont fort simples & sans
„ art, & faites seulement pour la nécessité:
„ leurs habits tout de même, sont imaginez
„ uniquement pour les garentir contre le froid
„ & le chaud: en hiver une robbe d'une gros-
„ se étoffe, au lieu de fourrure; & en été, une

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. „ veste courte, sans manches, ou une simple „ chemise de toile. Ils s'exercent en tout à la „ modestie ; & regardent la fausseté comme „ la mere de l'arrogance & de la vanité ; & „ la vérité comme celle de la modestie, ils „ comparent l'une & l'autre à des sources, „ dont la première jette plusieurs sortes de „ maux ; & la seconde, des biens humains „ & divins en grande abondance.

Voilà ce que Philon dit de ses Esséens contemplatifs. Il donne pourtant encore une longue description de la manière dont ils célèbrent leurs grandes Fêtes, qui seroit trop ennuieuse si je la copiois toute entière. J'ai grand peur même que je n'en aye déja que trop mis ici. Je me contenterai donc de donner un simple extrait du reste.

Ces Thérapeutes, ou Esséens contemplatifs, célèbroient avec beaucoup de solemnité chaque (*k*) septième Sabbat, & en faisoient une de leurs grandes Fêtes. Un Officier de leur corps alloit sommer tout les membres d'une Assemblée particulière, de se rendre dans la salle qui lui servoit de Temple. Car ils étoient ainsi divisez en divers corps, dont chacun en avoit une pour cela. Quand ils étoient assemblez, ils s'arrangeoient avec leurs habits blancs, avec beau-

(*k*) La première grande Fête de l'année parmi les Juifs est la Pâque. De là en sept-semaines, ils ont la Pentecôte, ou Fête des semaines. Ceux de cette Secte continuoient encore après cela à compter les semaines ; & observoient toutes les septièmes, jusques à la fin de l'année ; & puis recommencoient un nouveau cercle qui commençoit à la nouvelle Pâque.

(*l*) (*) L'Auteur de cette Histoire regarde encore ceci comme une hyperbole de PHILON ; & ne conçoit pas qu'on

beaucoup de gravité; & après la bénédiction ils s'asseyoient l'un après l'autre dans l'ordre où les mettoit leur admission dans la profession. Les hommes du côté droit de la salle, & les femmes du côté gauche; chaque sexe à part. Ces Esseniens avoient des femmes parmi eux, presque toutes d'un âge assez avancé; & toutes encore vierges. Ce n'étoient pas des esclaves qui les servoient dans ces festins, car ils n'en avoient point, & croyoient que c'étoit agir contre la Loi de la Nature, qui fait naître, disoient-ils, tous les hommes libres, que d'en avoir. Ainsi ils étoient servis par des personnes libres, & c'étoient les derniers admis dans la Societé. Chacun d'eux avoit son emploi particulier, & s'en acquitoit avec autant de soin & d'affection que s'il l'eût fait pour son propre pere. Ils servoient donc à table avec leurs habits pendans jusqu'à terre, & non retroussez comme les esclaves, pour marquer qu'ils étoient libres. Ils n'y beuvoient point de vin, mais seulement de l'eau toute pure. Les personnes âgées qui avoient l'estomac délicat la beuvoient chaude; tous les autres, froide. Ils ne mangeoient point de chair, non plus que les autres jours, mais (*l*) seulement du pain, du

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

qu'on puisse vivre d'une si maigre nourriture. Mais l'experience fait voir dans plusieurs païs chauds, qu'il faut bien peu de choses pour nourrir les hommes; & qu'il ne faut pas rejetter comme fabuleux, ce qui est ici rapporté, sur une raison aussi legere, que celle de ce que nous sommes accoûtumez à prendre beaucoup plus de nourriture, ou plûtôt à une plus grande varieté de mêts; car il n'est rien de si sûr qu'on peut vivre de pain & d'eau. Et dans la Grande Bretagne même, l'Auteur auroit

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. du sel, & de l'hysope. Ils s'abstenoient du vin, parce qu'ils le regardoient comme un poison qui rend les hommes foux: & des mêts délicats, parce qu'ils causent & irritent des appetits brutaux dans l'ame. Pendant les repas on observoit un grand silence; on n'entendoit pas le moindre bruit. Quand on ne mangeoit plus, un de la compagnie proposoit une question sur quelque passage de la Sainte Ecriture; un autre y répondoit & disoit naturellement ce qu'il savoit, sans affectation & sans chercher à se faire admirer. Tous les autres se taisoient, & se contentoient de marquer par quelque petit geste de la main ou de la tête ce qu'ils approuvoient ou n'approuvoient pas. Tous ces discours rouloient sur leurs allegories. Car l'idée qu'ils avoient de l'Ecriture c'est, qu'elle est comme un homme qui est composé de corps & d'esprit. Le corps de l'Ecriture, selon eux, est le sens litteral: & le mystique, ou le sens caché, en est l'ame; & c'est en celui-ci qu'est la vie. Ainsi leur grande étude étoit de trouver ce sens mystique dans tous les passages de la Sainte Ecriture. Le Président modéroit, & déclaroit, quand on avoit assez parlé, si la question étoit resoluë ou non; & ajoûtoit ce qu'il jugeoit à propos sur la matière. Tout le monde applaudissoit. On se levoit. Il entonnoit un Hymne à la gloire de Dieu, ou de sa composition ou

roit pû voir, dans le Nord de l'Ecosse, & au Païs de Galles, bien des gens qui ne mangent gueres autre chose; & encore est-ce une fort pauvre espece de pain que celui qu'ils mangent, car il n'est que d'avoine, & fort mal fait.

ou de celle de quelqu'autre de leurs anciens An. 107. avant J.C. ses prédécesseurs ; & toute la compagnie le JEAN chantoit avec lui. Toute l'après-dînée se pas- HYRC. soit en discours sur les choses divines, & à 29. chanter des Pseaumes ou des Hymnes jusqu'à souper, qu'on leur servoit comme auparavant du pain, du sel, & de l'hysope. Après le souper, on se levoit ; & se partageant en deux bandes; l'une des hommes & l'autre des femmes, chaque bande choisissoit son Chantre pour entonner : & l'on passoit toute la nuit à chanter des Hymnes de differentes mesures ; & sur des airs differens, à la louange de Dieu ; tantôt alternativement, & tantôt en Chœur ; ou les deux bandes ensemble. Cela continuoit jusqu'au jour. Dès qu'on le voyoit paroître, ils se tournoient tous vers le Soleil levant & prioient Dieu de leur donner une bonne journée & la lumière de sa vérité. Après cela ils se séparoient, & chacun se retiroit dans sa cellule, où il retournoit à sa contemplation ou à l'agriculture, comme à son ordinaire.

Il me reste à rapporter ce que Pline dit de cette Secte. Le voici. (*m*) " Les Esseniens „ demeurent sur le rivage Occidental du Lac „ Asphaltite ; pas tout-à-fait sur le bord pour- „ tant, parce que l'air y est mal-sain. Ce sont „ les seuls hommes qui vivent sans femmes, „ sans commerce avec le sexe, & sans argent. „ Heureux mortels ! Ils se nourrissent de dat- „ tes. Il leur vient tous les jours des recruës „ pour remplacer ceux que la mort leur enle- „ ve. Ils se trouve toûjours assez des gens „ que

(*m*) PLINIUS V. 17.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

„ que des revers de fortune dégoûtent du monde ; qui ravis de trouver parmi eux une „ retraite, viennent en foule se soumettre à „ leur Institut, & à leur manière de vivre. „ Ainsi cet ordre de gens se perpetuë, chose „ étonnante ! depuis quelque milliers d'années, sans qu'il naisse personne parmi eux. „ Tant est fertile le fonds qui leur produit „ de nouveaux membres, qui est le mécontentement des autres hommes, qui se trouvent mal de leur vie passée.

Voilà les descriptions que nous donnent des Esseniens ces trois (*) Auteurs, autant que j'ai été capable de les rendre intelligibles dans notre Langue. Porphyre, Eusebe, Epiphane, & plusieurs autres anciens en ont aussi parlé : mais comme ils n'en disent rien que ce qu'ils ont tiré de ces trois Originaux ; en les donnant, je donne tout le reste. Je l'ai mis tout du long, non seulement pour donner une idée complette de cet ordre d'hommes, qui a quelque chose de si extraordinaire ; mais aussi pour prévenir l'abus que font deux sortes de personnes de ces relations ; ceux de l'Eglise Romaine, & les Déïstes.

I. Ceux de l'Eglise Romaine, sur un mot (n) d'Eusebe, se sont avisez de conclurre de tout ce que Philon dit de ses Esseniens contem-

(*) [Outre ces trois anciens Auteurs, DION CHRYSOSTOME, qui a vêcu environ le tems de PLINE, avoit écrit sur les Esseniens. L'ouvrage où il en parloit : est perdu ; mais voyez ce qu'en raporte SYNESIUS *in* DIONE. p. 39.]

(n) *Historia Ecclef.* II. 17.

(o) BARONIUS traite EUSEBE, en plus d'un endroit, de *Temporum Eversor, calumniator malitiosus, profus-*

templatifs, qu'il appelle Thérapeutes; que c'é- An. 107.
toient des Moines Chrêtiens, dont l'ordre avoit avant J.C.
été institué par St. Marc, le fondateur de l'E- Jean Hyrc.
glise Chrêtienne d'Alexandrie. Ils tirent de là 29.
un argument, par lequel ils prétendent faire voir que la vie Monastique est d'institution Divine. Bellarmin & Baronius, deux des Héros qui ont pris la cause de leur Eglise en main, ont donné dans cette vision. Il est vrai, qu'Eusebe a dit, que ces Thérapeutes étoient des Moines Chrétiens, instituez par St. Marc. Mais ce n'est pas la seule chose qu'il a avancé sans preuve, & sans fondement. Si ces deux grands hommes n'avoient eu aucun interêt de parti dans le cas dont il s'agit, ils n'auroient jamais dit cela après lui. Dans d'autres rencontres ils ne font pas beaucoup de façon de le condamner & de relever ses fautes; sur tout (o) Baronius. Mais en faveur des Moines, ils l'ont suivi dans celle-ci, la plus ridicule de toutes. Tout ce qu'eux, & ceux qui les ont suivis, disent sur cette matière, est bâti sur ce que Philon a écrit de ses Thérapeutes; car personne que lui n'a parlé de cette espece d'Esseniens; & se peut-il rien de plus fort contre l'opinion de ceux qui prétendent en faire des Moines Chrêtiens, que ce qu'en dit (p) Philon lui-même & qu'on vient de lire ici? Il est clair, premièrement, que

sus adulator; & autres titres, qui ne lui font pas beaucoup plus d'honneur: & malheureusement, pour EUSEBE, ces titres lui sont assez dûs ordinairement, là où on les lui donne.

(q) Les propres termes de PHILON sont; Ἔστι δὲ αὐτοῖς συγγράμματα παλαιῶν ἀνδρῶν, οἱ τῆς αἱρέσεως ἀρχηγέται γενόμενοι, &c.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. que ces Thérapeutes ne pouvoient pas être Chrétiens ; & secondement il est constant qu'ils étoient Juifs.

Premièrement, sa description fait voir, qu'ils ne pouvoient pas être Chrétiens : car elle représente ces Thérapeutes comme une Secte établie depuis long-tems en Egypte. Elle dit, qu'ils avoient des Hymnes & des Ecrits d'ancienne datte, & composez par les Chefs de leur Secte : qu'ils étoient disperſez parmi les Grecs & les barbares, par toute la terre, aussi bien que dans les Provinces de l'Egypte. Mais rien de tout cela ne peut se dire d'une Societé de Moines Chrétiens, dans le tems que Philon écrivit (q) le Livre où il parle de cette Secte. Philon n'étoit pas (r) fort jeune quand il alla en Ambassade à Rome de la part des Juifs d'Alexandrie l'an XXXIX. qui ne fut que six ans après la mort de Jesus-Christ. Il y a beaucoup d'apparence que ce Livre étoit déja écrit avant qu'il y eût dans le monde d'Eglise Chrétienne, ou tout au plus une dixaine d'années après. Mais quand il y en auroit eu vingt, quarante même, si vous voulez ; ce tems-là est trop court pour former des Societez, comme celle dont il s'agit, & pour y établir l'ordre & les régles dont parle Philon, non seulement en Egypte, mais parmi les Grecs & les barbares, dans tout le monde ; c'est-à-dire, par tout où il y avoit des Juifs disperſez, car c'est ce que veut dire Philon. Mais quand cela seroit possible, comment pourroit

(q) Le Livre *de la Vie Contemplative*.

(r) Pour cette Ambassade, voyez le Livre de PHILON même, *de Legatione ad Cajum Imperatorem Romanum*.

roit-on dire qu'ils avoient des Hymnes & des écrits composez par les anciens Chefs de leur Secte ; si cette Secte elle-même n'avoit que dix, vingt, ou même quarante ans ? Leur observation rigoureuse du Sabbat prouve aussi qu'ils n'étoient pas Chrétiens, car c'est le premier jour de la semaine qu'observent & qu'ont toûjours observé les Chrétiens, & non pas le septième; & le Christianisme n'exige nullement la rigueur superstitieuse avec laquelle ils observoient ce jour-là. Puisque Jesus-Christ lui-même la condamne, (s) quand il dit, que l'homme n'est pas fait pour le Sabbat, mais le Sabbat pour l'homme ; c'est-à-dire, pour son avantage ; premièrement en le soulageant de son travail & de ses peines pour les choses de ce monde, pendant ce jour-là, & secondement, en lui fournissant du tems pour songer à une autre vie, & pour se l'assurer en servant Dieu, & en s'acquitant de tous les autres devoirs de la Réligion, qui peuvent faire trouver grace devant lui, & rendre l'homme agréable à ses yeux.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

2. Cette manière rigide & superstitieuse, dont ces Thérapeutes observoient le septième jour, prouve manifestement qu'ils étoient Juifs de Réligion ; & c'est aussi ce que dit Philon, quand il les traite de disciples de Moïse, dans l'introduction du passage dont je me suis contenté de donner l'extrait : où il remarque aussi, qu'ils célèbroient leurs Fêtes, & les régloient sur l'institution de Moïse. C'étoient donc des Moines Juifs. Le Monachat des Chrétiens n'a commencé que long tems après. Ce

(s) *Matth.* XII. 1-13. *Marc.* II. 27. Voyez aussi *Luc.* VI. 1-10. & XIII. 15 16. *Jean.* VII. 22.

An 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Ce fut environ l'an CCL. qu'on le vit naître car ce fut cette année que (t) Paul, jeune homme de bonne famille de la Thébaïde d'Egypte, pour éviter la persécution de Decius, s'enfuit dans les déserts de ce païs-là; & fixa sa demeure dans une caverne, où il fut le premier Chrétien qui mena une vie Ascetique, comme on l'appelle. Il la continua XC. ans; & ne mourut qu'à l'âge de CXIII. Environ vingt ans après qu'il eût commencé cette retraite, elle étoit devenuë si fameuse; & la vie retirée & réligieuse qu'il y menoit, & à laquelle il demeuroit attaché, le fit si fort admirer, qu'un autre jeune homme, de bonne famille aussi, & de la même Province, nommé Antoine, suivit son exemple, se retira dans le même désert, & y embrassa le même genre de vie. Plusieurs autres ensuite poussez par le même zèle de dévotion, étant allez l'y trouver; cet Antoine en forma une Société, devint leur Abbé, leur forma une régle, & les gouverna suivant cette régle pendant un grand nombre d'années; car il mourut fort âgé.

Voilà la véritable origine des Moines parmi les Chrétiens. Jesus-Christ ni ses Apôtres n'ont jamais rien institué de pareil; & cette institution est incompatible avec la Réligion qu'ils ont enseignée. Dieu ne nous a point faits pour passer la vie dans une contemplation fainéante & inutile. Sa providence s'étend à toutes ses œuvres; & chacun de nous est obligé de contribuer sous lui, à l'entretien du tout, autant qu'il lui est possible; en se chargeant de la part que Dieu lui

(t) HIERONYMUS *in Vita Pauli.*

lui assigne dans le poste où il l'appelle, quel qu'il soit. Faire son devoir de son mieux dans ce poste, par un principe d'amour pour Dieu, & de charité pour le Prochain avec la foi en Jesus-Christ, qui donne l'esperance, que la fidelité & la diligence avec laquelle on travaille à lui plaire seront recompensées; voilà le sommaire de la Réligion Chrétienne. Un homme ainsi diligent & fidele dans une honnête vocation, quelque basse qu'elle soit d'ailleurs, sert Dieu tout autant que s'il le prioit, pourvu qu'en faisant l'un il ne néglige pas l'autre.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29.

II. L'autre abus des passages des trois Auteurs que j'ai citez, est l'usage qu'en font les Déïstes de notre tems. Ils prétendent y trouver une assez grande ressemblance entre la Réligion Chrétienne & les usages & la doctrine des Esseniens, pour en conclurre, que Jesus-Christ & ses Sectateurs ne sont qu'une branche de la Secte des Esseniens. C'est principalement pour ces gens-là que j'ai donné ici tout au long ce que ces trois Auteurs ont dit de cette Secte, qui est tout ce qui en a été écrit, sur quoi on peut compter. Que ces incredules en tirent ce qu'ils pourront. Qu'ils cherchent, & qu'ils fouillent, tant qu'il leur plaira dans ces relations; y trouveront-ils les dogmes particuliers qui caracterisent la Réligion Chrétienne? Y a-t-il quelque chose des deux Sacremens des Chrétiens? De la Redemption du monde par le Messie? ou de l'établissement de son Royaume spirituel sur la terre? A-t-on seulement jamais adopté dans le Christianisme les dogmes ou les usages particuliers à cette Secte? J'avouë que les tables communes que les Apôtres établirent, ressem-

An. 107. avant J.C JEAN HYRC. 29.

ſemblent un peu à celles des Eſſeniens. Mais on n'en a jamais fait une Loi dans la Réligion Chrétienne, comme c'en étoit une parmi les Eſſeniens : on ne les a même jamais recommandées. Cela ſe fit ſeulement dans les premières Aſſemblées des Chrêtiens ; mais cette pratique ne dura guéres. Quand l'Egliſe fut un peu groſſie, on la diſcontinua, & on la laiſſa tomber tout-à-fait, comme une choſe impraticable alors. Pour ce qui eſt de la morale que les Eſſeniens enſeignoient & pratiquoient ; il eſt vrai qu'elle s'accorde avec celle de la Rélig on Chrétienne. Mais ce même accord ne ſe trouve-t-il pas avec toutes les Réligions du monde, dans ce qu'elles ont de conforme à la Loi de la Nature. Pluſieurs Payens ont porté l'obſervation des devoirs que preſcrit la morale de l'Evangile, plus loin encore que les Eſſeniens : non ſeulement dans la ſpéculation & dans les préceptes, mais dans la pratique même, & ont montré par-là une plus grande conformité avec le Chriſtianiſme, que n'a jamais fait perſonne de cette Secte. Qui conclurra de là, que la Réligien Chrétienne eſt tirée du Paganiſme ? Notre ſainte profeſſion, bien loin d'avoir les dogmes ou les uſages des Eſſeniens, les voit preſque tous condamnez par notre Seigneur & par ſes Apôtres ; j'entends les dogmes & les uſages qui diſtinguent cette Secte, & qui lui ſont particuliers. Car ce ne ſont que les mêmes choſes, portées ſeulement un peu plus loin, qui ſont con-

(u) *Matth.* XXIII. 25. *Marc.* VII. 1-13. *Luc.* XI. 38.
(w) *Matth.* XII. 1-13. *Marc.* II. 23. 28. *Luc.* VI. 1-13. & XIII. 10-17.

condamnées dans les Pharisiens qui les prati- quoient dans un degré inferieur; & si elles sont condamnées dans ce degré inferieur, elles le sont davantage dans ceux qui les portoient encore plus loin. Leurs (*u*) ablutions superstitieuses, par exemple: (*w*) leur observation rigide du Sabbat: le (*x*) refus qu'ils faisoient de manger de quantité de choses que Dieu a créées pour l'usage des hommes: leur (*y*) *ne mange, ne goûte, ne touche point:* leurs (*z*) dévotions volontaires, & leurs mortifications superstitieuses; & autres choses pareilles, que Dieu ne leur avoit jamais demandées. Outre cela, (*a*) contre la Loi formelle de la Réligion Chrêtienne, ils blâmoient le mariage, que Dieu a ordonné dès le commencement du monde; & condamnoient absolument la servitude, que la Ste. Ecriture (*b*) du Nouveau Testament permet, aussi bien que celle du Vieux. Ils nioient la resurrection du corps, qui fait la grande esperance du Chrêtien; & faisoient pourtant, par une contradiction pitoyable, consister la félicité de la vie à venir dans le plaisir corporel de respirer un air tempere dans des païs à l'Occident de l'Océan; pendant qu'ils déclarent que l'ame ne sera pas revêtuë d'un corps, seul capable de la goûter. Enfin ils assujettissoient tous les hommes, bons & méchans, à une néceſſité inévitable dans toutes leurs actions; néceſſité qui détruit jusques aux fondemens toutes sortes de Réligions, &

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

(*x*) I. *Tim.* IV. 3. 4.
(*y*) *Coloss.* II 12.
(*a*) I. *Tim.* IV. 3.
(*z*) *Col. ss.* II. 22. 23.
(*b*) *Philem.* 9-21.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. & de distinction de bon & de méchant parmi les hommes. Malgré tant de differences essentielles entre les maximes fondamentales de cette Secte, & celles de la Réligion de Jesus-Christ & de ses Apôtres, comment peut-il entrer dans l'esprit de qui que ce soit, de prétendre prouver par la ressemblance que l'une est la mere de l'autre?

Je ne dois pas manquer d'avertir, que je reconnois qu'il y avoit une autre piéce de Philon qui traitoit encore de ces Esseniens. C'étoit une partie de son *Apologie des Juifs*, qu'il avoit composée pour la présenter à Caligula dans l'audience qu'il en esperoit, quand il fut député vers lui de la part des Juifs d'Alexandrie. Cette piéce ne se trouve plus dans les œuvres de Philon qui nous restent. Elle est perduë; & nous n'en avons qu'un fragment, que nous a conservé Eusebe dans son livre VIII. *de la Préparation Evangelique*, Ch. II. Mais comme ce morceau ne contient rien de different de ce qui est dans les Relations que j'ai données, je n'ai pas jugé à propos de l'inserer ici, pour ne pas ennuyer mes Lecteurs par une repétion inutile. Je crains de n'en avoir déja que trop dit sur cet article.

Il y avoit parmi les Juifs encore une autre Secte, qu'on appelloit *les Herodiens*. Celle-ci ne commença que long-tems après le tems où nous nous trouvons dans cette Histoire; puisque celui qui la fit naître fut Herode Roi de Ju-

(c) *Matth.* XXII. 16. *Marc.* III. 6. VIII. 15. & XII. 13.

(d) *In animadv. ad* EUSEB. *Chron.* No. 1882.

Judée, surnommé le grand. Mais comme il en est plusieurs fois parlé dans (c) l'Evangile, il ne faut pas l'omettre ici, où j'entreprends d'ailleurs de traiter de toutes les Sectes des Juifs. An. 197. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Il n'y a point de doute que ce nom ne leur vienne d'Herode le grand. La question est de savoir comment, & pourquoi. Les uns disent, que c'est qu'ils croyoient qu'Herode étoit le Messie: & c'est là l'opinion de Tertullien, de St. Epiphane, de St. Jerôme, de St. Chrysostome, de Théophylacte, & de plusieurs autres anciens. Mais quelle apparence, que pendant le Ministere de notre Sauveur, plus de trente ans après la mort d'Herode, il y eût des Juifs qui regardassent ce Prince comme le Messie; puisqu'ils n'avoient vû en lui aucune des choses qu'ils attendoient du Messie; & qu'ils y avoient même trouvé tout le contraire? D'autres s'imaginent que c'étoit quelque Confrairie érigée en l'honneur d'Herode, comme à Rome il y a eu des Augustaux, des Adrianaux, des Antoniniens, & d'autres Confrairies semblables, en l'honneur d'Auguste, d'Adrien, d'Antonin & d'autres Empereurs Romains, établies après leur mort. C'est là l'opinion de (d) Scaliger & de (e) quelques autres qui l'ont suivi. Mais ces Confrairies n'ayant commencé à Rome qu'assez long-tems après la mort d'Herode, ce ne seroit donc pas à leur imitation que celle-ci auroit été fondée. Car

(e) CASAUB. *Exercit. in Prolegom. ad Exercit.* BARONII.

(f) *Marc.* VIII. 3.

An. 107. avant J.C. Jean Hyrc. 29. Car la plus (ee) ancienne de toutes, & celle qui est originale, est la Confrairie des *Sodales Augustales*, qui ne fut instituée qu'après la mort d'Auguste, & cette mort n'arriva que plusieurs années après celle d'Herode. Elle ne peut donc pas avoir servi de modèle à une pour Herode, ni pendant sa vie, ni quand il mourut, puisqu'il étoit déja mort il y avoit long-tems, quand celle-ci se forma.

Ce qui est dit des Herodiens dans l'Evangile semble assez marquer, que c'étoit une Secte parmi les Juifs, qui differoit des autres dans quelques points de la Loi & de la Réligion. Ils sont nommez avec les Pharisiens, & distinguez d'eux: de sorte que ce doit naturellement être une Secte, aussi bien que l'autre. Il est dit d'eux aussi, qu'ils avoient un levain particulier, de la manière que cela est dit des Pharisiens; c'est-à-dire, quelques dogmes faux & méchans, qui gâtoient la pâte dans laquelle on les mettoit: & Jesus-Christ avertit ses disciples de se donner garde du levain des uns & des autres. Et, puisqu'il l'appelle le levain d'Herode, il faut qu'Herode soit l'Auteur des dogmes dangereux qui distinguoient cette Secte de toutes les autres Sectes des Juifs; & que l'on appellât Herodiens ceux qui embrassoient ces dogmes. Ses sectateurs étant pour la plûpart des gens de la Cour; ceux qui avoient des

(ee) Les *Sodales Titii*, dont parle Tacite, étoient tout autre chose; car il remarque qu'ils avoient été instituez par Tatius, *retinendis Sabinorum Sacris*; *Annal.* I. 54. A la vérité dans un autre endroit il se contredit, (*Hist.* II. 95.) car il soutient que Romulus les avoit instituez à l'honneur de Tatius. On ne peut donc rien éta-

des Charges au Palais, & leurs descendans; la version Syriaque, par tout où se trouve le nom d'Herodiens, le rend par celui de *domestiques d'Herode*. Cette version ayant été faite de fort bonne heure, pour l'usage de l'Eglise d'Antioche; ceux qui y ont travaillé étoient fort proches du tems où cette Secte avoit pris naissance, & avoient par là l'avantage de savoir mieux que personne, ce que c'étoit. Voilà donc, ce me semble, les Herodiens bien prouvez une Secte, & une Secte venuë d'Herode le grand.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

Mais quels dogmes avoit cette Secte? Le seul moyen de le découvrir qui nous reste, est d'examiner en quoi son fondateur differoit du reste des Juifs: car, sans doute, ce sera là aussi la difference de ses sectateurs avec les autres Juifs. On trouvera, qu'il y a deux articles sur lesquels Herode & les Juifs ne s'accordoient pas. Le premier est, en ce qu'il assujetit la Nation à la domination des Romains; & le second, en ce que par complaisance pour ces mêmes Romains, il suivoit plusieurs des usages & des modes du Paganisme. Herode croyoit l'un & l'autre permis; & suivoit ces principes dans la pratique. Ce sont là aussi, selon moi, les opinions dans lesquelles consistoit la difference qui étoit entre ses sectateurs & les autres Juifs, & ce qui constituoit la Secte qui à

établir de fort certain sur ce qu'il avance dans un de ces passages, puisqu'il le détruit lui-même dans l'autre. Quoiqu'il en soit, Romulus & Tatius étoient trop éloignez des tems dont il s'agit ici, pour que les Juifs les aient eu en vûë, & se les soient proposez pour modeles dans cette rencontre.

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29. à cause de cela portoit son nom. Du Commandement qui avoit été donné au XVII. du Deuteronome vs. 15. *Tu établiras sur toi pour Roi un d'entre tes freres. Tu ne pourras pas établir sur toi un étranger, qui ne soit pas ton frere :* on avoit conclu, & tous les Pharisiens étoient de cette opinion, qu'il n'étoit pas permis de se soûmettre à l'Empereur Romain, ni de lui payer tribut. Mais Herode & ses sectateurs entendant ce texte d'un choix volontaire, & non pas d'une soumission forcée ou nécessaire, étoient d'une opinion contraire; & croyoient qu'il étoit très-permis en ce cas-là, & de se soûmettre à l'Empereur Romain, & de lui payer tribut. Les Pharisiens donc & les Herodiens, ayant sur cet article des sentimens si opposez; ceux qui tendoient des piéges à Jesus-Christ, & qui cherchoient à le perdre, détacherent des disciples de ces deux Sectes opposées, pour lui faire proposer cette question captieuse conjointement; (g) *Est-il permis de payer le tribut à César ou non?* persuadez que de quelque manière qu'il y répondît, il donneroit prise sur lui. Car, s'il disoit que non, les Herodiens le défereroient d'abord comme un ennemi de César; &, s'il disoit qu'oui, les Pharisiens ne manqueroient pas de le rendre odieux au Peuple, comme un ennemi de leurs droits & de leurs priviléges: car le Peuple étoit déja entêté de leur opinion, qu'il n'étoit pas permis de payer le tribut. Mais Jesus-Christ, qui savoit leurs mauvaises intentions, confondit les uns & les autres, par

(g) Matth. XIII. 16.

par la réponse qu'il leur donna. Mais enfin, cette réponse étant une justification de la doctrine des Herodiens sur cet article, ce ne peut pas être là le levain d'Herode, dont notre Sauveur disoit à ses disciples de se donner garde. Il faut donc que ce soit leur seconde opinion; que quand une force majeure le commande & le veut, il est permis de la suivre, & de lui obéir & de faire des actes d'Idolâtrie, ou de suivre d'autres pratiques criminelles de Réligion. Il est bien sûr qu'Herode suivoit cette lâche maxime; & il y a beaucoup d'apparence que pour justifier sa conduite, il forma cette Secte. (*h*) Josephe nous apprend, que pour faire sa cour à Auguste & aux grands de Rome, il avoit fait bien des choses défenduës par la Loi & par la Réligion des Juifs; qu'il avoit bâti des Temples & élevé des statuës pour un Culte idolâtre; & s'étoit (*i*) excusé aux Juifs en leur représentant, qu'il l'avoit fait malgré lui, forcé par le commandement d'une puissance à laquelle la nécessité le contraignoit d'obéir; & que cela le disculpoit entièrement, puisque ce n'étoit pas un acte volontaire. De là vient qu'il est quelquefois traité de demi-Juif. Je croi donc, que les Herodiens, ses sectateurs, étoient des demi-Juifs comme lui; des gens qui à la vérité faisoient profession du Judaïsme; mais qui pourtant dans l'occasion savoient s'accommoder à l'Idolâtrie Payenne, & faire ce qu'elle demandoit d'eux. Les Sadducéens, qui ne connoissoient point de

An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

(*h*) *Antiq.* XV. 12.
(*i*) JOSEPH. ibid.

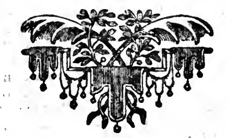
An. 107. avant J.C. JEAN HYRC. 29.

vie après celle-ci, donnerent presque tous dans l'Herodianisme; aussi les voit-on confondus, pour ainsi dire, avec eux. Car les mêmes personnes, qui dans un Evangile sont appellez Herodiens, (*k*) dans un autre sont nommez Sadducéens.

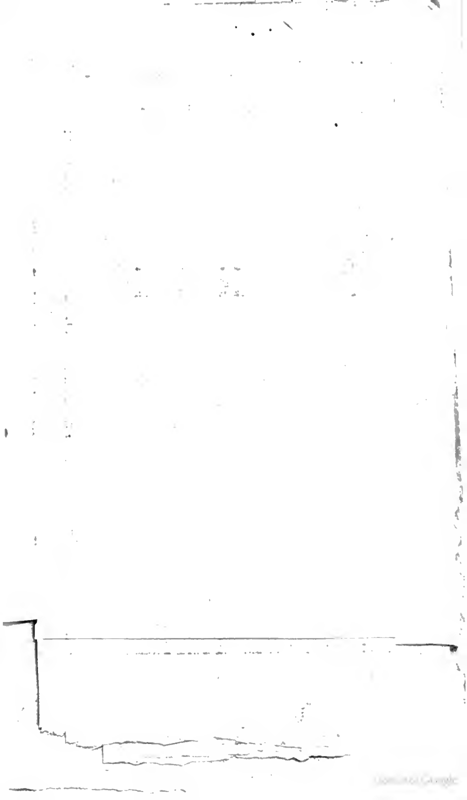
Cette Secte tomba, & s'évanouït après le tems de notre Seigneur. Il n'en est plus parlé du tout. Je finis ce Livre, en finissant la longue digression que j'ai faite sur les Sectes des Juifs.

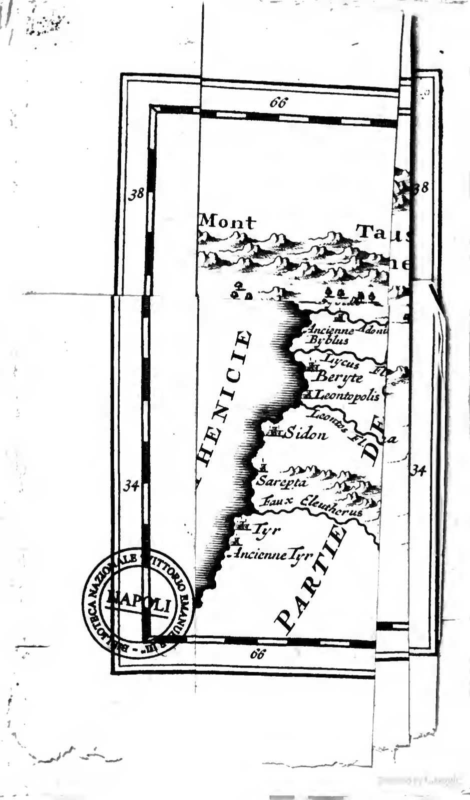
(*k*) Voyez *Matth.* XVI. 6. & *Marc.* VIII. 15. & comparez l'un avec l'autre.

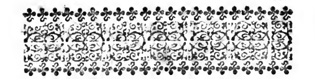
Fin du XIII. Livre.



HIS-




66
38
Mont
Tau
38
Ancienne Adoni
Byblus
HENICIE
Lycus Fl
Beryte
Leontopolis
Leontos Fl.
Sidon
DE
34
Sarepta
34
Eaux Eleutherus
Tyr
Ancienne Tyr
PARTIE
66



HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE QUATORZIEME.

HYRCAN laissa (*a*) cinq fils; le premier Aristobule, le second Antigone, le troisième Alexandre, le cinquième (*b*) Absalom. Pour le quatrième on ne le trouve nommé en aucun endroit. An. 107. avant J.C. ARISTOBULE I.

Aristobule, (*c*) en qualité d'aîné, succeda à son pere dans la Souveraine Sacrificature & dans la Principauté temporelle. Dès qu'il se vit bien établi dans l'une & dans l'autre, il prit le Diadême & le titre de Roi, qu'aucun de ceux qui avoient gouverné la Judée depuis la Captivité de Babylone n'avoit encore porté. Sa mere,

(*a*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 19. (*b*) Ibid. XIV. 8.
(*c*) JOSEPH, *Antiq.* XIII. 19. & *de B. Jud.* l. 3.

An. 107. avant J.C. ARISTOBULE I.

mere, en vertu du testament d'Hyrcan, prétendoit gouverner; mais Aristobule fut le plus fort; il la mit en prison, & l'y fit mourir de faim. Pour ses freres, comme il aimoit beaucoup Antigone, le plus âgé de tous, d'abord il lui fit part du Gouvernement; mais peu de tems après, il le fit mourir, comme nous allons voir. Il mit les trois autres en prison, & les y retint tant qu'il vecut.

Ptolemée Lathyre ayant choqué sa mere en envoyant une Armée dans la Palestine contre son avis, comme nous l'avons vû ci-dessus; *(d)* elle porta si loin le ressentiment qu'elle eut de cette atteinte, & de quelques autres pareilles qu'il avoit données à son autorité, qu'elle lui enleva sa femme Selene, dont *(dd)* il avoit déja deux fils; & l'obligea lui-même à sortir d'Egypte. Voici comment elle s'y prit. Elle fit blesser quelques-uns de ses Eunuques favoris, & les produisit dans une Assemblée du Peuple à Alexandrie: & dit, que c'étoit son fils Lathyre qui les avoit ainsi maltraitez, pour avoir voulu la défendre contre sa violence. Elle anima si fort le Peuple par ce stratagême, qui lui persuada qu'on avoit voulu la tuër, que d'abord il se fit un soulevement géneral contre Lathyre; & on l'auroit mis en piéces, s'il ne s'étoit sauvé au Port dans un Vaisseau qui mit d'abord à la voile. Cléopatre aussi-tôt fit venir Alexandre son cadet, à qui elle avoit

(d) JUSTIN. XXXIX. 4. PAUSAN. *in Atticis* p. 21. PORPHYR *in Gr* EUSEB SCALIGERI p. 60.

(dd) Ces deux fils moururent avant lui: car en mourant il ne laissa point d'enfant mâle légitime.

avoit fait donner le Royaume de Chypre: & le fit Roi d'Egypte, à la place de son frere, qu'elle obligea de se contenter de celui de Chypre que celui-ci laissoit. An. 107. avant J.C. ARISTOBULE I.

Dès qu'Aristobule se fut établi dans la pleine possession de l'autorité qu'avoit eu son pere au dedans, (e) il fit la guerre aux Ituréens; & après en avoir soumis la plus grande partie, il les obligea d'embrasser le Judaïsme; comme quelques années auparavant Hyrcan y avoit obligé les Iduméens. Il leur donna l'alternative, ou de se faire circoncire & d'embrasser la Religion Juive; ou de sortir de leur païs & d'aller chercher un établissement ailleurs. Ils aimerent mieux rester, & faire ce qu'on exigeoit d'eux; & ainsi ils furent incorporez aux Juifs pour le spirituel & pour le temporel. Cette pratique devint une des maximes fondamentales des Asmonéens. An. 106. avant J.C. ARISTOBULE 2.

L'Iturée (f) où demeuroient ceux dont il s'agit, faisoit partie de la Cele-Syrie, au Nord-Est de la frontière d'Israël, entre l'héritage de la demi-Tribu de Manassé au delà du Jourdain, & le territoire de Damas. Le nom d'Iturée lui venoit d'Itur (g) un des fils d'Ismaël, qui dans la version Angloise [& dans la Françoise] est appellé mal à propos Jetur. C'est le même païs qui quelquefois porte le nom d'Auronitis. L'Idumée étoit donc à un bout d'Israël, & l'Iturée à l'autre. J'ai cru devoir faire ici cette remarque, parce que l'on a quelquefois con-

(e) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 19.
(f) Videas RELANDI *Palæstinam* I. 22.
(g) *Gen.* XXV. 15. I. *Chron.* I. 31.

An 106. avant J.C. ARISTOBULE 2.

confondu ces deux païs & pris l'un pour l'autre, sur quelque legere ressemblance des noms ou autrement. Philippe un des fils d'Herode, (*b*) étoit Tetrarque ou Prince de ce païs, quand Jean-Baptiste commença les fonctions de son Ministère.

Une maladie obligea Aristobule de revenir d'Iturée à Jerusalem, & de laisser le commandement de l'Armée à son frere Antigone, pour achever la guerre qu'il y avoit commencé. (*i*) Pendant son mal, la Reine & sa cabale, qui envioient la faveur d'Antigone, lui souffloient continuellement aux oreilles toutes les calomnies dont ils se pouvoient aviser pour le perdre dans son esprit. Il revint bien-tôt à Jerusalem après les heureux succès par lesquels il avoit terminé cette guerre. Son entrée fut une espece de triomphe. On célébroit alors la Fête des Tabernacles. Il alla droit au Temple pour y faire ses dévotions, tout armé, & avec ses gardes, comme il étoit entré dans la Ville; sans se donner le tems de s'arrêter à rien changer à son équipage. Aristobule, qui étoit alors malade au Palais de Baris, en fut bien-tôt informé de la manière la plus desavantageuse pour lui; car on lui représenta cette action comme une insulte, ou même comme un dessein contre sa personne; & on lui fit comprendre, qu'il devoit enfin songer à sa sûreté; & que son frere n'entreroit point ainsi armé, s'il n'avoit quelque mauvais dessein. Aristobule se laissa ébranler à ces suggestions, & lui envoya ordre de se de-

(*b*) *Luc.* III. 1.
(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 19. & *de Bello Jud.* I. 3.

desarmer & de le venir trouver en diligence: concluant, que s'il se desarmoit, comme il le lui ordonnoit, & qu'il vînt, il n'y avoit point de mauvaise intention dans son fait: mais que s'il ne quittoit pas ses armes, il y avoit assurément quelque chose. Il fit en même tems placer les gardes dans le passage du Palais par où son frere venoit, avec ordre, s'il venoit sans armes, de le laisser passer: mais s'il venoit armé de le charger & le tuër. Ce passage étoit une galerie souterraine, (*k*) qu'Hyrcan avoit fait faire, en faisant bâtir ce château, pour avoir toûjours la communication libre avec le Temple. Celui qu'Aristobule lui avoit envoyé, gagné par la Reine & par sa cabale, lui rapporta l'ordre du Roi tout autrement; car au lieu de lui dire de se desarmer, il lui dit que le Roi ayant oüi dire qu'il avoit une fort belle armure, le prioit de venir armé comme il étoit, afin qu'il vît comment elle lui alloit. Antigone dès qu'on lui eut dit cela de la part du Roi, entra dans la galerie pour le venir trouver: & les gardes qui le virent armé, executerent leurs ordres & le tuerent.

An. 106. avant J.C. ARISTOBULE 2.

Aristobule en fut au désespoir. Ce meurtre lui rappella encore dans l'esprit celui de sa mere: sa conscience commença à le bourreler pour l'un & pour l'autre. Les tourmens de son ame communiquerent une agitation si violente à son corps, que son mal augmenta considérablement. Il lui prit un vomissement de sang. Le pied glissa

(*k*) Herode dans la suite la fit refaire (Voyez JOSEPHE *Antiq.* XV. 14) Mais elle avoit été bâtie par Hyrcan, puisqu'il paroit qu'elle y étoit lorsque ceci arriva.

An. 106 avant J. C. Aristobule 2.

glissa à un domestique qui en emportoit un plein bassin, dans l'endroit où on avoit assassiné Antigone, il tomba & ce sang fut répandu. Plusieurs personnes qui se trouverent là jetterent un grand cri, en s'imaginant qu'il l'avoit fait exprès. Aristobule l'entendit, & demanda ce que c'étoit. Personne n'osoit le lui dire. Sa curiosité en étoit encore augmentée; & il pressa tant qu'à la fin on lui conta, comment son sang avoit été répandu sur celui de son frere. Cette circonstance redoubla ses remords; sa conscience lui arracha les reproches les plus cruels contre lui-même pour ces deux actions dénaturées; enfin il expira dans ces tourmens. Fin assez ordinaire aux scelerats comme lui, & assez capable de les faire trembler, & de les empêcher de commettre de tels crimes; quand même il n'y auroit pas d'Enfer où ils fussent punis éternellement ensuite.

Josephe rapporte (*l*) à l'occasion de ce meurtre, une histoire bien remarquable d'un Essenien nommé Judas, qui voyant entrer Antigone ce jour-là dans le Temple, parut dans le dernier embarras, parce qu'il avoit prédit qu'Antigone seroit tué ce jour-là à la Tour de Straton. Prenant donc la Tour de Straton pour la Ville de ce nom, nommée depuis Césarée, qui étoit sur la côte, à deux bonnes journées de Jerusalem; cet homme croioit sa prophétie fausse, & qu'il étoit absolument impossible qu'elle s'accomplît ce jour-là, dont la plus grande partie étoit déja passée, & l'endroit, où elle devoit s'executer si éloigné. Il se trouvoit donc

(*l*) Joseph. ibid.

donc dans la même peine & dans la même si- An. 106. avant J. C.
tuation d'esprit que Jonas, quand il vit que sa ARISTO-
prophétie contre Ninive ne s'accompliroit pas; BULE I.
& ce désordre de son esprit lui fit faire mille extravagances. Pendant les accez violens de la passion dont il étoit agité, qui lui arrachoient des exclamations contre la vérité, & des imprécations contre lui-même; on apprit la nouvelle de l'assassinat d'Antigone dans l'endroit de la galerie qui passoit sous la Tour du Palais, qui portoit aussi le nom de Straton. L'Essenien qui vit par-là l'accomplissement de sa prédiction, avec les circonstances du tems & du lieu, sentit une extrême joye de voir sa prophétie justifiée, pendant que tout le monde étoit dans l'affliction la plus morne de la fin tragique d'un jeune Prince, dont le mérite & l'innocence méritoient un meilleur sort.

Aristobule (*m*) aimoit beaucoup les Grecs; on lui donnoit à cause de cela le titre de Phillellen; & les Grecs de leur côté étoient fort attachez à ses interêts. Timagene, un de leurs Historiens, a dit de lui, au raport de Josephe, qui l'a tiré de Strabon: *Que c'étoit un Prince équitable, qui avoit rendu de grands services à sa Nation, en augmentant l'étenduë de ses Etats, & en y incorporant une partie de l'Iturée, à qui il avoit fait recevoir la Circoncision.* Mais les actions qu'on vient de lire, ne donnent pas, à beaucoup près, cette idée d'équité, dont cet Historien fait le principal trait de son caractère.

Dès que (*n*) Salomé vit Aristobule mort, elle

(*m*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 19.
(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 20. *& de Bello Jud.* I. 3.

An. 106. avant J.C. Aristobule 2.

elle tira de prison les trois freres que son mari y avoit mis. Alexandre l'aîné de trois, fut couronné. Il fit mourir celui qui le suivoit, qui avoit tâché de lui enlever la couronne; mais pour le troisième nommé Absalom, qui étoit d'une humeur paisible, & ne songeoit qu'à vivre tranquillement en simple particulier, il lui accorda sa faveur, & le protegea toute sa vie. Il n'en est plus parlé, que lorsqu'il (o) donna sa fille en mariage à Aristobule le plus jeune des fils de son frere Alexandre; & qu'il le servit contre les Romains, où il fut fait prisonnier, quarante-deux ans après, lorsque le Temple fut pris par Pompée.

Pendant que tout ceci se passoit, (p) les deux Rois de Syrie, dont un regnoit à Antioche & l'autre à Damas, se faisoient toûjours une cruelle guerre, quoiqu'ils fussent freres. Quelques Villes de la dépendance de l'Empire de Syrie profiterent de cette division, & se mirent en liberté; comme (*) Tyr, Sidon, Ptolemaïs, Gaza, & quelques autres. Des Tyrans s'établirent dans quelques autres; comme Théodore à Gadara, & à Amathe au-delà du Jourdain; Zoïle à Dora, & à la Tour de Straton; & d'autres ailleurs. Cléopatre & Alexandre son cadet regnoient en Egypte; & Ptolemée Lathyre, l'aîné, en Chypre. Voilà en quel état étoient les affaires des voisins de la Judée, quand Alexandre Jannée se trouva Roi de Judée.

Cette

(o) Joseph. *Antiq.* XIV. 8.

(p) Joseph. *Antiq.* XIII. 20. Justin. XXXIX. c. 3. Appian *in Syriacis* p. 132.

(*) [Il y avoit déja quelques années que Tyr étoit une Ville libre, comme on l'a vû ci-devant.]

Cette année fut fameuse par la naissance de deux des plus grands personnages qu'ait eu la Ville de Rome, Pompée (*q*) & (*r*) Ciceron ; l'un pour la guerre & l'autre pour les Lettres. An. 106. avant J.C. ARISTOBULE. 2.

Alexandre après avoir mis ordre à tout au dedans, (*s*) alla attaquer ceux de Ptolemaïs, les battit, & les obligea à se renfermer dans leurs murailles, où il les assiégea. Ils envoyerent demander du secours à Lathyre, & le firent prier d'y venir en personne : mais ensuite se ravisant, & croyant que s'il venoit, ils auroient plus à souffrir de lui comme ami, que d'Alexandre quoi qu'ennemi ; & que, dès qu'ils seroient unis d'interêts avec lui, ils s'attireroient Cléopatre, & l'Egypte sur les bras ; ils resolurent de se défendre eux-mêmes sans secours étranger ; & firent savoir cette résolution à Ptolemée. Ce Prince, qui avoit déja formé une Armée de trente-mille hommes, & équippé une Flotte pour la transporter, ne jugea pas à propos de perdre ainsi sa peine. Il passa en Phénicie, comme s'il n'eût rien sçû du changement de leur première resolution, & s'avança vers Ptolemaïs. Mais ceux de la Ville ne faisant rien pour lui, & ne répondant pas même un seul mot à tout ce qu'il leur faisoit dire, il se trouva bien embarrassé. An. 105. avant J.C. ALEX. JANN.

Une députation de la part de Zoïle, Prince de Dora, & une autre de ceux de Gaza vinrent

(*q*) Vide VELLEIUM PATERCULUM II. 29.
(*r*) PLUT. *in Cicerone.* A. GELLIUS XV. 28. PLIN. XXXVII. 2.
(*s*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 20.

An. 105 avant J.C. ALEX. JANN. 1. rent fort à propos le tirer de cette peine. Pendant qu'Alexandre assiégeoit Ptolemaïs en personne, il avoit détaché une partie de ses troupes pour aller faire le dégât sur les terres de Zoïle, & de ceux de Gaza. C'étoit pour arrêter ces dégats que venoient ces députations à Ptolemée. Il leur accorda fort aisément le secours qu'ils lui demandoient. Alexandre fut obligé de lever le siége de Ptolemaïs, & d'observer l'Armée qu'il avoit en tête. Ne voyant pas de jour à s'en défaire par la force, il eut recours à la politique & à la ruse. Il entra en traité avec Lathyre, & s'engagea de lui compter CCCC. talens d'argent; à condition que de son côté, il lui livreroit Zoïle & les places dont il étoit en possession. Lathyre y donna les mains, arrêta Zoïle, se saisit de son païs, & se disposoit à mettre l'un & l'autre entre les mains d'Alexandre. Mais lorsqu'il étoit sur le point de le faire, il s'apperçut qu'Alexandre traitoit sous main avec Cléopatre, pour l'engager à venir avec toutes ses forces le chasser de la Palestine. Cette trahison lui fit rompre le traité & l'amitié qu'il venoit de contracter avec lui; & il resolut de lui faire tout le mal qu'il pourroit.

An. 104. avant J.C. ALEX. JANN. 2. Il n'y manqua pas l'année suivante. (*t*) Il fit deux corps d'Armée de ses troupes; forma le siége de Ptolemaïs qu'il vouloit châtier, & dont il n'avoit pas sujet d'être plus content que d'Alexandre; en laissa le commandement à un de ses Généraux; & se mit à la tête de l'autre

(*t*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 20. & 21. ex TIMAGENE, STRABONE, & NICOLAO DAMASCENO.

tre pour entrer dans les Etats d'Alexandre, qui l'avoit joué aussi bien que cette Ville. D'abord il prit Asochis Ville de la Galilée ; où il fit dix mille captifs, outre le reste du butin, qui fut assez considerable. Ensuite il forma le siége de Sephoris, autre Ville du même païs. Alors Alexandre se mit en campagne à la tête d'une Armée de cinquante-mille hommes, pour défendre ses Etats. Il se donna entr'eux une sanglante bataille sur le Jourdain. Alexandre y perdit trente-mille hommes, sans compter les prisonniers que fit Lathyre après la victoire, en poursuivant vivement sa pointe. On rapporte une action bien cruelle & bien barbare qu'il fit dans cette occasion. C'est que le soir après qu'il l'eut remportée, en venant prendre des quartiers dans les villages du voisinage, qu'il trouva pleins des femmes & d'enfans, il fit tout égorger ; fit couper leurs corps en piéces ; les fit mettre dans des chaudières pour les faire cuire, comme s'il eût voulu en faire souper son Armée. Et tout cela, pour faire croire que ses troupes se nourrissoient de chair humaine ; & pour jetter par-là la terreur dans tout le païs. Après avoir défait Alexandre, n'ayant plus d'ennemi qui tînt la campagne, il fit dans le plat païs tout ce qu'il voulut ; il ravagea, il pilla, il désola tout. Sans le secours qu'amena Cléopatre l'année suivante, Alexandre étoit perdu : car après la perte de tant de gens, il lui étoit impossible de se relever & de faire tête à son ennemi.

An. 105. avant J.C. ALEX. JANN. 2.

Cette Princesse vit bien, que, si Lathyre se rendoit maître de la Judée & de la Phénicie, il seroit en état d'entrer en Egypte, & de la de-

An. 103. avant J.C. ALEX. JANN. 3.

An. 103. avant J.C. ALEX. JANN. 3. detrôner ; & qu'il falloit arrêter les progrès qu'il y faisoit. Elle (*u*) leva pour cet effet une Armée, dont elle donna le commandement à Chelkias & à Ananias, les deux Juifs dont il a déja été parlé ; équipa une Flotte pour la transporter, & s'embarquant elle-même avec eux elle vint débarquer en Phénicie. Son arrivée fit d'abord lever à Lathyre le siége de Ptolemaïs, qu'il avoit toûjours continué. Il se retira dans la Cele-Syrie. Elle détacha Chelkias avec une partie de l'Armée pour le poursuivre ; & avec l'autre, que commandoit Ananias, elle s'aprocha de Ptolemaïs, croyant qu'on lui en ouvriroit les portes. Mais voyant qu'on les tenoit fermées, elle investit la place & se mit en devoir de la forcer.

An. 102. avant J.C. ALEX. JANN. 4. Chelkias cependant poursuivoit Lathyre ; mais il perdit la vie dans cette expedition, & la perte de ce Général arrêta tout. Lathyre profita du desordre où il vit leurs affaires ; & se jetta avec toutes ses forces sur l'Egypte ; dans la pensée, qu'il la trouveroit sans défense, dans l'absence de sa mere, qui avoit emmené ses meilleurs troupes dans la Phénicie. Mais il se trompoit. Les troupes que Cléopatre y avoit laissées, (*w*) tinrent bon jusqu'à l'arrivée de celles qu'elle détacha de Phénicie pour les renforcer, quand elle découvrit son dessein. On le contraignit de s'en retourner dans la Palestine. Il y prit ses quartiers d'hiver à Gaza.

Cléopatre cependant poussa si vigoureusement le siége de Ptolemaïs, (*x*) qu'à la fin elle la prit.

(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21.
(*w*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. (*x*) JOSEPH. ibid.

prit. Dès qu'elle y fut entrée, Alexandre l'y vint trouver; & lui apporta de riches présens, pour gagner ses bonnes graces. Mais ce qui lui servit le plus à y réussir, fut sa haine pour Lathyre son fils : il n'eut pas besoin d'autre recommandation pour être bien reçu. An. 102. avant J.C. ALEX. JANN. 4.

Quelques personnes de sa Cour firent remarquer à cette Reine, la belle occasion qu'elle avoit en main, de se rendre maîtresse de la Judée & de tous les Etats d'Alexandre, en se saisissant de sa personne; ils l'en pressoient même; & sans Ananias, elle l'auroit fait. Mais il lui représenta quelle lâcheté & quelle infamie ce seroit de traiter ainsi un Allié, engagé dans la même cause : que ce seroit agir contre l'honneur & la foi qui s'observent parmi les hommes : que cette conduite seroit beaucoup de tort à ses interêts, & lui attireroit la haine de tous les Juifs répandus par tout le monde. Enfin il fit tant, par ses raisons, & par son credit, qu'il employa tout entier pour sauver son compatriote & son parent, qu'elle se rendit, & laissa retourner Alexandre à Jerusalem, où il remit enfin sur pied une bonne Armée, qui passa le Jourdain & forma le siége de Gadara.

Ptolemée Lathyre (*y*) après avoir passé l'hiver à Gaza, voyant, qu'il feroit des efforts inutiles contre la Palestine, tant que sa mere la soutiendroit, comme elle faisoit, abandonna cette entreprise, & s'en retourna en Chypre. Elle de son côté, se retira aussi en Egypte; & le païs se trouva délivré de l'un & de l'autre. An. 101. avant J.C. ALEX. JANN. 5.

(*z*) A-

(*y*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21

An. 101. avant J.C. ALEX. JANN. 5. (z) Apprenant à son retour à Alexandrie, que Lathyre entroit en traité à Damas avec Antiochus de Cyzique; & qu'avec le secours qu'il devoit lui fournir, il se disposoit à faire une nouvelle tentative pour recouvrer la couronne d'Egypte; cette Reine, pour faire diversion, donna en mariage à Antiochus Grypus, Selene sa fille, qu'elle avoit ôtée à Lathyre; & lui envoya en même tems bon nombre de troupes & de grosses sommes d'argent pour le mettre en état d'attaquer vigoureusement son frere le Cyzicenien. La chose réussit comme elle l'avoit projetté. (a) La guerre se ralluma entre les deux freres; & le Cyzicenien eut tant d'affaires chez lui, qu'il ne fut pas en état de donner du secours à Lathyre; ce qui fit échouer son dessein. Ptolemée Alexandre, son cadet, qu'elle avoit mis sur le trône conjointement avec elle, (b) frappé de la cruauté barbare avec laquelle elle persecutoit son frere Lathyre; sur tout en lui ôtant sa femme pour la donner à son ennemi: & remarquant d'ailleurs que les crimes ne lui coûtoient rien, lorsqu'il s'agissoit de contenter son ambition, & cette envie démesurée de regner qui la possedoit; il ne se crut pas en sûreté auprès d'elle, & prit le parti d'abandonner la couronne, & de se retirer; aimant mieux vivre en sûreté en exil, que de regner avec une si méchante & si cruelle mere, avec qui sa vie étoit continuellement en danger. Il fallut bien des sollicitations pour l'en-

(z) JUSTIN. XXXIX. 4 (a) LIVII *Epit.* LXVIII.
(b) JUSTIN. XXXIX. 4.
(c) PLUT. *in Mario.* p. 421. L. FLORUS III. 3.

l'engager à revenir ; car le Peuple ne vouloit pas absolument qu'elle regnât seule, quoi qu'on vît bien qu'elle n'accordoit à son fils que le nom de Roi ; que depuis la mort de Physcon, elle avoit toûjours eu l'Autorité Royale toute entière ; & que la véritable cause de la disgrace de Lathyre, qui lui avoit coûté la couronne & sa femme, étoit d'avoir osé faire quelque chose sans elle. An. 101. avant J.C. ALEX. JANN. 5.

Cette année (c) Marius, dans son troisième Consulat, mit fin à la guerre des Cimbres ; & extirpa entièrement cette Nation, qui avoit menacé Rome & toute l'Italie d'une ruine totale. Il avoit commandé les Armées Romaines les trois dernieres années de cette guerre. Les grands succès qu'il y eut & la délivrance qu'il procura à Rome, en détruisant enfin un ennemi dont ils avoient eu tout à craindre, le firent regarder comme le troisième fondateur de cet Etat. Romulus & Camille étoient les deux autres. Ce fut lui qui dans cette guerre (d) commença à consacrer les Aigles, & à en faire les Enseignes des Legions. Chaque Legion en avoit une ; & elles devinrent si fameuses, que l'Empire Romain les a toûjours conservées depuis, & y a attaché ces idées de grandeur & de puissance, que leurs armes victorieuses ont portées par tout le monde.

Le païs d'où venoient les barbares dont je viens de parler, étoit la Chersonese Cimbrique, qui

(d) Il y avoit autrefois, outre l'Aigle, quatre especes d'Enseignes parmi les Romains ; le Minotaure, le Cheval, le Loup, & le Sanglier. Marius les abolit toutes quatre, & ne retint que l'Aigle pour Enseigne des Legions. PLIN. X. 4.

An. 101. avant J.C. ALEX. JANN. 5.

qui est ce que nous appellons aujourd'hui, le Jutland, Sleswick, & le Holstein. Le païs qu'ils abandonnerent fut repeuplé par (e) les Ases, Nation qui venoit d'entre le Pont Euxin & la Mer Caspienne. C'est de ceux-ci que sont venus les Angles, qui joints aux Saxons, chasserent les anciens habitans de cette partie de notre Isle, s'y établirent, & y ont donné le nom d'*Angleterre*.

Au bout d'un siége de dix mois (*f*) Alexandre Jannée s'étant enfin rendu maître de Gadara, tourna ses armes contre Amathe, autre place forte au-delà du Jourdain, ou Theodore, fils de Zenon Cotylas, Prince de Philadelphie, gardoit ses trésors, parce qu'on regardoit cette place comme la plus forte de tout le païs. Il la prit neanmoins en beaucoup moins de tems que Gadara; & avec elle tous les trésors de ce Prince. Mais Théodore, qui pendant le siége avoit assemblé une assez bonne Armée, vint tout d'un coup le charger à son retour de cette conquête; & profita si bien de l'embarras où cette surprise le jetta, qu'il le défit entièrement, lui tua dix-mille* hommes, & reprit tous ses trésors, & jusques au bagage même d'Alexandre.

Il revint à Jerusalem accablé de cette perte, & de la honte qui la suivoit. Il eut même le chagrin de voir, que bien des gens, au lieu de plain-

(*e*) Videas HICKESII *Linguarum Septentrionalium Thesaurum in Epist. Ded &c.* (*f*) JOSEPHE. XIII. 21.
(*g*) JOSEPH ibid. (*h*) JOSEPH. ibid.
* Il y a dans l'Anglois *douze mille*; & c'est là le nombre qui se trouve dans la Traduction Latine de GELENIUS, qu'USSERIUS a aussi suivie. Mais l'Edition originale Grecque

plaindre son malheur, en avoient une maligne joye. Car depuis la quérelle qu'eut Hyrcan avec les Pharisiens, ils avoient toûjours été ennemis de sa maison; & sur tout de cet Alexandre. Et comme ils entraînoient presque tout le Peuple après eux, ils l'avoient si fort prévenu & animé contre lui, que ce fut la véritable source des desordres & des brouilleries dont tout son regne fut troublé. An. 101. avant J.C. ALEX. JANN. 5.

Cette perte, toute grande qu'elle étoit, n'empêcha pas, que, voyant la côte de Gaza sans défense par le départ de Lathyre, (*g*) il n'allât y prendre Raphia & Anthedon. Ces deux postes, qui n'étoient qu'à quelques milles de Gaza, la tenoient comme bloquée; & c'étoit ce qu'il s'étoit proposé en les attaquant. Il ne leur avoit jamais pardonné d'avoir excité Lathyre contre lui, & de lui avoir donné des troupes qui avoient contribué à lui faire gagner la fatale bataille du Jourdain; & il cherchoit avec soin toutes les occasions de se venger d'eux. An. 100. avant J.C. ALEX. JANN. 6.

Dès que ses affaires le lui permirent, (*h*) il vint avec une nombreuse Armée assiéger leur Ville. Ils avoient un très-brave homme pour Gouverneur, nommé Apollodote, qui défendit la place un an entier contre lui; & dans une sortie qu'il fit avec trois * mille hommes pen- An. 98. avant J.C. ALEX. JANN. 8.

que de Basle, que GELENIUS lui-même avoit corrigée, non plus que le Grec de celle de Geneve; ou l'on a mis sa traduction long-tems après sa mort, n'en mettent que *trois-mille*; savoir deux-mille de *troupes réglées* ou *étrangeres* & mille *Bourgeois*; car c'est ainsi qu'il faut traduire ici le dernier mot, & non pas, comme fait D'ANDILLY, *mille Serviteurs qu'il assembla*.

An. 89 avant J.C. ALEX. JANN. 8. pensa lui ruiner toute son Armée. Car, pendant qu'il attaquoit ses lignes avec beaucoup de vigueur, il se répandit un bruit sourd parmi les troupes Juives, que Ptolemée Lathyre étoit arrivé avec toutes ses forces au secours de la place. Ce bruit bien-tôt répandu par toute l'Armée, leur glaça le cœur, & y jetta une terreur panique. Enfin quand le jour parut, & qu'on vit le contraire, ils se rallierent & repousserent les Gazéens dans la Ville, avec perte de mille des assiégez.

An. 97. avant J.C. ALEX. JANN. 9. Malgré cet échec, (*i*) ils tenoient encore bon, & Apollodote s'acquit une belle réputation par sa conduite sage & suivie dans la défense de cette place. Son propre frere nommé Lysimaque, ne peut voir sa gloire sans envie, & cette lâche passion le porta à l'assassiner. Ensuite ce miserable s'associa avec quelques scelerats comme lui, qui livrerent la Ville à Alexandre. En y entrant, on eût dit, à son air & aux ordres qu'il donnoit, qu'il avoit dessein d'user de sa victoire avec modération & avec clemence Mais dès qu'il se vit maître de tous les postes, & que rien ne pouvoit branler; il dé-

(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIII 21.

* [De tous les peuples de Cele-Syrie les Gazéens se sont rendus les plus celèbres par leur union, leur fidelité & leur courage pour la défense de leur patrie contre les attaques des étrangers. POLYBE leur rend ce glorieux témoignage (*In Excerpt.* VALESII p. 86.) Ils se defendirent courageusement contre les Médes, tandis que tous les autres peuples, saisis de crainte, se soumettoient à leur domination. Ils oserent faire une vigoureuse resistance à Alexandre, comme on l'a vû sous l'an 332. Tom. III. p. 117. Ils soutinrent un long siége contre Antiochus le Grand, & signalerent dans cette occasion leur fidelité pour Ptolemée Epiphane.

An. 97. avant J.C. ALEX. JANN. 9.

déchaîna ses soldats avec permission de tuër, de piller, & de détruire; & l'on vit aussi-tôt exercer dans cette pauvre Ville toute la barbarie qui se peut imaginer. Cruelle vangeance; qui lui coûta bien cher, car les Gazéens se défendirent en désesperez; & lui tuerent presque autant de monde qu'ils étoient eux-mêmes. Mais enfin il contenta sa brutale passion, & fit de cette ancienne & fameuse * Ville un tas de ruines; après quoi il s'en retourna à Jerusalem. Cette guerre l'occupa un an.

(*k*) La mort d'Antiochus Grypus arriva cette année. Il fut assassiné par Heracléon, un de ses vassaux, l'an XXVII. de son regne, & le XLV. de sa vie. Il laissa cinq fils. 1. Seleucus, l'aîné de tous, lui succeda: les quatre autres furent, 2. Antiochus, & 3. Philippe, jumeaux, 4. Démétrius Euchairus, & 5. Antiochus Dionysius. Ils furent tous Rois à leur tour, ou du moins prétendirent à la couronne.

Ptolemée Apion, fils de Physcon Roi d'Egypte, à qui son pere avoit laissé le Royaume de Cyrene, mourant sans enfans, (*l*) laiss-

ne. Voyez le Tom. IV. de cette Histoire, sous l'an 198. Enfin, ils repousserent pendant un an Alexandre Jannée & l'auroient contraint de lever honteusement le siége, sans la trahison de Lysimaque, comme on vient de le voir. JOSEPH. (*Antiq.* XIV. 8. & 10) dit que Pompée après la conquête de la Judée, & ensuite Gabinius firent rétablir la Ville de Gaza, qui ne recouvra pourtant jamais son premier éclat. Voyez ce qu'en disent CELLARIUS (*in Geographia Antiqua*) le Cardinal NORIS (*Epoch. Syro-Macedon.* p. 91.) & RELAND (*in Palæstina Illustrata.*]

(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. PORPHYR. *in Gr. Euseb.* SCALIGERI.

An. 96. avant J.C. Alex. Jann. 10. (l) laissa, par son testament, son Royaume aux Romains; qui, au lieu d'en profiter, donnerent aux Villes leur liberté; ce qui (m) remplit bien-tôt tout le païs de tyrans; parce que les plus puissans de chacun de ces petits Etats voulurent s'en rendre Souverains. De sorte que bien-tôt la confusion & le desordre désolerent tout le païs. Lucullus y apporta quelque remede, en passant pour aller contre Mithridate; mais il n'y eut pas moyen d'y rétablir la paix & le bon ordre; qu'en le réduisant en Province, comme on fit dans la suite.

Antiochus le Cyzicenien (n) s'empara de la Ville d'Antioche, quand Grypus fut mort, & fit tous ses efforts pour enlever tout le reste du Royaume aux enfans de Grypus. Mais Seleucus, à qui il restoit quantité d'autres bonnes Villes, se maintint contre lui; & trouva de quoi soutenir ses droits.

An. 95. avant J.C. Alex. Jann. 11. Anne la Prophéteſſe, fille de Phanuël de la Tribu d'Asser, dont il est parlé dans St. Luc (II. vers. 36.) se maria cette année, & vêcut sept ans avec son mari; au bout desquels il mourut; & elle demeura dans le veuvage.

(o) Tigrane, fils de Tigrane Roi d'Armenie, qui pendant la vie de son pere avoit été retenu en ôtage chez les Parthes, fut relâché à sa mort, & mis sur le trône; à condition qu'il céderoit aux Parthes quelques endroits qui étoient à leur bienséance. Ceci arriva vingt &

(l) *Epitome* Livii LXX. Julius Obsequens *de Prodigiis.*
(m) Plutarch. *in Lucullo* p 492.
(n) Porph. *in Gr.* Euseb Scaligeri p. 62.

& cinq ans avant qu'il prît le parti de Mithridate contre les Romains; car (p) Plutarque dit, qu'il y avoit XXV. ans qu'il étoit sur le trône d'Armenie quand cette guerre éclata. An. 95. avant J.C. ALEX. JANN. 11.

Le Peuple (q) fit un affront sanglant au Roi Alexandre. A la Fête des Tabernacles, pendant qu'il étoit dans le Temple, & qu'en qualité de Souverain Sacrificateur, il offroit à l'Autel des Holocaustes le Sacrifice solemnel, on se mit à lui jetter des citrons à la tête, en lui disant mille injures, & le traitant entr'autres d'*Esclave*; reproche qui déclaroit assez, qu'ils le regardoient comme indigne & de la couronne & du Pontificat. Ces indignitez l'irriterent à un tel point, qu'il chargea lui-même ces insolens à la tête de ses gardes; & en tua jusqu'au nombre de six mille. Pour prevénir un pareil accident, il renferma la cour interieure, où étoient l'Autel & le Temple proprement dit, d'une cloison de bois.

Le titre injurieux d'esclave qu'ils lui avoient donné, venoit de la belle Histoire d'Eléazar qui avoit osé avancer, que la mere d'Hyrcan avoit été captive. Il n'y avoit d'autre fondement à cela, si ce n'est qu'Hyrcan s'étant brouillé avec les Pharisiens à l'occasion de ce reproche; & ayant aboli toutes leurs constitutions traditioneles; toute la Secte haïssoit depuis ce tems-là & lui & sa famille; & sur-tout Alexandre, qui avoit marché à cet égard sur les

(o) JUSTIN. XXXVIII. 3. APPIAN. *in Syriacis*, p. 118. STRABO XI. p. 532.
(p) *In Lucullo* p. 505.
(q) JOSEPH. *de B. Jud.* I. 3. *Antiq.* XIII. 21.

An. 95. avant J.C. ALEX. JANN. 11. les traces de son pere, & n'avoit jamais voulu souffrir qu'on rétablît ces constitutions, ni favoriser en quoi que ce fût leur parti: & qui, au contraire, pendant tout le cours de son regne, leur avoit fait tous les chagrins qu'ils avoit pû. Ils en étoient si piquez contre lui, qu'ils employoient tout le credit qu'ils avoient sur l'esprit du Peuple pour l'animer contre le Roi; ce qui donna bien de l'exercice à Alexandre pendant tout le cours de son regne, & attira de grands malheurs sur toute la Nation, comme la suite de cette Histoire le fera voir.

Le premier mauvais effet que produisit cette mesintelligence, fut que le Roi voyant leurs mauvaises dispositions à son égard, n'osa plus leur confier sa personne, & (r) prit pour ses gardes des troupes étrangeres, qu'il fit venir de la Pisidie & de la Cilicie; car pour les Syriens, il n'en voulut point. Il forma de ceux que j'ai nommez un corps (s) de six-mille hommes qui l'accompagnoit par tout. Cet exemple fait voir à quel danger est exposé un Prince, qui a dans le sein de son Etat une faction puissante, soit Civile soit Ecclesiastique, qui est mécontente de lui. Le peu de succès qu'eut Alexandre à venir à bout de celle-ci, fait voir que la maniere dont il s'y prit n'étoit pas celle dont il s'y falloit prendre. Il n'employa que la rigueur & la séverité; deux remedes qui ne font que suspendre un peu les effets de la maladie, & ne pré-

(r) JOSEPH. ibid.
(s) JOSEPH *Antiq.* XIII. 22. & *de B. Jud.* I. 3.
(t) JOSEPH. ibid.
(u) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. TROGI *Prolog.* XL.

Por-

prévienent tout au plus que quelques symptomes fâcheux. Mais ces remedes n'emportent jamais la cause du mal; & ne vont pas jusqu'à déraciner la maladie: la vraye methode en ce cas-là est de mêler si bien la severité à la clemence que chacune fasse son effet. An. 95. avant J.C. ALEX. JANN. 11.

Quand Alexandre vit l'orage qui s'étoit élevé contre lui un peu appaisé, par la terreur de la vengeance qu'il en avoit tirée; (t) il se tourna contre les ennemis du dehors. Il passa le Jourdain & alla faire la guerre aux Arabes; les battit en plusieurs rencontres; & se rendit les habitans de Moab & de Galaad tributaires. An. 94. avant J.C. ALEX. JANN. 12.

Le Cyzicenien, qui vit que Seleucus se renforçoit tous les jours en Syrie, (u) partit d'Antioche pour le combattre. Mais ayant perdu la bataille, il fut pris prisonnier, & on lui ôta la vie. Seleucus entra dans Antioche & se trouva maître de tout l'Empire de Syrie. Mais il ne sçût pas le garder long-tems. (w) Antiochus Eusebe fils du Cyzicenien qui se sauva d'Antioche, quand Seleucus la prit, par le moyen d'une courtisane amoureuse de lui, vint à Aradus, & s'y fit couronner Roi.

Les (x) soldats, qui avoient servi sous son pere, l'y vinrent trouver; il y en vint d'autres aussi qui étoient encore attachez à ses interêts. De tout cela il forma une Armée assez considerable, qu'il mena contre Seleucus:

PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIG.
(w) APPIAN *in Syr.* JOSEPH. & PORPHYR. ibid.
(x) JOSEPH. APPIAN. & PORPHYR. ibid.

An. 93. avant J.C. ALEX. JANN. 13. cus: remporta sur lui une grande victoire; & l'obligea à se renfermer dans Mopsuestie Ville de Cilicie, & à abandonner tout le reste à la merci du vainqueur. Dans cette retraite il opprima si fort les habitans, par les gros subsides qu'il leur demandoit, qu'enfin ils se mutinerent; ils vinrent tous investir la maison où il étoit, & y mirent le feu. Il y fut brûlé avec tous ceux qui s'y trouverent.

(y) Antiochus & Philippe, les deux Jumeaux fils de Grypus, pour vanger sa mort, menerent à Mopsuestie tout ce qu'ils purent ramasser de troupes. Ils prirent la Ville, la razerent, & immolerent aux manes de leur frere tout ce qui s'y trouva d'habitans. Mais au retour Eusebe les chargea près de l'Oronte, & les défit. (z) Antiochus se noya, en voulant faire passer l'Oronte à son cheval à la nage. Philippe fit une belle retraite avec un corps considerable, qu'il grossit bientôt après assez pour tenir encore la campagne, & disputer l'Empire à Eusebe. Les grandes Armées qu'ils entretenoient tous deux pendant que cette dispute dura, foulerent extrémement la Syrie, déja presque ruinée par les guerres continuelles dont elle avoit été depuis longtems le théatre.

Alexandre (a) profitoit cependant des succès qu'il avoit eu la campagne précedente au delà du Jourdain; & en poussant ses conquêtes il étoit parvenu jusqu'aux Etats de Théodore fils de

(y) PORPHYR. ibid.
(z) PORPHYR. & JOSEPH. ibid.
(a) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. *& de Bell. Jud.* I. 3.

de Zenon Cotylas, Prince de Philadelphie; où An. 93. avant J.C. ALEX. JANN. 13.
il entra aussi, principalement dans la vuë d'y
prendre la forteresse d'Amathe, où étoient les
trésors de ce Prince, qu'il avoit pris & reperdus il y avoit huit ans, comme on l'a vû ci-dessus. Mais cette fois-ci Théodore, à qui la réputation d'Alexandre dont le nom étoit devenu terrible dans ces quartiers-là par les grands succès qu'il y avoit eus, fit peur, eut la prudence de les en ôter; il retira ensuite la garnison même; & abandonna la place vuide. Alexandre la fit razer.

Pour s'affermir sur le trône, Eusebe (b) An. 92. avant J.C. ALEX. JANN. 14.
avoit épousé Selene veuve de Grypus. Cette habile femme, quand son mari mourut avoit sçu se maintenir en possession d'une partie de l'Empire; & elle avoit de bonnes troupes. Eusebe l'épousa donc pour augmenter par là ses forces. Lathyre, à qui on l'avoit enlevée, pour se vanger de ce nouvel outrage, (c) fit venir de Cnide Demetrius Euchairus, le quatrième fils de Grypus, qu'on y avoit envoyé pour son éducation; & l'établit Roi à Damas. Eusebe & Philippe étoient trop occupez l'un contre l'autre pour empêcher ce coup-là. Car quoique par son mariage Eusebe eût bien raccommodé ses affaires, & augmenté sa puissance; cependant Philippe se soutenoit encore; & à la fin même (d) il défit si bien Eusebe dans une grande bataille, qu'il l'obligea d'abandonner ses Etats & de se réfugier chez les Parthes. Ainsi l'Empire

(b) APPIAN. *in Syr.* p. 133.
(c) JOSEPH. XIII. 21.
(d) PORPHYR. ibid. EUSEB. *in Chronic.*

An. 92. avant J.C. ALEX. JANN. 14.

pire de Syrie demeura partagé entre Philippe & Demetrius.

Alexandre, pendant que ceci se passoit, (e) faisoit la guerre dans la Gaulonite, qui étoit un païs à l'Orient du Lac de Gennesareth. Il avoit en tête un Roi d'Arabie nommé Obedas, qui le fit donner dans une embuscade, où Alexandre perdit la plus grande partie de son Armée, & eut de la peine à se sauver lui-même. A son retour à Jerusalem, les Juifs déja fort mécontens, outrez de cette perte, se rebellerent contre lui. Ils se flattoient de le trouver si affoibli & si abattu de ce dernier échec, qu'ils n'auroient pas de peine à achever sa perte, qu'ils souhaitoient depuis si long-tems. Mais Alexandre, qui ne manquoit ni d'application ni de courage, & qui avoit outre cela une capacité au-dessus de l'ordinaire, trouva bien-tôt des troupes à leur opposer. Ce fut donc une guerre civile entre Alexandre & ses sujets, qui dura six ans, & causa de grands maux aux deux partis.

An. 91. avant J.C. ALEX. JANN. 15.

Ariarathe Roi de Cappadoce étant mort, (f) Mithridate Eupator Roi de Pont fit égorger les enfans qu'il avoit laissez, quoi que leur mere Laodice fût sa propre sœur; s'empara de la Cappadoce; & y mit un de ses cadets, à qui il donna le nom d'Ariarathe, sous la tutelle & la Régence d'un nommé Gordius. Nicomede Roi de Bithynie, qui apprehenda que cet agrandissement de Mithridate ne le mît en état d'engloutir

(e) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. *& de Bello Jud.* I. 3.
(f) JUSTIN. XXXVIII. 1. 2.
(g) JUSTIN. ibid. STRABO, XII. p. 540.

gloutir auſſi avec le tems ſes Etats ; s'aviſa de faire d'un jeune homme, qui lui parut propre à jouër ce perſonnage, un troiſième fils d'Ariarathe ; & ayant engagé Laodice à le reconnoître, il les envoya tous deux à Rome ſolliciter ſon rétabliſſement dans le Royaume de ſon prétendu pere. La cauſe ayant été expoſée au Senat (g) les deux parties furent condamnées, c'eſt-à-dire Mithridate & lui ; & l'on fit un Decret qui accordoit aux Cappadociens la Liberté. Mais ils dirent, qu'ils ne pouvoient pas ſe paſſer d'un Roi. Le Senat leur permit d'en choiſir un, tel qu'il leur plairoit. Ils choiſirent Ariobarzane homme de qualité de leur Nation. (k) Sylla fut chargé de la commiſſion de le mettre en poſſeſſion de la couronne ; & la choſe s'executa l'année ſuivante. Mithridate n'y apporta aucun obſtacle ; mais ce fut le premier chagrin que lui donnerent les Romains, qui fut augmenté avec le tems par d'autres ſujets de mécontentement que les Romains & lui ſe donnerent reciproquement, juſqu'à ce qu'enfin leur reſſentiment produiſit la fameuſe guerre, qui, après celle de Carthage, fut la plus longue & la plus dangereuſe que Rome ait jamais euë à ſoutenir.

An. 91. avant J.C. ALEX. JANN. 15.

Quoique pour lors Mithridate étouffât le chagrin que ce procédé des Romains lui donna, il réſolut de prendre ſon tems pour en tirer vengeance. En attendant il ſongea à ſe fortifier par de bonnes alliances ; & commença par (i) Tigrane Roi d'Armenie, à qui il don-
na

An. 90. avant J.C. ALEX. JANN. 16.

(h) PLUT. *in Sylla.* p. 453. APPIAN. *in Mithrid.* p. 176.
(i) JUSTIN. XXXVIII. 3.

An. 90. avant J.C. Alex. Jann. 16. na sa fille Cléopatre, & l'engagea à entrer dans son projet contre les Romains; jusques-là qu'ils réglerent, que Mithridate auroit pour sa part les Villes & le païs dont on feroit la conquête; & Tigrane les personnes, & tous les effets qui se peuvent transporter. Le premier coup qu'ils frapperent fut, que (*k*) Tigrane dépouilla Ariobarzane de la Cappadoce dont les Romains l'avoient mis en possession, & y rétablit Ariarathe fils de Mithridate. Nicomede Roi de Bithynie étant venu à mourir dans ce tems-là: Mithridate se saisit de ses Etats au préjudice de Nicomede fils du défunt. Les deux Rois dépouillez se rendirent à Rome pour implorer le secours du Senat, qui résolut leur rétablissement, & envoya Manius Aquilius, & M. Attinus pour faire executer son Decret.

An. 89. avant J.C. Alex. Jann. 17. Ils furent rétablis: mais Mithridate les inquiétant perpetuellement l'un & l'autre, les Romains formerent trois Armées des troupes qu'ils avoient (*m*) en differens endroits de l'Asie Mineure. La première étoit commandée par L. Cassius qui avoit le Gouvernement de la Province de Pergame: la seconde par Manius Aquilius: la troisième par Q. Oppius Proconsul de Pamphylie. Chacune étoit de quarante-mille hommes, en y comprenant la cavalerie. Ils commencerent la guerre sans attendre des ordres de Rome: & la firent (*n*) avec tant de négli-

(*k*) Justin. ibid. Appian. *in Mithrid.*
(*l*) Justin & Appian. ibid. Memnon, *in Excerptis* Photii C XXXII.
(*m*) Appian. *in Mitridaticis* p. 181.
(*n*) Appian. ibid. *Epit.* Livii LXXVII. & seq. Athen. V. p. 213. *ex Possidonio.* Strabo XII. p. 562. Mem-

négligence, & si peu de conduite, qu'ils furent tous trois battus & leurs Armées ruinées. (*n*) Aquilius & Oppius furent même pris prisonniers, & traitez avec la dernière insolence, & enfin cruellement mis à la torture où on les fit expirer. Ce mauvais succès des armes Romaines fit que (*n*) toutes les Villes & le Provinces de l'Asie Mineure, plusieurs Etats de Gréce, & toutes les Isles de la Mer Egée, excepté Rhodes, se revolterent contre les Romains, & se déclarerent pour Mithridate.

An. 89. avant J.C. ALEX. JANN. 17.

En Egypte, Cléopatre, (*o*) lasse de son fils Alexandre, & ne pouvant plus supporter d'associé à l'autorité suprême, resolut de se défaire de lui pour regner desormais seule. Ce Prince qui en fut averti, la prévint, & fit retomber sur elle-même ce qu'elle avoit machiné contre lui. C'étoit un monstre que cette femme: on a vû sa cruauté dans les actions de sa vie qui ont été racontées dans cette Histoire: & elle méritoit bien la mort qu'on lui fit souffrir, si elle fût venuë de toute autre main que de celle de son fils.

Dès qu'on sçut à Alexandrie qu'il en étoit l'auteur, ce parricide le leur rendit si odieux, qu'ils ne purent plus le souffrir. Ils le chasserent, & rappellerent Lathyre, qu'ils remirent sur le trône; & il s'y maintint (*a*) jusqu'à sa mort,

MEMNON c. 33. L. FLORUS III. 5. PLIN. XXXIII. 3. VELLEIUS PATERC. II. 18. DIODOR. SIC. *in excerpt.* VALESII 400.

(*o*) JUSTIN. XXXIX. 4. EUSEB. *Chron.* PAUSAN. *in Atticis* p. 21. ATHEN. XII. p. 550.

(*a*) L'Astronome PTOLEME'E compte son regne, sans discontinuër, depuis la mort de son pere jusqu'à la sienne;

An. 89. avant J.C. ALEX. JANN. 17. mort. Alexandre (*b*) ayant ramassé quelques Vaisseaux, essaya, l'année suivante, de revenir en Egypte. Tyrrhus, l'Amiral de Ptolemée, le rencontra sur mer & le battit. Il se retira à Myra en Lysie; d'où, en allant ensuite executer un dessein qu'il avoit formé sur l'Isle de Chypre, un autre Officier de Marine de Ptolemée, nommé Cherée, le battit encore; & il y périt.

(*c*) Pendant que tout ceci se passoit dans l'Asie Mineure & en Egypte, la guerre civile entre Alexandre & ses sujets continuoit toûjours en Judée. Quoi qu'il eût toûjours l'avantage sur eux, dans toutes les rencontres où l'on en venoit aux mains; il ne pouvoit les reduire à se soumettre, ni arrêter ces troubles; tant ses sujets étoient animez contre lui. Las de punir & de détruire, il leur fit faire des propositions d'accommodement, & travailla tout de bon à rétablir la bonne intelligence entre lui & eux. Il leur fit dire; qu'il étoit prêt de leur accorder tout ce qu'ils pourroient raisonnablement souhaiter; & qu'ils n'avoient qu'à faire leurs propositions. Toute la réponse qu'il put en tirer, c'est que tous d'une voix s'écrierent; (*d*) qu'il se coupât la gorge; qu'ils ne feroient jamais de paix avec lui autrement: & que c'étoit encore beaucoup qu'ils pussent lui pardonner quand il seroit mort, tous les maux qu'il avoit faits pendant

sienne; ce qui fait 36. ans; quoi qu'il en eût passé la moitié en exil. [Tous les autres Ecrivains, qui ont donné la liste des Ptolemées, en font de même. On peut en voir la raison dans PORPHYRE, *in Græcis* EUSEBIANIS SCALIGERI p. 60.]

dant sa vie. Enragez contre lui jusqu'à ce point, ils ne songerent plus qu'à continuer la guerre, sans vouloir seulement entendre parler de paix ou d'accommodement. Comme leurs propres forces ne suffisoient pas pour soutenir la hauteur avec laquelle ils avoient rejetté ses offres, ils (e) envoyerent à Damas implorer l'assistance de Demetrius Euchairus, à qui on a vû que ce Royaume avoit été donné. Il vint effectivement à leur secours, avec une Armée de trois-mille hommes de cavalerie & de quarante-mille d'infanterie, composée de Syriens & de Juifs. Alexandre quoi qu'il eût six mille Grecs à sa solde & vingt-mille Juifs, fut défait; & perdit absolument tous ses Grecs, & la plus grande partie de ses autres troupes. Il fut obligé avec les débris de son Armée, de se retirer dans les montagnes, où il lui étoit plus aisé de se défendre dans l'état pitoyable où l'avoit reduit ce terrible coup. Il étoit pourtant perdu sans un changement également imprevu & extraordinaire. Ces ennemis implacables, que rien ne pouvoit satisfaire que son sang, qui venoient d'amener contre lui un étranger & un ennemi; qui s'étoient joints à cet étranger pour le battre: quand ils le virent terrassé & aux abois, eurent pitié de lui; & il en vint six-mille le trouver, & lui offrir leurs services. Demetrius, voyant leur inconstance, apprehenda qu'elle ne devînt générale, & for-

An. 89. avant J.C. ALEX. JANN. 17.

(b) PORPHYR. in Gr. EUSEB. SCALIG.
(c) JOSEPH. Antiq. XIII. 21. de Bello Jud. I. 3.
(d) JOSEPH. ibid.
(e) JOSEPH. Antiq XIII. 22. & de Bello Jud. I. 3.

An. 86. avant J.C. ALEX. JANN. 17. sortit promptement de Judée; & marchant peu de tems après dans la Syrie contre son frere Philippe, il le chassa d'Antioche; prit la Ville; & le poursuivit jusqu'à Berée, à présent Alep; & l'y assiégea. Straton, à qui la Ville appartenoit, & qui étoit ami de Philippe, fit venir à son secours Zizus Roi d'Arabie, & Mithridate Sinace Général Parthe, qui battirent Demetrius, le prirent prisonnier, & l'envoyerent à (*f*) Mithridate Roi des Parthes; chez qui peu de tems après il tomba malade & mourut. Philippe, après la victoire, fit relâcher tous ceux d'Antioche qu'on avoit pris, & les renvoya chez eux sans rançon. Cette générosité produisit son effet. Il fut reçu à Antioche avec des acclamations de joye; & regna pendant un assez long-tems sur toute la Syrie, sans competiteur.

An. 88. avant J.C. ALEX. JANN. 18. Après le départ de Demetrius, Alexandre forma une nouvelle Armée; (*ff*) &, malgré la grande perte qu'il venoit de faire, il se soutint contre les rebelles; & les battit dans toutes les actions qui se donnerent. Mais il n'y avoit pas moyen pourtant de les reduire à entendre à aucun accommodement; & ils continuoient la guerre comme des furieux, sans que leurs

(*f*) Il faut que ce Mithridate soit celui qui (selon JUSTIN XLII. 2) avoit le surnom de *Grand*: il avoit succedé à son pere Artaban, l'an 128. & c'étoit ici par conséquent la 40. année de son regne. Il eut pour successeur Sinatrux; après lequel vint Phraate son fils, l'an 67. avant J. C.

(*ff*) JOSEPH. ibid.

(*g*) *Luc.* II 36. 37. *Servant Dieu nuit & jour dans le Temple* veut dire simplement qu'elle assistoit constamment aux Sacrifices du Matin & du Soir; & qu'elle offroit alors à Dieu

leurs pertes & leurs disgraces continuelles fissent aucun effet sur leurs esprits. An. 88. avant J.C. ALEX. JANN. 18.

Anne la Prophéteſſe, fille de Phanuel, perdit ſon mari cette année, & ſans ſe remarier, (g) elle ſe dévoüa au ſervice de Dieu & vêcut dans des exercices continuels de pieté & de vertu pendant quatre-vingt quatre ans; *étant toûjours dans le Temple à prier & à jeûnir nuit & jour.*

Mithridate conſiderant que les Romains, & en général tous les Italiens, qui ſe trouvoient pour diverſes affaires dans l'Aſie Mineure, y ménagoient toûjours ſourdement dans toutes les Provinces & les Villes du païs, quelques intrigues fort contraires à ſes interêts & aux deſſeins qu'il avoit formez; (h) envoya des ordres ſecrets à tous les Gouverneurs des Provinces, & aux Magiſtrats des Villes de toute l'Aſie Mineure, d'en faire un maſſacre général en même jour, qu'il leur marqua. Cet ordre barbare s'executa; & il y eut quatre-vingt mille Romains ou Italiens égorgez dans cette boucherie; quelques-uns même en font monter le nombre à près d'une fois autant.

Informé enſuite qu'il y avoit à Cos un grand tréſor, il y envoya des gens qui s'en ſaiſirent. C'é-

Dieu ſes prières avec une grande dévotion; car c'étoit le tems le plus ſolemnel pour la prière parmi les Juifs, que ce Sacrifice du Matin & du Soir; & le Temple le lieu le plus ſolemnel auſſi pour cette action.

(h) *Epit.* LIVII LXXVIII. L. FLOR. III. 5. APPIAN. *in Mithrid.* p. 185. CICERO *Orat. pro Lege Manil. & pro Flacco.* MEMNON c. 33. VELL. PATERC. II 18. OROSIUS VI. 2. EUTROP. V. VAL. MAX. IX. 2. PLUT. *in Sylla* p. 467. DION CASSIUS *Legat.* XXXVI.

An. 88. avant J.C. Alex. Jann. 18.

C'étoit Cléopatre la Reine d'Egypte qui l'y avoit mis en depôt. Quand elle ouvrit la guerre contre son fils Lathyre dans la Phénicie, (*i*) elle avoit voulu mettre à couvert une grosse somme, avec ses plus beaux bijoux, en cas de malheur ; & elle choisit Cos & y envoya en même tems son petit-fils Alexandre, fils de celui qui regnoit conjointement avec elle. Mithridate, (*k*) outre ce trésor, y trouva encore huit-cens talens que les Juifs de l'Asie Mineure y avoient mis aussi en dépôt, quand ils virent qu'on y étoit menacé de la guerre. Comme le trésor de Cléopatre appartenoit de droit au jeune Alexandre son petit-fils, Mithridate y eut quelque égard ; (*m*) il se chargea du soin de ce jeune Prince ; le fit élever d'une manière qui répondoit à sa naissance ; & nous le reverrons bien-tôt paroître sur la scene.

Après s'être ainsi rendu maître de l'Asie Mineure, Mithridate envoya (*n*) en Grèce Archelaüs, un de ses Généraux, avec une Armée de six-vingts mille hommes. Il prit Athénes, & la choisit pour sa résidence ; donnant de là tous les ordres pour la guerre de ce côté-là ; & pendant le séjour qu'il y fit, il engagea dans les interêts de son maître la plûpart des Villes & des Etats de la Grèce.

Voilà en quel état (*o*) Sylla trouva les affaires,

(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. & XIV. 12. APPIAN. *in Mithrid.* p. 186.
(*k*) APPIAN. ibid. *& de Bellis Civ.* I. p. 414. JOSEPH. *Antiq* XIV. 12. *ex* STRABONE.
(*l*) JOSEPH. ibid.
(*m*) APPIAN. *in Mithridaticis* p. 186.
(*n*) PLUT. *in Sylla* p. 458. APPIAN *in Mithrid.* p. 189.

res, quand il fut chargé de la guerre contre Mithridate, à son arrivée en Grèce. Il l'ouvrit par le siége d'Athènes, qui dura plusieurs mois; mais il la prit pourtant vers la fin de cette année. An. 88. avant J.C. ALEX. JANN. 18.

Apparemment que les Parthes ramenerent Antiochus Eusebe en Syrie, & qu'ils le remirent en possession d'une partie de ce qu'il avoit auparavant, & que ce fut cette année que cela arriva: car premièrement il est bien certain, qu'il revint de chez les Parthes, où il s'étoit réfugié après la grande bataille que Philippe gagna sur lui; puisque (p) ce fut pour se délivrer des fureurs d'une guerre civile entre les Seleucides qui se disputoient la couronne, que les Syriens firent venir Tigrane; & il n'y avoit alors que Philippe & lui de cette maison; tout le reste étoit mort. Il paroît par l'Histoire d'Appien, que Tigrane trouva Eusebe en possession d'une partie de la Syrie, quand il y entra; car il marque (q) plus d'une fois, que chassé alors de Syrie il s'étoit allé cacher dans un coin de la Cilicie, où il se tint jusqu'à la victoire que Lucullus remporta sur Tigrane, qu'il revint en Syrie. 2. Il y a beaucoup d'apparence, que ce fut avec le secours des Parthes qu'il rentra en Syrie: car il s'étoit refugié dans leur païs; & ainsi il falloit qu'ils fussent amis, aussi bien que voisins, [l'Euphrate étoit la borne (r) commune des

189. *Epit.* LIVII LXXVIII. OROSIUS VI. 2.

(o) PLUT. *in Sylla.* p. 458. *Epit* LIVII LXXXI. APPIAN. *in Mithrid.* p. 190. *& de Bellis Civil.* I. p. 383.

(p) JUSTIN. XL. 1.

(q) *In Syr.* p. 118. & 133. *& in Mithrid.*

(r) Les Parthes avoient alors toute la Mésopotamie, entre le Tigre & l'Euphrate.

An. 87. avant J.C. ALEX. JANN. 19. des deux Empires en quelques endroits du cours de ce fleuve] c'étoit donc eux qui étoient les plus propres à le rétablir; &, sans un secours étranger, & assez puissant, il ne lui eût pas été possible de rentrer dans ses Etats. Quoi qu'il en soit, & de quelque manière qu'il fût revenu; il y étoit, & donnoit de l'occupation à Philippe. Pendant que Philippe repoussoit ce concurrent au Septentrion, il s'en éleva un autre au Midi, (s) Antiochus Denys son frere, le cinquième des fils de Grypus, se saisit de la Ville de Damas; s'y établit Roi de la Cele-Syrie; & s'y maintint pendant trois ans.

Alexandre n'étoit pas moins occupé à la guerre chez lui que tous ceux, que nous venons de voir l'étoient en Gréce & en Syrie. Mais enfin (t) une grande bataille décida de tout, & termina ces troubles Les rebelles furent battus; la plus grande partie fut tuée dans la déroute.

Les principaux de ceux qui restoient s'étant retirez dans Bethome, y furent d'abord bloquez, & bien-tôt après assiégez.

An. 86. avant J.C. ALEX. JANN. 20. La place (u) fut prise l'année suivante avec tous ceux qui s'y étoient réfugiez: il en emmena huit-cens à Jerusalem & les y fit tous crucifier en même jour; & quand ils furent attachez à la croix, il fit amener leurs femmes & leurs enfans, & les fit égorger à leurs yeux. Exemple terrible de séverité, qui ne se peut

(s) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *& de Bello Jud.* I. 4.
(t) JOSEPH. *Antiq.* XIII 22. *& de Bello Jud.* I. 3.
(u) JOSEPH ibid.
(w) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 21. *& de Bello Jud.* I. 3.

peut excuser, s'il y avoit d'autre voye de reprimer cette faction rebelle. Pendant cette cruelle execution Alexandre donnoit un regal à ses femmes & à ses concubines, dans un endroit d'où on voyoit tout ce qui se passoit; & cette vuë étoit pour lui & pour elles la principale partie de la Fête. Cette action lui fit donner le surnom de Thracidas, c'est-à-dire, le Thracien; parce que ces Peuples passoient alors pour ce qu'il y avoit dans le monde de plus sanguinaire & de plus barbare. En effet pouvoit-on trouver un nom trop fort pour une action si brutale? Quoi qu'il en soit, elle produisit son effet. Les restes du parti des rebelles effrayez de ces horreurs, quitterent le païs; & Alexandre ne fut plus inquieté au dedans tout le reste de son regne. Ainsi finit cette furieuse rebellion, qui pendant six-ans qu'elle dura, avoit coûté la vie à (*v*) plus de cinquante-mille hommes du parti des rebelles.

Cette année ne fut pas moins fatale aux armes de Mithridate qu'à celles des Juifs rebelles. Car, & les (*x*) CXX. mille hommes qu'il avoit envoyez en Gréce avec Archelaüs; & CX. mille autres qu'il y envoya encore ensuite avec Taxile frere du même Archelaüs; & LXXX. mille autres encore avec Dorilaüs après cela; tout cela faisant ensemble CCCX. mille hommes, nombre capable de tout terrasser, si le nombre seul suffisoit dans ces rencontres;

(*x*) PLUT. *in Sylla.* p. 461. APPIAN. *in Mithrid.* p. 197. *Epit.* LIVII. LXXXII. MEMNON c. 44. OROSIUS VI. 2. EUTROP. V. 4. FLORUS III. 5.

An. 86. avant J.C. Alex. Jann. 20. tres; tout cela, dis-je, fut battu en trois différentes batailles, par Sylla qui n'avoit que quinze-cens chevaux & quinze-mille hommes d'infanterie Romaine. La première de ces batailles se donna à Cheronnée, & les deux autres à Orchomene. On compte que, dans les trois, le nombre des ennemis tuez se montoit à CLX. mille. Tout le reste fut obligé d'abandonner la Gréce.

An. 85. avant J.C. Alex. Jann. 21. L'année suivante Mithridate lui-même fut poussé vivement en Asie. Fimbria, (y) qui y commandoit une autre Armée Romaine, battit le reste de ses meilleures troupes; & poursuivit les fuyards jusques aux portes de Pergame, où résidoit Mithridate: l'obligea d'en sortir lui-même, & de se retirer à Patane, place maritime d'Etolie. Fimbria l'y poursuivit & investit la place par terre; mais comme il n'avoit pas de Flotte pour en faire autant du côté de la mer, il en envoya demander à Lucullus, qui croisoit avec la Flotte Romaine dans les Mers du voisinage; & si cet Amiral fût venu, comme Fimbria l'en prioit, Mithridate étoit pris infailliblement. Mais comme Fimbria & Lucullus étoient de deux partis opposez, ce dernier ne voulut point se mêler des affaires de l'autre; & Mithridate se sauva par mer à Mitylene, & se tira d'entre les mains des Romains: faute qui leur coûta bien cher dans la suite, & qui n'est pas rare dans les Etats où la mesintelligence regne entre les Ministres

(y) PLUT. *in Lucullo.* p. 493. MEMNON. 36. LIVII *Epit.* LXXXIII. APPIAN. *in Mithridaticis* p. 205. OROSIUS VI. 2.

nistres & les Officiers de differens partis. On songe beaucoup moins alors au bien public qu'à satisfaire l'envie, l'animosité, & la malice que ces divisions excitent, on se fait une étude & un plaisir de faire avorter les projets les plus avantageux à l'Etat, quand c'est à un ennemi, c'est-à-dire à un homme d'un autre parti, que l'honneur en reviendroit ; afin de perdre ou de rendre odieux ceux qui sont chargez de l'exécution. Il est peu d'Etats aujourd'hui qui ne trouvent chez eux des exemples de ce que j'avance : mais il n'y en a point malheureusement qui en fournisse tant que le notre.

An. 85. avant J.C. ALEX. JANN. 21.

Quoique Mithridate se fût sauvé, & qu'on dût s'attendre à lui voir recommencer la guerre avec plus d'animosité que jamais, tout le contraire arriva. (z) Le danger qu'il avoit couru, & les grandes pertes qu'il avoit faites, firent de si fortes impressions sur son esprit, qu'il envoya ordre à Archelaüs de faire la paix avec Sylla à quelque prix que ce fût. Sylla & lui eurent là-dessus une entrevuë à Delos, & convinrent, que Mithridate rendroit la Bithynie à Nicomède, la Cappadoce à Ariobarzane ; & aux Romains tout ce qu'il leur avoit pris depuis le commencement de la guerre, qu'il se contenteroit de ses anciens Etats héréditaires qui étoient le Royaume de Pont : & qu'il payeroit trois-mille talens aux Romains pour les fraix de

(z) PLUT. *in Sylla.* p. 466. *&* *Lucullo* p. 494. *Epit.* LIVII 83. DION. CASS. *Legat.* 34. & 35. APPIAN. *in Mithrid. & de B. C.* I. VELLEIUS PATERC. II. 23.

An. 85. avant J.C. ALEX. JANN. 21. de la guerre; & leur livreroit soixante & dix de ses Vaisseaux: qu'on lui accorderoit la paix à ces conditions; &, qu'oubliant tout le passé, il seroit reçu au nombre des Amis & des Alliez du Peuple Romain. Sylla & Mithridate eurent ensuite une entrevuë à Troas en Asie, où ces articles de paix furent ratifiez des deux côtez; & la paix fut déclarée & publiée. Sylla n'auroit pas fait la paix dans l'état où étoient les choses, sans que la division qui étoit à Rome, & la guerre civile qui y éclatoit demandoient absolument sa présence pour les appaiser. Cette nécessité lui faisoit souhaiter de terminer cette guerre avec autant de passion, qu'à Mithridate qui y avoit le plus souffert. Ainsi dez qu'on lui eut livré les LXX. Vaisseaux, & les trois-mille talens; & qu'il eut reglé, que pour punir les Etats & les Villes d'Asie, qui avoient été contre les Romains dans cette guerre, ils eussent à payer en cinq ans la somme de vingt-mille talens; il partit pour l'Italie, où la faction de Marius avoit pris le dessus. Ce qui s'y passa, n'entre pas dans mon plan.

Mais il y a une particlarité que je ne dois pas oublier ici; c'est (zz) que ce fut lui qui empêcha les ouvrages d'Aristote de se perdre; & qu'il fut cause qu'ils devinrent enfin publics. Aristote en mourant les avoit laissez à Théophraste. Celui-ci les avoit transmis à (a) Nelée de Scepsis, Ville du voisinage de Pergame en Asie; après la mort duquel ces ouvrages tom-

(zz) PLUT. *in Sylla* p. 468. STRABO XIII. p. 609. STANLEY. *Hist. de la Philosophie.* VI. partie dans la Vie d'ARISTOTE ch. 16. (Ce Livre est Anglois.)

tomberent entre les mains de ses héritiers, gens ignorans, qui les gardoient renfermez dans un coffre. Quand les Rois de Pergame commencerent à ramasser avec soin toutes sortes de Livres pour leur Bibliotheque, comme la Ville de Scepsis étoit de leur dépendance, ces héritiers appréhendant qu'on ne les leur enlevât, s'aviserent de les cacher dans une voute souterraine, où ils demeurerent près de cent trente ans; jusqu'à ce qu'enfin les héritiers de la famille de Nelée, qui, au bout de plusieurs générations étoient tombez dans la dernière pauvreté, les en tirerent pour les vendre à (aa) Apellicon, riche Athénien, qui cherchoit par tout les Livres les plus curieux pour sa Bibliotheque. Comme ils se trouverent fort endommagez par la longueur du tems & par l'humidité où ils avoient été; Apellicon en fit d'abord tirer des copies, où il se trouva bien des vuides, parce que l'Original étoit pourri en plusieurs endroits, ou rongé des vers, ou effacé. On remplit ces vuides, ces mots, & ces lettres, du mieux qu'on put par conjecture; & cela quelquefois assez malhabilement. De là sont venuës dans ces ouvrages plusieurs difficultez, qui ont toûjours fait de la peine aux Sçavans. Apellicon étant mort fort peu de tems avant que Sylla arrivât à Athénes, il se saisit de sa Bibliotheque, & de ces œuvres d'Aristote qui y étoient, & en enrichit celle qu'il avoit à Rome. Un fameux Grammairien de ce tems-là

An. 85. avant J.C. ALEX. JANN. 21.

(a) [LAERTIUS in THEOPHRASTO, S. 52.]
(aa) [ATHENÆUS lib. V. p. 214.]

An. 85. avant J.C. ALEX. JANN. 21. là (*b*) nommé Tyrannion, qui demeuroit alors à Rome, ayant grande envie d'avoir ces oeuvres d'Aristote, obtint du Bibliothecaire de Sylla la permission d'en tirer une copie. Cette copie fut communiquée à Andronique le Rhodien, qui en fit part enfin au public; & c'est à lui qu'il a l'obligation du profit qu'on a retiré depuis pendant tant de Siécles des excellens ouvrages de ce grand Philosophe.

Pendant (*bb*) qu'Antiochus Denys, Roi de Damas, faisoit la guerre à Aretas Roi de l'Arabie Petrée, Philippe son frere lui enleva cette capitale, où Milesius, le Commandant du château, le fit entrer. Mais Philippe ne l'ayant pas recompensé à sa fantasie, la première fois que ce Prince en sortit pour prendre l'air, il lui fit fermer les portes, & garda la Ville pour Antiochus à qui il la rendit à son retour d'Arabie, d'où il étoit revenu avec précipitation sur la nouvelle de la prise de Damas. Philippe s'en retourna; & Antiochus retourna aussi contre Aretas; &, en y allant, il passa par la Judée. Comme il n'y avoit point d'autre passage que celui qui étoit entre Joppe & Antipatris, Alexandre, qui s'aperçut de son dessein & en prit de l'ombrage, tira d'une de ces places à l'autre des lignes de vingt-milles de long, qu'il fortifia d'une muraille & flanqua de lieu en lieu de

(*b*) Ce Tyrannion étoit Citoyen d'Amisus, dans le Royaume de Pont. Il y fut fait prisonnier par Lucullus, quand il se rendit maître de cette Ville; mais, à cause de son savoir éminent, on lui donna la liberté. Il vint ensuite à Rome, où Ciceron le prit sous sa protection. Il faisoit des Leçons chez cet Orateur, & avoit soin de sa Bibliotheque. Et ayant gagné considerable-

de tours de bois. Mais ces lignes ne servirent de rien. Antiochus fit mettre le feu à ses tours ; & , après les avoir consumées, il força les lignes, & entra en Arabie où il vouloit aller. Il s'y laissa surprendre par Aretas, & fut tué dans le combat, où périrent aussi la plûpart de ses troupes ; & celles qui n'y périrent pas n'éprouverent pas un sort moins triste ; car s'étant sauvées dans un village nommé Cana, elles y moururent de faim. Aretas après cette victoire devint Roi de Cele-Syrie, non pas par voye de conquête ; mais invité par le choix volontaire de ceux de Damas, qui avoient peur de tomber sous la domination de Ptolemée fils de Mennée Prince de Chalcis leur voisin. Ce dernier Prince avoit essayé, quand il apprit la mort d'Antiochus, de s'emparer du Gouvernement à Damas ; mais il y étoit si haï, qu'on aima mieux faire venir Aretas, & lui donner la couronne. Il ne fut pas plûtôt un peu affermi dans sa nouvelle Souveraineté, qu'il fit une entreprise contre Alexandre, & remporta l'avantage sur lui dans un combat qui se donna près d'Addida. Mais les hostilitez cesserent peu de tems après en vertu d'un traité, qui aboutit à la paix.

An. 85. avant J.C. ALEX. JANN. 21.

Pendant la guerre civile entre Alexandre & ses

raolement du bien, il en amassa lui-même une, de plus trente-mille volumes ; & l'enrichit de cette copie des oeuvres d'Aristote. Toutes ces particularitez se trouvent dans les *Epitres de Ciceron* II. 4 & IV. *à Attic.* 4. & 8. PLUT. *in Sylla & in Lucullo*. STRABO XIII. p. 608. & SUIDAS. in v. Τυραννίων. [Voyez aussi le *Dictionaire de Mr.* BAYLE, au mot TYRANNION.]

(*bb*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *& de Bello Jud.* I. 4.

An. 84. avant J.C. ALEX. JANN. 22. ses sujets rebelles, plusieurs places frontières du côté de l'Arabie s'étoient revoltées contre lui, & il n'avoit pas encore été en état de songer à les reduire. Il se trouva enfin assez libre d'ailleurs pour y travailler. (c) Il passa pour cela le Jourdain; & après avoir pris Pella & Dia, il forma le siége de Guerasa où Theodore fils de Zenon avoit transporté ses trésors quand il abandonna Amathe. Alexandre voyant que les habitans de Pella refusoient d'embrasser la Réligion Judaïque, raza la place & les banit; suivant la maxime des Asmonéens, qui dans toutes leurs conquêtes en usoient ainsi, & donnoient toûjours l'alternative, ou de se faire Juifs, ou d'aller chercher à s'établir dans d'autres païs, en abandonnant leurs demeures, qu'on faisoit démolir en ce cas-là.

Quand Sylla fut parti pour l'Italie, Murena à qui il laissa le Gouvernement de l'Asie, (d) recommença la guerre sans sujet contre Mithridate; & cette nouvelle guerre dura trois ans; au bout desquels Sylla, alors Dictateur, desaprouva sa conduite (e) le rapella, & rétablit la paix avec Mithridate sur le même pied que dans le traité précedent. Ainsi finit cette seconde guerre Mithridatique. On ne laissa pas (f) d'accorder le triomphe à Murena, en considération des grands avantages qu'il avoit remportez.

Les

(c) JOSEPH. ibid.
(d) APPIAN. *in Mithrid.* p. 213. PLUTARCH *in Sylla. Epit.* LIVII 86. MEMNON c. 38.
(e) CICERO in Orat. *pro Lege Manilia* c. 3.
(f) CICERO *pro Murena* c. 15.
(g) JUSTIN. XL. 1.

Les Syriens las des guerres continuelles que se faisoient dans leur païs les Princes de la maison de Seleucus pour la Souveraineté; & ne pouvant plus souffrir le pillage, les meurtres, & les autres calamitez auxquelles ils se voyoient continuellement exposez; (g) résolurent enfin de leur donner l'exclusion à tous & de se soumettre à un Prince étranger, qui pût les délivrer de tous les maux que ces divisions leur attiroient, & rétablir la paix dans leur païs. Ils jetterent pour cela les yeux sur Tigrane Roi d'Armenie; & lui envoyerent des Ambassadeurs, pour lui faire savoir leur resolution & le choix qu'ils avoient fait de lui. Il l'accepta, (h) vint en Syrie, prit possession de la couronne, & la porta (i) dix-huit ans. Il gouverna ce Royaume (k) quatorze ans de suite par le moyen d'un Viceroi nommé Megadate, qu'il ne tira de ce poste que lorsqu'il eut besoin de lui contre les Romains. An. 83. avant J.C. ALEX. JANN. 23.

Eusebe ainsi chassé de ses Etats par ses sujets & par Tigrane, se réfugia en Cilicie, où il passa le reste de ses jours (l) caché dans l'obscurité, apparemment dans quelque trou du mont Taurus. Pour Philippe, on ne sait ce qu'il devint. Il y a apparence qu'il fut tué dans quelque action en se défendant contre Tigrane. (m) A la verité Porphyre parle de ces deux Princes comme vivans trente-ans après: mais on verra que Porphyre se trompe.

Il

(h) APPIAN. *in Syr.* p. 118. JUSTIN. ibid.
(i) JUSTIN. XL. 1. & 2.
(k) APPIAN. *in Syriacis.*
(l) APPIAN. *in Syr.* PLUT. *in Pompeio.*
(m) *In Gr.* EUSEBIANIS SCALIGERI.

An. 83. avant J.C. ALEX. JANN. 23. Il est vrai que (*n*) Selene femme d'Eusebe conserva Ptolemaïs avec une partie de la Phénicie & de la Cele-Syrie, & qu'elle y regna encore bien des années; ce qui la mit en état de donner à ses (*o*) deux fils une éducation Royale. L'aîné s'appella Antiochus (*p*) l'Asiatique, & le cadet (*q*) Seleucus Cybiosacte.

(*r*) Alexandre Jannée étendit ses conquêtes au delà du Jourdain, en prenant Gaulane, Seleucie, & plusieurs autres places.

An. 82. avant J.C. ALEX. JANN. 24. L'année suivante (*s*) il se rendit maître de la vallée d'Antiochus & de la place forte de Gamala. L'une & l'autre avoient appartenu jusques-là à un certain Demetrius, contre lequel il y avoit de grandes plaintes. Alexandre le dépouilla de sa Principauté, & l'emmena prisonnier à Jerusalem, où il retourna vers la fin de cette année, après une absence de trois ans qu'il avoit employez à cette expedition. Il y fut reçû avec de grandes acclamations à cause des heureux succès qu'elle avoit eus. Il s'y abandonna à la bonne chere & aux excès du vin, qui lui causerent une fiévre quarte, dont il mourut au bout de trois ans.

Ptolemée Lathyre (*t*) après un siége de trois ans prit enfin la Ville de Thébes, dans la Haute-Egypte. Il y avoit eu une rebellion dans ce païs-

(*n*) Cic. *in Verr.* IV. 27. JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24.
(*o*) CICERO ibid.
(*p*) Il fut surnommé Asiatique, parce qu'il avoit été élevé en Asie. V. APPIAN. *in Syriacis*.
(*q*) STRABO XVII. p. 796.
(*r*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *& de Bello Jud.* I. 4.
(*s*) Ibid.

païs-là ; les rebelles battus s'y étoient renfermez, & y avoient soutenu ce long siége. Lathyre la châtia si rudement, que de la plus grande & la plus riche Ville d'Egypte qu'elle étoit, elle fut presque réduite à rien, & n'a jamais depuis fait de figure dans le monde.

Peu de tems après (*u*) il mourut. A compter depuis la mort de son pere, il avoit regné trente-six ans ; onze conjointement avec sa mere en Egypte ; dix-huit en Chypre ; & sept tout seul en Egypte, après la mort de sa mere. Sa fille Cléopatre lui succeda ; il n'avoit qu'elle d'enfans légitimes. Son nom propre étoit Berenice, & (*w*) c'est ainsi que la nomme Pausanias. C'étoit un usage établi dans cette maison que tous les fils avoient le nom de Ptolemée, & les filles celui de Cléopatre. Après cela il falloit des noms propres pour les distinguer les uns des autres. Ainsi Selene (*x*) avoit aussi le nom de Cléopatre, aussi bien que deux de ses sœurs. Tout de même ici la fille de Lathyre, dont le nom propre étoit Berenice, portoit aussi celui de Cléopatre, selon l'usage de cette maison. Cette remarque est nécessaire pour débrouiller plusieurs obscuritez de l'Histoire d'Egypte, qui autrement embarrasseroient les Lecteurs.

Sylla envoya (*y*) Alexandre, fils de celui qui

(*t*) PAUSAN. *in Atticis.* p. 21. ubi *Thebas Bœotias pro Thebis Ægyptiis ex errore ponit.*

(*u*) PAUSAN. ibid. PORPHYRIUS *in Græcis* EUSEB. SCALIGERI. PTOLEM. *Astronomus in Canone.*

(*w*) *In Atticis* p. 22. (*x*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24.

(*y*) APPIAN. *de B. Civ.* I. p. 414. PORPHYR. *in Græcis* EUSEB. SCALIGERI p. 60.

An. 80. avant J.C. ALEX. JANN. 26.

qui avoit fait mourir sa mere, pour prendre possession de la couronne d'Egypte, après la mort de son oncle Lathyre; en qualité d'héritier mâle le plus proche du défunt. Mais ceux d'Alexandrie avoient déja mis Cléopatre sur le trône; & il y avoit six mois qu'elle y étoit quand il y arriva. Pour accommoder la chose, & ne se pas faire d'affaires avec Sylla, qui en qualité de Dictateur perpetuel étoit maître absolu à Rome; on convint que Cléopatre & lui se marieroient, & regneroient conjointement. Mais Alexandre, qui ne la trouva pas à son gré, ou ne voulut point d'associée à la couronne, la fit mourir (z) dix-neuf jours après leur mariage; & regna quinze ans seul.

J'ai remarqué ci-dessus, que cet Alexandre avoit été envoyé à Coos par sa grand-mere Cléopatre; & que Mithridate l'y avoit pris avec le trésor qu'on y avoit envoyé avec lui. Il (a) se déroba quelque tems après d'entre les mains de

(z) PORPHYR. ibid. Il dit, & APPIEN rapporte la même chose, que cet Alexandre fut massacré par les Alexandrins pour ce meurtre Mais ils se trompent tous deux. Il regna encore quinze ans, comme on le verra dans la suite. [Les Chronologistes estiment beaucoup l'ouvrage de PORPHYRE, qu'on cite ici; il leur sert de guide pour la suite des Ptolemées & les années de leur regne. Voyez DODWELLI *Dissertat. de* AGATHARCIDE §. 6. Il n'est guéres vraisemblable que PORPHYRE eût avancé, qu'Alexandre fut tué après 19. jours de regne, s'il eût véritablement occupé le trône d'Egypte pendant 15. ans. APPIEN s'exprime de même que cet Auteur sur le tems du regne de ce Prince, & la cause de sa mort. Les Egyptiens ne l'ont point mis dans la liste de leurs Rois, & ils s'accordent en cela avec les anciens Historiens qui nous ont laissé la suite des Rois d'Egypte. Car STRABON, CLEMENT ALEXANDRIN, PTOLEME'E, & EUSEBE n'ont point compté cet Alexandre entre les Rois d'Egypte; ce qui

de Mithridate, & se réfugia auprès de Sylla, qui le reçut fort bien, le prit en sa protection, l'emmena avec lui à Rome; & enfin le mit sur le trône d'Egypte, comme on vient de le voir. An. 80. avant J.C. ALEX. JANN. 26.

Alexandre Jannée, (b) toûjours incommodé de sa fiévre quarte, crut que l'exercice & la fatigue la feroient passer. Il se mit à la tête de son Armée, passa le Jourdain, & assiégea Ragaba, qui étoit un château du païs des Guerasseniens. Mais au lieu du soulagement auquel il s'étoit attendu, la fatigue augmenta si fort son mal qu'il en mourut au camp. (c) Il laissa deux fils, Hyrcan & Aristobule. Mais il ordonna qu'Alexandra sa femme gouverneroit le Royaume tant qu'elle vivroit; & qu'elle choisiroit celui de ses deux fils qu'elle voudroit pour regner après elle. An. 79. avant J.C. ALEX. JANN. 27.

Cette Princesse l'avoit accompagné au siége où il mourut. (cc) Quand elle le vit si près de sa

qui suffit pour justifier PORPHYRE. Mr. PRIDEAUX ôte 16. années à Ptolemée Aulete, qui selon lui, n'a regné que 14. ans; au lieu que PORPHYRE, CLEMENT ALEX. & les autres Anciens assurent qu'il a regné 29. ans. STRABON dit positivement (lib. XVII. p. 796.) qu'après Evergete, appellé aussi Physcon, suit Ptolemée Lathyre; & que *de son tems* Aulete succeda à Lathyre. Si Alexandre eût en effet regné 15. ans entre ces deux Rois, STRABON l'auroit il oublié? Plusieurs Savans sont du même sentiment que Mr. PRIDEAUX; entr'autres USSERIUS (*in Annal. ad An. Mundi* 3924.) PETAU (*de Doctrina Temporum* lib X c. 46.) & VAILLANT *in Historia Ptolemaor.* Mais leurs raisons ne sauroient balancer le témoignage unanime des Anciens.]

(a) APPIAN. *de B. Civ.* 1. Et PORPHYR. ibid.
(b) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *& de Bello Jud.* I. 4.
(c) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. *& de B. Jud.* ibid.
(cc) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *de B. Jud.* I. 4.

An. 79 avant J. C. Alex. Jann. 27. sa fin, elle se trouva bien embarrassée, en considerant le triste état où elle & ses enfans alloient être réduits par sa mort. Elle savoit jusqu'à quel point alloit le ressentiment des Pharisiens, qu'il avoit poussez à bout, le pouvoir qu'ils avoient sur le Peuple, & la haine qu'ils lui avoient inspirée contre la maison Royale. Elle ne s'attendoit à rien moins, dès que son mari seroit mort, qu'à être sacrifiée, elle, ses enfans & toute sa maison, à la haine implacable qu'ils lui avoient portée. Elle en faisoit ses lamentations à son mari sur son lit de mort, lorsqu'il lui dit pour la rassurer; qu'elle n'avoit rien à craindre, si elle vouloit suivre le conseil qu'il alloit lui donner; qu'elle se tireroit du danger qu'elle apprehendoit & procureroit à elle & à sa maison la sureté & la tranquilité, en executant habilement ce qu'il alloit lui proposer. Qu'il falloit premièrement cacher sa mort jusqu'à ce que le château fût pris; puis emmener l'Armée en triomphe à Jerusalem, & y remporter son corps. Que, dès qu'elle y seroit arrivée, il falloit faire venir les principaux de la Secte des Pharisiens, leur annoncer sa mort, & leur montrer le corps; en ajoûtant, qu'elle les en laissoit les maîtres; soit qu'ils voulussent le faire jetter à la voirie, à cause des maux qu'il leur avoit faits; ou qu'ils en voulussent disposer autrement: & leur promettre de suivre leur avis dans les affaires d'Etat, & de ne rien faire qu'avec leur agrément, & sous leur direction. Faites ce que je vous dis, ajoûta-t-il, & non seu-

(d) Joseph. ibid. & *Antiq.* XX. 8.
(e) Car Hyrcan ayant plus de 80. ans quand il mourut, devoit

seulement vous me procurerez des funerailles honorables; mais vous vous ferez à vous & à vos enfans un établissement solide & durable. La chose arriva comme il l'avoit prévuë. Après la prise du château, elle retourna à Jerusalem de la manière qu'il le lui avoit conseillé; fit venir les Chefs des Pharisiens, & suivit de point en point les instructions qu'il lui avoit données; assurant particulierement les Pharisiens qu'elle leur remettroit entre les mains l'administration des affaires & la direction de tout. Cette promesse les radoucit si fort, qu'oubliant leur haine pour le mort, quoi qu'elle eût été portée pendant sa vie aussi loin qu'il étoit possible, ils la changerent en vénération & en respect pour sa mémoire; & au lieu des invectives & des injures qu'ils avoient toûjours vomies contre lui, ce n'étoit plus qu'éloges & panegyriques, où ils relevoient, jusqu'à l'exageration, les grandes actions du défunt, par lesquelles la Nation se trouvoit agrandie, & son pouvoir, son honneur, & son credit augmentez. Enfin ils ramenerent si bien le Peuple, qu'ils avoient toûjours jusques-là irrité contre lui, qu'on lui fit une pompe funebre plus somptueuse & plus honorable que n'en avoit eu aucun de ses prédécesseurs; & qu'Alexandra, comme son testament le portoit, fut établie Administratrice Souveraine de la Nation. An. 78. avant J.C. Alex. Jann. 27.

Quand cette Princesse se vit bien établie, elle fit recevoir son fils aîné Hyrcan (*d*) Souverain Sacrificateur. Il avoit alors près de (*e*) trente- An. 78. avant J.C. Alexandra 1.

devoit avoir du moins 33. ans quand son pere mourut, & qu'il fut fait Souverain Sacrificateur à sa place.

An. 78. avant J. C. ALEXANDRA I.

trente-trois ans. Elle donna, comme elle l'avoit promis, l'administration de toutes les grandes affaires aux Pharisiens. La première chose qu'ils firent fut (*f*) de casser le Decret par lequel Hyrcan, sur la fin de ses jours, avoit aboli toutes leurs constitutions traditionelles: Decret qui s'étoit executé jusques-là avec la dernière rigueur, à la grande mortification de cette Secte. Par cette révocation, les traditions reprirent leur premier empire; & les Pharisiens, qui se trouverent en pleine liberté de les répandre, & d'en imposer même de nouvelles, les accrurent jusqu'au point que j'ai marqué ci-dessus: & ce Peuple en est si entêté depuis ce tems-là, que l'Ecriture, dont ils prétendent que ces traditions sont une simple explication, est étouffée sous tout ce fatras, & a perdu chez eux toute sa force & son autorité. Après cela ils firent ouvrir les prisons à tous ceux qui avoient été arrêtez, pour avoir trempé dans les guerres civiles; ils rappellerent ceux qui, pour la même cause, avoient abandonné le païs, & leur rendirent leur bien; ce qui augmenta & fortifia extrêmement leur parti.

Tigrane ayant fait bâtir en Armenie une belle & grande Ville toute neuve, qu'il nomma de son nom *Tigranocerta*, c'est-à-dire, *la Ville de Tigrane*, (*g*) Mithridate lui persuada de faire la conquête de la Cappadoce, & d'en transplanter les habitans dans sa nouvelle Ville, & dans d'autres parties de ses Etats qui n'étoient pas bien peuplées. Il le fit, & en emmena trois cens-

(*f*) JOSEPH. ibid.
(*g*) APPIAN. *in Mithrid.* p. 216. PLUT. *in Lucullo* p. 508.

cens-mille ames. Par tout où il portoit ses armes victorieuses, il pratiqua toûjours depuis ce tems-là la même chose pour bien peupler ses Etats. Il donnoit à chaque famille autant de terres qu'elle en pouvoit cultiver, & qu'il lui en falloit pour sa subsistance. On dit qu'il dépeupla douze Villes Grecques de l'Asie Mineure pour Tigranocerta seule, sans compter ce qu'il tira d'ailleurs; car il y attira encore beaucoup d'habitans d'Assyrie, de l'Adiabene, de la Gordiane & de plusieurs autres endroits, aussi bien que des Villes Grecques dont je viens de parler: enfin il en fit une très-grande Ville, & très-bien peuplée. An. 78. avant J.C. ALEXANDRA 1.

Après s'être renforcez du grand nombre des prisonniers & des réfugiez dont on a parlé, les Pharisiens commencerent (*b*) à demander justice contre ceux par l'instigation & les conseils de qui Alexandre avoit crucifié les huit-cens rebelles dont on a fait l'histoire. C'étoit en effet entreprendre tous ceux qui l'avoient soutenu dans cette guerre; car ils les en rendoient tous complices. Ils commencerent par Diogene le grand confident du feu Roi. Après l'avoir condamné & executé, ils passerent à d'autres, qu'ils accusoient du même crime. Enfin, ce fut le prétexte dont ils se servirent, pour se défaire de tous ceux du parti contraire qui leur déplaisoient le plus. Alexandra fut obligée, malgré qu'elle en eût, de les laisser faire, parce qu'ayant le Peuple pour eux, il lui étoit impossible autrement d'entretenir la paix au dedans, An. 77. avant J.C. ALEXANDRA 2.

508 STRABO XI. p. 522. & XII. p. 539.
(*b*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. & *de Bello Jud.* I. 4.

An. 77. avant J.C. ALEXANDRA 2. dans, quoi qu'elle eût deux bonnes Armées sur pied vers la frontière, qui tenoient tous ses voisins dans le respect. Elle avoit vû du tems de son mari, ce que c'étoit qu'une guerre civile, & les maux infinis qu'elle entraîne; elle craignoit d'en allumer une nouvelle; & ne voyant point d'autre moyen de la prévenir, que de ceder un peu à l'humeur vindicative de ces gens-là, elle permettoit un mal pour en empêcher un plus grand.

An. 76. avant J.C. ALEXANDRA 3. (*i*) Nicomede Roi de Bithynie mourut cette année, & fit le Peuple Romain son héritier. Son païs devint par-là une Province Romaine. Mithridate forma aussi-tôt la resolution de renouveller la guerre contr'eux à cette occasion; & employa la plus grande partie de cette année à faire les préparatifs nécessaires pour la pousser avec succès.

(*k*) Cyrene fut aussi réduite en Province la même année. Ptolemée Apion (*l*) l'avoit laissée par testament au Peuple Romain. Les Romains, au lieu de profiter de cette donation, avoient donné la liberté aux Villes; & leur avoient permis de se gouverner elles-mêmes, comme elles l'entendroient. (*m*) Vingt ans s'étoient passez depuis, pendant lesquels tout le fruit qu'ils avoient tiré du beau présent des Romains, c'étoit, que (*n*) les séditions & la tyrannie y avoient causé mille maux & mille désordres. De sorte qu'enfin les Romains furent

(*i*) APPIAN. *in Mithrid.* p. 218. & *de B. Civ.* l. p. 420. *Epit.* LIVII XCIII. VELLEI. PATERC. II. 4. & 39.
(*k*) APPIAN. *de B. Civ.* I. (*l*) *Epit.* LIVII LXX.
(*m*) Voyez sous l'an 96. (*n*) PLUT. *in Lucullo* p. 492.
(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 12. *ex* STRABONE.

rent obligez, pour les en délivrer, de les reprendre, & de les reduire en forme de Province Romaine. On prétend que (o) les Juifs du païs contribuerent beaucoup à ces désordres. Ils y avoient été mis par le premier des Ptolemées, comme on l'a vû dans son lieu. Ils s'y étoient si fort multipliez, qu'ils firent en peu de tems une des plus nombreuses & des plus considerables parties de la Nation. On dit qu'ils y avoient souvent causé des séditions; & il y a assez d'apparence que les autres habitans leur en avoient donné assez de sujet. Comme à cause de la difference de Réligion, & de leur manière de vivre particulière, ils étoient extrêmement haïs des payens, ils étoient souvent exposez à leurs insultes, à leurs injures, & à des violences considerables: & dès qu'ils vouloient les repousser ou en tirer vangeance, il falloit bien que quelquefois cela causât des desordres. Quand les choses en venoient-là, on ne s'en prenoit qu'aux Juifs. La même chose arrivoit aussi souvent à Alexandrie. An. 76. avant J.C. Alexandra 3.

Mithridate (p) s'empara de la Paphlagonie & de la Bithynie. La Province d'Asie, qui se trouvoit épuisée par les exactions des partisans & des usuriers Romains, pour se délivrer de leur oppression, se déclara pour lui une seconde fois. Telle fut la cause de la troisième guerre Mithridatique, qui dura près de douze ans. An. 75. avant J.C. Alexandra 4.

On envoya contre lui les (q) deux Consuls, L. Lu-

(p) Appian. *in Mithrid.* p. 218. Plut. *in Lucullo* 496. *Epit.* Livii XCIII.

(q) Plut. & Appian. ibid. Cicero *pro Murena.* Memnon 39. Eutrop. V.

An. 74. avant J.C. ALEXANDRA 5.

L. Lucullus, & M. Cotta, & on donna une Armée à chacun. Lucullus eut dans son département, l'Asie, la Cilicie, & la Cappadoce: l'autre, la Bithynie & la Propontide. Cotta (r) qui n'entendoit rien à la guerre, fut d'abord battu par Mithridate à Chalcedoine, où il perdit beaucoup de monde: & dans le même tems, il perdit encore la plus grande partie de la Flotte qu'il avoit pour défendre la côte.

An. 73. avant J.C. ALEXANDRA 6.

Animé par ce double succès, (s) Mithridate entreprit le siége de Cyzique, Ville de la Propontide, qui soutenoit vigoureusement le parti des Romains dans cette guerre. En s'en rendant maître il s'ouvroit un passage de la Bithynie dans l'Asie Mineure, qui lui auroit été très-avantageux pour y porter la guerre avec toute la sûreté & la facilité possibles. C'étoit pour cela qu'il la vouloit prendre. Pour y réussir il l'investit par terre avec ccc. mille hommes divisez en dix camps; & par mer avec cccc. Vaisseaux. Mais à peine ses camps étoient-ils formez, & toutes ses dispositions faites, que Lucullus se posta à côté de lui; & sans en venir à une action générale, en coupant ses convois, en faisant charger à propos les partis qu'il envoyoit au fourrage, en lui battant des détachemens qu'il faisoit de tems en tems; en un mot, en prenant avantage de toutes les occasions qui s'offroient, il affoiblit si fort l'Armée de Mithridate, & lui coupa si bien les provisions, qu'il se vit obligé de lever le siége

(r) PLUT. APPIAN & LIVIUS ibid. *Epist. Mithridatis apud.* SALLUST. *in Fragm.* IV.

(s) PLUT *in Lucullo* p. 497. APPIAN. *in Mithrid.* p. 219. *Epit.* LIVII XCIV. CIC. in CI. *pro Murena & pro Lege*

siége honteusement, après y avoir perdu la plus grande partie de cette nombreuse Armée. An. 73. avant J.C. ALEXANDRA 6.

Quelques troubles qui arriverent en Egypte, causez par le dégoût qu'on y prit d'Alexandre, firent penser Selene sœur de Lathyre à prétendre à la couronne. (*t*) Elle envoya à Rome Antiochus l'Asiatique, & Seleucus, qu'elle avoit eus d'Antiochus Eusebe, solliciter le Senat pour elle. Mais, après deux ans de mouvemens inutiles qu'ils se donnerent pour cette affaire, ils furent obligez de s'en retourner sans pouvoir rien obtenir : & encore eurent-ils le malheur d'être volez par Verres Préteur de Sicile, en passant dans cette Isle à leur retour. Le Senat ne les amusa si long-tems à Rome, que parce que les membres de ce corps vouloient tirer plus d'argent d'Alexandre, pour le confirmer dans la possession de sa couronne.

En Judée les Pharisiens (*u*) continuoient toûjours leurs persécutions contre ceux qui leur avoient été contraires sous le feu Roi. On les rendoit responsables de toutes ses cruautez, & de toutes les fautes, dont ils jugeoient à propos de noircir sa memoire. Ils s'étoient déja défaits, sur ce prétexte, de plusieurs de leurs ennemis; & ils inventoient tous les jours de nouveaux chefs d'accusation pour perdre ceux qui leur déplaisoient le plus entre ceux qui restoient encore.

(*w*) Les amis & les partisans du feu Roi, voyant

Lege Man. STRABO XII. p. 575. FLOR. III. 5.
(*t*) CICERO *in Verrem* IV. c. 27.
(*u*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. *& de Bello Jud.* I. 4.
(*w*) JOSEPH. ibid.

An. 72. avant J.C. ALEXANDRA 7.

voyant que ces persécutions ne finissoient point, & qu'on avoit juré leur perte ; s'assemblerent enfin, & vinrent en corps trouver la Reine, avec Aristobule son second fils à leur tête. Ils lui étalerent les services qu'ils avoient rendus au feu Roi ; leur fidelité & leur attachement pour lui dans toutes ses guerres & dans les embarras où il s'étoit trouvé pendant les troubles : qu'il leur étoit bien dur qu'on leur fit, à présent qu'elle les gouvernoit, un crime de tout ce qu'ils avoient fait pour lui, & de se voir sacrifiez à la haine implacable de leurs ennemis, uniquement à cause de leur attachement pour elle & pour sa maison. Ils la supplioient d'arrêter ces sortes de recherches ; ou si elle ne le pouvoit pas, de leur permettre de se retirer du païs, & de chercher ailleurs un asyle : ou du moins qu'on les mît dans les places où elle avoit garnison, où ils fussent à couvert des persécutions de leurs ennemis.

La Reine étoit touchée, autant qu'on peut l'être, de l'état où elle les voyoit, & de l'injustice qu'on leur faisoit. Mais il ne dépendoit pas d'elle de faire pour eux tout ce qu'elle eût souhaité, car elle s'étoit liée les mains en se mettant entre celles des Pharisiens, & ne pouvoit plus rien faire sans leur consentement. Ils crioient que ce seroit arrêter le cours de la justice, que de suspendre les recherches contre ces gens-là : que c'étoit là une démarche qu'aucun Gouvernement ne doit jamais souffrir : & qu'ainsi

(x) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17. Car, au lieu de 15. ans, il faut lire 25. Voyez CASAUB. 1. *Exerc.* in BARONIUM c. 34. & USSERII *Annal.* J. P. 4567.

qu'ainsi ils n'y donneroient jamais les mains. An. 72. avant J.C.
D'un autre côté la Reine crut ne devoir jamais consentir que les vrais & fideles amis de ALEXANDRA 7.
sa maison abandonnassent ainsi le païs, puisqu'elle demeureroit alors sans appui à la merci d'une faction turbulente, & n'auroit aucune ressource en cas de nécessité. Elle se détermina donc au troisième parti qu'ils lui avoient proposé ; & les dispersa dans les places où elle avoit garnison. Elle y trouvoit deux avantages ; le premier, que, par-là, ayant les armes à la main dans les places fortes, leurs ennemis n'oseroient les attaquer : & le second, que ce seroit toûjours pour elle un corps de reserve, sur lequel elle pouvoit compter dans l'occasion, en cas de brouillerie.

Ce fut cette année que naquit Herode le grand, qui fut ensuite Roi de Judée : car il paroit (x) qu'il avoit vingt-cinq ans quand on lui donna le Gouvernement de Galilée, l'an XLVIII. avant Jesus-Christ. (y) Son pere étoit Antipas Iduméen de qualité, & sa mere Cypre d'une famille illustre d'Arabie. Cet Antipas, pour habiller son nom à la grecque se faisoit appeller Antipater, & c'est sous ce dernier nom que nous le verrons souvent paroître dans la suite de cette Histoire. Nicolas de Damas, (z) qui avoit écrit une Histoire universelle, selon Josephe en CXXIV. & selon Athenée, en CXLIV. Livres, ayant beaucoup parlé des actions d'Herode jusqu'où son Histoire alloit :

(y) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 2. *& de Bello Jud.* I. 5.
(z) Vide VOSSIUM *de Hist. Gr.* II. 4.

An. 72. avant J. C. ALEXANDRA 7.

loit : & jusqu'au tems où il la publia ; (a) pour le flatter, comme il étoit fort en sa faveur, faisoit descendre Antipater son pere d'un des principaux Juifs qui revinrent à Jerusalem après la captivité de Babylone. D'autres (b) au contraire, pour le flêtrir, ont prétendu, que cet Antipater étoit fils d'un nommé Herode simple Sacristain du Temple d'Apollon qui étoit à Ascalon; & qu'ayant été pris dans l'enfance par quelques voleurs d'Idumée, & son pere n'ayant pas de quoi le racheter, il y étoit demeuré dans l'esclavage; & y avoit été élevé dans la Réligion du païs, qui étoit alors la Judaïque; & que de cette bassesse il étoit enfin parvenu à faire la figure qu'il fit ensuite dans le monde. Mais Josephe, qui devoit savoir mieux qu'aucun d'eux ce qui en étoit, & qui paroît le plus desinteressé dans cette occasion, dit que cet Antipas, ou Antipater, (c) étoit d'une famille Iduméene de qualité : que son pere, nommé aussi Antipas, (d) avoit été Gouverneur d'Idumée sous le Roi Alexandre Jannée & sous la Reine Alexandra. Il étoit donc Iduméen de race, & Juif de Réligion, comme tous les autres Iduméens depuis qu'Hyrcan les eut obligez à embrasser le Judaïsme, comme je l'ai raconté en son lieu.

Cependant la guerre de Mithridate alloit toûjours son train dans l'Asie Mineure. (e) En levant le siége de Cyzique, il s'enfuit avec les restes de son Armée à Nicomedie, d'où il passa

(a) JOSEPH. *Antiq* XIV. 2.
(b) AFRICAN *ap.* EUSEB. *in Histor. Eccles.* I. 7. AMBROS. *in Comment. ad Luc.* III.

fa par mer dans le Pont. Il laissa une partie de sa Flotte, avec dix-mille hommes de ses meilleures troupes dans l'Hellespont, avec trois de ses meilleurs Généraux. Lucullus avec la Flotte Romaine les batit deux fois; la première à Tenedos, & l'autre à Lemnos. Il leur tua presque tout leur monde dans ces deux combats; & dans le dernier il prit les trois Généraux, dont l'un étoit M. Marius Senateur Romain, que Sertorius avoit envoyé d'Espagne au secours de Mithridate. Lucullus le fit mourir. L'un des deux autres s'empoisonna; & le troisième fut reservé pour le triomphe. Après avoir dégagé les côtes par ces deux victoires, Lucullus tourna ses armes vers le continent; réduisit, premièrement la Bithynie, puis la Paphlagonie; marcha ensuite jusques dans le Pont; & porta la guerre dans le sein même les Etats de Mithridate.

Ce Prince avoit souffert presque autant par la tempête dans son passage sur le Pont Euxin, que dans la rude campagne où il avoit été si maltraité. Il y avoit perdu presque tout le reste de sa Flotte & des troupes qu'il ramenoit pour défendre ses anciens Etats. Quand Lucullus arriva, il travailloit vivement à de nouvelles levées pour se défendre contre cette attaque, qu'il avoit bien prévuë; & pour se fortifier, il avoit déja envoyé solliciter du secours en Armenie, chez les Parthes, chez les Scythes, & chez quelques autres de ses voisins.

Lu-

(c) *Antiq.* XIV. 2. & *de B J* I. 5. (d) *Antiq* ibid.
(e) PLUT. *in Lucullo* p. 498. APPIAN. *in Mithrid.* p. 222. L. FLORUS III. 5. OROSIUS VI. 3.

An. 72. avant J.C. ALEXANDRA 7.

Lucullus en arrivant dans le Pont, alla, sans perdre de tems, former le siége d'Amisus & d'Eupatoria, deux des principales Villes du païs, fort proches l'une de l'autre ; & la dernière tout nouvellement bâtie, & nommée Eupatoria à cause du surnom d'Eupator que portoit Mithridate. Il y faisoit même sa residence ordinaire & en vouloit faire la capitale de ses Etats. Non content de ces deux siéges que Lucullus formoit à la fois, il fit encore un détachement de l'Armée pour aller former celui de Themiscyre sur le Thermodon, qui n'étoit pas moins considerable que les deux autres.

An. 71. avant J.C. ALEXANDRA 8.

Pendant que les Romains attaquoient ces trois places, (*f*) Mithridate, qui avoit déja formé une nouvelle Armée, se mit en campagne de fort bonne heure au printems. (*g*) Lucullus laissa le commandement des siéges d'Amisus & d'Eupatoria à Murena, & marcha contre lui avec le reste des troupes. Mithridate eut l'avantage en deux actions : mais à la troisième il fut défait entièrement & obligé de s'enfuir en Armenie, & de s'y mettre sous la protection de Tigrane son gendre, & de lui demander du secours. Mais, bien loin de lui en accorder, ce Prince ne voulut seulement pas le voir pendant plus d'un an & demi. Après cette victoire, tout se soumit au vainqueur dans le Pont, excepté Amisus qui tint bon jusqu'au

(*f*) PLUT. & APPIAN. ibid. PHLEGON *Trallianus apud* PHOTIUM COD. XCVII. p. 268. MEMNON *apud eundem* 45. 46. 47. L. FLOR. III. 5. EUTROP. VI *Epit.* LIVII XCVII.

(*g*) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 23. *& de Bello Jud.* I. 4.

qu'au printems de l'année suivante ; de sorte que cette place importante coûta aux Romains un siége de deux hivers.

An. 71. avant J.C. ALEXANDRA 8.

Ptolemée fils de Mennée, Prince de Chalcis, au pied du mont-Liban, incommodoit extrêmement ses voisins, & sur tout ceux de Damas. (g) Alexandra envoya contre lui Aristobule son second fils, sous prétexte de proteger ses voisins, mais en effet c'étoit pour se saisir elle-même de Damas. Aristobule songea beaucoup moins à executer les ordres secrets qu'il avoit, qu'à se servir de l'occasion pour mettre l'Armée dans ses interêts, afin de se procurer la couronne quand sa mere viendroit à mourir. Il prit à la verité possession de Damas ; mais il revint sans rien faire d'ailleurs de considerable, ni contre l'oppresseur ni autrement.

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

Selene voyant, par le retour de ses deux fils de Rome, que ses prétentions sur l'Egypte ne lui serviroient de rien, resolut d'étendre au moins ses Etats en Syrie. Elle (h) débaucha quelques Villes, & travailloit à faire soulever tout le reste. Par cette conduite elle s'attira sur les bras toutes les forces de Tigrane, qui, voyant que quelques Villes s'étoient déja déclarées pour elle, & ayant avis des menées sourdes qui se pratiquoient dans plusieurs autres, (i) vint à la tête d'une Armée de cinq-cens mille hom-

(*) [JOSEPHE ne dit point qu'Aristobule ait pris Damas ; mais son Traducteur Latin le lui fait dire mal à propos. L'Histoire ne fournit aucune preuve, que les Juifs ayent jamais été en possession de cette grande Ville.]

(h) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24.

(i) JOSEPH. ibid. PLUT, *in Lucullo*, p. 504.

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

hommes pour arrêter ces revoltes, & vanger le tort qu'on lui avoit fait. Il la bloqua elle-même dans Ptolemaïs; l'y assiégea, & l'y prit. Il l'emmena ensuite jusqu'à Seleucie en Mesopotamie, où il la fit mourir.

Elle étoit fille de Ptolemée Physcon Roi d'Egypte. Elle avoit été mariée premièrement à Lathyre son propre frere. Sa mere la lui ayant ôtée, elle fut donnée ensuite à Antiochus Grypus: & après la mort de celui-ci, elle épousa encore Antiochus Eusebe fils d'Antiochus le Cyzicenien, & eut de lui ces deux fils. Appien (*l*) dit qu'elle épousa le Cyzicenien lui-même, & après sa mort, Eusebe son fils; & il ajoûte même, que tous les malheurs d'Eusebe, (*ll*) furent une punition du Ciel pour cet inceste. Mais le fait ne peut pas être vrai. Le fil de l'Histoire de Syrie après la mort de Grypus ne laisse point de vuide, où l'on puisse placer ce mariage de cette Princesse avec le Cyzicenien: & aucun Historien n'en parle que lui.

Pendant que Tigrane assiégeoit Ptolemaïs, (*m*) la Reine Alexandra qui redoutoit son pouvoir, lui envoya des Ambassadeurs, & lui fit faire de beaux présens pour se le rendre favorable & gagner son amitié. Il les reçut en apparence avec joye, & promit l'amitié qu'on lui demandoit; mais ce n'étoit dans le fonds que pure politique. Il avoit besoin de ménager cette

(*k*) STRABO XVI. p. 794. (*l*) *In Syriacis* p. 117.

(*ll*) L'Apôtre St. Paul remarque, que c'étoit une chose dont les Payens même avoient horreur, que d'épouser la femme de son pere. I. *Cor.* V. 1.

cette Reine, parce que les progrès des Romains dans le Pont & dans la Cappadoce rendoient sa présence nécessaire en Armenie, pour couvrir ses Etats de ce côté-là; & qu'ainsi il falloit qu'il s'y rendît en diligence. C'étoit-là la véritable raison qui l'empêchoit de pousser ses conquêtes dans la Palestine. Autrement & Jerusalem & toute la Judée étoient perduës aussi bien que Ptolemaïs; car qu'y avoit-il qui pût lui resister, avec les Armées prodigieuses qu'il y avoit amenées? An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

A son retour de Ptolemaïs, à Antioche, (n) il y trouva P. Clodius, que Lucullus lui avoit envoyé pour le sommer de lui livrer Mithridate, à faute de quoi il avoit ordre de lui déclarer la guerre. Clodius s'acquitta de cette commission avec des termes & des manières auxquelles Tigrane n'étoit pas accoûtumé. Ce Prince qui n'avoit jamais été contredit, & qui ne connoissoit point d'autres loix ni d'autre régle que sa volonté & son bon plaisir, fut choqué de cette liberté Romaine; mais il le fut bien plus encore de la Lettre de Lucullus qu'on lui remit. Le simple titre de Roi qu'elle lui donnoit ne le contentoit pas; il avoit pris celui de *Roi des Rois*, dont il étoit entêté, & avoit (o) poussé l'orgueil à cet égard jusqu'à se faire servir par des têtes couronnées, qui étoient de petits Roitelets qu'il avoit faits prisonniers en diverses guerres. Il ne paroissoit jamais en public sans avoir quatre de ces Rois; deux à pied

(m) Joseph *Antiq.* XIII. 24.
(n) Plut. *in Lucullo* p. 504. Memnon c. 48.
(o) Plut. ibid.

An. 70. avant J.C ALEXANDRA 9.

pied de chaque côté de son cheval, quand il sortoit. A table, dans sa chambre, enfin par tout, il en avoit toûjours quelques-uns à le servir aux offices les plus bas: mais sur tout quand il donnoit audience à des Ambassadeurs; car alors pour donner aux étrangers une grande idée de sa gloire & de sa puissance, il les faisoit tous ranger en haye aux deux côtez de son trône, où ils paroissoient avec des habits & dans la posture des esclaves du commun. Pour marquer son ressentiment à Lucullus de ce qu'il avoit manqué à lui donner ce titre favori; dans la réponse qu'il lui fit, il ne mit simplement *qu'à Lucullus*, sans y ajoûter le titre ordinaire d'*Imperator*, ou autres semblables, qu'on donnoit aux Généraux Romains. Il refusa de livrer Mithridate à Lucullus; & ainsi Clodius lui déclara la guerre de la part des Romains, & retourna rendre compte à Lucullus de sa commission.

Il étoit alors dans la Province d'Asie. Il y étoit (*p*) revenu après avoir chassé Mithridate du Pont, pris Amisus & Eupatoria & soumis presque tout le reste de ce Royaume; & il avoit employé près d'un an à réformer les abus que les exactions des traitans & des usuriers y avoient introduits. Il ménagea cette affaire avec tant de sagesse, qu'il remedia à tous les désordres, & mit les affaires sur un bon pied: ce qui lui gagna si fort l'estime & le cœur de ceux de la Province, qu'ils instituerent des Jeux

(*p*) PLUTARCH. Ibid. APPIAN. *in Mithrid.* p. 228.
(*q*) PLUT. ibid. p. 507. 508. & APPIAN. ibid. MEMNON c. 55. & 56. OROSIUS VI. 3.

Jeux publics en son honneur, qui furent nommez Luculliens, & qui durerent assez long-tems après; on les célèbroit tous les ans. La justice de ce procedé fit aussi beaucoup d'honneur au Peuple Romain dans l'esprit de toutes les Nations voisines. Mais les partisans & les usuriers Romains, qui voyoient leurs grosses fortunes ruinées par ses réglemens, vinrent porter leurs plaintes à Rome, & le décrierent si fort dans l'esprit du Peuple, que, sur quelques faux bruits qui se répandirent ensuite à Rome, il fut rappellé beaucoup plûtôt qu'il ne l'auroit été sans cela; & qu'on lui donna un successeur, qui recueillit les lauriers qui étoient dûs à ses victoires. An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

Lucullus (*q*) voyant la guerre déclarée à Tigrane, retourna en diligence dans le Pont pour la commencer. Après s'y être rendu maître de Sinope, il lui donna, aussi bien qu'à Amisus, la liberté, & en fit deux Villes libres & indépendantes. Il laissa Sornatius, un de ses Généraux, dans le Pont avec six-mille hommes; & emmena le reste, qui ne faisoit que douze-mille hommes d'infanterie & trois mille de cavalerie par la Cappadoce vers l'Euphrate. Il passa cette riviere au cœur de l'hiver, & ensuite le Tigre, & vint devant Tigranocerta (*r*) qui étoit un peu par-delà, attaquer Tigrane dans sa capitale, où il venoit d'arriver de Syrie. Personne n'osoit plus parler à ce Prince de Lucullus & de sa marche, depuis

(*r*) Tigranocerta étoit bâtie sur la rive orientale du Tigre, environ à deux journees de chemin au-dessus de l'ancienne Ninive.

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

puis l'accident arrivé à celui qui lui en avoit apporté la nouvelle dès le commencement, car il le fit mourir pour recompense de ce service important. Lucullus fut donc aux portes de son Palais, pour ainsi dire, avant qu'il en sçût ou qu'il en crût rien. Sans cette présomption prodigieuse Lucullus n'eût jamais pû traverser, comme il fit, une si grande partie de l'Armenie sans aucune opposition, & arriver si près de cette Ville Royale.

Un peu avant cette invasion de l'Armenie par les Romains, (s) Alexandra Reine de Judée étoit tombée malade. Elle mourut de cette maladie, âgée de soixante & treize ans. C'étoit une Princesse d'une grande capacité; & si elle ne se fût pas trop laissée gouverner aux Pharisiens, ou qu'elle eût pû arrêter leurs violences, son regne auroit été sans tâche. Salome veuve d'Aristobule frere aîné d'Alexandre, (t) ayant aussi porté le nom d'Alexandra, du moins parmi les Grecs, à ce que remarque Josephe; (u) quelque Savans se sont imaginez que cette Reine & elle étoient la même personne; & qu'après la mort d'Aristobule, Alexandre l'avoit prise selon la Loi de Moïse pour susciter lignée à son frere. Mais la naissance d'Hyrcan, que tout le monde reconnoit pour fils d'Alexandre & d'elle, prouve le contraire; car il nâquit plus de cinq ans avant la mort d'Aristobule. Elle ne pouvoit donc pas avoir épousé Alexandre en qualité de veuve d'Aristobule, puisqu'Alexandre & elle étoient mariez plus de six ans avant

(s) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. *& de Bello Jud.* I. 4.
(t) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 20.

avant cette mort. Et pour preuve qu'Hyrcan étoit né cinq ans avant cette mort, il n'y a qu'à voir quand il mourut & à quel âge. Il mourut l'an XXX. avant Jesus-Christ; &, (w) selon Josephe, il avoit plus de quatre-vingt-ans. Supposé qu'il en eût LXXXI. sa naissance remontera à l'an CXI. avant Jesus-Christ, qui est justement cinq ans avant la mort d'Aristobule.

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

Dès qu'Aristobule, le plus jeune des deux fils d'Alexandra, vit que sa mere n'en pouvoit pas revenir; comme il avoit depuis long-tems formé le dessein de s'emparer de la couronne à sa mort, (x) il se déroba de nuit de Jerusalem avec un seul domestique, & s'en alla dans les places, où, selon le plan qu'il en avoit donné, on avoit mis en garnison les amis de son pere. Il y fut reçû à bras ouverts; & en quinze jours de tems, vingt-deux de ces places, & châteaux, se donnerent à lui; ce qui le rendit à peu près maître de toutes les forces de l'Etat. Le Peuple, aussi bien que l'Armée, étoit prêt à se déclarer pour lui, las de la dure administration des Phariсiens, qui avoient gouverné en maîtres sous Alexandra. Ils avoient poussé extrêmement loin la séverité & l'insolence; & la cruauté opiniâtre avec laquelle ils avoient persecuté leurs ennemis du parti contraire, qui avoit regné dans tout ce qu'ils avoient fait, étoit enfin devenuë insuportable à tout le monde. Dans cette occasion donc, on venoit en foule de tous les côtez se ranger sous les étendarts d'Aristobule, qu'ils savoient bien qui

(u) CAPEL & quelques autres. (w) *Antiq.* XV. 9.
(x) JOSEPH. *Antiq.* XIII. 24. *&* *de Bello Jud.* I. 4.

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

qui aboliroit la tyrannie des Pharisiens: ce qu'on ne pouvoit pas esperer d'Hyrcan élevé par sa mere dans une soumission aveugle pour cette Secte, & qui quand il n'en auroit pas été entêté comme il l'étoit, n'avoit ni le courage ni la capacité nécessaires pour un dessein aussi vigoureux; car il étoit pesant & indolent, sans activité, sans application, & d'un fort petit genie. Les Pharisiens pourtant, quand ils virent que le parti d'Aristobule grossissoit, vinrent, avec Hyrcan à leur tête, représenter à la Reine mourante ce qui se passoit, & lui demander ses ordres & son assistance. Sa réponse fut, qu'elle n'étoit plus en état de se mêler de ces sortes d'affaires, & qu'elle leur en laissoit le soin; & fort peu de tems après elle expira, après avoir institué Hyrcan son aîné pour son héritier universel.

Dès qu'elle fut morte, il prit possession du trône; & les Pharisiens firent tous leurs efforts pour l'y maintenir. Dès qu'ils virent Aristobule parti de Jerusalem, ils firent mettre dans le château de Baris sa femme & ses enfans, qu'il avoit laissez; pour s'en servir comme d'otages contre lui. Mais voyant que cela ne l'arrêtoit point, ils (y) leverent une Armée; Aristobule en leva aussi une. Une bataille près de Jericho décida la quérelle. Hyrcan abandonné de la plûpart de ses troupes qui prirent le parti de son frere, fut obligé de s'enfuir à Jerusalem, & de se renfermer dans le château de Baris, où l'on retenoit prisonniere la femme d'Aristobule avec ses enfans; & ses partisans

(y) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 1. & *de Bello Jud.* I. 4.

sans prirent le Temple pour Asyle. Peu de tems apres ils se soumirent aussi à Aristobule, & Hyrcan fut obligé de s'accommoder avec lui. An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

On convint qu'Aristoble auroit la couronne & la Souveraine Sacrificature; & qu'Hyrcan lui résigneroit l'une & l'autre, & se contenteroit d'une vie privée sous la protection de son frere avec la jouïssance de son bien. Il n'eut pas de peine à s'y resoudre; car il aimoit le repos & ses aises plus que toutes choses. Ainsi il quitta le Gouvernement, après l'avoir possedé trois mois. La tyrannie des Pharisiens finit avec son regne, après avoir tourmenté la Nation Juive depuis la mort d'Alexandre Jannée.

Josephe (z) dit que ce fut la troisième année de la CLXXVII. Olympiade, & sous le Consulat de Q. Hortensius & de Q. Metellus Creticus, que commença le regne d'Hyrcan; & (a) dans un autre endroit, que sous celui de C. Antonius & de M. Tullius Ciceron, la CLXIX. Olympiade, Jerusalem fut prise par Pompée, & Aristobule déposé. Sur ce pied-là, il s'étoit écoulé six ans depuis la mort d'Alexandra, lors que commença le regne d'Hyrcan, jusqu'à la fin de celui d'Aristobule, comme cela paroît par les Consulats d'entre-deux; & ainsi ces deux freres, en mettant leurs regnes bout à bout, auroient au moins regné six ans. Mais le même Josephe ne donne pourtant que trois mois à Hyrcan, & (b) trois ans & demi à Aristobule; ce qui ne fait que trois ans &

(z) *Antiq.* XIV. 1. (a) *Antiq.* XIV. 8.
(b) *Antiq.* XIV. 11. & XX. 8.

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

& neuf mois. De ſorte qu'il y a ici de l'erreur, ou dans les trois mois aſſignez à Hyrcan, ou dans les trois ans & demi donnez à Ariſtobule. Il faut que l'un ou l'autre ait regné plus long-tems, pour faire le nombre de ſix ans que l'intervalle des Conſulats établit inconteſtablement. L'Archevêque Ussher croit que (c) l'erreur eſt dans les trois *mois* d'Hyrcan, & qu'il doit y avoir trois *ans*; ce qui pouvoit aiſément arriver par la faute d'un copiſte qui aura mis le mot de *mois* au lieu de celui d'années, qu'Ussher ſuppoſe qui étoit dans l'Original. Un autre (d) Savant, pour lever la difficulté, prétend qu'Hyrcan, quoi qu'il eût cedé la couronne, avoit pourtant conſervé la Souveraine Sacrificature juſqu'à ſa retraite auprès d'Aretas, dont on parlera dans la ſuite: & que les trois ans & demi que Joſephe donne à Ariſtobule, ne commencent qu'à cette fuite, qui fut le tems auquel, ſelon cet Auteur, Ariſtobule ajoûta la Tiare Pontificale à la couronne. De ſorte que, ſelon cet Auteur, les trois ans & demi d'Ariſtobule ne ſe doivent entendre que du tems de ſa Sacrificature, & non pas de tout ſon regne. Mais ni l'une ni l'autre de ces ſuppoſitions ne ſe peut ſoutenir. La première, parce que Joſephe, le ſeul Auteur qui raporte cette réſignation de la couronne, la raporte comme arrivée auſſitôt après la mort d'Alexandra La mettre à trois ans de là, c'eſt faire violence à ſon Hiſtoire. Pour la ſeconde ſuppoſition, il eſt clair dans Joſephe, que, quand Hyrcan réſigna la couronne, il réſigna auſſi la Souveraine

(c) *Annal. ſub. an. J. P. 4647.*

ne Sacrificature; & qu'Ariſtobule n'eut jamais l'une ſans l'autre. Il y a donc plus d'apparence que l'erreur eſt dans les trois ans & demi d'Ariſtobule, & que le copiſte aura écrit *trois ans* au lieu *de ſix*. Car on a établi ces ſix ans pour le moins entre la mort d'Alexandra & la dépoſition d'Ariſtobule; & montré, qu'Hyrcan n'avoit regné que trois mois: il faut donc que le reſte ſoit pour le regne d'Ariſtobule.

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

Voici comment je croi que la choſe s'eſt paſſée. Au commencement du Conſulat de Q. Hortenſius & de Q. Metellus Creticus, qui entrerent en charge (*e*) vers le milieu d'Octobre de notre année, Hyrcan ſucceda à Alexandra. Vers le milieu de Janvier, il ſe démit de la couronne. Ariſtobule l'eut ſix ans & ſix mois, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'été de la ſeptième année; & alors ſous le Conſulat de Ciceron & d'Antonius, il fut dépoſé par Pompée, & Hyrcan fut rétabli. Cette ſeptième année eſt la première des vingt & quatre que l'on donne à Hyrcan, & pendant leſquelles il eut & la couronne & la Souveraine Sacrificature conjointement. Ainſi l'erreur ſera que le copiſte aura mis trois ans & ſix mois, au lieu de ſix ans & ſix mois au regne d'Ariſtobule; & non pas trois mois au lieu de trois ans à celui d'Hyrcan. Pour fortifier mon opinion, je remarque qu'il faut changer un mot entier pour faire *trois mois* de *trois ans*; au lieu que le changement de *trois ans* pour *ſix ans*, n'eſt que d'une lettre, ou d'un chifre; qui ſe peut faire beaucoup plus aiſément que celui d'un mot pour l'autre; ſur tout quand

(*d*) Petavius. (*e*) Calvis. *ſub an. Mundi* 3880.

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

quand ces mots ne se ressemblent point, comme cela arrive ici. On me dira que ce n'est pas dans un endroit seulement que Josephe ne donne que *trois ans* à Aristobule (au XIV. de ses *Antiq. ch.* 11.) mais qu'il le fait encore au L. XX. ch. 8. & qu'ainsi il faut que ce nombre de *trois* vienne de lui. Je réponds que j'accorderois cette conclusion, si ces deux passages s'accordoient; mais ils ne s'accordent pas. Dans le premier il y a *trois ans & six mois*, & dans le second, *trois ans & autant de mois*, c'est-à-dire, *trois ans & trois mois*. Voilà donc de la difference; & ainsi on ne peut pas conclure que l'un confirme l'autre, puisqu'ils varient. Sans doute qu'il n'y avoit point de variation dans l'Original. Le vrai moyen de retablir cet accord, est de découvrir où est l'erreur qui cause la variation; ce qui ne se peut faire qu'en comparant les deux passages l'un avec l'autre. Cette comparaison me fournit une nouvelle preuve qu'il faut qu'il y ait *six ans* dans l'un & dans l'autre, & non pas *trois*. Car si dans le premier endroit, *six mois* est la véritable leçon, comme cela me paroît certain; ces mots du second, *& autant de mois*, dans l'intention de l'Auteur, veulent aussi dire *six mois*, comme il y a dans l'autre passage. Et si ce sont *six mois*, il faut donc aussi que les *années* soient au nombre de *six*, puisque l'Auteur dit que le nombre des années & celui des mois est le même. Si on admet *six ans* dans le second passage, il faudra les admettre aussi dans le premier; & alors tout va bien, toutes les fautes sont cor-

(g) Dans l'Edition Originale que nous avons de Josephe,

corrigées, les deux passages s'accordent ; & l'Histoire & ces passages sont d'accord. On pourra m'alleguer encore ici, que dans le second passage il y a (g) *trois ans* tout du long & sans chifre, ce qui n'est pas dans le premier, car là les nombres sont en lettres numerales : & qu'ainsi, selon ma propre maxime, il n'est pas si aisé de s'y tromper. Je réponds, qu'ici le changement ne s'est pas fait par hazard, mais de dessein prémédité ; & voici comment. Le chiffre, ou la lettre qui sert de chiffre en Grec, qui étoit dans le premier passage, & qui vouloit dire *six*, ayant été changé par mégarde en celui qui signifie *trois*, par quelque copiste négligent ; cette faute a passé de copie en copie jusqu'à ce que quelque Critique, qui s'est apperçu de la contradiction qui se trouve entre ce passage & le second, au lieu de corriger ce premier où étoit la faute, s'est avisé de changer le second qui étoit bien pour faire qu'il s'accordât avec le premier qui étoit mal. Par-là l'erreur s'est répanduë dans l'un & dans l'autre : & ne considerant pas que les mots suivans, *& autant de mois*, qu'il laissoit, formoient pour les mois la même variation qu'il ôtoit par son changement aux années ; il nous a laissé par cette bevuë de quoi découvrir la fausseté de sa correction, & le moyen de raccommoder tout en rétablissant la véritable leçon. Car enfin si Josephe ne s'est pas contredit grossièrement dans ces deux passages, comme cela se doit supposer naturellement, les *six mois* du premier passage

An. 70. avant J.C. ALEXANDRA 9.

phe, il y a ici tout du long, Ἔτει δὲ τρίτῳ τῆς βασιλείας καὶ τοῖς μησὶ πρὸς ἴσοις.

An. 70. avant J. C. ALEXANDRA 9.

ſage ſe doivent trouver dans le ſecond ſous les termes d'*autant de mois* qu'il y employe: & s'il a voulu dire *ſix mois*, il y avoit donc auſſi *ſix ans* dans l'Original, & non pas *trois* comme l'édition le porte. C'eſt ce que demande l'égalité dont il parle. Pour ajuſter tout, il faut qu'il y eût dans le premier paſſage dans l'Original, *ſix ans & ſix mois*; dans le ſecond, *ſix ans & autant de mois*. Alors Joſephe s'accorde avec Joſephe, & ce qu'il dit s'accorde avec ce que l'Hiſtoire rapporte des regnes de ces deux freres joints enſemble.

An. 69. avant J.C. ARISTOBULE II. 1.

Tigrane voyant la guerre déclarée par Clodius, à ſon retour de l'expedition de Syrie, (*h*) eut enfin une conference avec Mithridate, à qui il avoit toûjours refuſé audience juſques-là. Ils y conſulterent ſur les operations de la guerre, & convinrent des meſures les plus propres & les plus avantageuſes pour l'un & pour l'autre. Mithridate fut renvoyé dans le Pont avec dix-mille hommes de cavalerie, pour y lever des troupes & revenir joindre Tigrane, ſi Lucullus entroit en Armenie. Pour Tigrane, (*i*) il devoit demeurer en attendant à Tigranocerta, & y donner tous les ordres néceſſaires pour faire des levées dans tous ſes Etats. Mais Lucullus le ſurprit avant que ces levées puſſent former un corps d'Armée. Le premier qui oſa lui parler de la marche de Lucullus, après l'avanture de celui qui lui en étoit venu apporter la

(*h*) MEMNON *apud* PHOTIUM c. 57. PLUT. *in Luc. cull.* p. 508.

(*i*) PLUT. ibid. APPIAN. *in Mithrid.* p. 228.

(*k*) MEMNON c. 58. & 59. PLUT. & APPIAN. ibid. *Epit.* LIV II XCVIII.

la premiere nouvelle, fut Mithrobarzane un de ses favoris. La recompense qu'il en eut fut d'être chargé de la commission d'aller aussi-tôt avec quelques troupes lui amener Lucullus prisonnier; comme s'il ne se fût agi que d'aller arrêter un des sujets du Roi. Le favori, & la plûpart des troupes qu'on lui avoit données, perdirent la vie en voulant executer cette belle commission. Tigrane après cet échec, commença à craindre; il sortit de Tigranocerta, & se retira au mont Taurus, où il ordonna à toutes ses troupes de se rendre auprès de lui. Lucullus forma le siége de cette capitale; & ne laissoit pas de faire de tems en tems des détachemens qui battirent plusieurs corps de troupes de Tigrane, qui alloient au rendez-vous général qu'on leur avoit marqué.

An. 69. avant J.C. ARISTOBULE II. 1.

Dès que cette Armée fut assemblée, Tigrane mena les CCCLX. mille hommes qui la composoient pour faire lever le siége de Tigranocerta. (k) Lucullus sortit de ses lignes, où il laissa Murena avec six-mille hommes, & vint chercher l'ennemi; &, quoi qu'ils fussent presque vingt contre un, il ne laissa pas de hazarder un combat, où il remporta une victoire complette; car il leur tua un très-grand nombre de gens, & mit le reste en fuite, & Tigrane lui-même eut de la peine à se sauver. Aussi a-t-on remarqué dans l'Histoire à l'égard de cette bataille; (l) que jamais les Romains n'en avoient

(l) PLUTARQUE, dans la Vie de Lucullus p. 511. cite TITE LIVE pour la première de ces remarques, & pour la seconde, ANTIOCHUS, Philosophe de grande distinction dans ce tems-là.

jusqu'à huit-mille talens d'or ou d'argent monnoyé. Comme cette Ville avoit été peuplée par les Colonies qu'on avoit tirées par force de la Cappadoce, de la Cilicie & d'autres endroits; Lucullus (*m*) leur permit à tous de retourner chacun dans leur païs natal. Ils reçurent cette permission avec une extrême joye, & en sortirent en si grand nombre que d'une des plus grandes Villes du monde, elle fut en un moment reduite à un aussi petit nombre d'habitans qu'un simple village; & n'a jamais fait de figure depuis. (*n*) Si Lucullus eût poursuivi Tigrane après sa victoire sans lui donner le tems de lever de nouvelles troupes, il l'auroit pris ou chassé du païs; & la guerre eût été finie. On trouva fort mauvais & à l'Armée & à Rome qu'il y eût manqué; & on l'accusa, non pas de négligence, mais d'avoir voulu par là se rendre nécessaire, & conserver plus long-tems son commandement. Ce fut la raison la plus solide qui détermina à prendre la resolution de lui envoyer un successeur, quoi qu'elle ne s'exécutât que deux ans après.

Un des moyens dont se servit Tigrane pour assembler une nouvelle Armée, fut de (*o*) rappeller Megadate de Syrie. Il lui envoya ordre de lui amener tout ce qu'il y avoit de troupes dans ce païs-là. La Syrie se trouvant par là dégarnie, (*p*) Antiochus l'Asiatique, fils d'Antiochus Eusebe, à qui elle appartenoit de droit comme

(*m*) STRABO XI. p. 532. & XII. p. 539. PLUT. *in Lucullo* p. 511.
(*n*) DION CASSIUS XXXV.
(*o*) APPIAN. *in Syr* p. 119
(*p*) APPIAN. ibid. JUSTIN. XL. 2.

An. 69. avant J.C. ARISTOBULE II. 1.

comme héritier légitime de la maison de Seleucus, prit possession de quelques endroits, & y regna paisiblement (pp) pendant quatre ans; sans que Lucullus ni aucun autre lui fît le moindre chagrin. Mais quand Pompée vint en Syrie, il lui ôta ce que Lucullus lui avoit laissé, & fit de ce païs-là une Province Romaine.

An. 68. avant J.C. ARISTOBULE II. 2.

Enfin (q) l'Armée de Tigrane & de Mithridate se trouva formée. Elle étoit de LXX. mille hommes d'élite, que Mithridate avoit bien exercez à la manière des Romains. Ce fut vers le milieu de l'été qu'elle entra en campagne. Ces deux Rois avoient soin, à tous les mouvemens qu'ils faisoient, de prendre un bon terrain pour leur camp, & de le bien fortifier, pour n'y être pas attaquez par Lucullus; & aucun des artifices dont il usa ne les put attirer à un combat. Leur dessein étoit de l'obliger par là à quitter le païs faute de vivres, & ils y auroient réussi, sans que Lucullus qui s'en aperçut rompit toutes leurs mesures, par un coup qui fit son effet. Tigrane avoit laissé à Artaxate, la vieille capitale d'Armenie, ses femmes & ses enfans, & c'étoit aussi là qu'il avoit mis ses meilleurs effets, & presque tous ses trésors. (r) Lucullus se mit en marche de ce côté-là avec toutes ses troupes, prévoyant bien que Tigrane perdroit patience, & voudroit parer ce coup; & que cela lui fourniroit aisément un

(pp) Ces quatre ans font partie des dix-huit qu'on donne au regne de Tigrane; parce que ce Prince ne fut tout à fait depossedé de la Syrie, que quand elle fut reduite en Province Romaine. Il en avoit une partie, & l'Asiatique avoit l'autre.

(q) APPIAN. in *Mithrid.* p. 230.

un moyen de l'attirer à un combat, comme la chose arriva. Dès que Tigrane s'aperçut du dessein de Lucullus, il le suivit pour l'empêcher de l'executer ; &, en quatre grandes marches, ayant devancé l'ennemi, il se posta derrière la rivière d'Arsamia, qu'il falloit que Lucullus passât pour se rendre devant Artaxate ; resolu de lui en disputer le passage. Il y eut donc un combat, où les Romains remporterent une belle victoire. (s) Il se trouva trois Rois dans l'Armée d'Armenie dont Mithridate fit le plus mal ; car ne pouvant suporter la vuë des Legions Romaines, dès qu'elles chargerent, il prit la fuite ; ce qui jetta si fort l'épouvante dans toute l'Armée, qu'elle perdit absolument courage ; & ce fut la principale cause de la perte de la bataille. Lucullus, après cette victoire, vouloit continuer sa marche vers Artaxate ; & c'étoit le vrai moyen de finir la guerre. Mais comme cette Ville étoit encore à plusieurs journées de là vers le nord, & que l'hiver approchoit avec ses neiges & ses orages ; les soldats déja fatiguez d'une assez rude campagne, refuserent de le suivre dans ce païs froid. Il fut obligé de les mener dans un païs plus chaud, (t) en revenant sur ses pas. Il repassa le mont Taurus, & entra dans la Mesopotamie, où il prit encore Nisibe, qui étoit assez forte, & y mit ses troupes en quartier d'hiver. Ce fut là que l'es-

An. 68. avant J. C. Aristobule II. 2.

(r) Plut. *in Lucullo*, p. 513.

(s) Mithridate & Tigrane en étoient deux. On ne nomme pas le troisiéme ; mais il y a apparence que c'etoit Darius Roi des Médes.

(t) Plut *in Lucull.*, p. 514. Orosius VI. 3. Dion Cassius XXXV. p. 3.

An. 68. avant J. C. ARISTOBULE II. 2.

l'esprit de mutinerie commença à éclater dans l'Armée de Lucullus, & il alla si loin qu'il ne pût plus rien faire. P. Clodius frere de la femme de Lucullus étoit celui qui l'avoit fait naître; & qui l'entretenoit plus que personne, pour des raisons qu'on dira dans la suite. Cependant Mithridate (u) étoit rentré dans le Pont; &, avec quatre-mille hommes de ses propres troupes, & quatre-mille autres que lui donna Tigrane, il avoit battu Fabius; & pressoit vivement Triarius & Sornatius, deux des Lieutenans de Lucullus dans ce païs-là.

An. 67. avant J. C. ARISTOBULE II. 3.

Lucullus (w) obtint enfin de ses soldats de sortir de leurs quartiers d'hiver, pour aller à leur secours. Mais on y arriva trop tard. Triarius avoit imprudemment hazardé une bataille, (x) où Mithridate le défit & lui tua sept-mille hommes; entre lesquels on comptoit cent-cinquante Centurions, & vingt & quatre Tribuns; ce qui rendit cette perte une des plus grandes que les Romains eussent faites depuis long-tems. Lucullus en arrivant trouva les corps morts sur le champ de bataille, (y) & ne les fit pas enterrer; ce qui aigrit encore l'esprit de ses soldats contre lui. Ensuite (z) l'esprit de revolte alla si loin, que, sans aucun égard à son caractere de Général, ils ne le traitoient plus qu'avec insolence & avec mépris; & quoiqu'il allât de tente en tente, & presque d'homme à homme, les conjurer de marcher contre Mithridate

(u) DION CASSIUS XXXV. p. 4. APPIAN. *in Mithrid.* p. 231.
(w) PLUT. *in Lucullo* p. 515.
(x) PLUT. *in Lucullo.* DION CASSIUS XXXV. p. 5. 6. APPIAN. *in Mithrid.* p. 232. CICERO *in Orat. pro Leg. Man.*

te & Tigrane, qui profitant de ces desordres & de leur inaction, avoient l'un recouvré le Pont, & l'autre ravagé la Cappadoce; il ne put jamais gagner sur eux de sortir d'où ils étoient. Tout ce qu'il en put obtenir fut qu'ils demeureroient tout l'été avec lui, mais sans bouger de leur camp ni rien entreprendre. Ils avoient avis de Rome de quelques resolutions desavantageuses pour lui, qui leur donnerent cette hardiesse. Il fut donc obligé de demeurer dans l'inaction dans son camp, pendant que l'ennemi battoit la campagne, sans qu'il lui fut possible de l'en empêcher. Ce fut là l'état mortifiant où il se trouva jusqu'à la venuë de Pompée, qu'on envoya de Rome le relever.

An. 67. avant J.C. ARISTOBULE II. 3.

Ce fut au commencement de l'année suivante qu'arriva Pompée, avec cette nouvelle commission (a) dans la Galatie. Lucullus lui remit l'Armée, & s'en retourna à Rome; laissant à son successeur les lauriers que ses victoires avoient meritez. Il (b) emporta quantité de Livres qu'il avoit ramassez dans ses conquêtes. Il en fit une Bibliotheque à Rome, qui étoit ouverte à tous les Savans & aux curieux, qu'elle attira chez lui en grand nombre: ils y étoient reçus avec toute sorte d'honnêtetez & d'agrémens.

An. 66. avant J.C. ARISTOBULE II. 4.

Pompée commença par engager dans les interêts des Romains Phraate, qui étoit monté sur

Manilia c. 9. (y) PLUT. *in Pompeio.* p. 639.

(z) DION CASSIUS XXXV. p. 6. PLUT. *in Lucullo.*

(a) PLUT. *in Lucullo* p. 516. & *Pompeio* p. 635. DION CASSIUS XXXVI. p. 22.

(b) PLUT. *in Lucullo* p. 519 ISIDOR. *Origin.* VI. 7.

An. 66. avant J C. ARISTOBULE II.

sur le trône l'année précedente. Il fit avec lui un traité & (*c*) une alliance offensive & défensive. (*d*) Il offrit aussi la paix à Mithridate; mais ce Prince se voyant sûr de l'amitié & de l'assistance de Phraate, n'en avoit point voulu entendre parler. Quand il apprit que Pompée l'avoit prévenu, il envoya pour traiter avec lui. Mais Pompée ayant demandé pour préliminaires, qu'il mît bas les armes & qu'il lui remît tous les déserteurs; peu s'en fallut qu'il n'excitât par-là une mutinerie dans l'Armée de Mithridate. Comme il y avoit quantité de déserteurs, ils ne pouvoient pas souffrir qu'on parlât de les livrer à Pompée, & le reste de l'Armée ne pouvoit consentir à se voir affoiblir par la perte de leurs camarades. Pour les appaiser Mithridate fut obligé de leur dire qu'il n'avoit envoyé ses Ambassadeurs, que pour voir en quel état étoit l'Armée Romaine; & de leur jurer qu'il ne feroit point de paix avec les Romains, ni à ces conditions ni à aucune autre. La verité étoit qu'il se trouvoit mieux en état alors de faire la guerre, qu'il ne l'avoit été il y avoit long-tems. La mutinerie des soldats de Lucullus ayant empêché ce Général Romain d'agir toute la dernière campagne, (*e*) Mithridate avoit recouvré presque tous ses Etats; & y avoit formé une bonne Armée, dont il pouvoit esperer de grands services. Il crut que le meilleur moyen de vaincre les Romains seroit de

(*c*) DION CASS. XXXVI. p. 22. *Epit.* LIVII C.
(*d*) DION CASS. ibid. APPIAN. *in Mithrid.* p. 238.
(*e*) PLUT. *in Lucullo* p. 516. & *Pompeio* p. 635. APPIAN. *in Mithrid.* DION CASS. XXXVI. p. 22. 23.

de les lasser & de leur couper les vivres. Il prit donc ce parti-là ; & évitant toûjours le combat, il se contentoit de faire le degât par tout où ils devoient aller. Cette conduite lui réussit en partie, car Pompée fut obligé par là de sortir du Pont & de la Cappadoce, & d'entrer dans l'Armenie Mineure, pour y rafraîchir ses troupes qui avoient souffert, & y prendre les provisions nécessaires. Mithridate l'y suivit dans le dessein de faire encore là le même manége. Mais (*f*) une nuit Pompée le surprit dans sa marche, le battit, & lui tua la plus grande partie de son Armée. Lui-même eut de la peine à se sauver. Il s'enfuit pour se mettre à couvert au nord des sources de l'Euphrate. Pompée pour monument de sa victoire, (*g*) fit bâtir dans l'endroit où s'étoit donnée la bataille une Ville, où il il mit les soldats blessez, malades & trop âgez, & les autres invalides ; & la nomma Nicopolis, ou *la Ville de la victoire*. Après avoir donné ses ordres pour cela, il mena le reste de l'Armée contre Tigrane dans la grande Armenie, parce qu'il étoit allié de Mithridate.

An. 66. avant J.C. ARISTOBULE II. 4.

Il le trouva en guerre avec son fils, qui portoit le même nom que lui. On a vû ci-dessus qu'il avoit épousé Cléopatre, fille de Mithridate. Il en avoit eu (*h*) trois fils, dont il en avoit fait mourir deux, sans sujet. Le troisième, pour

(*f*) PLUT. *in Pompeio* p. 636. DION CASS. XXXVI. p 24. *Epit* LIVII C. L. FLORUS III. 5. APPIAN. *in Mithrid.* p. 239. EUTROP. VI. 5. 12. OROS. VI. 4.
(*g*) DION & APPIAN. ibid. STRABO XII. p. 555.
(*h*) APPIAN. *in Mithrid.* p. 242.

An. 66 avant J.C. ARISTOBULE II. 4.

pour se dérober à la cruauté d'un pere si dénaturé, (i) se sauva chez Phraate, Roi des Parthes, dont il avoit épousé la fille. Son beaupere le ramena en Armenie à la tête d'une Armée, & ils assiégerent Artaxate; mais trouvant la place forte & pourvuë de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un long siége; Phraate lui laissa une partie de l'Armée pour continuer le siége, & s'en retourna dans ses Etats avec le reste. Tigrane le pere vint bien-tôt après fondre avec toutes ses troupes sur son fils, le battit, & le chassa du païs. Ce jeune Prince, après ce malheur, avoit dessein de se rendre auprès de Mithridate son grand-pere; mais en y allant, il apprit sa défaite; & que par conséquent il n'y trouveroit pas le secours qu'il cherchoit. Il prit donc le parti de se jetter entre les bras des Romains: (k) il entra dans leur camp, & vint supplier Pompée de le prendre sous sa protection. Pompée le reçut fort honnêtement, & fut bien aise de sa venuë. Car allant porter la guerre en Armenie, il avoit besoin d'un guide comme lui. Il se fit donc mener par lui droit à Artaxate. Tigrane (k) effrayé de cette nouvelle, & sentant bien qu'il n'étoit pas en état de résister à une Armée si puissante, prit le parti d'essayer la générosité & la clémence du Général Romain. Il lui envoya les Ambassadeurs que Mithridate lui avoit dépêchez après sa dernière défaite, (l) pour lui demander la permission de se réfugier chez lui, & du se-

cours

(i) APPIAN. ibid.
(k) PLUT, *in Pompeio* p. 636. APPIAN. & DION CASS. ibid.

cours pour rétablir ses affaires délabrées. Tigrane bien loin de lui accorder sa demande, les avoit fait arrêter, & mettre en prison, & avoit même fait mettre la tête de Mithridate à cent talens, s'il étoit trouvé dans ses Etats; sous prétexte que c'étoit lui qui avoit fait prendre les armes à son fils contre lui. Mais la véritable raison étoit, qu'il vouloit, par ce sacrifice, se rendre les Romains favorables; & ce fut pour cela qu'il leur livra ces Ambassadeurs. Il (*m*) les suivit lui-même de fort près; & sans prendre aucune précaution, il entra dans le camp des Romains, & vint mettre sa personne & sa couronne à la discrétion de Pompée & des Romains. En l'abordant il s'abaissa jusqu'à ôter sa couronne ou sa Tiare de dessus sa tête, & à se prosterner devant lui. Pompée en fut touché; & se levant de dessus son siége, il vint promptement lui donner la main, & le relever. Il lui remit aussi la couronne sur la tête, & le fit asseoir à sa droite & son fils à sa gauche. Après quoi, il le remit au lendemain, pour entendre ce qu'il avoit à lui dire; & invita le pere & le fils à souper ce soir-là avec lui. Le fils refusa de s'y trouver avec son pere; & comme il ne lui avoit donné aucune marque de respect pendant l'entrevuë, & l'avoit traité avec la même indifference qu'il auroit fait un étranger, Pompée fut fort choqué de cette conduite. Il ne négligea pourtant pas tout-à-fait ses interêts, en prenant connoissance de l'affaire de

An. 66. avant J.C. ARISTOBULE II. 4.

(*l*) PLUTARC. APPIAN. & DION CASSIUS ibid.
(*m*) PLUT. APPIAN. & DION CASS. ibid. EUTROPIUS VI. VELLEI. PATERC. II. 37.

An. 66. avant J.C. Aristobule II. 4

de Tigrane. Après avoir condamné le Roi Tigrane à payer six-mille talens aux Romains, pour les frais de la guerre qu'il leur avoit faite sans sujet, & à leur ceder toutes ses conquêtes en deça de l'Euphrate; il ordonna que ce Prince regneroit dans son ancien Royaume d'Armenie Majeure; & que son fils auroit la Gordiene & la Sophene, deux Provinces limitrophes de l'Armenie, pendant la vie de son pere, & après sa mort, tout le reste de ses Etats : en reservant pourtant au pere les trésors qu'il avoit dans la Sophene, sans lesquels il lui eût été impossible de payer aux Romains la somme que Pompée exigeoit de lui. Le pere fut fort content de ces conditions, qui lui laissoient encore une couronne. Mais le fils, qui s'étoit mis des chimeres dans la tête, ne peut goûter un Decret qui lui ôtoit ce qu'il s'étoit promis. Il en fut même si mécontent, qu'il voulut se sauver pour aller exciter de nouveaux troubles. Pompée qui se douta de son dessein, le fit garder à vuë: & quand il vit qu'il refusoit absolument de consentir que son pere retirât ses trésors de la Sophene, il le fit mettre en prison. Ensuite ayant découvert, qu'il faisoit solliciter la Noblesse d'Armenie à prendre les armes, & qu'il tâchoit d'y engager aussi les Parthes; il le mit avec ceux qu'il reservoit pour le triomphe; & après le triomphe, il le laissa en prison; au lieu que la plûpart des autres, après cette solemnité furent relâchez, & renvoyez même dans leur Patrie. Tigrane le pere quand

(n) *Epit.* Livii. CI. Plut. *in Pompeio* p. 637. Dion Cassius XXXVI. Appian. *in Mithrid.* p. 242.

quand on lui eut laissé prendre les trésors de la Sophene, paya les six-mille talens, & fit outre cela présent à l'Armée Romaine de L drachmes pour chaque simple soldat, de mille à chaque Centenier, de dix-mille à chaque Tribun; & par cette liberalité il obtint le titre d'Ami & d'Allié du Peuple Romain.

An. 66. avant J. C. ARISTOBULE II. 4.

Après avoir tout réglé en Armenie, Pompée (*n*) marcha vers le nord, à la poursuite de Mithridate. Il trouva sur les bords du Cyrus les Albaniens & les Iberiens, deux puissantes Nations d'entre la mer Caspienne & le Pont-Euxin, qui voulurent l'arrêter; mais il les battit, & obligea les Albaniens à demander la paix. Il la leur accorda, & passa l'hiver dans leur païs.

L'année suivante il se mit de fort bonne heure en campagne (*o*) contre les Iberiens. C'étoit une Nation fort guerrière, & qui n'avoit encore jamais été soumise. Elle avoit conservé sa liberté contre les Médes, les Perses, & les Macédoniens, pendant qu'ils avoient eu successivement l'Empire de l'Asie. Pompée en vint à bout, quoi qu'il s'y trouvât d'assez grandes difficultez, & les obligea de demander la paix. Il soumit aussi les Peuples de la Colchide, & fit prisonnier leur Roi Olthace, qu'il mena ensuite dans son triomphe. De là il revint sur ses pas en Albanie, pour châtier cette Nation de ce qu'elle avoit repris les armes pendant qu'il étoit aux prises avec les Iberiens & avec ceux de la Colchide. Il les battit, & en fit un grand carnage, où périt

An. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5.

(*o*) PLUT. ibid. DION CASSIUS. XXXVII. p. 29.

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

perit entr'autres Cosis frere de leur Roi (*p*) Orode, qui les commandoit. Il obligea par cette victoire le Roi Orode à acheter le renouvellement de la paix qu'il avoit faite avec eux l'année precedente par de gros présens, & en donnant ses fils en ôtage pour sûreté aux Romains qu'il l'observeroit mieux que par le passé.

Mithridate (*pp*) cependant avoit passé l'hiver à Dioscourias, (*q*) sur le Pont-Euxin, au bout de l'Isthme qui est entre cette mer & la Caspienne; & au printems (*r*) il étoit allé au Bosphore Cimmerien, (*r*) en traversant le païs de diverses Nations des Scythes, dont quelques-unes le laisserent passer de leur bon gré, & d'autres y furent contraintes par la force. Ce (*s*) Royaume du Bosphore Cimmerien est le même que nous appellons aujourdhui la Tartarie Crimée; & c'étoit alors une Province de l'Empire de Mithridate. Il l'avoit (*r*) donné en appanage à un de ses fils nommé Machare. Mais ce jeune Prince avoit été pressé si vivement par les Romains, pendant qu'ils assiégeoient Sinope, & que leur Flotte étoit maîtresse du Pont-Euxin, qui étoit entre cette Ville & son Royaume, qu'il avoit (*u*) fait la

(*p*) C'est ainsi que le nomment FLORUS, EUTROPE, & OROSIUS. Les autres l'appellent Oroise.

(*pp*) APPIAN. *in Mithrid.* p. 240.

(*q*) Voyez STRABON XI. p. 498. [dans la suite on l'appella *Sebastopolis*, & elle étoit la derniere place forte de l'Empire Romain de ce côté-là. Vide ARRIAN. *Periplum Ponti Euxini*, p. 18.]

(*r*) APPIAN. ibid. *Epit* LIVII CI. DION CASSIUS. XXXVI p. 25. STRABO XI. p. 496.

(*s*) STRABO XI.

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II.

la paix avec eux, & l'avoit observée inviolablement jusqu'alors. Il savoit bien que cette conduite déplaisoit extrêmement à son pere, & ainsi il apprehendoit fort sa présence. Pour se raccommoder avec lui, (w) il lui envoya des Ambassadeurs sur la route qui lui représenterent, que ç'avoit été la nécessité de ses affaires qui l'avoit obligé d'agir contre son inclination. Mais voyant que son pere ne se laissoit point toucher à ses raisons; il essaya de se sauver par mer, & fut pris par des Vaisseaux que Mithridate avoit fait croiser exprès sur sa route. Il aima mieux se tuër que de tomber entre ses mains.

Pompée ayant achevé la guerre dans le nord, & voyant qu'il étoit impossible de suivre Mithridate dans le païs reculé où il s'étoit retiré, ramena son Armée au midi: & (x) en passant il soumit Darius Roi des Médes & Antiochus Roi de Comagene. Il (y) vint en Syrie, & se rendit maître de tout cet Empire. (z) Scaurus réduisit la Cele-Syrie & Damas; & (a) Gabinius tout le reste, jusqu'au Tigre. C'étoient deux de ses Lieutenant Généraux. (b) Antiochus l'Asiatique fils d'Antiochus Eusebe, l'héritier de la maison des Seleucides, qui par la permission

(t) MEMNON c. 56. APPIAN ibid.
(u) *Epit.* LIVII XCVIII. PLUT. *in Lucullo* p. 507. APPIAN. & MEMNON ibid.
(w) APPIAN. & DION CASS. ibid. OROSIUS VI. 5.
(x) APPIAN *in Mithrid.* p. 244.
(y) APPIAN. ibid.
(z) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 4. *de B. Jud.* I. 5.
(a) DION CASSIUS XXXVII. p. 21.
(b) APPIAN. *in Mithrid.* JUSTIN. XL. 2. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIG. XIPHILINUS ex DIONE.

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

mission de Lucullus regnoit depuis quatre ans dans une partie de ces païs-là, dont il s'étoit saisi quand Tigrane l'abandonna; vint le prier, que par son moyen il pût être rétabli sur le trône de ses peres. Mais Pompée refusa de l'entendre & le dépouilla de tous ses Etats, dont il fit une Province Romaine. Ainsi pendant qu'on laissoit l'Armenie à Tigrane, qui avoit fait beaucoup de mal aux Romains dans le cours d'une longue guerre, on dépouilla Antiochus, qui ne peut avoir jamais fait tort, & ne méritoit point du tout le traitement qu'on lui fit. La raison qu'on en donna fut; que les Romains avoient pris toute la Syrie sur Tigrane: qu'il n'étoit pas juste qu'ils perdissent le fruit de leur victoire: qu'Antiochus étoit un Prince qui n'avoit

(c) Quelques-uns confondent cet Antiochus avec celui de Comagene; & prétendent que la Comagene lui fut donnée par Pompée, quand il lui ôta tout le reste. Mais le témoignage de l'Histoire détruit cette conjecture. [Cependant des Ecrivains célèbres prouvent solidement, que l'Antiochus Roi de Comagene, est le même Antiochus que Pompée dépouilla du Royaume de Syrie. Voyez EZECH. SPANHEIM *De Præstantia Numismat.* Tom. I. p. 411. Le Cardinal NORIS (*in Epochis Syro-Macedonum* p. 127.) & VAILLANT (*in Historia Regum Syriæ*) Plusieurs raisons confirment le sentiment de ces Auteurs. Il est certain par l'Histoire qu'Antiochus avoit divers Etats voisins de la Syrie, dans le tems de l'expedition de Pompée. Ce Général lui ôta la Syrie, mais l'Histoire ne dit point qu'on l'ait privé de tous ses autres Etats. En effet si les Romains l'eussent dépouillé de tout, au lieu de le laisser dans le païs, ils l'auroient envoyé à Rome, pour lui ôter toute occasion de remuer. Ainsi il est apparent qu'on lui laissa quelque partie de son Royaume, & que ce fut la Comagene, située au nord des frontieres de la Syrie. 2. Le nom d'Antiochus, que le premier Roi de Comagene & quelques-uns de ses successeurs ont porte, étoit

n'avoit ni le courage ni la capacité nécessaires pour défendre le païs; qu'ainsi le mettre entre ses mains seroit l'exposer aux ravages & aux courses continuelles des Juifs & des Arabes: ce que Pompée n'avoit garde de faire. Ainsi (c) Antiochus perdit sa couronne; & fut reduit à la nécessité de vivre en simple particulier. C'est en lui que finit l'Empire des Seleucides en Asie, qui avoit duré deux-cens (*) quarante-huit ans. An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

Pendant que les Romains faisoient tout ceci, il arriva de grands troubles & de grandes révolutions en Egypte & en Judée. En Egypte les Alexandrins lassez d'Alexandre leur Roi se souleverent, (d) le chasserent, & (e) appellerent Ptolemée Aulete. C'étoit un bâtard de Lathyre: car Lathyre ne (f) laissa point de fils légi-

toit particulier aux Rois de Syrie, & on ne voit pas que les Princes voisins aient pris ce nom. Ainsi il est vraisemblable que l'Antiochus de Comagene étoit de la race des Rois de Syrie. Ce Royaume de Comagene fut gouverné par Antiochus, & ensuite par ses descendans jusqu'à Vespasien. Cet Empereur dépouilla le Prince qui regnoit alors, & l'envoya à Rome où il finit ses jours avec ses deux fils. Voyez JOSEPHE (*De Bello Judaico* VII. 28. Ainsi la race des Selucides conserva jusqu'à ce tems-là l'autorité royale, & continua à reguer dans la Comagene après avoir perdu la Syrie. Voyez sur les Rois de Comagene ce qu'en dit NORIS *in Cenotaphiis Pisanis* p. 229. & *in Epochis Syro-Macedonum* p. 127.]

(*) [Il y a dans l'Anglois 258. ans; mais c'est une faute, comme il paroit par la Table Chronologique de l'Auteur.]

(d) SUETON. *in Julio Cæsare* c. 11. TROGUS *in Prol.* XXXIX.

(e) TROGUS ibid.

(f) PAUSAN. *in Atticis* p. 22. Car il dit là qu'il ne laissa d'enfans legitimes que Berenice.

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

légitime; mais il en laissa plusieurs qu'il avoit eus de ses maîtresses; & entr'autres (g) Ptolemée, après la mort de son pere eut l'Isle de Chypre & en jouït jusqu'à ce que les Romains la lui ôterent contre toute justice, comme on le verra dans la suite. Ptolemée (h) Aulete, dont nous parlons qui en étoit aussi un, eut encore le titre de *Dionysios Neos* ou *le nouveau Bacchus*: & l'un & l'autre de ces surnoms lui venoient de causes qui ne font pas beaucoup d'honneur à sa mémoire. Pour ce qui est du premier (*Aulete*, ou *le Joueur de Flute*) on le lui donna, parce (i) qu'il se picquoit si fort de bien jouer de la Flute, qu'il en voulut disputer le prix dans des Jeux publics. Pour l'autre, il le méritoit bien aussi (k) puisqu'il dansoit en habit de femme aux Bacchanales, & y faisoit toutes les extravagances que faisoient à cette Fête les femmes le plus impudiques. Il passe pour le plus efféminé de sa race, comme son grand-pere Physcon pour la plus méchant.

Alexandre ainsi chassé (m) vint trouver Pompée pour lui demander son secours pour le rétablir dans ses Etats. Il lui offrit de grands présens, & lui en promettoit encore bien d'au-

(g) TROGUS *in Prologo* XL.
(h) TROGUS ibid.
(i) STRABO XVIII. p. 796.
(k) LUCIAN *de non temere credendo calumniæ* p. 417.
(l) STRABO ibid.
(m) APPIAN. *in Mithrid.* p. 251.
(n) CICERO *in Orat.* II. *contra Rullum* c. 16.
(nn) Ibid. & SUETONIUS *in Cæsare* c. 11.
* [Les endroits qu'on cite de CICERON & de SUETONE ne prouvent rien contre le témoignage des anciens

d'autres, pour l'y porter. Mais Pompée ne voulut point se mêler de ses affaires; parce qu'elles n'étoient pas du ressort de sa commission. Ce Prince (*n*) se retira à Tyr, pour y attendre quelque conjoncture plus favorable: mais il y mourut peu de tems après. Il faut remarquer ici, que l'Astronome Ptolemée dans son Canon, ne nomme point du tout Alexandre parmi les Rois d'Egypte, & commence le regne d'Aulete à la mort de Lathyre, quoi qu'il paroisse, (*nn*) par Ciceron & par Suétone, qu'Alexandre avoit regné quinze ans * entre deux. Peut-être que comme Ptolemée Roi de Chypre eut cette Isle aussi-tôt après la mort de son pere, Aulete aussi avoit eu quelque autre partie de l'Empire d'Egypte pour sa part; & que ce sera la raison qui aura engagé cet Astronome à le marquer comme successeur immediat de Lathyre, quoi qu'il n'ait eu le tout que quinze ans après.

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

Les troubles qui arriverent en Judée, & la revolution qu'ils y produisirent, furent causez par l'ambition d'Antipater pere d'Herode. J'ai parlé de son origine. Comme il avoit été élevé à la Cour d'Alexandre Jannée, & d'Alexandra sa femme, qui regna après lui; (*o*) il

ciens Auteurs, dont on a parlé sous l'an 80. SUETONE ne nomme point le Roi d'Egypte qui fut chassé par ses sujets, & il y a lieu de croire qu'il parle de Ptolemée Aulete. Pour CICERON, il est vrai qu'il parle de la mort d'un Alexandre Roi d'Egypte, dans cette Oraison qu'il composa en l'an 63. mais il ne marque pas le tems de sa mort. La maniere dont il s'exprime, peut même faire croire, que cet Alexandre étoit mort depuis un grand nombre d'années, & non point depuis environ deux ans, comme le croit notre Auteur.]

An. 65. avant J. C. ARISTOBULE II. 5. (o) il s'empara de l'esprit d'Hyrcan leur fils aîné, dans l'esperance de s'élever par sa faveur lors qu'il parviendroit à la couronne. Mais quand il vit toutes ses mesures rompuës par la déposition d'Hyrcan, & le couronnement d'Aristobule, de qui il n'avoit rien à esperer de bon, parce qu'il avoit toûjours été contraire à ses desseins; il se mit avec toute la finesse où il excelloit, à travailler au rétablissement d'Hyrcan. Il traita pour cet effet secretement avec Arétas Roi de l'Arabie Petrée, & l'engagea à fournir une Armée à Hyrcan. Il avoit aussi, par ses intrigues au dedans du païs, quantité de Juifs prêts à se déclarer pour ce Prince. La grande difficulté étoit de faire entrer Hyrcan lui-même dans cette entreprise. Son indolence lui faisoit préferer le repos à toute autre chose, & il n'étoit susceptible d'aucun mouvement d'ambition. Il fallut donc le prendre autrement que par l'ambition. On lui fit concevoir que sa vie étoit en danger: qu'il falloit regner, ou mourir, s'il demeuroit en Judée. Il consentit à se sauver, & à se jetter entre les bras d'Arétas; qui selon le traité qu'Antipater avoit fait avec lui, (p) le ramena en Judée avec une Armée de L. mille hommes. Renforcez encore des Juifs du parti d'Hyrcan, ils en vinrent à une bataille, où ils remporterent une victoire complette sur Aristobule; le poursuivirent jusqu'à Jerusalem, & y entrerent sans opposition. Aristobule & son parti se retirerent sur la montagne du Temple, où on les assiégea. Tous les Prêtres étoient pour

(o) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 2. & *de Bell.* J. l. 5.

pour lui; mais Hyrcan avoit le Peuple de son côté. Ceci arriva pendant la solemnité de la Pâque. Aristobule ayant besoin d'agneaux & d'autres victimes pour cette Fête, traita avec les Juifs qui se trouvoient parmi les assiégeans, afin qu'ils lui en fournissent, moyennant une certaine somme d'argent. Quand ils eurent cet argent, qu'on leur fit descendre du haut de la muraille avec des cordes, ils se moquerent de lui, & furent assez impies pour dérober à Dieu les Sacrifices dont ils avoient reçu l'argent, & pour empêcher par ce sacrilege qu'on ne lui offrît ce qu'il avoit commandé dans cette Fête solemnelle. Ils ajoûterent encore un autre crime énorme à ce premier. Ils amenerent dans l'Armée un nommé Onias qui vivoit en réputation de sainteté, & qui passoit pour avoir obtenu de Dieu par ses prières de la pluye dans une grande secheresse; & concluant que ses malédictions feroient aussi efficaces que l'avoient été ses prières, ils le voulurent forcer de maudire Aristobule & tout son parti. Il resista long-tems à leurs importunitez; mais enfin voyant qu'on ne cessoit point de le tourmenter, il leva les mains au Ciel au milieu de l'Armée & poussa cette prière. „ Seigneur „ Dieu, Gouverneur de l'Univers, puisque „ ceux qui sont avec nous sont ton Peuple; „ & que ceux qui sont assiégez sont tes Prê- „ tres; veuille n'écouter les prières ni des uns „ ni des autres, contre le parti opposé." Ceux qui l'avoient amené pousserent leur rage contre lui jusqu'à le lapider; & lui ôterent ainsi cruellement

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

(p) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 3. & *de Bello J.* I. 5.

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5. lement la vie pour une action si belle & si charitable. Mais ils en furent bien-tôt punis. (q) Aristobule ayant eu avis que Scaurus étoit arrivé à Damas avec une Armée Romaine, lui fit offrir quatre-cens talens ; & l'engagea par là dans ses interêts. Hyrcan lui fit offrir une somme pareille ; mais il crut Aristobule plus en état que lui de la trouver ; & quelques autres raisons jointes à celle-là, lui firent épouser la cause d'Aristobule. Gabinius y entra aussi pour trois-cens autres qu'il lui fit promettre. Tous deux conjointement envoyerent dire à Arétas de se retirer ; & le menacerent, s'il refusoit de le faire, de tourner leur armes contre lui. Ce Prince leva donc le siége. Mais en s'en retournant dans son païs, Aristobule qui ramassa tout ce qu'il put de troupes, l'atteignit dans un endroit nommé Papyrion, le défit, & lui tua beaucoup de monde. Quantité de Juifs du parti d'Hyrcan perdirent la vie dans cette bataille, entre autres Cephalion frere d'Antipater. (r) Pompée lui-même arriva à peu près dans ce tems-là à Damas. Il s'y rendit bien-tôt des Ambassadeurs de tous les païs voisins, mais sur tout d'Egypte & de Judée. Les Rois de ces deux païs, ayant chassé leurs prédecesseurs, avoient interêt de mettre les Romains de leur côté pour se maintenir dans leur usurpation. Ceux d'Egypte lui apporterent une couronne d'or, du poids de quatre

(q) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 4. *& de B. Jud.* I. 5.
(r) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5. *& de Bello Jud.* I. 5. XIPHILINUS ex DIONE.
(s) JOSEPH. ibid.

tre-mille pièces d'or ; & ceux de Judée (t) une vigne aussi d'or, qui valoit quatre-cens talens, elle fut mise ensuite dans le Temple de Jupiter Capitolin à Rome, & l'inscription qu'on y mit portoit le nom d'Alexandre Roi des Juifs ; ce fut apparemment parce qu'on ne vouloit pas reconnoître Aristobule, qu'on y mit le nom de son pere. Pendant le séjour que fit Pompée à Damas, (u) il s'y rendit jusqu'à douze têtes couronnées, qui venoient lui faire leur cour, & qui s'y trouverent tous en même-tems.

An. 65. avant J.C. ARISTOBULE II. 5.

Mais, comme il y avoit encore dans le Pont & dans la Cappadoce plusieurs places fortes entre les mains de Mithridate, Pompée jugea à propos d'y retourner pour les réduire. Il les soumit en effet presque toutes à son arrivée : & il alla ensuite passer l'hiver à (w) Aspis, Ville du Pont. *Ciané* ou *la Ville Neuve*, étoit la plus forte de toutes ces places. Aussi étoit-ce là que Mithridate avoit ses meilleurs effets, & la plus grande partie de son trésor, parce qu'il la regardoit comme imprenable : mais elle ne le fut pas pour les Romains. Pompée la prit, & avec elle tout ce que Mithridate y avoit mis. On y trouva entr'autres choses des mémoires secrets qu'il avoit dressez lui-même ; & l'on découvrit par-là bien des choses cachées jusques-là, & bien des desseins secrets. On y trouva aussi ses mémoires de Médecine, que (y) Pom-

(t) STRABO *apud* JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5. PLINIUS XXXVII. 2. p. 698.
(u) PLUTARCH. *in Pompeio* p. 639.
(w) PLUT. ibid.
(x) STRABO XII. p. 556. PLUT. ibid.

An. 65. avant J.C. Arsitobule II. 5. (y) Pompée fit traduire en Latin par Lenée, bon Grammairien, qui étoit un de ses affranchis; & on les publia ensuite dans cette Langue. Car, entre les autres qualitez extraordinaires de Mithridate, il avoit celle d'être très-habile dans la Médecine. Il ne faut pas oublier de remarquer, que ce fut lui qui inventa le contrepoison admirable qui porte encore son nom, & dont les Médecins se sont si bien trouvez, qu'on l'employe encore aujourdhui avec succès.

An. 64. avant J.C. Aristobule II. 6. Pompée, pendant le séjour qu'il fit à Aspis, régla les affaires de tous ces quartiers-là, autant que l'état où étoient les choses le pouvoit permettre. Dès que le printems fut revenu, (a) il retourna en Syrie, pour faire la même chose. Car pour poursuivre Mithridate dans le Royaume du Bosphore, où il étoit encore retourné, il eût fallu faire le tour du Pont-Euxin avec une Armée, & traverser des païs habitez par differentes Nations Scythes, & par conséquent barbares, & même des déserts: entreprise fort dangereuse, & où l'on couroit risque de périr. Ainsi (b) tout ce que put faire Pompée fut (b) de poster de telle manière la Flotte Romaine, qu'elle empêchât tous les convois qu'on eût pû envoyer à Mithridate. Il crut par là le pouvoir reduire à la derniere nécessité, & dit, (c) en partant, qu'il laissoit à

(y) Plin. XXV. 2.
(a) Joseph. *Antiq.* XIV. 5.
(b) Dion Cassius XXXVII. Plut. *in Pompeio.*
(c) Plut. ibid.
(d) Plut. ibid.
(e) Porphyr. *in Gr.* Euseb. Scaligeri.

à Mithridate un ennemi plus redoutable que les Armées Romaines, c'étoit la faim & la nécessité. Ce qui le menoit avec tant d'ardeur en Syrie étoit la passion demesurée & ridicule qu'il avoit de pousser ses conquêtes jusqu'à la Mer Rouge. En Espagne, & avant cela, en Afrique, il avoit porté les armes Romaines jusques à l'Océan occidental, des deux côtez du Détroit de la Méditerranée. Dans la guerre contre les Albaniens, il les avoit étenduës jusques à la Mer Caspiene; il croyoit qu'il ne manquoit plus à sa gloire que de les pousser jusqu'à la Mer Rouge. En arrivant en Syrie, il déclara (*e*) Antioche & (*f*) Seleucie sur l'Oronte, Villes libres, & (*g*) continua sa marche vers Damas, d'où (*h*) il comptoit d'aller attaquer les Arabes, & de porter ses victoires jusques à la Mer Rouge.

An. 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

Mais, en passant, il fallut s'arrêter plusieurs fois pour examiner la conduite des Princes de ces quartiers-là, & pour entendre les plaintes qu'on venoit faire d'eux. Lorsque l'Empire de Syrie avoit commencé à tomber en décadence, il s'étoit élevé quantité de petits Princes, qui s'étoient cantonnez en differens endroits; & ces petits Souverains étoient pour la plûpart des tyrans qui maltraitoient cruellement les Peuples; & faisoient de terribles ravages sur les terres de leurs voisins. Pompée, en passant, les faisoit venir; & après avoir examiné

(*f*) STRABO XVI. p. 751. EUTROPIUS VI. S. 14.
(*g*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5.
(*h*) DION CASS. XXXVII. p. 36. PLUT. *in Pompeio* p. 639. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 6.

An. 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

miné leur affaire, (*i*) ou il les confirmoit dans leurs Toparchies, à condition qu'ils payeroient tribut aux Romains; ou il les déposoit; ou enfin, il en faisoit même quelquefois mourir, qui se trouvoient convaincus de grands crimes. Mais Ptolemée fils de Mennée Prince de Chalcis, le plus coupable de tous, échapa à force d'argent. Car s'étant enrichi du sang de ses sujets, & du pillage de ses voisins; il fit présent de mille talens à Pompée, & racheta par là sa vie & sa Principauté, dont il continua à jouïr encore plusieurs années après.

En arrivant en Cele-Syrie, (*k*) Antipater de la part d'Hyrcan, & Nicomede de la part d'Aristobule, s'adresserent à lui pour le faire juge du different qui étoit entre les deux freres, & pour obtenir sa protection. Pompée, après les avoir écoutez, leur parla fort honnêtement; & ordonna que les deux freres vinssent eux-mêmes l'instruire à fond de leur affaire; & qu'alors il en prendroit connoissance, & feroit ce que la justice demanderoit. Dans cette audience Nicomede fit grand tort à la cause de son maître, en faisant des plaintes de ce que Scaurus & Gabinius lui avoient extorqué l'un cccc. & l'autre ccc. talens. Cela lui en fit des ennemis; &, comme, après Pompée, c'étoient les premiers de l'Armée, ils eurent assez de crédit pour faire tort à celui qui avoit offe-

se

(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5. XIPHIL. *ex* DIONE CASSIO.
(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5.
(*l*) APPIAN. *in Mithridaticis* p. 245.

se plaindre d'eux. Mais Pompée avoit la tête trop pleine des préparatifs pour la guerre d'Arabie, pour trouver le tems de vuider ce different; & il survint un incident qui l'obligea à suspendre toutes les affaires de Syrie, & à se rendre dans le Pont.

An. 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

Avant de partir l'année d'auparavant de Syrie, (*l*) il lui étoit venu une Ambassade de la part de Mithridate qui demandoit la paix. Il faisoit proposer, qu'on lui laissât, comme à Tigrane, sa couronne héreditaire; & qu'il payeroit un Tribut aux Romains, & leur cederoit tous ses autres Etats. Pompée répondit à cela, qu'il vint donc aussi en personne, comme avoit fait Tigrane. Mithridate n'y voulut pas consentir; mais il proposa d'y envoyer ses enfans & quelques-uns de ses principaux amis. Pompée ne voulut pas s'en contenter. Les négociations se rompirent, & Mithridate se remit à faire des préparatifs de guerre avec autant de vigueur que jamais. Pompée, qui en eut avis, jugea à propos de se rendre sur les lieux pour avoir l'œil à tout. Pour cet effet il alla (*m*) passer quelque tems à Amisus, l'ancienne capitale du païs; & fit justement ce qu'il avoit desaprouvé dans la conduite de Lucullus. Il s'amusa à (*n*) partager les Etats de Mithridate en Provinces, & à distribuer les recompenses, tout comme si la guerre eût été finie. Mais Mithridate vivoit encore, & avoit alors une Armée prête à faire une terrible invasion jusques dans le cœur des Etats des Romains.

Dans

(*m*) PLUT. *in Pompeio* p. 639.

(*n*) PLUT. ibid. *Epit.* LIVII CII. STRABO XII. p. 541.

An 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

Dans la distribution des recompenses, (*o*) Pompée donna l'Armenie Mineure avec plusieurs autres Villes & païs voisins, à Dejotarus, Prince de Galatie, qui étoit toûjours demeuré attaché aux interêts des Romains pendant toute cette guerre; & lui donna le titre de Roi du païs qu'il lui donnoit, au lieu qu'auparavant (*p*) il ne portoit que celui de Tetrarque de Galatie. C'est ce même Dejotarus pour qui Ciceron fit dans la suite (*pp*) une de ses Oraisons. Il fit aussi en même tems (*q*) Archelaüs Grand-Prêtre de la Lune, qui étoit la grande Déesse des Comaniens dans le Pont; & lui donna la Souveraineté du lieu, qui contenoit bien six-mille personnes, toutes dévouées à cette Déesse. Cet Archelaüs étoit fils de celui (*r*) qui avoit commandé en chef les troupes que Mithridate avoit envoyées en Gréce dans la premiere guerre qu'il eut avec les Romains; & qui ayant été disgracié par Mithridate s'étoit retiré chez les Romains avec son fils; & ils étoient demeurez depuis fortement attachez à leurs interêts, & leur avoient rendu de grands services dans les guerres d'Asie. Le pere étant mort, on donna au fils, pour les recompenser tous deux, cette Prêtrise de Comane avec la Souveraineté qu'on y attacha. C'est celui qui par-

(*o*) STRABO XII. p. 547, EUTROP. VI.

(*p*) STRABO ibid.

(*pp*) Elle fut prononcée devant Jules César; & nous l'avons encore. La Galatie étoit autrefois gouvernée par quatre Tetrarques, dont Dejotarus étoit alors un. Pompée ajoûta tout ceci à sa Tetrarchie, sans abolir les trois autres. Mais, dans la suite, Déjotarus les engloutit toutes; &, quand Ciceron plaida sa cause, il étoit en possession de toute la Galatie. STRABO XII, p. 567.

parvint dans la ſuite à être Roi d'Egypte, comme on le dira dans ſon lieu.

Pendant le ſéjour que fit Pompée dans le Pont, (s) Arétas Roi de l'Arabie Petrée, profita de ſon abſence; & fit des courſes dans la Syrie, qui incommoderent beaucoup les habitans. (t) Pompée y revint. En paſſant, l'endroit où étoient les corps morts des Romains tuez dans la défaite de Triarius, ſe trouva ſur ſa route. Il les fit enterrer (u) avec beaucoup de ſolemnité. Cette action lui gagna le cœur des ſoldats, dont le principal dégoût pour Lucullus étoit venu de ce qu'il y avoit manqué, quand il paſſa par-là peu après cette défaite. De là Pompée continua la marche vers la Syrie, pour y executer les projets qu'il avoit formez pour la guerre d'Arabie.

Mithridate (w) mourut ſur ces entrefaites; & ce fut ſon propre fils qui le reduiſit à la néceſſité de ſe tuer lui-même. Toute eſperance d'une paix ſupportable lui étant ôtée, par le refus des ouvertures qu'il avoit fait faire à Pompée, (x) ce Prince avoit formé le hardi projet de traverſer la Pannonie, & en paſſant les Alpes, de venir attaquer les Romains dans l'Italie même, comme avoit fait Annibal. Il avoit

(q) APPIAN. *in Mithrid.* p. 251. STRABO XII. p. 558. & XVII. p. 796.

(r) PLUT. *in Sylla* p. 466.

(s) DION CASS. XXXVII. p. 36.

(t) PLUT. *in Pompeio* p. 639.

(u) PLUT. ibid.

(w) PLUT. *in Pompeio* p. 641. DION CASS. XXXVII. p. 34. APPIAN. *in Mithrid.* p. 247. 248. *Epit.* LIVII CII. L. FLORUS III 5.

(x) APPIAN. DION CASS. & L. FLORUS. ibid.

An. 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

voit pour cela engagé quantité de Scythes du voisinage dont il avoit augmenté ses troupes; & avoit envoyé des Agens en Gaule, solliciter les peuples de se joindre à lui, quand il approcheroit des Alpes. Mais, comme pour executer ce projet, il falloit faire plus de deux mille milles, & traverser le païs qu'on appelle aujourd'hui la petite Tartarie, la Podolie, la Moldavie, la Valachie, la Transilvanie, la Hongrie, la Syrie, la Carinthie, le Tirol & la Lombardie; & passer trois grandes rivieres, le Borysthene, le Danube, & le Pô: la seule idée d'une si rude & si dangereuse marche fit si grand peur à son Armée, que, pour rompre son dessein, elle conspira contre lui, & élut Pharnace son fils pour Roi. Alors se voyant abandonné de tout le monde, & que son fils même ne vouloit pas lui permettre seulement de se sauver où il pourroit, il se retira dans son appartement; & après avoir donné du poison à ses femmes, à ses concubines, & à celles de ses filles qui étoient alors auprès de lui, il en prit lui-même; mais, comme il vit qu'il ne faisoit pas son effet sur lui, il eut recours à son épée. Le coup qu'il se donna ne suffisant pas, il fut obligé de prier un soldat Gaulois, qui venoit d'enfoncer sa porte, de l'achever. Ainsi mourut ce Prince après avoir vêcu soixante & douze ans, & en avoir regné soixante. Sa grande peur étoit de tomber entre les mains des Romains, & d'être mené en triomphe. Pour pré-

(a) PLIN. VII. 24. & XXV. 2. VAL. MAX. VIII. 7. QUINTILIAN. XI. 2. AUR. VICTOR. *in Mithrid.* A. GELLIUS XVII. 17.

prévenir ce malheur, il portoit toûjours sur lui du poison, pour leur échaper par cette voye, s'il ne trouvoit pas d'autre ressource. L'apprehension qu'il eut que son fils ne le livrât à Pompée, lui fit prendre la funeste résolution qu'il executa avec tant de promptitude. On dit communément que ce qui fit que le poison qu'il prit ne le tua pas, venoit de ce qu'il avoit tant pris de son Mithridate, que son temperament en étoit devenu à l'épreuve du poison. Mais c'est une erreur : le Mithridate n'a pas cette vertu. D'ailleurs les poisons operent fort diversement, les uns en rongeant, les autres en enflammant, & d'autres d'une autre manière ; ainsi il est impossible de trouver une médecine particulière qui puisse servir d'antidote universel contre toutes sortes d'especes.

An. 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

Pour ce qui est du caractère de ce Prince, il étoit fort extraordinaire ; un genie superieur, & une ame intrepide ; une vaste étenduë d'esprit, avec beaucoup de jugement. Il avoit, avec cela, beaucoup d'acquis. Il savoit tout ce qui faisoit le savoir de ce tems-là ; & quoiqu'il eût dans ses Etats vingt-deux Nations differentes, (a) il n'y en avoit pas une dont il ne sçût assez bien la langue pour n'avoir pas besoin d'Interprête. Sa pénétration étoit si grande, que jointe à une attention continuelle à ses affaires, d'un si grand nombre de complots & de conspirations qui se firent contre lui, pas une n'échapa à sa sagacité que cette dernière où il périt. Ses (b) desseins étoient grands ; & quoique

(b) Vide DION. CASS. APPIANUM, L. FLORUM, PLUTARCHUM, aliosque,

An. 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

que presque tous ceux qu'il forma contre les Romains aient manqué, son grand cœur qui ne s'abbattoit point, le soutenoit contre tous les revers de la fortune ; & après ses pertes les plus grandes, il trouvoit toûjours des ressources que son application & son heureux genie lui fournissoient ; il revenoit sur la scene lors-qu'on s'y attendoit le moins, & paroissoit comme un autre Antée avec de nouvelles forces & une vigueur étonnante. Sa dernière entreprise fait bien voir, que quoi que la fortune l'abandonnât souvent, son courage intrepide & son genie entreprenant ne l'abandonnoient jamais. Sans la trahison de ses propres sujets, les Romains l'auroient trouvé dans sa vieillesse encore plus redoutable pour eux que jamais. Ciceron (c) dit de lui, qu'aprés Alexandre c'étoit le plus grand des Rois. Il est bien certain que les Romains n'ont jamais eu de pareil Roi en tête.

Mais d'un autre côté, ses vices n'étoient pas moins grands que ses vertus. Les principaux & les dominans étoient la cruauté, l'ambition, & l'amour. Sa cruauté parut dans le meurtre de sa mere, de son frere, de plusieurs de ses enfans, de ses amis, & des personnes les plus attachées à lui, qu'il fit mourir en differentes occasions, & quelquefois pour de fort legers sujets. Son ambition est visible dans les invasions injustes qu'il faisoit pour s'agrandir, & dans les moyens qu'il employoit, qui étoient sou-

(c) *In Lucullo, sive Academ. Quæst.* L. II. cap. I.
(d) APPIAN *in Mithrid.* p. 227, 250. PLUTARCH. *in Lucullo* p. 503. *& Pompeio* p. 638. *aliique.*

souvent la fourberie, le meurtre, ou la perfidie. Son penchant pour l'amour (*d*) paroît dans le grand nombre de femmes & de concubines qu'il avoit. Par tout où il rencontroit une belle personne, il la prenoit sous l'une de ces deux qualitez, de sorte que le nombre en étoit prodigieux. Il en avoit qu'il menoit par tout avec lui : il mettoit les autres en divers châteaux ou places fortes; où il les alloit voir quand il passoit par là, ou les faisoit venir dans les lieux où il s'arrêtoit. Mais quand il se trouvoit en danger, (*e*) il ne manquoit point d'empoisonner celles qu'il ne pouvoit pas emmener sûrement, ou de s'en défaire de quelqu'autre manière, qui ne valoit pas mieux. Il traitoit aussi de la même manière ses sœurs & ses filles, pour empêcher qu'elles ne tombassent entre les mains de l'ennemi. (*f*) Hypsicratie seule entre toutes ses femmes, l'accompagnoit par tout où il étoit obligé de se retirer par la nécessité de ses affaires. C'étoit une femme robuste, & d'un esprit mâle. Elle s'étoit fait couper les cheveux, avoit pris l'habit d'homme, & s'étoit faite au maniement des armes, & à monter les chevaux les plus fougueux. Elle étoit toûjours à son côté dans un jour de bataille : l'accompagnoit dans toutes ses expeditions, dans ses fuites, & sur tout dans la dernière, où après avoir été défait par Pompée dans l'Armenie Mineure, il fit cette rude & dan-

An. 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

(*e*) PLUT. & APPIAN. ibid. DION CASS. XXXVI. & XXXVII.

(*f*) PLUT. *in Pompeio.* p. 636. VAL. MAX. IV. 6. EUTROPIUS VI.

An 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

dangereuse retraite, au travers de plusieurs Nations Scythes, jusques à son Royaume du Bosphore Cimmerien. Pendant tout ce tems-là elle étoit tout le long du jour à cheval à côté de lui; & à la couchée, elle pensoit son cheval, & lui servoit de valet de chambre dans le logis & de palfrenier à l'écurie. Par là elle se faisoit aimer tendrement de lui. C'étoit sa consolation, son aide, & son tout, dans ses malheurs. A cause de cet esprit mâle, au lieu d'Hypsicratie qui étoit véritablement un nom de femme, il l'appelloit Hypsicrate qui étoit celui d'un homme. Mais pourtant de toutes ses femmes celle qu'il aimoit le plus étoit (g) Stratonice, la plus belle de toutes, & simple fille de Musicien. Il l'avoit mise dans le tems de sa décadence dans un château du Pont extrêmement fort, nommé Symphorium, où se trouvant en danger de se voir abandonnée, elle rendit la place à Pompée, à condition qu'on ne feroit aucun mal ni à elle, ni à un fils qu'elle avoit eu de Mithridate, en cas qu'il tombât entre les mains des Romains. Pompée non seulement lui accorda cette demande, mais il la laissa même maîtresse du château & de presque tous les effets qui s'y trouverent. Son fils Xipharès étoit alors avec son pere qui étoit encore dans le Pont. Ce cruel, pour se vanger d'elle, amene ce fils à la rive opposée d'un petit bras de mer sur lequel étoit ce château; & là, aux yeux de la mere, il le tue, & laisse son

(g) PLUT. *in Pompeio* p. 638. APPIAN. *in Mithrid.* p. 245. DION CASS. XXXVII. p. 33.
(h) PLUT. & APPIAN. ibid. (i) Ibid.

ſon corps mort ſur le ſable. Malgré ſes précautions barbares pluſieurs de ſes femmes & de ſes concubines tomberent entre les mains de Pompée pendant le cours de cette guerre, quand il prit les châteaux & les places où elles étoient gardées. L'Hiſtoire (*h*) remarque à l'honneur de ce grand homme, qu'il ne toucha à aucune, & qu'il les renvoya toutes à leurs parens ou à leurs amis, la plûpart Rois, Princes, ou grands Seigneurs de ce païs-la.

An. 64. avant J.C. ARISTOBULE II. 6.

Mithridate eut un grand nombre d'enfans de ces femmes & de ces concubines. Il fit mourir pluſieurs des garçons, ſur le moindre chagrin, & empoiſonna pluſieurs des filles, quand il ne pouvoit pas les emmener dans ſa fuite. Cependant il en tomba quelques-unes entre les mains des Romains. (*i*) Pompée emmena à Rome cinq de ſes fils, & deux de ſes filles; & les fit marcher à ſon triomphe.

Après Annibal ç'a été le plus terrible ennemi qu'ayent eu les Romains; & la guerre qu'ils eurent avec lui la plus longue qu'ils aient eſſuyée. (*k*) Juſtin la fait durer quarante-ſix ans; Appian, quarante-deux (*m*); Florus (*n*) Eutrope, quarante; & (*o*) Pline trente. Mais la vérité eſt, qu'en prenant pour le commencement de cette guerre l'invaſion de la Cappadoce qui la cauſa, & comptant de là juſques à la mort de ce Prince, il n'y a que vingt & ſept ans. Pour arrondir le nombre

Pline

(*k*) XXXVII. I.
(*l*) *In Mithridat.* p. 249.
(*m*) III. 5.
(*n*) VI.
(*o*) VII. 26.

Pline en marque trente ; & c'est lui qui aproche le plus de la vérité.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

Pompée en arrivant en Syrie alla droit à Damas, à dessein d'en partir pour commencer enfin la guerre d'Arabie. Il (p) prit connoissance de la cause d'Hyrcan & d'Aristobule qui s'y étoient rendus en personne, suivant ses ordres. Il y vint aussi quantité de Juifs demander qu'on les délivrât de la domination de l'un & de l'autre. Ils représentoient ; qu'ils ne de-„ voient pas être gouvernez par un Roi : qu'ils „ avoient accoûtumé depuis long-tems de ne „ l'être que par le Souverain Sacrificateur, qui „ sans autre titre, leur administroit la justice selon „ les Loix & les réglemens qui leur avoient été „ transmis par leurs ancêtres : qu'à la vérité „ les deux freres étoient de la race Sacerdota-„ le ; mais qu'ils avoient changé la forme du „ Gouvernement, pour une nouvelle, qui, si „ on n'y remedioit, les mettroit dans l'esclavage. Hyrcan se plaignoit, „ qu'Aristobule le dé-„ pouilloit injustement de son droit d'aînesse, „ en usurpant tout, & ne lui laissant qu'une „ petite terre pour son entretien. Il l'accusoit „ aussi de faire le mêtier de corsaire sur mer, „ & de piller ses voisins sur terre. “ Et pour confirmer ce qu'il alleguoit contre lui, il produisit près de mille Juifs, & des principaux de la Nation, qu'Antipater avoit fait venir exprès, pour appuyer par leur témoignage, ce que ce Prince avoit à dire contre son frere. Aristobule répondit à cela. ” Qu'Hyrcan avoit été „ déposé uniquement à cause de son incapa- „ cité :

(p) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 4. *& de Bello Jud.* I. 5.

„ cité: que sa nonchalance & sa paresse le rendant absolument incapable des affaires, le „ Peuple l'avoit méprisé: & que lui Aristobule avoit été obligé de prendre les rênes du „ Gouvernement, pour l'empêcher de tomber en des mains étrangeres: enfin, qu'il ne „ portoit point d'autre titre que celui qu'avoit „ eu son pere Alexandre". Et, pour preuve de ce qu'il avançoit, il produisit plusieurs jeunes gens de qualité du païs, qui parurent avec tout l'éclat que peuvent donner la magnificence & le bel air, mais qui avec leurs beaux habits & leurs manières éventées ne firent pas beaucoup de bien à sa cause. Pompée en entendit assez pour voir qu'il y avoit de la violence dans la conduite d'Aristobule; mais il ne voulut pourtant pas prononcer si-tôt, de peur qu'Aristobule irrité ne traversât ses desseins du côté de l'Arabie, qu'il avoit fort à cœur. Il renvoya donc civilement les deux freres; & leur dit qu'à son retour, après qu'il auroit soumis Arétas & ses Arabes, il passeroit par la Judée; & qu'alors, il régleroit leur affaire, & mettroit ordre à tout. Aristobule qui comprit bien la pensée de Pompée, partit de Damas brusquement, & sans lui faire la moindre civilité, revint en Judée; fit prendre les armes à ses sujets; & se mit en état de se défendre. Par cette conduite il se fit de Pompée un ennemi mortel.

Pompée se mit à faire les préparatifs pour la guerre d'Arabie. Arétas avoit jusques-là méprisé les armes Romaines; (q) mais quand il les

(q) PLUT. *in Pompeio* p. 640. DION CASS. XXXVII. p. 36. APPIAN. *in Mithridaticis* p. 244.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. I.

les vit de près, & que cette Armée victorieuse alloit entrer dans ses Etats, il envoya faire ses soumissions par une Ambassade. Pompée ne laissa pas de s'avancer jusqu'à Petra sa capitale, qu'il emporta. Arétas y fut pris. Pompée le fit d'abord garder; mais dans la suite il fut relâché, quand il eut accepté les conditions que lui imposa Pompée, qui retourna aussi-tôt après à Damas.

Il n'apprit qu'alors la manœuvre qu'avoit fait Aristobule en Judée. (r) Il y mena son Armée, trouva Aristobule posté dans le château d'Alexandrion, qui étoit à l'entrée du païs sur une haute montagne. C'étoit une place extrêmement forte, bâtie par son pere Alexandre, qui lui avoit aussi donné son nom. Pompée l'envoya sommer de descendre pour le venir trouver. Aristobule n'en avoit guéres envie; mais il se rendit enfin à l'avis de ceux qui étoient avec lui; qui redoutant une guerre avec les Romains, lui conseillerent d'y aller. Il le fit, & après une conversation qui roula sur son different avec son frere, il revint dans son château. Il fit encore le même manège deux ou trois autres fois, pour tâcher par cette complaisance de gagner Pompée, & de l'engager à décider en sa faveur. Mais de peur d'accident il ne laissoit pas de bien garnir ses places fortes, & de faire tous les autres préparatifs pour une défense vigoureuse, en cas que Pompée prononçât contre lui. Pompée, qui en eut avis, la der-

(r) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 6. PLUT. *in Pompeio* APPIAN. *in Mithrid.* DION CASSIUS XXXVII. L. FLOR. III. 5. STRABO XVI. p. 762. 763.

dernière fois qu'il y vint, l'obligea à les lui mettre toutes entre les mains en fequeftre; & lui fit figner des ordres pour cela, à tous les commandans de ces places. Ariftobule outré de la violence qu'on lui avoit faite, dès qu'il fut relâché, fe rendit en diligence à Jerufalem, & y prépara tout pour la guerre. Refolu de garder fa couronne, il fe trouvoit le jouet de deux paffions oppofées, l'efperance & la crainte. Quand il voyoit la moindre apparence que Pompée décidât en fa faveur, il employoit tous les artifices de la complaifance pour fe le rendre favorable. Quand au contraire il trouvoit la moindre raifon de foupçonner le contraire, il fuivoit une conduite oppofée. Voilà ce qui produifit le contrafte qui fe voit dans les differentes démarches qu'il fit dans toute cette affaire. Pompée le fuivit de près. Le premier endroit où il campa en allant à Jerufalem, fut Jerico, (s) où il reçut la première nouvelle de la mort de Mithridate. Elle (t) lui fut apportée par des exprès dépêchez du Pont pour lui en donner avis, & lui apporter les lettres de fes Lieutenans. Les exprès arrivant avec leurs lances couronnées de laurier, ce qui ne fe pratiquoit que lorfqu'ils venoient annoncer quelque victoire ou quelque nouvelle importante & avantageufe; l'Armée curieufe & avide de l'apprendre, qui ne faifant que commencer à former fon camp, n'avoit pas encore dreffé le Tribunal de deffus lequel le Général leur parloit, fans s'amufer à en faire un dega-

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

(s) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 6. & *de Bello Jud.* I. 5.
(t) PLUT. *in Pompeio.* p. 640.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

gazon, comme c'étoit l'ordinaire, parce qu'il auroit fallu trop de tems, en fit un à la hâte des bats de leurs voitures, sur lequel Pompée monta sans façon. Il leur apprit la mort de Mithridate, & la manière dont il s'étoit tué lui-même; & que son fils Pharnace qui lui succédoit soumettoit aux Romains & sa personne & ses Etats: que par conséquent cette guerre incommode qui avoit duré si long-tems étoit enfin terminée. Le Géneral & l'Armée allerent ensuite se rejouïr de cette bonne nouvelle, & y employerent tout le reste du jour.

Josephe (*u*) prend cette occasion du campement de Pompée à Jerico pour remarquer, que le territoire de cette Ville étoit fameux pour le Baume qu'il produisoit, qui est l'onguent du monde le plus précieux. C'est (*w*) un suc qui distille de l'arbrisseau qui porte le même nom, & qui n'a jamais plus de deux ou trois coudées de haut. A environ un pied de terre, le tronc se partage en quantité de petites branches de la grosseur d'un tuyau d'oye. On y faisoit des incisions (*x*) au mois de Juin, &

(*u*) JOSEPH. ibid.

(*w*) Voyez le Livre de RAY *des Herbes*, (en *Anglois*) XXXI. c. 23. & la description de l'Arabie par DAPPERS p. 59.

(*x*) C'est de là que lui vient le nom grec d'*Opobalsamum*; c'est-à-dire *suc*, ou *gomme*, de *baume*. Car proprement *Balsamum* signifie l'Arbre; & *Opobalsamum* le suc qui en distille; ὄπος en Grec signifiant le suc, la gomme, ou la liqueur qui distille de quelqu'Arbre que ce soit, ou même de plusieurs autres choses.

(*y*) PLIN. XII. 25.

(*z*) PLIN. ibid.

(*a*) PLINE a tiré ceci de THEOPHRASTE. Mais il l'a mal expliqué. Car ce qu'il rend *jugera*, dans le Grec est πλέθρα, & la mesure Romaine est double de la

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

& ce suc en couloit pendant ce mois-là & pendant les deux suivans. Ces incisions se faisoient avec un morceau de verre, un caillou, ou un coûteau d'os, & non pas avec du fer; (*y*) on prétend que quand on les faisoit avec du fer la plante mouroit; mais cela n'est pas vrai, à moins qu'on n'allât trop avant; & c'étoit de peur que cela n'arrivât avec un coûteau aussi tranchant que le sont ordinairement ceux de fer ou d'acier, qu'on aimoit mieux se servir de quelque autre chose qui n'étoit pas sujet au même danger. Pline dit que cet arbre ne se trouvoit (*z*) que dans la Judée; & qu'il n'y en avoit que dans deux Jardins, dont l'un étoit de vingt (*a*) arpens, & l'autre d'un peu moins encore. Aujourd'hui c'est en Egypte qu'il se trouve; & il n'y en a plus en Judée. La vérité est, que ce n'est ni la Judée ni l'Egypte qui sont le terroir naturel de cet arbrisseau, à ce que soutiennent Bellonius & Prosper Alpinus; c'est l'Arabie (*) Heureuse. La preuve qu'ils en donnent, c'est qu'en Arabie il croît sans être cultivé; au lieu qu'en Judée &

la Grecque. Car le πλέθρον des Grecs contenoit cent pieds en quarré, ou un quarré dont le côté étoit de cent pieds: & le *Jugerum* des Latins en contenoit deux, c'est-à-dire, l'espace renfermé dans un parallelograme de deux cens pieds de long sur cent de hauteur. De sorte que vingt πλέθρα Grecs ne faisoient que dix *Jugera* Latins. [Vide SALMASII *Exercitationes Plinianas* p. 411.]

(*) [AGATHARCIDES assure p. 61. que l'arbrisseau qui porte le Baume, croissoit en abondance dans l'Arabie. DIODORE DE SICILE dit la même chose après cet Auteur, dans son Livre III. p. 125. DIODORE avoit assuré dans son Livre II. p. 93. que le Baume ne croissoit qu'en Judée; & lorsqu'il a été mieux informé, il a sans doute oublié de corriger cet endroit.]

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. I.

& en Egypte on n'a jamais ouï dire qu'il y en eût ailleurs que dans les Jardins, où on en a grand soin; & que même en Egypte il dégenere avec le tems, quelque soin qu'on en prenne; de sorte qu'on est souvent obligé de renouveller le plan, en en faisant venir d'Arabie. Josephe confirme leur remarque: car il dit (*Antiq.* VIII. 2.) qu'entre autres curiositez que la Reine de Seba apporta de son païs, qui étoit dans l'Arabie Heureuse, pour en faire présent à Salomon, il y avoit une plante de Baume. Il y a apparence que ce fut de ce pied-là que vint dans la suite tout le Baume de Judée, & que Jerico se trouva le seul terroir propre pour cet arbrisseau; c'est du moins le seul où l'on marque qu'il s'en trouvât. Mais il y a long-tems que ces Jardins sont détruits; & aujourd'hui il n'y a plus de Baume en Judée. Il y en a encore beaucoup en Egypte; & c'est de là, & de l'Arabie, que vient tout celui que nous avons en Europe. Mais tout celui qui nous vient d'Egypte n'est pas produit dans le païs même; il en passe beaucoup d'Arabie à Alexandrie, que nos Marchands y achetent. J'apprends pourtant depuis peu, que la Compagnie des Indes en apporte directement d'Arabie, par la Mer Rouge, sans qu'il passe par les mains des Egyptiens. Quand il y passoit, ils le tiroient de la Mecque, Ville d'Arabie, dans le voisinage du terroir qui produit naturellement cet arbrisseau; & de là vient que dans leurs ordonnances les Médecins l'appellent *Balsamum e Mecca*. Nos Apotiquaires le nomment communément *Baume de Galaad*; parce qu'on

(a) VIII. 22. & XLVI. 2.

qu'on s'est imaginé, que le Baume de Galaad de l'Ecriture étoit la même chose, que celui qui nous vient aujourd'hui de la Mecque. Mais le mot Hébreu que nous avons rendu Baume, est *Zori* qui, suivant la remarque des Rabbins, signifie toutes sortes de gommes resineuses. Dans Jeremie (*aa*) il en est parlé comme d'une drogue que les Médecins employoient; & dans la Genese (*b*) comme d'une des choses les plus précieuses que produisît le païs de Canaan: &, dans l'un & dans l'autre endroit, il est marqué qu'il venoit de Galaad. Si ce *Zori* du Texte signifie *du Baume* tel que celui de la Mecque, il faut qu'il y en ait eu en Galaad long-tems avant qu'on en eût planté dans les Jardins de Jerico, & avant que la Reine de Seba eût apporté à Salomon la plante dont parle Josephe. Car c'étoit une des marchandises que les Ismaëlites portoient de Galaad en Egypte, quand Joseph leur fut vendu par ses freres; & Jacob en envoya en présent à Joseph en Egypte, comme une chose qui croissoit dans le païs de Canaan, quand il envoya ses autres fils acheter du bled dans ce païs-là. Pour moi je croi que ce *Zori* de Galaad, que nous rendons *Baume* dans nos traductions modernes, n'étoit pas la même chose que le Baume de la Mecque; & que ce n'étoit qu'une espece d'excellente Terebentine, dont on se servoit alors pour les blessures & pour quelques autres maux.

Pompée continua sa marche vers Jerusalem. En approchant, Aristobule qui commençoit à se repentir de ce qu'il avoit fait vint le trouver,

(*b*) XXXVII. 25. & XLIII. 2.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

ver, & tâcha de se raccommoder avec lui, en lui promettant une soumission entière, & une grosse somme d'argent pour prévenir la guerre. Pompée accepta ses offres, & envoya Gabinius à la tête d'un détachement recevoir l'argent. Mais quand ce Lieutenant Général arriva à Jerusalem, il trouva les portes fermées; & au lieu de recevoir de l'argent, on lui cria de dessus la muraille, que ceux de la Ville ne vouloient pas tenir l'accord. Pompée là-dessus, ne voulant pas qu'on se moquât de lui impunément, fit mettre dans les fers Aristobule, qu'il avoit retenu; & s'avança avec toute l'Armée devant Jerusalem. C'étoit une Ville extrêmement forte par sa situation & par les ouvrages qu'on y avoit faits; &, sans la division qui étoit au dedans, elle auroit pû resister longtems. Le parti d'Aristobule vouloit défendre la place, sur tout quand ils virent que Pompée retenoit leur Roi prisonnier. Mais ceux qui favorisoient le parti d'Hyrcan, vouloient qu'on ouvrît les portes à Pompée; & comme ces derniers faisoient le plus grand nombre, l'autre parti se retira sur la montagne du Temple; & faisant rompre les ponts du fossé & de la vallée qui l'environnoient, ils resolurent de s'y défendre. Pompée à qui on ouvrit aussi-tôt la Ville, resolut d'assiéger le Temple. Presque tout l'Ordre des Prêtres étoit dans les interêts d'Aristobule, & s'étoit renfermé avec ceux qui s'étoient saisis du Temple, pour le défendre: mais le gros du Peuple étoit dans l'autre parti, & Hyrcan leur chef fournissoit à Pompée tout

(e) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 7. & *de Bello Jud.* I. 5.

tout ce qu'il pouvoit pour pousser le siége avec vigueur. On remarqua que le nord du Temple étoit l'endroit le moins fort; cela détermina Pompée à faire de ce côté-là son attaque. Il commença pourtant par faire offrir des conditions aux assiégez; mais quand il vit qu'on les rejettoit, il poussa le siége avec la dernière vigueur. Il fit venir des beliers de Tyr, avec les autres machines dont on se servoit alors pour battre les places; & s'en servit avec toute l'adresse & la diligence possibles, pour emporter promptement la place. Elle tint pourtant trois mois entiers; & auroit encore tenu autant, & peut-être obligé les Romains à abandonner leur entreprise, sans la rigueur superstitieuse avec laquelle les assiégez observoient leur Sabbat. Il y avoit eu un tems où cette superstition avoit été poussée si loin, (*d*) que les Juifs ne vouloient seulement pas défendre leur vie ce jour-là; & si on les attaquoit, ils se laissoient tuer plutôt que de remuer seulement le bras pour parer les coups qu'on leur portoit. Mais dès le commencement des guerres des Maccabées on avoit senti l'inconvenient & la folie de cette conduite, par les malheurs qui en étoient arrivez; (*e*) & on avoit décidé, que le quatrième commandement n'exigeoit pas que l'on ne défendît pas sa vie, quand elle étoit attaquée & en danger. Mais on s'imagina, que cette décision n'alloit pas plus loin que la défense contre une attaque immediate & présente, & qu'elle n'autorisoit point à agir pour empêcher des préparatifs qui tendoient à leur ruine; & l'on crut toû-

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

(*d*) I. *Maccab.* II. 32-38. (*e*) I. *Maccab.* II. 41.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

toûjours qu'il n'étoit pas permis de travailler ce jour-là pour prévenir cette ruine, en gâtant, par exemple, les travaux de l'ennemi, ou en faisant soi-même de nouveaux ouvrages, des réparations, ou des retranchemens, pour se couvrir. (*f*) Ainsi quand on donnoit un assaut le jour du Sabbat, ils se défendoient vigoureusement; mais ils n'auroient pas remué la main pour empêcher un ouvrage, ou une nouvelle batterie de l'ennemi, ni essayé par une sortie ou autrement de la ruiner; comme ils faisoient les autres jours. Pompée qui s'en apperçut bientôt, ne fit plus donner d'assauts ce jour-là; & ordonna qu'on les employât tous entiers à pousser les ouvrages; à approcher & à dresser les machines & les batteries, pour les faire jouër ensuite avec tout l'avantage possible les autres jours contre la place: & voyant que les assiégez leur laissoient faire tranquillement ces approches & ces travaux, de peur d'enfraindre la Loi, les Romains en tirerent tout l'avantage qu'on peut bien s'imaginer. Ils comblerent les fossez dont le Temple étoit environné, approcherent leurs machines, & les posterent où ils voulurent, sans la moindre opposition; & les firent ensuite si bien jouër, qu'à la fin ils abbattirent une grosse tour, dont la chute entraîna un grand pan de muraille, & fit une brêche aussi grande qu'il la falloit pour un assaut. Cornelius Faustus fils de Sylla, dont le poste se trouva tout auprès, ne vit pas plûtôt cette ouverture, qu'il y monta avec ses gens, & entraîna

(*f*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 8. *& de B. Jud.* I. 5. STRABO XVI. p. 762. & 763. DION CASS. XXXVII. p. 36.

traîna tout le reste de l'Armée. On y fit un terrible carnage de ceux qui se trouverent dans la place: on compte qu'on y passa bien XII. mille personnes au fil de l'épée; & personne ne fut plus cruel que les Juifs même du parti contraire. Pendant tout le fracas, les cris & le desordre de cette boucherie, l'Histoire remarque, (g) que les Prêtres qui étoient alors dans le Temple occupez à faire le service, le continuerent avec un sang-froid surprenant, malgré la rage de leurs ennemis, & la douleur de voir massacrer à leurs yeux leurs parens & leurs amis; aimant mieux perdre la vie par l'épée de l'ennemi qu'ils voyoient maître de tout, que d'abandonner le service de leur Dieu. Plusieurs d'entr'eux virent mêler leur sang avec celui des Sacrifices qu'ils offroient; & l'épée de l'ennemi en fit des victimes de leur devoir. Pompée lui-même ne put s'empêcher d'admirer cette fermeté & cette constance, dont on auroit de la peine à trouver des exemples biens pareils. On fit pourtant quartier à quelques personnes; & l'on trouve parmi ces prisoniers, un cadet de Jean Hyrcan, nommé Absalom, qui ayant consenti à mener une vie privée sous la protection d'Alexandre Jannée son frere, avoit effectivement joui de cette protection, & ne s'étoit jamais mêlé d'affaires d'Etat jusques à cette occasion, qu'ayant donné sa fille en mariage à Aristobule, il s'étoit engagé dans la faction qui soutenoit ce Prince. Pompée fit executer ceux des prisonniers qui furent convaincus d'avoir contribué à allumer cette guerre, & apparemment

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

(g) JOSEPH. ibid.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1. ment que cet Absalom fut de ce nombre; car il n'en est plus parlé dans la suite; & sa qualité de beaupere d'Aristobule doit faire croire qu'il étoit un des plus engagez dans ses interêts.

Le Temple de Jerusalem fut donc pris de cette manière par les Romains, vers la fin de la première année de la CLXXIX. Olympiade, sous le Consulat de C. Antonius & de M. Tullius Ciceron; vers la St. Jean, comme on parle ordinairement, (*h*) le jour même du Jeûne qu'observoient les Juifs en mémoire de la prise de Jerusalem & du premier Temple, par Nabuchodonosor Roi de Babylone.

Dès qu'ils en furent les maîtres, Pompée avec plusieurs des hauts Officiers y entrerent; & ne se contentant pas de le regarder de la cour exterieure, (*i*) ils se firent ouvrir jusques aux endroits le plus sacrez, & entrerent non seulement dans le Lieu Saint, mais jusques dans le Lieu très-Saint, où par la Loi il n'étoit permis à personne d'entrer, qu'au Souverain Sacrificateur, une fois l'an, le jour solemnel de l'Expiation. Ce fut donc une profanation de ce saint Lieu & de la Réligion, dont les Juifs sentirent une douleur mortelle, & qui souleva plus ce Peuple contre les Romains, que tout le reste de ce qu'ils avoient souffert durant cette guerre.

Mais Pompée ne toucha point au trésor du Tem-

(*h*) Que le Temple fut pris un jour de Jeûne Solemnel, c'est un fait attesté non seulement par JOSEPHE, dans l'endroit dont il s'agit; mais aussi par STRABON XVI. p. 763. Or le Jeûne de la prise de Jerusalem par Nabuchodonosor, étoit le neuvième du mois *Tamux*, (II. *Rois* XXV. 31.) qui revient d'ordinaire vers le milieu de l'été (que

Temple, où il trouva (*k*) deux-mille talens en argent monoyé, outre la vaisselle d'or & d'argent & les autres choses précieuses; il laissa tout cela pour les usages saints auxquels il étoit destiné, & ordonna le lendemain qu'on nettoyât & qu'on purifiât le Temple, pour y continuer le service, comme à l'ordinaire. An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

Néanmoins tout ceci n'expia pas le crime qu'il avoit commis, de profaner par son entrée le saint Temple de Dieu. Son impieté fut punie. Jusques-là tout lui avoit réussi d'une manière surprenante. Son bonheur l'abandonna dans le moment même qu'il fit cette action. Il s'attira par-là la malédiction de Dieu. Rien ne lui réussit après cela. La victoire remportée sur les Juifs fut sa dernière victoire.

Ayant (*l*) ainsi mis fin à la guerre, il fit démolir les murs de Jerusalem; rétablit Hyrcan dans la Souveraine Sacrificature; le fit aussi Prince temporel des Juifs, à condition de payer un tribut aux Romains. Mais il ne voulut pas lui permettre de porter le Diadéme, ni d'étendre les limites de la Judée plus qu'elles n'étoient anciennement; car il lui ôta toutes les Villes que ses prédecesseurs avoient enlevées aux Cele-Syriens & aux Phéniciens. Il ordonna de rebâtir Gadara, qui en étoit une, que les Juifs avoient démolie depuis peu. Ce fut à la

(que nous appellons la St. Jean); plûtôt ou plus tard selon les intercalations. Mais dans leur Calendrier moderne, ils l'ont fixé au 18 de ce mois.

(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 8. *& de B. Jud.* I. 5. L. FLOR. III. 9. TACITUS *Hist.* V. 9.

(*k*) JOSEPH. ibid. CICERO *in Orat. pro Flacco*, 5. 28.

(*l*) JOSEPH. ibid.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

la requête de Demetrius un de ses Affranchis & son grand favori, qui y étoit né. Il ajoûta cette Ville, & les (*) autres qu'il leur ôta, à la Province de Syrie, (*ll*) dont il fit Scaurus Président. Il lui laissa deux Legions pour tenir le païs en bride, & s'en retourna à Rome, où il emmena Aristobule, avec Alexandre & Antigone, ses deux fils, & deux de ses filles, qu'il retenoit prisoniers pour les mener à son triomphe. Alexandre se sauva sur la route, & revint en Judée où il excita de nouveaux troubles, dont on verra l'Histoire dans la suite.

Cette même année (*m*) nâquit Octavius César, d'Attia femme d'Octavius & fille de Julie sœur de Jules-César. C'est ce même Octavius, qui adopté par son oncle lui succeda; & qui, sous le nom d'Auguste, gouvernoit ensuite l'Empire Romain avec beaucoup de bonheur & dans une profonde paix, lorsque Christ, le Prince de paix & le Sauveur du monde, revêtit la Nature humaine & naquit. Suétone, dans la vie d'Auguste (c. 94.) dit, & cite pour Auteur un certain Julius Marathus (*n*) Affranchi d'Auguste, qui avoit écrit sa vie; que, quelques mois avant la naissance de ce grand Empereur, il s'étoit rendu un Oracle dont tout le monde avoit entendu parler, qui portoit que la Nature travailloit à la production d'un Roi qui gouverneroit l'Empire Romain: que le Senat

(*) [Les autres Villes, suivant JOSEPHE, étoient Hippo, Scythopolis, Pella, Dium, Samarie, Marisse, Azot, Jamnia, Arethuse, Gaza, Joppe, Dora, & la Tour de Straton.]

(*ll*) APPIAN. *in Syr.* p. 119. *& de B. Civ.* V. p. 676. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 8. *& de Bello Jud.* I. 5.

nat effrayé avoit ordonné là-dessus qu'on n'é-levât pas un des enfans mâles qui naîtroient cette année-là. Mais que les Senateurs qui a-voient des femmes dont ils pouvoient atten-dre des enfans, dans l'esperance que l'Oracle pourroit s'accomplir dans leur famille, eurent soin d'empêcher que le Decret ne fût porté au trésor; de sorte que faute d'y avoir été en-regîtré, reçu, & mis dans les Archives, il perdit sa force & n'eut pas lieu. Si cet Ora-cle peut s'appliquer à Auguste, ce n'est qu'en qualité de type; mais le véritable accomplis-sement a été à la naissance de Christ, le Roi spirituel & le Sauveur de tout le monde, dont le tems approchoit alors.

An. 61. avant J.C. HYRCAN II. 1.

En arrivant à Amisus, dans le Pont, à son retour de Syrie, (o) on envoya à Pompée le corps de Mithridate. Pharnace y ajoûta de grands présens, pour se le rendre favorable. Il reçut les présens, mais pour le corps, (p) regardant l'inimitié comme éteinte par la mort, il lui fit tout l'honneur qui étoit dû à un si grand Roi; & l'envoya genereusement à Sinope, pour y être enterré avec ses ancêtres, les Rois de Pont, qui avoient là depuis long-tems leur sepulture ordinaire; & ordonna les sommes qu'il falloit pour lui faire des funerailles Royales. Dans ce dernier voyage (q) il prit possession de toutes les autres places, qui étoient encore restées en-tre les mains de ceux à qui Mithridate les avoit con-

(m) Sueton *in Aug.* c. 4. & 5. A. Gellius XV. 7.
(n) Suetonius *in Augusto.* c. 79.
(o) Dion Cass. XXXVII. Plut. *in Pompeio* p. 641.
(p) Dion & Plut. ibid. Appian. *in Mithrid.* p. 250.
(q) Appian. *in Mithridaticis* p. 251.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

confiées. Car quoi que par sa mort les Commandans vissent bien que tout étoit perdu, ils attendirent l'arrivée de Pompée, pour les lui remettre entre les mains à lui-même, & n'avoir point à répondre des friponneries qui se pourroient faire par des Officiers subalternes. Il trouva dans quelques-uns de ces châteaux des richesses immenses; sur tout à Telaure, où étoient les plus beaux meubles & les plus riches bijoux de Mithridate, avec son principal Arsenal. Il s'y trouva deux mille coupes d'Onyx enchassées dans de l'or, avec une si prodigieuse quantité de vaisselle de toute espece, de meubles, & d'équipages de guerre pour homme & pour cheval, qu'il fallut au Questeur, ou au Trésorier de l'Armée, trente jours entiers pour en faire l'inventaire.

Après cela, (r) Pompée accorda à Pharnace le Royaume du Bosphore, le déclara ami & allié du Peuple Romain, & s'en alla dans la Province d'Asie, passer l'hiver à Ephese. Ce fut là qu'il distribua les recompenses à son Armée victorieuse. Il donna à chaque soldat, quinze-cens drachmes; & aux Officiers, à proportion du poste qu'ils occupoient. Enfin la somme à laquelle se monterent les liberalitez qu'il fit des dépouilles de l'ennemi, alla jusqu'à seize-mille

(r) DION, PLUT. & APPIAN. ibid.
(s) PLUTARCHUS *in Pompeio* p. 642.
(t) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 9. *& de Bello Jud.* l. 6.
(*) [Pharnace, fils de Mithridate, fut le premier Roi du Bosphore; & un inconnu, fils de Rhescyporis III. le dernier. Cette Monarchie ne subsista que 264. ans, depuis l'an de Rome 691. jusqu'en 955. Voyez VAILLANT *Achæmenid. Imperium*, Tom. II.]

ze-mille talens : & il en eut pourtant encore (*s*) vingt-mille pour mettre au trésor à Rome le jour du triomphe : solemnité qui faisoit alors sa principale occupation, afin de la rendre aussi magnifique & aussi glorieuse qu'il étoit possible.

An. 63. avant J.C. HYRCAN II. 1.

(*t*) Arétas Roi d'Arabie recommença à inquieter la Syrie, quand il vit Pompée parti. Cela engagea Scaurus dans une nouvelle guerre. Ce Général s'avança trop dans ce Païs désert; & se trouva dans un extrême embarras, faute de provisions & de toutes les autres choses nécessaires à la guerre. Hyrcan & Antipater l'en tirerent. Le premier lui envoya de Judée tout ce dont l'Armée avoit besoin : & le second alla trouver Arétas & lui persuada d'acheter la paix de Scaurus pour trois-cens talens d'argent; ce qui accommoda fort les deux partis. Ensuite Scaurus fut rappellé; & (*u*) Marcius Philippus fut fait Président de Syrie en sa place.

An. 62. avant J.C. HYRCAN II. 2.

Après avoir passé l'hiver à Ephese dans les occupations que j'ai marquées, Pompée (*w*) en partit au printems; passa par les (*) Isles en Gréce, & de là à Brindes en Italie, d'où il se rendit enfin à Rome. Dans le discours qu'il fit au Senat, il lui dit; qu'il avoit fait la guerre avec (*x*) vingt & deux Rois; que l'Asie propre-

(*u*) APPIAN. *in Syriacis.* p. 119.

(*w*) PLUT. *in Pompeio.* p. 641. APPIAN. *in Mithrid.* p. 252. DION CASSIUS XXXVII.

(*) [On peut voir dans les Auteurs suivans ce qui arriva a Pompée pendant ce voyage, dans les Isles de Lesbos & de Rhodes & ce qu'il y fit. CICERO *Tusculan. Quæstionum* lib. II. 24. VELL. PATERCULUS lib. II. c. 18. PLINIUS VII. 30.]

(*x*) OROSIUS VI. 6.

An. 62. avant J. C. HYRCAN II. 2.

prement dite, qui quand elle lui fut donnée pour Province, étoit la frontiere de l'Empire Romain la plus reculée, (y) se trouvoit alors presqu'au centre par ses conquêtes, tant il avoit ajoûté de Provinces par de là. On lui decerna le triomphe pour tant de victoires. Mais comme il souhaita que ce fût le jour de sa naissance (z) qui étoit déja passé, cette solemnité fut differée jusqu'à l'année suivante.

An. 61. avant J. C. HYRCAN II. 3.

Alors, à l'âge de quarante-cinq ans, (a) il solemnisa ce triomphe pendant deux jours de suite, avec une pompe & une gloire fort extraordinaires. Il fit marcher devant lui CCCXXIV. captifs des plus distinguez, entre lesquels étoient Aristobule Roi de Judée avec son fils Antigone, Olthace Roi de Colchos, Tigrane fils de Tigrane Roi d'Arménie; & cinq fils, & deux filles de Mithridate. Il y eut (b) ceci de singulier à son triomphe, qu'à son entrée dans le Capitole, il ne fit mourir aucun de ses captifs, (c) comme le faisoient ordinairement les autres, & qu'après le triomphe il les relâcha tous, à la reserve d'Aristobule & de Tigrane, & les renvoya même dans leur païs aux dépens du Public.

Jusques ici Pompée avoit brillé, & surpassé en honneurs tous ceux de son tems; il avoit eu des succès merveilleux dans toutes ses entrepri-

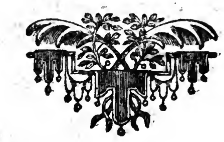
(y) PLIN. VII. 26; L. FLORUS III. 5. Cela n'étoit pourtant pas vrai alors, ni ne l'a même été dans la suite. Car l'Asie Mineure n'a jamais été le centre de l'Empire Romain. Il ne s'est jamais étendu en Orient au delà du Tigre; & à l'Occident, il alloit alors jusques à l'Ocean; & de là à l'Asie il y a plus d'une fois aussi loin que de cette Province au Tigre.

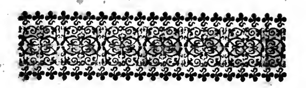
prises, & avoit très-bien mérité le surnom de Grand qui lui fut donné. Mais (*d*) il baissa dans la suite. Il perdit l'estime & le pouvoir qu'il s'étoit aquis, & mourut par des mains indignes & scelerates, dans un païs étranger, où son corps n'eut pas même l'honneur de la sepulture. J'ai déja remarqué par quelle action il s'étoit attiré cette malédiction. Ce triomphe qui termina la gloire de ce grand homme, sera aussi la fin de ce Livre.

An. 61. avant J.C. HYRCAN II. 3.

(*z*) C'est à dire le dernier de Septembre PLIN. VII. 26. & XXXVII. 2.
(*a*) PLUT. APPIAN. & DION CASSIUS ibid. PLIN. ibid. VELLEIUS PATERC. II. 40.
(*b*) APPIAN *in Mithridaticis* p. 253.
(*c*) Videas JOSEPHUM *de Bello Jud.* VII. 24.
(*d*) *Videas hac de re* PLUTARCHI *verba in Pompeio.*

Fin du Livre XIV.





HISTOIRE DES JUIFS ET DES PEUPLES VOISINS.

LIVRE QUINZIEME.

An. 60. avant J.C. HYRCAN II. 4.



Ompée, Craſſus, & Jules-Céſar (*a*) firent entr'eux un traité, par lequel ils s'engageoient à ſe ſoutenir les uns les autres dans leurs prétentions ; & par cet accord ils ſe rendirent maîtres de tout à Rome, & partagerent entr'eux toutes les Charges & tout le pouvoir de l'Etat. Cette Ligue fut la ſource des guerres civiles qui éclaterent dans la ſuite entre Pompée & Céſar, & aboutirent à la ſubverſion de l'ancien Gouvernement

(*a*) PLUTARCH. *in Pompeio* p. 643. *Craſſo* p. 551. *J. Cæſare*, p. 713. *&* *Lucullo*, p. 520. SUETON. I. 19. APPIAN. *de Bello Civil.* II. p. 433. DION CASSIUS XXXVII. p. 55.

ment de Rome; & d'un Etat Républicain firent une Monarchie, sous laquelle ce grand Empire déclina avec beaucoup plus de vîtesse qu'il n'étoit monté à son plus haut point de grandeur. Tant que Crassus vécut, il tint la balance égale entre les deux autres; mais dès qu'il fut mort, ni l'un ni l'autre ne voulut se contenter d'une partie; chacun prétendit avoir le tout. (*b*) L'un ne pouvoit souffrir de superieur, ni l'autre d'égal. L'ambition de ces deux hommes & leur avidité pour le pouvoir suprême, partagea tout l'Empire en deux factions opposées, qui produisirent la guerre la plus funeste qu'il ait jamais essuyée. C'est un mal qui ne regne que trop par tout ailleurs, comme il regnoit alors chez les Romains. Si environ trente têtes pouvoient seulement se résoudre à vivre en paix chez eux, sans entreprendre sur les droits des autres, uniquement pour la vaine gloire, qu'ils s'imaginent qui leur reviendra de leurs conquêtes, & de l'agrandissement de leur pouvoir, toute la terre seroit dans un profond repos. Mais leur ambition, leur extravagance, & leurs caprices, font qu'ils empietent continuellement les uns sur les autres; & par leurs querelles ils engagent tous ceux qui dépendent d'eux dans une infinité de malheurs. Combien de milliers d'hommes périssent tous les ans par là! On seroit tenté, en considerant tous ces malheurs, de regarder comme un problême; si le bien que le monde reçoit du Gouvernement en général, est ca-

An. 60. avant J.C. HYRCAN II. 4.

(*b*) *Nec quemquam jam ferre potest Cæsarve priorem, Pompeiusve parem.* LUCAN. I. vers 125.

An. 60. avant J.C. HYRCAN II. 4. pable de balancer les maux que font souffrir au genre humain l'entêtement, les bevuës, & la corruption de ceux qui l'ont entre les mains.

Voici le tems où florissoit Diodore de Sicile fameux Historien Grec. (c) Il étoit né à Agyrium en Sicile ; & de là vient qu'on ajoute d'ordinaire le nom de son païs au sien. Il avoit écrit une Histoire Universelle, qu'il avoit intitulée *Bibliotheque* ; & avoit employé trente ans à ramasser ses materiaux, & à en former un corps d'Histoire. Il étoit si exact & si soigneux, qu'il alla voyager exprès à ses propres frais, dans la plûpart des païs dont il fait l'Histoire, pour pouvoir en parler avec plus de certitude & de justesse. (d) Il dit luimême qu'il entreprit le voyage d'Egypte pour cela, la première année de la CLXXX. Olympiade, qui est justement l'année où nous sommes parvenus dans celle-ci, où la LX. avant Jesus-Christ, pendant que Ptolemée, surnommé Denys le Jeune, ou autrement *le Nouveau Bacchus*, y regnoit. Cette Bibliotheque contenoit quarante Livres, dont il ne nous reste que quinze ; & quelques fragmens ou quelques extraits du reste, qui se trouvent répandus dans les ouvrages des anciens qui l'avoient citée. Elle commence aux tems les plus reculez ; & il l'avoit conduite jusques à cette année. Nous avons les V. premiers entiers. Les V. qui suivent sont perdus. Les dix autres que nous avons, sont le X. l'XI. & les suivans jusqu'au XX. qui est le dernier.

(c) Vide VOSSIUM *de Historicis Græcis* II. 2.
(d) DIODORUS Lib. I. pag. 1. & suiv.

nier de ce qui nous reste; & il finit à l'an de Rome CCCCLII. sous le Consulat de M. Livius Denter, & de M. Emilius Paulus. Des vingt-cinq qui nous manquent, nous n'avons rien que les lambeaux & les extraits dont j'ai déja parlé. Si nous les avions entiers, cette excellente Histoire seroit un trésor pour les Curieux, & pour les Savans. Les cinq premiers, quoi qu'il y ait beaucoup de fabuleux, contiennent pourtant quantité de faits véritables, très-interessans & très-précieux, & qui peuvent beaucoup servir à l'éclaircissement de l'Ecriture Sainte. Les cinq qui les suivoient en devoient avoir encore beaucoup davantage: & ainsi leur perte est plus considerable que celle des vingt autres. Cet Auteur a vêcu fort long-tems; car il ne mourut que vers le milieu du regne d'Auguste. An. 60. avant J.C. HYRCAN II. 4.

Quand le tems pour lequel on avoit accordé la Syrie à Marcius Philippe fut écoulé, on envoya (e) Lentulus Marcellin de Rome pour lui succéder. Les Arabes donnerent bien de la peine à l'un & à l'autre. Cette Nation accoutumée à ne vivre presque que de brigandage, venoit souvent faire des courses dans leur Province, pendant tout le tems qu'ils la gouvernerent.

Jules-César, Consul cette année avec Bibulus, (f) contraignit son Collégue de lui laisser l'administration de toutes les affaires, & tout le pouvoir du Consulat: & s'en servit avec beaucoup d'application & d'adresse pour ses An. 59. avant J.C. HYRCAN II. 5.

(e) APPIAN. *in Syr'acis* p. 120.
(f) PLUT. *in Cæsare*. DION CASS. XXXVIII. p. 64.

An. 59. avant J.C. HYRCAN II. 5.

ses interêts. (g) Il tira de grosses sommes d'argent de divers Etats étrangers, à qui il fit accorder l'alliance des Romains; & des Rois, à qui on confirma la permission de regner. Il arracha, par exemple, à Ptolemée Aulete près de six-mille talens pour cela. Comme les droits de ce Prince étoient contestez & assez douteux, il avoit besoin d'une déclaration des Romains en sa faveur pour se maintenir dans la possession du Royaume d'Egypte, & pour s'y affermir; de sorte que pour se faire reconnoître, il fut obligé de donner à César la somme que j'ai marquée. Par ces sortes de voyes il amassa des trésors immenses, qui lui fournirent dans la suite de quoi exécuter ses projets. On peut donc marquer cette année comme le commencement & la source de sa puissance.

Le second pas fut de se faire donner, par un Plebiscite, (h) le Gouvernement de l'Illyrie & des deux Gaules Cisalpine & Transalpine, quand son Consulat seroit expiré; & cette Province lui fut assignée pour le terme de cinq ans. On lui avoit accordé en même tems, une Armée de quatre Legions pour ce Gouvernement: & c'est là que commence l'Histoire de ses Commentaires.

An. 58. avant J.C. HYRCAN II. 6.

A. Gabinius, que nous avons vû Lieutenant Général de Pompée, pendant la guerre de Mithridate, fut élu Consul pour l'année sui-

(g) SUET. *in J. Cæsare* 54.
(h) PLUT. *in Cæsare* p. 714. DION CASS. XXXVIII.
(i) CICERO *in Orat. pro domo sua, & pro P. Sextio, & de Prov. Consul.* PLUT. *in Cicerone* p. 875.

fuivante; & (*i*) par le moyen de Clodius un des Tribuns du Peuple, il obtint la Syrie pour Province. An. 58. avant J.C. HYRCAN II. 6.

Ce Clodius (*k*) étoit de la noble famille des Claudius. C'étoit un jeune homme qui avoit de grands talens, & une hardieffe furprenante à entreprendre & à executer, mais extrêmement débauché. Comme Lucullus avoit époufé une de fes fœurs, ce jeune Seigneur l'accompagna pendant qu'il eut le commandement des Armées contre Mithridate. Mais fa mauvaife conduite, & fur tout l'intrigue fcandaleufe qu'on découvrit entre lui & fa propre fœur, lui firent perdre la faveur de ce Général, & manquer le pofte auquel il vifoit. Pour fe vanger de Lucullus, il fe mit à lui débaucher fes foldats; & ce fut lui qui excita contre ce Général, la mutinerie dont nous avons parlé, qui l'empêcha abfolument d'agir la dernière année qu'il eut le commandement contre Mithridate. Comme, après cette action, il ne faifoit pas fûr pour lui où commandoit Lucullus; il fe retira dans la Cilicie, où Marcius Rex, qui la gouvernoit, lui donna le commandement de fa Flotte. Il fut battu & même pris prifonnier par les Pirates de cette côte, contre lefquels il avoit été envoyé. Il fit prier Ptolemée Roi de Chypre de lui envoyer dequoi payer fa rançon; mais ce Prince, dont l'avarice tenoit du prodige, comme on le verra par fa fin, ne lui envoya que

(*k*) PLUT. *in Pompeio*, p. 644. *Cafare*, 712. *Catone Uticenfi*, 775. *Cicerone* 874. & *Lucullo* 515. DION CASS. XXXV--XL.

An. 58. avant J. C. HYRCAN II. 6.

que deux talens, que les Pirates regarderent comme rien. Ils aimerent mieux relâcher Clodius sans rançon, que d'en prendre un si modique. De retour à Rome, il continua ses débauches ordinaires. Il débaucha encore deux autres de ses sœurs, & Pompeia femme de César. Il tâcha de se faire une entrée chez elle déguisé en femme, un jour que les principales Dames de Rome y célèbroient des mysteres, où il n'étoit permis à aucun homme d'assister. On lui en intenta même un procès, où Ciceron fut un des témoins qui déposerent contre lui; mais il corrompit ses Juges par de grosses sommes d'argent, & ne fut pas puni, comme il l'avoit mérité. Ensuite il se fit adopter par un Plebeien, renonça à sa noblesse, & se fit élire Tribun du Peuple: emploi dans lequel il fit des désordres terribles. Pour s'assurer de Gabinius le Consul, qui ne valoit pas mieux qui lui, il lui fit donner par le Peuple la Province de Syrie, où il se rendit effectivement quand l'année de son Consulat fut expirée.

Après cela, Clodius songea à se vanger, pendant que sa Charge lui en fournissoit les moyens, premièrement de Ptolemée Roi de Chypre, qui ne lui avoit pas envoyé assez d'argent pour payer sa rançon; & après cela de Ciceron, qui avoit été témoin contre lui: & il réussit à l'égard de l'un & de l'autre. (*l*) Il obtint un ordre du Peuple, de saisir le Royaume de Chypre, de déposer Ptolemée, & de con-

(*l*) PLUT. *in Cat. Utic.* p. 776. DION CASSIUS XXXVIII. p. 78. L. FLORUS III. 9 STRABO XIV. p. 84.

(*m*) TROGUS *prol.* XL. STRABO ibid. Car dans cet endroit

confisquer tous ses effets : & cela sans aucun juste sujet. (m) Ce Ptolemée étoit une bâtard de Ptolemée Lathyre, & frere de Ptolemée Aulete Roi d'Egypte. Il avoit eu cette Isle en appanage à la mort de son pere. Ses mœurs n'étoient pas plus sages que celles de son frere ; mais comme il étoit avec cela d'une avarice extrême, il avoit amassé des richesses immenses, qui furent l'unique cause de sa perte ; puisque ce fut uniquement pour les avoir, que le Peuple consentit à la proposition que lui en fit Clodius.

An. 58. avant J.C. HYRCAN II. 6.

On (n) a remarqué avec beaucoup de raison, que ce fut une des actions les plus injustes que les Romains eussent encore faites. Ptolemée avoit été reconnu pour leur ami & leur allié ; & ne leur avoit jamais fait aucun tort, ni donné aucun chagrin, qui meritât ce traitement : ce ne fut que l'avidité de s'enrichir de ses dépouilles, qui le porta à faire cette injustice criante. Le seul prétexte dont on se servit fut, qu'Alexandre le dernier Roi d'Egypte, en mourant à Tyr, avoit fait un testament, par lequel il faisoit le Peuple Romain son héritier. On décida, que le Royaume d'Egypte, & celui de Chypre qui en dépendoit, en vertu de cette donation, appartenoient aux Romains. Peu après la mort d'Alexandre, (o) on avoit mis l'affaire de cette donation sur le tapis à Rome ; & on avoit ouvert quelques avis, qui alloient

endroit il dit, que ce Ptolemée étoit frere du pere de Cléopatre la dernière Reine d'Egypte.

(n) VELLEIUS PATERC. II. 45.

(o) CICERO *in Orat. I. §. 1. & II. §. 16. in Rullum.*

An. 58. avant J.C. HYRCAN II. 6.

alloient à se saisir de l'Egypte & de l'Isle de Chypre, en vertu du testament. Mais le Senat considerant, qu'ils venoient tout fraîchement de prendre possession de la Bithynie, qui leur avoit été laissée par le testament de Nicomede; de la Cyrene & de la Libye, qui leur avoit été aussi donnée par celui d'Apion; & de réduire ces païs-là en Provinces Romaines; ils craignirent que s'ils prenoient encore l'Egypte & l'Isle de Chypre, en vertu d'une pareille donation, cela ne leur fît pas beaucoup d'honneur, & ne soulevât tout le monde contre une avidité si déclarée. Outre cela, ils crurent que ceci pourroit bien les engager dans une nouvelle guerre, qui les embarrasseroit pendant qu'ils avoient encore celle de Mithridate sur les bras. On s'étoit donc contenté pour lors de faire venir de Tyr tous les effets qu'Alexandre y avoit quand il y mourut, & on n'avoit point touché au reste. (*p*) Mais, dans cette rencontre, on renouvella ces prétentions sur la Chypre; & la vangeance de Clodius & l'avidité du Peuple firent passer le Decret, qui ordonnoit de se saisir de l'Isle & de tout ce que Ptolemée y avoit. Caton, le plus juste des Romains, fut celui qu'on députa malgré lui, pour aller l'executer. On avoit deux vûës en le chargeant de cette commission; la premiére pour colorer leur injustice, par le caractère de celui qui l'éxecutoit: & la seconde, qui étoit la principale, quoique fort secrete, étoit d'éloigner Caton; & de faciliter

(*p*) PLUT. *in Catone Utic.* p. 775. & *in Cicerone.* DION CASSIUS & STRABO ibid.

ter par là la vangeance que Clodius vouloit prendre de Ciceron. Il avoit dessein de le traduire devant le Peuple, & de lui faire faire son procès, pour avoir, sous son Consulat, fait mourir plusieurs complices de la conjuration de Catilina, en vertu d'une simple ordre du Senat, sans les formes ordinaires de la Justice. Prévoyant que Caton le traverseroit dans ce dessein, il s'avisa de cet expedient pour l'écarter: & effectivement quand il fut parti, Clodius vint à bout de son entreprise & fit bannir Ciceron d'Italie. Il passa en Gréce où il demeura seize mois jusques à son rappel.

An. 58. avant J.C. HYRCAN. II. 6.

En arrivant à Rhodes, Caton (q) fit dire à Ptolemée de se retirer paisiblement; & lui promit, s'il le faisoit, de lui procurer la Souveraine Sacrificature du Temple de Venus à Paphos, dont les revenus étoient assez considerables pour le faire subsister honnorablement; mais Ptolemée le refusa. Cependant il n'étoit pas en état non plus de se défendre contre la puissance des Romains: mais il ne pouvoit se résoudre, après avoir si long-tems porté la couronne, à vivre en simple particulier. (r) Resolu donc de teminer son regne & sa vie en même tems, il s'embarqua avec toutes ses richesses, & se mit en mer. Il avoit dessein de faire percer son Vaisseau, afin de périr ainsi avec tous ses trésors. Mais quand il vint à l'éxecution, il ne put supporter la pensée, que ses bien aimées richesses périssent ainsi, & quoi qu'il persistât toûjours dans la resolution de

(q) PLUT. *in Catone*, p. 776.
(r) VAL. MAX. IX. 4.

An. 58. avant J.C. Hyrcan. II. 6.

de périr lui-même, il ne voulut pas enveloper ses innocentes richesses dans sa ruine; & fit voir par là qu'il les aimoit plus qu'il ne s'aimoit lui-même. Il revint à terre, & les remit dans leurs magazins; & après cela, (rr) s'empoisonna & laissa tout à ses ennemis; comme s'il eût voulu les recompenser, de ce qu'ils étoient cause de sa mort. Caton les apporta l'année suivante à Rome. La somme * fut si grosse, qu'à peine, dans les plus grands triomphes, en étoit-il entré au trésor de pareille.

Pendant le séjour que Caton fit à Rhodes, (s) Ptolemée Aulete Roi d'Egypte & frere de celui de Chypre, l'y vint trouver. Sur les avis que ceux d'Alexandrie avoient eu que les Romains vouloient prendre possession de la Chypre, (t) ils avoient pressé Aulete de la demander pour la réunir à l'Egypte, comme un ancien appanage de cette couronne; & si on la lui refusoit, de leur déclarer la guerre. Aulete n'avoit pas jugé à propos de le faire, & ce refus, joint aux autres sujets plus réels qu'ils avoient de se plaindre de lui; & surtout à ses exactions pour lever l'argent dont il s'étoit servi à gagner les grands Seigneurs de Rome, avoit porté leur colere à un si haut point, qu'il (u) s'étoit crû obligé de sortir d'E-

(rr) PLUT. *in Catone* p. 777. DION CASSIUS. XXXIX. p. 101. L. FLOR. III. 9. STRABO XIV. p. 684. APPIAN. *de B. Civ.* II. p. 441. AMMIAN MARCELL. XIV. c. 8. p. 49. VAL. MAX. ibid. VELLEIUS PATERC. II. 45.

* [Suivant PLUTARQUE (*in Catone* p. 777.) cette somme montoit à près de 7000. talens en argent. Caton fit vendre publiquement tous les effets & les meubles

d'Egypte; & il s'en alloit alors à Rome implorer le secours du Sénat & solliciter son rétablissement.

An. 58. avant J. C. HYRCAN II. 6.

Dans (w) l'entretien qu'il eut là-dessus avec Caton, ce Romain blâma sa conduite, d'avoir quitté le trône, la grandeur, & les agrémens dont il jouïssoit dans ses Etats, pour aller s'exposer aux disgraces, aux peines, & au mépris, où l'état de réfugié l'exposoit. Pour ce qui est de l'esperance dont il se flattoit, de trouver du secours à Rome, il lui representa, quelles sommes il lui faudroit pour fournir aux présens qu'extorqueroient de lui les Grands de Rome, dont l'avidité étoit telle, comme il le lui dit sans façon, que quand il vendroit toute l'Egypte, il n'auroit pas encore de quoi la contenter. Il lui conseilla donc de retourner en Egypte, & de s'y raccommoder avec ses sujets; & lui offrit d'y aller lui-même l'aider de ses bons offices. Ptolemée goûtoit d'abord son avis, & il étoit resolu de le suivre; mais les mauvais conseils de ceux qui l'accompagnoient détruisoient ce qu'avoit fait Caton. Il continua son voyage; & trouva par une triste experience les choses à Rome précisement, comme Caton les lui avoit dépeintes. Il fut obligé d'y faire sa cour aux gens qui avoient le plus de credit dans la République, & d'acheter

bles précieux de Ptolemée & ne s'en reserva qu'un portrait de Zenon, fondateur de la Secte des Stoïciens dont il avoit embrassé les sentimens. Voyez PLINE lib. VII. c. 30. & lib. XXXIV. c. 8. p. 523.]

(s) PLUT. *in Catone* p. 776.

(t) DION CASS. XXXIX. p. 97.

(u) DION CASS. & PLUT. ibid. *Epit* LIVII CIV.

(w) PLUT. *in Catone*.

An. 58. avant J. C HYRCAN II. 6.

cheter leur faveur par de grosses sommes. Au bout du compte, quand il n'eut plus rien à donner, (x) on forgea un Oracle des Sibylles, qu'on prétendit qui défendoit aux Romains de lui donner du secours. Ainsi ses sollicitations, qui avoient duré une année entière, & les sommes prodigieuses qu'il avoit données, furent également inutiles; & il fut obligé de se retirer sans avoir rien obtenu.

Pendant que ceci se passoit, les Alexandrins qui virent disparoître leur Roi, sans qu'on sçût ce qu'il étoit devenu, mirent Berenice sa fille sur le trône; & envoyerent (y) offrir la couronne & Berenice à Antiochus l'Asiatique en Syrie, qui du côté de sa mere Selene étoit l'héritier mâle le plus proche. Les Ambassadeurs le trouverent mort, & revinrent.

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

A leur retour, on apprit que son frere Seleucus vivoit encore: (a) on lui envoya faire les mêmes offres, & il les accepta. Gabinius, qui venoit d'arriver dans sa Province, empêcha d'abord son voyage: mais, soit qu'il y consentît enfin, ou autrement, il partit à la fin. Comme (b) c'étoit un homme qui avoit des inclinations basses, & qui ne songeoit qu'à l'argent; (c) dont il donna entr'autres une preuve, en faisant enlever la chasse d'or où étoit le

(x) DION CASS. XXXIX. p. 98. Cet Oracle disoit; *Si le Roi d'Egypte vient vous demander du secours ne lui refusez pas votre amitié: mais ne lui donnez point de troupes. Si vous le faites, vous aurez des peines & des dangers à essuyer.*

(y) DION CASS. XXXIX. p. 97. STRABO XVII. p. 796. PORPHYR. *in Græc.* EUSEB. SCALIGERI p. 62.

(z) PORPHYRIUS ibid.

(a) PORPHYRIUS ibid. STRABO ibid.

le corps d'Alexandre ; Berenice en fut bientôt dégoûtée : & pour se défaire d'un mari si desagréable & si indigne d'elle, (d) elle le fit mourir. Elle (e) épousa ensuite Archelaus le Grand Prêtre de Comane dans le Pont, dont il a déja été parlé suffisamment. Porphyre dans Eusebe, dit que ce fut à Philippe fils de Grypus que furent faites les secondes offres de la couronne. Mais comme il y a plus de vingt-six ans qu'il n'en est parlé dans l'Histoire, il y a beaucoup d'apparence qu'il étoit mort, il y avoit déja long-tems ; & quand il auroit été au monde, il étoit trop vieux pour qu'on s'avisât de songer à lui donner cette jeune Reine ; puisqu'il y avoit quarante ans qu'il avoit succedé à son pere en Syrie. Il faut donc que celui qu'on fit venir de Syrie après la mort de l'Asiatique, fût son cadet ; car ce fut en qualité d'héritier de la couronne qu'on le demanda ; & il ne pouvoit y avoir qu'un frere de l'Asiatique à qui cette qualité convînt. (f) Les Ecrivains de ce tems-là parlent souvent d'un cadet de l'Asiatique ; mais pas un ne marque son nom. Ce que Strabon dit de Seleucus Cybiosacte prouve incontestablement que c'est lui-même. Il dit, (g) qu'on le fit venir en Egypte pour épouser Berenice, & qu'il étoit [* ou prétendoit

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

(b) SUET. *in Vespas.* c. 19. STRABO ibid.
(c) STRABO XVII. p. 794.
(d) Ibid. p. 796.
(e) STRABO ibid. & XII. p. 558.
(f) CIC *in Verrem*, IV. §. 27.
(g) XVII. p. 796.
* J'ai ajouté ces mots, parce que c'est ainsi que STRABON s'exprime.

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

doit être,] de la maison des Seleucides. Ces deux particularitez mises ensemble, prouvent que ce Seleucus est précisément un cadet de l'Asiatique ; car après la mort de ce Prince il n'y avoit plus de Seleucide que ce cadet. Ainsi quand on l'eut fait mourir, cette race se trouva éteinte; & il ne resta personne de cette maison après lui, qui survequît à la perte de l'Empire qu'elle avoit si long-tems possedé.

Alexandre le fils aîné d'Aristobule, qui s'étoit sauvé d'entre les mains de Pompée, retourna dans la Judée; (b) y forma une Armée de dix-mille hommes d'infanterie & de quinze-cens cavaliers; & s'empara d'Alexandrion, de Machérus, d'Hyrcanie, & de quelques autres châteaux, qu'il mit en état de défense en les fortifiant, & y laissant de bonnes garnisons, qui ravageoient tout le plat-païs. Hyrcan étoit trop foible pour entrer en campagne contre lui. Il auroit bien souhaité de fortifier Jerusalem, en rebâtissant les murailles que Pompée avoit démolies; mais les Romains ne voulurent pas y consentir. Il fallut donc pour se défendre contre son concurrent, avoir recours à leurs armes. Gabinius Président de Syrie & M. Antoine Général de la cavalerie sous lui, vinrent en Judée à la tête d'une grande Armée. Antipater, Pitholaüs, & Malichus les joignirent, avec les troupes Juives du parti d'Hyrcan. La bataille se donna près de Jerusalem. Alexandre y perdit trois mille hommes tuez sur la place, & trois mille autres faits pri-

(b) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 10. & *de Bello J.* I. 6.

prisonniers. Il se sauva à Alexandrion, où Gabinius le poursuivit, & l'assiégea. Mais il n'étoit pas facile d'emporter ce château situé sur une haute montagne, & bien fortifié encore par l'art. Gabinius changea le siége en blocus, y laissa quelques troupes: & alla avec le reste faire le tour du païs, pour voir en quel état il étoit. Il trouva Samarie, Azot, Gaza, Raphia, Anthedon, Jamnie, Scythopolis, Apollonie, Dora, Marissa, & plusieurs autres Villes, toutes en ruine. C'étoit l'effet des guerres des Asmonéens. Il donna ordre de les rebâtir toutes. Ensuite il revint devant Alexandrion. La mere d'Alexandre l'y vint trouver. Cette habile femme, pour prévenir les malheurs dont son mari & ses enfans étoient menacez à Rome, tâchoit par toutes sortes de voyes de se mettre bien dans l'esprit des Romains, afin de pouvoir interceder pour eux. Elle leur rendit tous les services qu'elle put par tout où elle avoit quelque pouvoir ou quelque crédit; par cette conduite elle gagna si bien Gabinius, qu'il entra dans tous ses interêts, & lui accorda tout ce qu'elle voulut. Elle fit entamer des négociations. Alexandre rendit Alexandrion & ses autres châteaux, qui furent aussi-tôt rasez, suivant l'avis qu'elle en donna elle-même, pour empêcher qu'ils ne donnassent occasion à une nouvelle guerre; il fut relâché & obtint le pardon de tout ce qu'il avoit fait.

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

Gabinius alla ensuite à Jerusalem. (*i*) Il y rétablit Hyrcan dans la Souveraine Sacrificature;

(*i*) JOSEPH. ibid.

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

ture ; mais il fit de grands changemens au Gouvernement Civil ; car il le rendit Aristocratique de Monarchique qu'il étoit. Jusques-là (*k*) le Prince avoit gouverné la Nation par le ministère de deux especes de Conseils, ou Cours de Justice ; l'une, de vingt & trois personnes, appellée le petit Sanedrin ; & l'autre de soixante & douze, qui étoit le grand Sanedrin. De la première espece il y en avoit un en chaque Ville : seulement Jerusalem, à cause de sa grandeur & de la quantité d'affaires qui y survenoient, en avoit deux, qui se tenoient en deux salles séparées. Pour le grand, il n'y en avoit qu'une pour toute la Nation ; & il tenoit ses assemblées dans le Temple, & les y avoit toûjours tenuës jusques à ce tems-là. Les petits Sanedrins prenoient connoissance de toutes les affaires qui regardoient la Justice, pour la Ville & le territoire dans laquelle ils se tenoient. Le grand présidoit sur les affaires de la Nation en général, recevoit les appels des Cours inferieures, interprêtoit les Loix, & de tems en tems faisoit de nouveaux réglemens pour les faire mieux éxecuter. (*l*) Gabinius cassa les uns & les autres ; & à leur place introduisit cinq differentes Cours, ou Sanedrins, dont chacune étoit indépendante des autres, & Souveraine dans son ressort. La première fut mise à Jerusalem, la seconde à Jerico, la troisième à Gadara, la quatrième à Amathe, & la

(*k*) Vide *Talmudis tractatum Sanhedrim*, & MAIMONIDEM *in Sanhedrim*, *aliosque de hac re Scriptores Rabbinicos* : On trouve aussi dans LIGHTFOOT le precis de tout ce qu'ils en disent. *De Templo* c. XX. §. 2. & c. XXII.

la cinquième à Sepphoris. Tout le païs fut partagé en cinq Provinces ou départemens; & chaque Province obligée d'avoir recours pour la Justice à une des Cours qu'il venoit d'établir, c'est-à-dire à celle qu'il lui avoit assignée : & les affaires s'y terminoient sans appel.

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

La tyrannie d'Alexandre Jannée avoit dégoûté les Juifs du Gouvernement Monarchique. Ils (*m*) s'étoient adressez à Pompée pour le faire abolir, quand il entra dans la discussion du démêlé des deux freres à Damas. Ce fut pour les contenter qu'il ôta (*n*) le diadême & le nom de Roi à Hyrcan, en lui rendant pourtant la Souveraineté, sous un autre nom; car il lui en laissa en effet tout le pouvoir. Mais dans cette rencontre, ils obtinrent de Gabinius de lui en ôter le pouvoir, comme l'autre lui en avoit ôté le nom: & il le fit par le changement dont je parle. En effet ce réglement transportoit tout le Gouvernement des mains du Prince entre celles des grands qui entroient dans ces cinq Cours Souveraines; & la Monarchie se trouvoit par là changée en Aristocratie. Mais dans la suite (*o*) Jules-César, en passant par la Syrie, redonna la Souveraineté à Hyrcan, & remit les choses sur l'ancien pied.

Au reste, (*p*) il y avoit parmi les Juifs une troisième espece de Sanedrin, outre les deux dont je viens de parler, à laquelle ces changemens ne toucherent point, & qui se soutint toû-

(*l*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 10. *& de Bello Jud.* I. 6.
(*m*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 5. (*n*) Ibid. XX. 8.
(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17.
(*p*) *Talmud in Sanhedrim.*

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

toûjours la même. C'étoit la *Cour de trois* qui décidoit tous les differens entre particuliers, qui rouloient sur des marchez, des ventes, des contracts, & autres pareilles affaires. Dans tous ces cas-là, une des parties choisissoit un arbitre pour juge, l'autre en choisissoit aussi un autre; & ces deux arbitres convenoient d'un troisième. Ces trois personnes ensemble faisoient une Cour, qui après avoir entendu les parties, décidoit en dernier ressort. J'ai ouï dire qu'on avoit établi quelque chose d'approchant en Danemarc; & que des affaires, qui parmi nous causent des procès dont la longueur & les fraix incommodent extrêmement les parties, s'y plaident & s'y terminent sans appel, par trois Juges choisis de la même manière; devant lesquels chacun plaide sa propre cause, & obtient bien-tôt Justice sans le secours onereux de Solliciteurs, de Procureurs, d'Avocats, ou d'autre gens de barreau. Ceci suffit pour ceux de mes Lecteurs, qui ne pouvant pas aller aux sources mêmes, ne feront pourtant pas fâchez d'avoir quelque idée des Sanedrins, ou Cours de Justice, des Juifs d'autrefois. Ceux qui en voudront savoir davantage, en trouveront un détail assez circonstancié dans la Misna au Traité des Sanedrins, & dans la Gemare sous le même titre; & dans Maimonides, Selden, Cock, & quelques autres qui ont traité cette matiere à fond.

Vers

(q) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 11. *& de Bello Jud.* I. 6.

* [JOSEPHE ne dit point qu'Aristobule se sauva alors de sa prison avec son fils; mais on peut le conjecturer d'un endroit de PLUTARQUE, où l'on voit que la garde de ces Princes avoit eté confiee au Tribun Clodius. Celui-

Vers la fin de l'année, (q) Aristobule le Roi déposé de Judée, que Pompée avoit mené dans son triomphe, & qu'il avoit retenu en prison avec son fils Antigone après ce triomphe, se sauva (*) avec son fils; & revint en Judée, où il excita de nouveaux troubles. On vint à lui en foule de toutes parts. Pitholaüs, entr'autres, qui jusques-là avoit été un des chefs du parti d'Hyrcan, & étoit alors actuellement Gouverneur de Jerusalem, sur quelque dégoût que l'Histoire ne marque point, vint lui amener mille hommes bien armez. Aristobule choisit entre ceux qui l'étoient venus trouver, ceux qui avoient des armes; en forma une Armée; & renvoya le reste chez eux. Il commença par rebâtir le château d'Alexandrion. Il y laissa ensuite une bonne garnison, & mena les huit-mille hommes qui lui restoient, à Macherus, autre château démantelé de l'autre côté du Jourdain, pour y en faire autant. Mais Gabinius détacha contre lui Sisenna son fils, accompagné d'Antoine & de Servilius, deux de ses meilleurs Lieutenans-Généraux, qui se vinrent poster entre lui & la place, & le forcerent à un combat, où il fut battu, & perdit cinq-mille hommes. Aristobule néanmoins avec un corps de mille hommes entra dans Macherus, & travailla à s'y fortifier, & à s'y défendre. Les Romains à leur l'arrivée les en chasserent bientôt. Au bout de deux jours la place fut emportée;

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

lui-ci pour chagriner Pompée, laissa échapper le jeune Tigrane fils du Roi d'Armenie, qui étoit un des prisonniers; & il est apparent qu'Aristobule & son fils s'évaderent en même tems de leur prison. PLUTARCH. *in Pompeio*, p. 645.]

An. 57. avant J.C. HYRCAN II. 7.

portée; & Ariſtobule bleſſé y fut pris, avec ſon fils Antigone. On les renvoya à Rome dans leur première priſon. Mais ſur l'avis que Gabinius donna au Senat, qu'il avoit promis à la femme d'Ariſtobule, quand elle fit rendre les châteaux, que l'on relâcheroit ſes enfans, on les relâcha en effet; & ils eurent permiſſion de retourner en Judée. Pour Ariſtobule on le retint dans les chaînes.

An. 56. avant J.C. HYRCAN II. 8.

Orode & Mithridate, fils de Phraate Roi des Parthes, (r) firent un complot; & ces parricides ôterent la vie à leur pere, après un regne d'environ douze ans. La même ambition qui leur avoit fait commettre de concert une action ſi dénaturée, cauſa entre ces deux freres une terrible querelle, pour la couronne, acquiſe par un crime ſi énorme. Orode l'aîné en prit d'abord poſſeſſion. Son frere la lui enleva, & l'obligea à ſe ſauver dans les païs étrangers. Mais il ſe rendit bien-tôt l'horreur de ſes ſujets par ſes cruautez. Surena, la première perſonne de l'Etat après le Roi même, ramena Orode, aux interêts duquel il avoit toûjours été attaché, & le remit ſur le trône. Mithridate à ſon tour fut obligé d'aller chercher retraite dans les païs étrangers. Il vint trouver Gabinius en Syrie, dans le tems qu'il ſe préparoit à porter la guerre en Arabie, & lui conſeilla de tourner ſes armes du côté des Parthes pour le rétablir. Gabinius, qui ne ſongeoit qu'à

(r) DION CASS. XXXIX. p. 116 APPIAN. *in Parth.* p. 134. 140. & *Syriac.* p. 120. PLUTARCH. *in Craſſo* p. 556.

(t) DION CASS. ibid. APPIAN. ibid PLUT. *in Anton.* p. 916.

An. 56. avant J.C. HYRCAN II. 8.

qu'à amasser des richesses, n'eut pas de peine à se déterminer à ce parti-là, parce qu'il savoit que les Parthes étoient riches, & qu'il y auroit là plus à piller qu'ailleurs. Il y mena donc l'Armée, à laquelle Mithridate servoit de guide. Mais à peine ce Romain eut-il passé l'Euphrate, qu'on lui vint faire une nouvelle proposition. C'étoit (*s*) Ptolemée Aulete le Roi d'Egypte détrôné, qui venoit muni d'une lettre de recommandation de Pompée, lui offrir dix-mille talens pour le rétablir en Egypte. La grandeur de la somme lui fit préferer cette entreprise, qui étoit beaucoup plus facile que celle où il s'engageoit à la sollicitation de Mithridate. Ainsi il repassa l'Euphrate, traversa la Palestine, & marcha droit en Egypte. Mithridate abandonné (*t*) retourna dans la Babylonie & y surprit Seleucie. Orode l'y vint assiéger, & le pressa si fort qu'il se rendit à discretion, se flattant que son frere lui laisseroit au moins la vie. Mais Orode ne considera en lui que l'ennemi, & le fit poignarder en sa présence.

Quand Gabinius fut arrivé sur la frontière d'Egypte, (*u*) il fit prendre les devans à Antoine avec la cavalerie, pour se saisir des passages, & ouvrir le chemin au reste de l'Armée. C'est-ici ce fameux Marc-Antoine, qui dans la suite sous le Triumvirat, eut la troisième partie de l'Empire Romain pendant plusieurs années.

p. 916. CICERO *in Orat. pro Rabirio Posthumo* § 8. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 11. *&* *de Bello J.* I. 6.

(*t*) JUSTIN. XLII. 2.

(*u*) PLUT. *in Antonio* p. 916.

An. 56. avant J.C. HYRCAN II. 1. nées. Il avoit suivi Gabinius en Syrie, en qualité de Général de la cavalerie, on en a même déja parlé. Il se signala dans ce poste. Comme c'étoit un jeune homme entreprenant & brave, ce fut celui qui entra le plus chaudement dans ce projet, que la plûpart des autres Officiers Généraux n'approuvoient pas. Mais Antoine appuyant le parti qui flattoit le plus l'avidité de Gabinius, l'emporta sur tous les autres. Et comme il avoit été celui qui avoit conseillé le plus fortement cette guerre; ce fut lui aussi qui y agit avec le plus de vigueur. Son premier succès fit réussir toute l'affaire. Non seulement il s'assura des passages, selon l'ordre qu'il en avoit; mais il prit même Peluse, la clef de l'Egypte de ce côté-là; & cette prise lui ouvrit toute l'Egypte.

(*w*) Hyrcan & Antipater contribuerent beaucoup à ce succès, non seulement ils fournirent à l'Armée tout ce dont elle avoit besoin dans sa marche; mais ils gagnerent les Juifs du païs d'Onion près de Peluse & les engagerent à servir les Romains; sans quoi Antoine ne se seroit pas rendu maître de cette Ville comme il fit.

(*x*) Archelaüs étoit alors Roi d'Egypte. On a vû comment on l'y avoit fait venir pour épouser Berenice après la mort de Seleucus Cybiosacte. Ce Prince avoit lié une amitié très-étroite avec Gabinius, lorsque ce dernier servoit sous Pompée dans la guerre de Mithridate; &

(*w*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 11. *& de Bello Jud.* I. 6.
(*x*) DION CASS. XXXIX. p. 117. STRABO XII. p. 558. & XVII. p. 796. PLUT. *in Anton.* LIVII *Epit.* CV.

& quand il eut obtenu le Gouvernement de la Syrie, (*p*) il vint l'y trouver du Pont, & lui aider dans ses guerres; il y lia aussi amitié avec Antoine: & sans doute que quand on lui offrit la couronne d'Egypte avec la Reine Berenice, il n'y alla qu'avec leur consentement & leur approbation. Mais leur amitié ne les empêcha pas de le venir détrôner. Celle de Gabinius n'étoit pas à l'épreuve de l'argent, & son avarice emporta sans peine la balance. An. 56. avant J.C. HYRCAN II. 8.

Dès que Gabinius apprit l'heureux succès qu'avoit eu Antoine, (*z*) il entra dans le cœur de l'Egypte. C'étoit en hiver, lors que les eaux du Nil sont fort basses; le tems le plus propre par conséquent pour en faire la conquête. Cependant Archelaüs, qui étoit brave & habile, fit pour se défendre tout ce qui se pouvoit faire: & menagea fort bien le terrain contre ses ennemis. Mais les Egyptiens, gens effeminez & lâches, toûjours prêts à se mutiner contre les ordres de la guerre, & incapables d'executer rien avec vigueur, faisoient si mal leur devoir, qu'il fut enfin accablé par les troupes Romaines bien disciplinées. Il fut tué en combattant vaillamment, après avoir fait tout ce qu'un brave homme pouvoit faire dans l'état où il avoit trouvé les choses. (*a*) Antoine se souvint, après sa mort, de l'amitié qui avoit été entr'eux. Il fit chercher son corps parmi les morts, & lui fit faire des funerailles Royales; & par cette action il gagna le cœur des Egyp- An. 55. avant J.C. HYRCAN II 9.

(*y*) STRABO XII. p. 558. & XVII. p. 796.
(*z*) DION CASS. XXXIX. PLUT. *in Antonio*. p. 117.
(*a*) PLUT. *in Antonio* p. 719.

An. 53. avant J.C. HYRCAN II. 9. Egyptiens, qui lui en sçurent gré toute sa vie. Peut-être fut-ce aussi la faveur de Gabinius qui fit, que les Romains nommerent son fils Prêtre de Comane en sa place. Belle réparation à la famille d'un homme, à qui ils avoient injustement ôté la couronne & la vie!

Archelaüs étant mort, l'Egypte fut bien-tôt soumise, & obligée de recevoir Aulete qui entra en pleine possession de ses Etats. Pour l'y bien affermir, Gabinius lui laissa quelques troupes Romaines pour la garde de sa personne. (b) Ces troupes prirent à Alexandrie les manières & les coûtumes du païs; & donnerent dans le luxe & la mollesse qui y étoient fort à la mode. Aulete (c) fit mourir sa fille Berenice, pour avoir porté la couronne pendant son exil; & ensuite il se défit de la même manière de tous les gens riches qui avoient été du parti opposé au sien. Il lui falloit ces confiscations pour lever la somme qu'il avoit promise à Gabinius, au secours de qui il devoit son rétablissement.

Gabinius n'eut pas le tems de s'amuser en Egypte, après avoir achevé ce qu'il y étoit venu faire. De grands desordres arrivez en Syrie pendant son absence, l'obligerent d'y retourner en diligence. (d) Il avoit confié le Gouvernement de cette Province à son fils Sisenna, jeune homme sans experience & absolument incapable d'un pareil emploi. Il lui avoit laissé si peu de troupes, que quand il eût été d'ailleurs assez.

(b) CÆSAR. *Comm. de B. Civ.* III. LUCAN. X. \$. 402.
(d) STRABO XVII p. 796. DION CASS. XXXIX. p. 117. PORPHYR. *in Gr.* EUSEB. SCALIGERI.

assez habile, il lui eût été impossible de rien faire. Le païs fourmilloit de brigands qui le ravageoient impunément. Pour les reprimer il eût fallu des troupes & une toute autre tête. D'un autre côté (e) Alexandre fils d'Aristobule, profitant de l'occasion, excita aussi de nouveaux troubles dans la Judée. Il y trouva de quoi former une Armée assez considerable pour battre toute la campagne ; & par tout où il trouvoit des Romains, il les sacrifioit à son ressentiment. Ceux qui lui échaperent se cantonnerent sur le mont Guarizim, où il les alla assiéger : & ce fut là que Gabinius le trouva à son retour. Ce Général voyant les troupes nombreuses qu'avoit Alexandre, employa d'abord la douceur pour les ramener. Il envoya Antipater leur offrir une amnistie, à condition qu'ils mettroient bas les armes. Il réussit effectivement à persuader à un grand nombre d'entr'eux de les quitter & de se retirer chez eux. Mais il restoit encore trente-mille hommes à Alexandre, avec lesquels il resolut de combattre Gabinius. Après une action fort opiniâtre, près du mont Tabor, Alexandre fut vaincu avec perte de dix-mille hommes ; le reste fut dispersé & prit la fuite. (f) Gabinius alla à Jerusalem ; y regla tout, comme Antipater le souhaitoit ; & ensuite marcha contre les Nabathéens qu'il soumit. Il ramena de là son Armée en Syrie ; & prépara tout pour son retour à Rome.

Pom-

(d) DION CASSIUS XXXIX. p. 116.
(e) JOSEPH. *Antiq.* XIX. 11.
(f) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 11.

An. 55. avant J.C. HYRCAN II 9.

Pompée & Craffus les Confuls de cette année, en entrant en charge (*g*) s'étoient fait donner par le Peuple, le premier, le Gouvernement de l'Efpagne & de l'Afrique, pour cinq ans; & l'autre celui de la Syrie avec les païs d'alentour, pour le même nombre d'années; avec le pouvoir d'y mener autant de troupes qu'ils jugeroient à propos de lever; & de faire la guerre fans confulter le Senat ni le Peuple; privilége que n'avoient aucuns des autres Gouverneurs de Provinces. Craffus (*h*) envoya donc un Lieutenant en Syrie pour en prendre le Gouvernement en fon nom, & le retirer des mains de Gabinius. Gabinius refufa de le lui refigner, jufqu'à ce que des ordres fuperieurs du Senat & du Peuple l'y obligerent. (*i*) Il avoit fait dans cette Province des malverfations criantes. Il n'y avoit rien que l'argent n'eût obtenu de lui; il vendoit tout. Il avoit auffi extorqué par tout, & à toutes fortes de gens, des fommes exorbitantes; & avoit employé pour cela les voyes les plus injuftes & les plus tyranniques. Les (*k*) cris que caufoient dans toute la Province fes oppreffions & fa corruption, étoient venus de tous côtez à Rome, & y avoient fait tant de bruit, que le Senat & le Peuple indignez le rappellerent pour venir rendre compte de fa conduite: mais (*l*) ce qui les avoit

(*g*) DION CASS. XXXIX. 105. *Epit.* LIV. CV. PLUT. *in Craffo*, *Pompeio*, *& Catone Utic.* APPIAN. *de B. Civ.* II.
(*h*) DION CASS. XXXIX. p. 118.
(*i*) DION CASS. ibid. CICERO *in Orat. de Prov. Conful.* §. 4. 5. *& in Orat. contra Pifonem* §. 17. 18.
(*k*) Malgré toutes ces plaintes JOSEPHE ne laiffe pas de parler de lui d'une manière fort avantageufe, tout comme

avoit le plus irritez fut son expedition d'Egypte. La Loi ne permettoit pas à un Gouverneur de sortir de sa Province, ni d'entreprendre une nouvelle guerre, sans un ordre exprès du Peuple ou du Senat. Outre qu'il y avoit alors un Oracle des Sibylles qui défendoit aux Romains de rétablir le Roi d'Egypte par des voyes de fait. Gabinius avoit donc agi contre la Loi, contre la Justice, & contre la Réligion : & le Peuple étoit si animé contre lui, qu'il l'auroit condamné sans attendre son retour, si Pompée & Crassus les Consuls ne s'y fussent opposez ; le premier par amitié pour lui ; & l'autre pour gagner l'argent qu'on lui offrit pour cela de la part du prévenu. Mais quand il fut arrivé, ce qui ne fut que l'année suivante ; on lui intenta trois procès à la fois ; le premier de Leze-Majesté ; & les deux autres de corruption & de concussion. Il se tira du premier à force d'argent, qu'il répandit abondamment parmi ses Juges. De (m) LXX. qu'ils étoient, il eut bien de la peine à en gagner assez pour qu'il se trouvât une pluralité de six pour l'absoudre. Mais il fut condamné sur les deux autres accusations, (n) & banni. Il vêcut de cette manière gueux & miserable, jusqu'à ce que César le ramena (o) pendant les guerres civiles. Presque tout l'argent qu'il avoit amassé par ses opres-

An. 55. avant J.C. HYRCAN II. 9.

me s'il s'étoit acquité honorablement des devoirs de sa Charge. *Antiq.* XIV. 11.

(l) DION CASS XXXIX. p. 118.

(m) CIC. *ad Att. IV.* 16 *& ad Quint. Frat.* III. 4.

(n) DION CASS XXXIX. p. 120.

(o) Il mourut dans ces guerres, au service de César HIRTIUS. *de B. Alex.* c. 43.

An. 55. avant J.C. HYRCAN II. 9. pressions, & par sa corruption fut employé à corrompre à son tour les autres, pour tâcher d'éviter la peine que ses crimes avoient méritée. Ainsi les sommes immenses qu'il avoit apportées de l'Orient s'en allerent comme elles étoient venuës, dans un négoce d'iniquité. Comme ç'avoit été sous son Consulat & en partie par ses intrigues & par son credit que Ciceron avoit été banni, ce grand Orateur, alors rappellé, lui fit sentir sa vengeance; & aggrava ses crimes & dans le Senat & dans le Peuple; & l'on voit encore la manière dont il s'y prit, dans quelques-unes des Oraisons qui sont parvenuës jusques à nous.

Crassus (p) entête du projet qu'il avoit formé d'une expedition dans l'Orient, pour laquelle il avoit obtenu un ordre du Peuple dès le commencement de l'année, se donnoit de grands mouvemens, vers la fin de son Consulat, pour lever des troupes & faire tous les autres préparatifs nécessaires pour son dessein. Les (q) Tribuns du Peuple, qui n'approuvoient pas cette guerre contre les Parthes, le traversoient en tout; & auroient bien voulu faire revoquer l'ordre qui l'autorisoit. Mais il employa contre eux la force, & des soldats; & il ne leur laissa de pouvoir que celui de lancer des imprécations. (r) Un d'entr'eux particulièrement en prononça d'épouvantables, en le voyant sortir de Rome à la tête de son Armée, qui

(p) PLUT. *in Crasso* p. 552.
(q) PLUT. ibid. DION CASS. XXXIX. p. 105.
(r) PLUT. & DION CASS. ibid. FLORUS III 11. VEL-

qui s'accomplirent fort exactement dans la suite.

Dès qu'il fut en Syrie, il commença à mettre en usage tous les moyens qu'il put imaginer pour contenter l'avidité prodigieuse qu'il avoit d'amasser. Comme le Temple de Jerusalem passoit pour être fort riche, (*s*) il s'y rendit avec des troupes, pour enlever ces richesses. Eléazar étoit alors Trésorier du Temple. Entr'autres choses que ce Prêtre avoit en garde, il y avoit un lingot d'or qui pesoit trois-cens mines du païs. Pour le mieux cacher, il avoit fait faire un trou dans une poutre, & l'y avoit mis; & cette poutre étoit au-dessus de l'entrée du Lieu-Saint dans le très-Saint; & le Voile, qui séparoit l'un d'avec l'autre, y étoit suspendu. Voyant bien que Crassus avoit dessein de piller le Temple, il tâcha de composer avec lui. Il lui proposa donc de se contenter de ce lingot; & lui dit qu'il le lui donneroit, à condition qu'il ne toucheroit point au reste. Crassus y consentit; & jura, si on le lui donnoit, de ne pas prendre autre chose. Eléazar alla aussi-tôt tirer ce lingot de sa cache & le lui mit entre les mains. Mais le perfide Crassus ne l'eut pas plûtôt, qu'il oublia tous ses sermens; & enleva non seulement les deux-mille talens où Pompée n'avoit pas voulu toucher, mais tout ce qu'il y avoit de riche dans le Temple, qui se monta à huit-mille autres talens. De sorte que son pillage sacrilege lui va-

An. 54. avant J.C. HYRCAN II. 10.

VELLEIUS PATERC. II. 46. APPIAN. *in Parthicis* p. 136. & *de B. Civ.* II. p. 428. CICERO *de Divin* I. c. 16.

(*s*) JOSEPH. *Antiq* XIV. 10. & *de Bello Jud.* I. 6.

An. 54. avant J.C. HYRCAN II. 10.

valut la somme de dix-mille talens, qui font plus de deux millions Sterling.

Ayant là de quoi fournir aux fraix de la guerre contre les Parthes, (*t*) il fit faire un pont de bateaux sur l'Euphrate, le passa, & entra sur leurs terres, sans autre sujet de guerre, que l'envie insatiable de s'enrichir du pillage d'un païs qui passoit pour être extrêmement opulent. Les Romains, (*u*) sous Sylla, & ensuite sous Pompée, avoient fait la paix & plusieurs traitez avec eux. On ne s'étoit jamais plaint d'aucune infraction ni d'aucune autre injustice, qui pût donner un juste sujet de guerre. Ainsi les Parthes ne s'attendoient à rien moins qu'à une pareille invasion; & n'étant point sur leurs gardes, ils n'avoient rien de prêt à y opposer. Crassus (*w*) fut donc maître de la campagne, & parcourut, comme il voulut, la plus grande partie de la Mésopotamie. Il prit aussi sans opposition plusieurs Villes; & s'il eût sçû profiter de l'occasion, il lui eût été facile de percer jusqu'à Seleucie & à Ctesiphon, de s'en emparer, & de se rendre maître encore de toute la Babylonie aussi bien que de la Mésopotamie. Mais au lieu de pousser sa pointe, dès que l'automne fut venuë, il repassa l'Euphrate; & mit ses troupes en quartier d'hiver dans les Villes de la Syrie. Il ne laissa dans ses conquêtes que sept-mille hommes d'infanterie avec mille chevaux, pour garder les places qu'il avoit prises: & donna ainsi le tems aux Parthes de former l'Armée

(*t*) PLUT. *in Crasso* p. 553. DION CASS XL. p. 125.
(*u*) L. FLORUS III. 11.
(*w*) DION CASSIUS XL. p. 126. PLUT. *in Crasso* p. 553.

l'Armée qui l'accabla la campagne suivante. An. 54. avant J.C. HYRCAN II. 10.
Au lieu de prendre soin, au moins pendant l'hiver, que l'on exerçât bien la milice en Syrie, & que l'on fît tous les autres préparatifs de guerre nécessaires; il négligea tout cela, pour s'amuser à faire le mêtier d'un Partisan au lieu de celui d'un Général d'Armée; & ne s'occupa que de l'examen des revenus de la Province, & du soin de les porter aussi haut qu'il étoit possible; & à imaginer tous les autres moyens de s'enrichir. Le Temple de Jerusalem ne fut pas le seul sur lequel il exerça ses sacrileges; il en fit autant à tous ceux de la Province, où il y avoit quelque chose qui en valoit la peine; & sur-tout à Hierapolis, où il y avoit un Temple très-ancien dédié à la Déesse de Syrie nommée (x) Atargetis, dont le trésor étoit très-riche, parce que c'étoit un amas qui s'y étoit fait pendant plusieurs Siécles. Il l'enleva tout entier; & son avidité alla si loin que, de peur qu'il ne lui en échapât la moindre chose; il employa un tems fort considerable à en dresser lui-même un inventaire & à faire tout peser en sa présence. La derniére fois qu'il sortit de ce Temple, son fils qui marchoit devant donna par mégarde du pied contre le seuil de la porte, tomba & fit tomber son pere qui le suivoit. On regarda dans la suite cet accident comme un prognostic de leur ruine prochaine dans la bataille contre les Parthes; où effectivement le fils périt le premier, & le pere le suivit de bien près.

Dès

553. APPIAN. *in Parthicis* p. 137.
(x) Voyez ce qui a été dit de cette Déesse au Livre XII. sous l'an 163.

An. 53. avant J.C. HYRCAN II. 11.

Dès que (*y*) la saison le permit, Crassus retira ses troupes de leurs quartiers, & se mit en campagne. Les Parthes, qu'il avoit pris au dépourvû l'année d'auparavant, parce qu'ils ne s'attendoient à rien moins qu'à la guerre, avoient eu le tems pendant l'hiver d'assembler une fort grosse Armée pour lui faire tête. Mais avant d'entrer en action, Orode leur Roi envoya des Ambassadeurs à Crassus, lui demander pourquoi il lui faisoit la guerre. Toute la réponse qu'il en reçût fut, qu'il le lui feroit savoir quand il seroit à Seleucie. On vit bien qu'il ne restoit que la voye des armes. Orode partagea ses troupes; & s'en alla en personne avec une partie vers les frontières de l'Armenie: il envoya l'autre, dont il donna le commandement à Surena, dans la Mésopotamie. Ce Général reprit, en y rentrant, plusieurs des places dont Crassus s'étoit rendu maître l'année d'auparavant. Les Romains de ces garnisons, qui se sauverent, vinrent remplir le camp des relations effrayantes qu'ils faisoient du nombre, de la puissance, & de la force des ennemis: & le portrait qu'ils en firent jetta l'épouvante non seulement dans l'esprit du soldat, mais dans celui des Généraux même, à qui le courage commença à manquer. Cassius entr'autres, Questeur de Crassus, & la seconde personne de l'Armée, ce Cassius qui fut dans la suite un des principaux acteurs de l'assassinat de Jules-César, conseilloit à Crassus de s'arrêter un peu; & de bien peser la chose, avant que de s'engager plus avant. Artabaze, ou Artavasde, car son

(*y*) DION CASS. PLUTARCH. & APPIAN. ibid.

ſon nom ſe trouve écrit de ces deux differen- An. 53.
tes manières, arriva auſſi au camp juſtement avant J.C. HYRCAN
dans ce tems-là. C'étoit le nouveau Roi d'Ar- II 11.
menie, qui venoit tout fraîchement de ſucceder à Tigrane ſon pere. Il amenoit un corps de ſix-mille hommes de cavalerie, qui étoient ſes gardes du Corps. Il dit à Craſſus, qu'il avoit outre cela dix-mille cuiraſſiers, & trente-mille hommes d'infanterie à ſon ſervice. Mais il lui conſeilla de ſe donner bien garde de mener ſon Armée dans les plaines de la Méſopotamie; & lui dit qu'il falloit entrer dans la Parthie par l'Armenie. Les raiſons dont il appuioit cet avis étoient; que l'Armenie étant un païs de montagnes, la cavalerie des Parthes, qui faiſoit preſque toutes leurs troupes, leur ſeroit abſolument inutile: qu'en prenant cette route, il auroit ſoin de fournir à l'Armée tout ce dont elle auroit beſoin. Au lieu qu'en prenant celle de la Méſopotamie, les convois manqueroient, & on auroit toûjours une puiſſante Armée en tête, dans toutes les marches qu'il faudroit faire pour percer juſqu'au centre des Etats de l'ennemi: que dans ces plaines la cavalerie auroit tous les avantages poſſibles contre eux: enfin qu'il faudroit traverſer pluſieurs déſerts sablonneux, où l'on pourroit ſe trouver fort embarraſſé faute d'eau & de vivres. L'avis étoit ſans doute excellent. Mais Craſſus aveuglé par la Providence, qui vouloit punir le ſacrilege qu'il avoit commis en pillant le Temple de Jeruſalem, mépriſa tout ce qu'on lui put dire; & dit à Artabaze, qu'ayant laiſſé quantité de braves Romains en garniſon dans les places qu'il avoit priſes l'année précédente, il falloit de néceſſité

An. 53. avant J.C. HYRCAN II. 11.

cessité qu'il prît cette route, pour les dégager; que pour les troupes qu'il lui offroit, il les acceptoit, & souhaitoit qu'il les lui amenât au plûtôt. L'esperance de ce puissant secours fut une des choses qui le déterminerent, contre l'avis des plus sages de son Conseil, à continuër son dessein. Ainsi, sans perdre de tems, & même sans attendre les Arméniens, il passa l'Euphrate à Zeugma, & rentra avec son Armée dans la Mésopotamie. Mais Artabaze à son retour, ayant trouvé Orode sur les frontières de ses Etats avec une puissante Armée, fut contraint de demeurer chez lui pour les défendre; & ne put par conséquent donner à Crassus le secours qu'il lui avoit promis.

Quand on fut en Mésopotamie, (z) Cassius conseilloit de s'approcher au moins de quelqu'une des Villes où l'on avoit garnison, pour y faire un peu reposer l'Armée, & avoir le tems d'apprendre au vrai le nombre des ennemis, leur force, & quelle manœuvre ils faisoient: ou, si Crassus n'approuvoit pas ce conseil, de marcher le long de l'Euphrate vers Séleucie; parce qu'en gardant toûjours cette riviere à côté de lui, il ôtoit à la cavalerie des Parthes la possibilité de l'enveloper; & qu'avec la Flotte qui le suivroit, on pourroit toûjours tirer de la Syrie les provisions & les autres choses dont l'Armée pourroit avoir besoin. Mais pendant qu'il pesoit cet avis, & qu'il étoit prêt à s'y rendre, il survint un fourbe Arabe qui eut l'adresse de lui faire goûter un plan tout op-

(z) PLUT. *in Crasso* p. 554. APPIAN. *in Parth.* p. 135. DION CASSIUS XL. p. 129.

opposé, & qui n'avoit d'autre but que de le perdre, comme il fit. Cet Arabe étoit un chef de Tribu dans son païs, les Grecs leur donnoient le nom de Phylarques, & les Arabes d'aujourd'hui les nomment *Sheques*. Il avoit autrefois servi sous Pompée, & étoit connu de plusieurs des soldats Romains, qui le regardoient comme ami. Surena le trouva tout propre par cet endroit, & par son adresse, à jouër le rôle qu'il lui donna. En effet, il conduisit si habilement l'affaire, qu'il fit donner Crassus dans le panneau; & fut la principale cause de sa ruine & de celle de l'Armée Romaine. Les Auteurs anciens (*a*) ne lui donnent pas tous le même nom; mais sans nous arrêter à démêler ici le véritable, dès qu'il vit Crassus, il trouva le secret de le dégoûter du sage conseil que lui avoit donné Cassius. Il lui fit accroire que les Parthes ne soutiendroient pas la vuë de l'Armée Romaine; & que, pour obtenir une victoire complette, il n'avoit qu'à marcher droit à eux & à se présenter: & s'offrit à lui servir de guide, pour l'y mener par le plus court chemin. Crassus ébloui par sa flatterie, & trompé par un homme qui savoit donner un tour specieux à ce qu'il proposoit, accepta le parti; se laissa conduire dans les plaines de la Mésopotamie: & malgré les instantes prières de Cassius & de quelques autres, qui soupçonnerent le dessein de ce traître, & qui prioient Crassus de ne le pas suivre plus avant, & de se reti-

(*a*) DION CASSIUS le nomme *Augarus* ou *Abgarus*: PLUTARQUE, *Ariamnes*: FLORUS *Mazeres*: & APPIEN, *Acbarus*.

An. 53. avant J.C. HYRCAN II. 11.

retirer vers les montagnes, où la cavalerie des Parthes ne pourroit pas lui faire grand mal, malgré les exprès que lui envoya Artabaze, pour lui donner les mêmes conseils. Il étoit si entêté de cet Arabe, & si fort ébloui par ses mensonges adroits, qu'il continua de le suivre, jusqu'à ce qu'il l'eût conduit dans un désert sabloneux où les Parthes avoient sur lui tout l'avantage possible. Alors ce traître s'échappa, & vint rendre compte à Surena de ce qu'il avoit fait.

Ce Général ne manqua pas l'occasion qu'il avoit si habilement ménagée. Il vint fondre sur lui, & le défit. P. Crassus, le fils du Général, & un très-grand nombre d'autres Romains furent tuez dans cette action; & le reste qui prit la fuite, se jetta dans Carres, l'ancienne Charan de l'Ecriture, & l'endroit le plus proche de celui où s'étoit donnée la bataille. Ils y resterent encore tout le jour suivant. Mais la nuit d'après, Crassus qui voulut se tirer de là, prit encore pour guide un autre traître nommé Andromaque, qui le conduisit dans des marais pleins de fondrières, où Surena l'attrapa, & le tua, avec quantité d'autres Romains de la première qualité. Cassius l'avoit d'abord accompagné dans sa retraite. Mais voyant qu'il s'étoit mis une seconde fois entre les mains d'un traître, il retourna sur ses pas à Carres; & se sauva de là en Syrie avec un corps de cinq-cens chevaux, par une fort belle & fort brave retraite.

Cette défaite de Crassus fut le plus terrible coup

(b) PLUT. *in Crasso* p. 564.
(c) DION CASSIUS XL. p. 132. OROSIUS VI. 13.

coup que les Romains eussent souffert depuis An. 53. avant J.C.
la bataille de Cannes. On leur y (*b*) tua vingt- HYRCAN
mille hommes, & il y en eut dix-mille de pris. II. 11.
Le reste se sauva par differens chemins en Armenie, en Cilicie, & en Syrie; & (*c*) de ces débris il se forma encore une Armée dans la suite en Syrie, dont Cassius prit le commandement, & avec laquelle il empêcha ce païs-là de tomber entre les mains du vainqueur.

Crassus avoit fait bien des fautes dans tout le cours de cette guerre: & quoique souvent on les lui montrât assez-tôt pour les prévenir, il avoit toûjours été sourd à tous les bons conseils; & n'avoit voulu suivre que ses chimeres, qui le firent enfin périr miserablement. Ce fut une infatuation que Dieu lui envoya, pour le punir du sacrilege qu'il avoit commis à Jerusalem.

Orode (*d*) étoit alors en Armenie, où il venoit de conclure la paix avec Artabaze. Ce dernier, au retour des exprès qu'il avoit envoyez à Crassus, voyant que par les mesures qu'il prenoit, les Romains étoient infailliblement perdus, s'accommoda avec Orode; & en donnant une de ses filles à Pacore son fils, il cimenta de nouveau l'amitié entr'eux par cette alliance. Pendant qu'ils étoient assis au festin des nôces, on leur apporta la tête & une main de Crassus, que Surena lui avoit fait couper, & qu'il envoyoit pour preuve de sa victoire. La joye redoubla à cette vuë; & l'on prétend (*e*) qu'on fit verser de l'or fondu dans la bouche de cette tête, pour se moquer de la soif in-

(*d*) PLUT. *in Crasso* p. 564.
(*e*) DION CASS. XL. p. 133. L. FLOR. III. 11.

An. 53. avant J.C. HYRCAN II. 11. insatiable qu'il avoit toûjours euë de ce métal.

Surena ne jouït pas long-tems du plaisir de sa victoire. Son maître jaloux de sa gloire, & du credit qu'elle lui donnoit, (*f*) le fit mourir peu de tems après. Ce Surena (*g*) étoit un grand homme. A l'âge de trente ans il avoit une habileté consommée, & il passoit en valeur, tous ceux de son tems. C'étoit, outre cela, l'homme le mieux fait, & de la taille la plus avantageuse. Pour les richesses, le credit & l'autorité, il en avoit aussi plus que personne; & c'étoit sans difficulté le premier sujet qu'eût le Roi des Parthes. Sa naissance lui donnoit le privilége de mettre la couronne sur la tête du Roi, quand on le sacroit: & ce droit étoit depuis long-tems héréditaire dans sa maison. Quand il voyageoit il avoit toûjours mille chameaux à porter son bagage; deux-cens chariots pour ses femmes & ses concubines; & pour sa garde, mille cavaliers armez de pied en cap, outre un grand nombre d'autres armez plus legerement, & ses domestiques qui alloient bien au nombre de dix-mille. Mais toute cette grandeur, toutes ces belles qualitez, & les services importans qu'il avoit rendus, ne lui sauverent pas la vie. Le tyran dont il dépendoit, la lui ôta; & il fut la victime de l'ingratitude & de la jalousie de son maître.

An. 52. avant J.C. HYRCAN II. 12. Les Parthes croyant, après la défaite de l'Armée Romaine, trouver la Syrie sans défense, (*h*) vinrent pour en faire la conquête. Mais Cas-

(*f*) PLUT. *in Crasso* p. 565. (*g*) PLUT. ibid. p. 556.
(*h*) DION CASS. XL. p. 133.
(*i*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 11. *& de Bello J.* I. 6.

Caſſius qui avoit formé une Armée des débris de l'autre, les reçut avec tant de vigueur, qu'ils furent obligez de repaſſer honteuſement l'Euphrate ſans rien faire. Ils n'avoient amené qu'une fort petite Armée, parce qu'ils avoient cru ne trouver aucune oppoſition: mais quand ils virent qu'ils avoient à faire à une toute autre eſpece d'homme que Craſſus; & qu'il avoit trop de troupes pour eſperer de le forcer, ils ſe retirerent dans le deſſein de revenir l'attaquer avec une Armée plus nombreuſe. Caſſius cependant alla à Tyr, & après avoir mis ordre aux affaires de la Province de ce côté-là, il marcha vers la Judée, & aſſiégea Tarichée, Ville ſituée ſur la côte méridionale du Lac de Geneſaret, où s'étoit enfermé Pitholaüs avec les reſtes de la faction d'Ariſtobule, dont il avoit depuis peu embraſſé le parti. Caſſius emporta la place, & mit dans l'eſclavage toutes les perſonnes qui s'y trouverent, excepté Pitholaüs qu'il fit executer, de l'avis d'Antipater, comme le plus ſûr moyen d'abbatre la faction à la tête de laquelle il s'étoit mis. Après cela il obligea Alexandre fils d'Ariſtobule de demander la paix, qu'il lui accorda, & marcha vers les bords de l'Euphrate contre les Parthes qui menaçoient d'une autre invaſion.

An. 52. avant J.C. HYRCAN II. 12.

On aſſigna pour Provinces Conſulaires, à M. Calpurnius Bibulus (*k*) la Syrie, & à M. Tullius Ciceron (*l*) la Cilicie. Ce Bibulus étoit le même qui avoit été Conſul avec Jules-Céſar,

An. 51. avant J.C. HYRCAN II. 13.

(*k*) DION CASS. XL. p. 134.
(*l*) PLUT. *in Cicerone* p. 878. CIC. *ad Fam.* III. 2.

An. 51. avant J C HYRCAN II. 13.

César. Ciceron se rendit bien-tôt dans la sienne: mais Bibulus s'amusant à Rome, Cassius continuoit toûjours à gouverner en Syrie, & bien en prit aux Romains; car les affaires demandoient en ce païs-là un homme d'une toute autre capacité que n'étoit Bibulus. Pacore (*m*) fils d'Orode Roi des Parthes, dès le commencement du printems avoit passé l'Euphrate à la tête d'une nombreuse Armée, & étoit entré dans la Syrie. Il étoit trop jeune pour commander lui-même; c'étoit Orsace, vieux Général, qu'on lui avoit donné sous lui, qui faisoit tout. Ce vieux soldat (*n*) marcha droit à Antioche, & en forma le siége. Cassius s'y étoit renfermé avec toutes ses troupes. Ciceron, (*o*) qui en eut avis dans sa Province par le moyen d'Antiochus Roi de Comagene, ramassa toutes ses forces & se rendit sur la frontière orientale de sa Province qui confinoit à l'Armenie, pour s'opposer à une invasion de ce côté-là, en cas que les Armeniens remuassent; & en même tems pour être à portée d'assister Cassius en cas de besoin. Il envoya en même tems un autre corps d'Armée vers le mont Amanus dans la même vuë. (*p*) Ce corps rencontra un gros détachement de cavalerie Parthe, qui étoit entré par-là dans la Cilicie, & le défit sans qu'il en rechapât un seul.

(*q*) La

(*m*) DION CASS. XL. CIC. *ad Fam.* XV. *Epist.* 1. 2. 3. 4. *&* *ad Atticum* V. 18.
(*n*) DION CASS. ibid.
(*o*) CIC. *ad Fam.* XV. 1. 2. 3. 4. (*p*) Ibid. *Epit.* 4.
(*q*) CIC. *ad Fam.* II. 10. *&* *ad Att.* V. 20. 21.
(*r*) DION CASS. XL. p. 134. CIC. ibid.

(*q*) La nouvelle de ce succès, & celle de la marche de Ciceron du côté d'Antioche, encouragerent extrêmement Cassius & ses gens à bien défendre la place, & abbatirent si fort le courage des Parthes, (*r*) que desesperant de l'emporter, ils leverent le siége; & allerent former celui d'Antigonia, qui n'étoit pas fort éloignée de là. Mais ils s'entendoient si mal à attaquer les places, qu'ils échouerent encore devant celle-ci, & furent contraints de se retirer. Cassius, (*s*) qui vit quelle route ils prenoient, leur dressa une embuscade, où ils ne manquerent pas de donner. Il les défit entièrement, & leur tua un grand nombre de leurs gens, entr'autres Orsace même le Général. Le reste de leur Armée repassa l'Euphrate. Elle revint pourtant sur la fin de l'été, & prit même (*t*) des quartiers d'hiver dans un petit païs appellé Cyrrhestica, vers le nord de la Syrie. Bibulus étoit alors arrivé; & Cassius, après lui avoir remis le Gouvernement de la Province, étoit retourné à Rome.

An. 51. avant J. C. HYRCAN II. 13.

Quand Ciceron vit les Parthes délogez, & Antioche dégagée, (*u*) il tourna ses armes contre les habitans du mont Amanus, qui se trouvant situez entre la Syrie & la Cilicie, n'étoient soumis ni à l'une ni à l'autre de ces Provinces, & avoient guerre avec toutes deux. Ils fai-

(*s*) DION & CICERO ibid. VELLEIUS PATERC. II. 46. *Epit.* LIVII CVIII. SEXT. RUFUS *in Breviatio* OROSIUS VI. 13. EUTROP. VI. 5. 18. CICERO *in Philipp.* XI 5. 14

(*t*) CICERO *ad Att.* V. 21. & VI. 1.

(*u*) PLUT. *in Cicerone* p. 879. CIC. *ad Fam.* XV. 4. & II. 10. & *ad Atticum* V. 20.

ronne à l'aîné & à l'aînée; qu'il voulut, suivant l'usage de cette maison, qui s'épousassent & qui gouvernassent conjointement. Et parce que l'un & l'autre étoient fort jeunes, car la fille qui étoit la plus âgée des deux, n'avoit que dix-sept ans, il les laissa sous la tutelle du Senat de Rome. C'est cette Cléopatre si connuë par ses galanteries, sur tout avec Marc-Antoine le Triumvir. An. 51. avant J.C. HYRCAN II. 13.

Bibulus reçut (c) d'Alexandrie la triste nouvelle de la mort de deux de ses fils, qui tous deux avoient beaucoup de mérite, & donnoient de grandes esperances. Ils furent massacrez par les cavaliers Romains que Gabinius y avoit laissez pour servir de gardes du Corps à Ptolemée Aulete, en le rétablissant. Cléopatre qui gouvernoit alors avec son frere, envoya au pere dans sa Province ceux qui avoient fait le coup, pour qu'il les punît lui-même, comme il jugeroit à propos. Mais il les renvoya; & fit dire que ce n'étoit pas à lui, mais au Senat, de tirer vangeance de cet attentat. An. 50. avant J.C. HYRCAN II. 14.

Pendant son affliction, il eut encore un autre embarras. Les Parthes entrerent de nouveau dans la Syrie. (d) Ayant passé l'hiver dans la Cyrrhestique, en deçà de l'Euphrate, dès que la saison le permit, ils se mirent en campagne; & vinrent assiéger une seconde fois Antioche. Bibulus y étoit avec toutes les troupes, & ne fit pas une seule sortie. Mais il fit par la ruse

(b) CÆSAR ibid. DION CASS. XLII. p. 201.
(c) VAL. MAX. IV. 1. CÆS *Comm. de B. Civ.* III. c. 110 SENECA *ad Marciam* cap. 14.
(d) CIC. *ad Fam.* II. 17. & XII. 19. *ad Att.* VI. 8. & VII. 2.

An. 50. avant J.C. HYRCAN II. 14.

ruse ce qu'il ne voulut pas faire par la force. Il (e) fomenta par le moyen de ses émissaires une rebellion dans le païs de l'ennemi, en appuyant Ordonophante, Grand de Parthie, mécontent d'Orode. L'Armée fut rappellée pour réduire les rebelles; & Bibulus & sa Province furent délivrez par là d'un ennemi qui les pressoit vivement. A la fin de l'année que son Gouvernement expiroit, (f) il revint à Rome, justement dans le tems que la guerre éclatoit entre César & Pompée. Il prit le parti du dernier, qui lui donna (g) le commandement en chef de la Flotte. Il mourut de maladie dans cet emploi, & à bord même de son Vaisseau.

La brouillerie de César & de Pompée étoit parvenuë à un tel point, qu'il fallut que le sort des armes en décidât. César (h) au commencement de Décembre à compter sur le pied de nos années Julienes, passa le Rubicon; & commença par là une guerre fatale aux deux chefs; & qui entraîna la ruine entière de la République Romaine. A l'approche de César, Pompée & tout son parti abandonnerent Rome, & se rendirent en diligence à Brindes, pour passer de là en Epire. César les y poursuivit; & quoi qu'il y arrivât le 26. Decembre, six jours avant que Pompée en partît, il ne put empêcher cet embarquement.

Pom-

(e) DION CASS. XL. p. 134.
(f) CIC. *ad Att.* VII. 3.
(g) CÆS *Comm de B Civ* III. c. 5. 18.
(h) PLUT *in Cæsare*, p. 723 *Pompeio*, p. 651. *Catone*, p. 784 *Cicerone*, p 879. & *Antonio*, p. 917. CÆS *de B C.* I c 8. DION CASS. XLI. p. 154. APPIAN. *de B. C.* II. p. 449.

Pompée mit à la voile le troisième de Janvier, dans le Port de Brindes, & débarqua avec toutes ses troupes de l'autre côté de la Mer Adriatique, dans l'endroit où il avoit dessein d'aller. Il s'y arrêta pour assembler une Armée capable de faire tête à César; & il eut un an entier pour le faire. César dès qu'il vit Pompée parti, retourna sur ses pas. En soixante jours il soumit toute l'Italie, & ensuite vint à Rome. Il y consola le Peuple, en l'assurant, que tout ce qu'il feroit feroit pour le bien & tourneroit à l'avantage de la République.

An. 49. avant J.C. HYRCAN II. 15.

(*k*) Il rélâcha Aristobule Roi de Judée & l'envoya dans son païs avec deux Légions, pour y soutenir ses interêts, aussi bien que dans le voisinage en Syrie, en Phénicie, & en Arabie. Mais ceux du parti de Pompée trouverent le moyen de l'empoisonner en chemin. (*l*) Son fils Alexandre, levoit déja des troupes, pour joindre son pere, qu'il attendoit. Pompée (*l*) en eut avis; & envoya ordre à Scipion en Syrie de le faire mourir. Ce jeune Prince fut arrêté, & amené à Antioche, où on lui fit son procès dans les formes; & il y eut la tête tranchée.

Scipion qui executa cet ordre de Pompée, étoit (*m*) Q. Metellus Scipion qui avoit été Con-

(*i*) PLUT. CÆS. & APPIAN. ibid. L. FLOR. IV. 2. SUETON *in J. Cæsare* c. 34.

(*k*) DION CASS. XLI. p. 161. JOSEPH. *Antiq* XIV. 13. *& de Bello J* I. 7.

(*l*) JOSEPH. ibid.

(*m*) PLUT. *in Pompeio*, p. 648. DION CASS. XL. p. 144. & XLI. CÆS. *Comm. de B. Civ.* III.

An. 49. avant J.C. HYRCAN II. 15.

Consul trois ans auparavant avec Pompée; & qui lui avoit donné alors sa fille Cornelie, veuve par la mort de Publius Crassus qui fut tué avec son pere dans la guerre des Parthes. Il (n) avoit été nommé Président de Syrie quand Bibulus arriva à Rome; &, quand Pompée quitta cette Ville, on l'avoit envoyé en diligence, avec Cneius, l'aîné des fils de Pompée, s'assurer de cette Province, & de tous les Vaisseaux qui y étoient pour en grossir la Flotte. C'étoit pour empêcher tout cela que César avoit relâché Aristobule, & qu'il l'avoit envoyé en Judée. S'il eût pû y arriver avec les troupes qu'on lui avoit données, il n'auroit pas manqué de répondre à ce que César attendoit de lui, & d'embarasser extrêmement Pompée dans ces quartiers-là, en rompant toutes ses mesures

L'Espagne étoit alors entre les mains de Pompée, qui y avoit des troupes assez nombreuses & fort attachées à ses interêts. César ne jugea pas à propos de laisser derrière lui un si puissant ennemi, en allant attaquer Pompée, comme il le vouloit faire. Il (o) alla donc en Espagne par les Gaules; battit Afranius, Petreius, & Varron, qui y commandoient pour Pompée; & soumit toute la Province. Il revint ensuite à Rome vers l'équinoxe de l'automne, & s'y fit nommer Dictateur. Mais au bout d'onze jours il se démit de cette Charge; &

(n) CÆS. *Comm. de B. Civ.* I. c. 6. PLUT. *in Pompeio* p. 652. CIC. *ad Att.* IX. 1.

(o) PLUT. *in Cæs.* p. 725. CÆS. *Comm. de B. Civ.* I. c. 33. & II. c. 1-22. DION CASSIUS XLI. p. 190.

& Servilius Isauricus & lui furent élus Consuls pour l'année suivante. (*p*) Aussi-tôt après cette élection, il se rendit en diligence à Brindes, pour passer de là en Gréce. Il avoit fait filer toutes ses troupes vers ce Port. Il en fit embarquer sept Légions & alla débarquer heureusement dans un Port près du Promontoire de Ceraunium; d'où il renvoya Calenus, un de ses Lieutenants Généraux, avec la Flotte pour transporter le reste des troupes qu'il avoit laissées à Brindes. Mais il s'écoula plusieurs mois avant qu'Antoine, qui les commandoit, pût leur faire passer la mer, sans qu'elles eussent rien à craindre de la Flotte de Pompée qui croisoit sur cette côte, & étoit entierement maîtresse de la mer.

Ce fut vers la fin du mois d'Octobre que César arriva avec ses sept Légions en Gréce pour agir contre Pompée. Il s'étoit donc écoulé près d'un an depuis son départ de Brindes, pour aller soumettre l'Italie & l'Espagne. Pompée pendant un si long intervalle de relâche, (*q*) avoit assemblé une nombreuse Armée, qu'il avoit tirée de la Gréce, de l'Asie, & de tout l'Orient; & s'étoit fait aussi une puissante Flotte. Mais pendant l'hiver les Flottes ne pouvoient pas tenir la mer, ni les Armées demeurer en campagne. Ainsi les deux partis demeurerent sans rien faire dans leurs quartiers d'hiver.

Au

(*p*) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 1. 2. PLUT. *in Cæsare* p. 725. *&* *Antonio* p. 919. DION CASS. XLI. p. 171.
(*q*) CÆS. *de B. Civ.* III c. 3. 4. APPIAN. *de B. Civ.* II. p. 458. DION CASS. XLI. p. 179.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

Au printems (*r*) on se prépara de part & d'autre à entrer en action. César ayant enfin toutes ses troupes, les deux Armées entrerent en campagne, & vinrent camper assez proche l'une de l'autre, près de Dyrrachium, aujourd'hui Durazzo. Dans plusieurs petites actions César eut l'avantage. Mais il y en eut une à la fin où il fut si maltraité, qu'il avoua qu'il eût été perdu si Pompée eût sçû connoître son avantage, & pousser sa pointe. César passa la nuit d'après sans fermer l'œil, tant l'agitation de son esprit étoit grande. Il voioit ce qui venoit d'arriver, & le méchant état de ses affaires. Il trouva à force de réflexions, qu'il avoit eu grand tort de se tenir si près des côtes, pendant que Pompée avoit une Flotte maîtresse de la mer; au lieu que pour lui il n'en avoit point; puisque par là Pompée recevoit tout ce dont son Armée avoit besoin, & qu'il lui étoit impossible à lui de rien faire venir; de sorte qu'il manquoit de tout. Il resolut donc de changer de conduite, & dès le lendemain, il décampa, & prit la route de la Thessalie, où il savoit bien qu'il ne manqueroit pas de provisions & de fourrage. Outre que par là il se flattoit d'attirer Pompée à une bataille; il comptoit aussi que, si cela n'arrivoit pas, il viendroit du moins accabler Scipion, le beaupere de Pompée, qui étoit alors dans la Macédoine.

J'ai déja dit, qu'avant que Pompée quittât Rome, Scipion avoit été envoyé dans le Gouvernement de la Syrie. Il y avoit pillé cruellement

(*r*) PLUT. *in Cæsare*, p. 725. *Pompeio*, p. 654. *Catone* p. 785. & *Antonio* p. 919. CÆS. *de B. Civ.* III. c. 25. APPIAN

ment cette Province, pour soutenir son gendre dans cette guerre, pour laquelle il fit paroître plus de zèle que personne. Dans ce dessein il avoit employé cet argent à lever une Armée, & à équiper une belle Flotte, & il amenoit lui-même cette Armée en Gréce pour joindre Pompée : & pour la Flotte, il l'avoit confiée à Cneius fils aîné de Pompée. Elle fit voile du côté de la Mer Adriatique ; & après y avoir encore ajoûté cinquante Vaisseaux auxiliaires d'Egypte ; il joignit là le reste de la Flotte de son pere. Après avoir traversé l'Asie Mineure, & grossi son Armée en passant de toutes les nouvelles troupes qu'il put engager à son service ; Scipion avoit passé l'Hellespont avec son Armée ; & il étoit déja en Macédoine dans le dessein de venir joindre Pompée pour le renforcer, quand César prit la resolution dont nous venons de parler. César vouloit donc le venir surprendre, si Pompée ne le suivoit pas d'assez près pour l'en empêcher.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

Pompée & ceux de son Armée ne pénétrerent point le véritable dessein de César ; & crurent que ce n'étoit qu'un mouvement que l'échec du jour précedent l'obligeoit à faire, parce qu'il ne se trouvoit pas en sureté si près de l'ennemi : ils se mirent à le suivre comme un ennemi battu. César ayant pris la route de l'Epire & de l'Acarnanie, qui étoit un peu détournée, Pompée pour l'attraper plûtôt prit la plus courte à travers de la Macédoine, & Scipion le joignit. Domitius Calvinus joignit aussi César de l'autre côté. A

PIAN. II. p. 458. DION CASS. XLI. p. 177.
(s) CÆS. *Comm. de B Civ.* III. c. 73. 78.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

A la fin les deux Armées ennemies se rencontrerent dans la plaine de Pharsale en Thessalie; & l'on en vint à la fameuse bataille qui décida la querelle. L'Armée de César n'étoit que (*t*) de vingt-deux mille hommes d'infanterie, & de mille chevaux. Celle de Pompée étoit plus nombreuse du double; car il avoit quarante-cinq mille hommes d'infanterie, & cinq mille de cavalerie : mais comme c'étoient presque tous de nouveaux soldats, qui n'avoient jamais servi, & même la plûpart tirez des Nations effeminées de l'Asie Mineure & de l'Orient, ils ne purent resister aux veterans de César : de sorte que, malgré la grande superiorité de leur nombre, ils furent bien tôt enfoncez, mis en desordre, & battus. (*u*) On en tua quinze-mille, & vingt-quatre mille furent faits prisonniers. Le camp fut pris : tout le reste fut dispersé, & ne se sauva que par la fuite.

Quand Pompée (*w*) vit son camp pris, & la bataille perduë, il se sauva déguisé, au premier Port de la Thessalie; passa à Mitylene dans l'Isle de Lesbos, où il avoit déja envoyé Cornelie sa femme avec son fils Sextus; les y joignit, & les emmena avec lui; & traversant l'Archipel, il aborda à Attalie, dans la Pamphilie. On ne sçut pas plûtôt son arrivée, qu'il s'y rendit des Vaisseaux de Cilicie, environ deux-mille

(*t*) PLUT. *in Cæsare* p. 727. CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 31. 32.

(*u*) C'est ce que dit CESAR lui-même dans les Commentaires de la guerre civile L. III. c. 99 Mais PLUTARQUE (*in Pompeio* p. 657. & APPIEN (*de Bellis Civil.* II. p. 479.) ne font monter le nombre des morts qu'à six mil-

mille soldats, & soixante Senateurs Romains, qui s'étoient sauvez de la bataille de Pharsale.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

Ce ne fut que là qu'il apprit que sa Flotte étoit encore entière; & que Caton avoit rassemblé les débris de l'Armée, & les avoit transportez en Afrique. Il vit alors avec une extrême douleur, la faute qu'il avoit faite, de quitter la côte pour aller combattre César si avant dans le païs. Au lieu que, s'il fût demeuré près de sa Flotte, il auroit pû après un échec par terre, faire venir des renforts par Mer, ou transporter du moins ce qui lui seroit resté dans quelqu'autre partie de l'Empire, où il eût pû se mettre en état de faire encore tête à l'ennemi. Mais il étoit trop tard : la fausse démarche étoit faite ; & il ne s'agissoit plus que de savoir comment se tirer du mauvais état où il se trouvoit.

Sa première resolution fut de débarquer (x) en Syrie, & de s'emparer de cette Province. Il se flattoit d'y mettre Orode Roi des Parthes dans ses interêts ; & lui avoit déja député L. Hirtius, pour lui demander du secours, ou du moins une retraite assurée dans ses Etats, en cas de besoin. Mais (y) Orode, quand il sçut le malheur de Pompée, non seulement lui refusa le secours qu'il demandoit; mais fit même enchaîner son Ambassadeur. Pompée, en par-

mille; & citent pour Auteur ASINIUS POLLION, Historien Romain qui vivoit en ce tems-là.

(w) PLUT. *in Pompeio* p. 657. DION CASS. XLII. p. 185. CÆS. *Comm. ibid.* c 96. & 102.

(x) CÆS. *Comm* p. 103.

(y) DION CASS. XLII. p. 186.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

partant de Brindes pour passer en Epire, avoit déja fait (z) solliciter ce Prince, aussi bien que quantité d'autres, de lui fournir du secours. Orode y auroit consenti alors, si on eût voulu lui ceder la Syrie qu'il demandoit. Mais voyant qu'on la lui avoit refusée, il prit ce prétexte pour refuser à son tour le secours que Pompée lui fit demander cette seconde fois; & même pour arrêter son Ministre. La véritable raison de cette conduite étoit, qu'il ne vouloit pas épouser une cause perduë, & ce fut là ce qui lui fit faire cette démarche. La même politique fit aussi que, précisement dans le même tems, (a) ceux d'Antioche, de concert avec les Romains qui se trouverent dans leur Ville, se saisirent du château, pour lui en fermer les portes, & firent défense sur peine de la vie à tous ceux de son parti de s'en approcher.

En arrivant en Chypre, Pompée reçut ces deux desagréables nouvelles, qui lui firent changer de dessein. Il prit la route d'Egypte, parce qu'il n'avoit pas d'autre retraite. Il avoit été grand ami d'Aulete pere du Roi régnant; ç'avoit été uniquement le credit de Pompée qui l'avoit fait rétablir. Il s'attendoit donc d'être reçu par le fils avec la même bonté, & d'en être assisté puissamment. (b) En y arrivant il trouva Ptolemée sur la côte avec son Armée, entre Peluse & le mont Casius; & Cléopatre assez près de là à la tête d'une autre. Ptolemée

(z) Idem XLI. p. 179.
(a) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. p. 102.
(b) PLUT *in Pompeio* p. 660. *&* *Bruto* p. 999. APPIAN. II. p. 480. CÆS. ibid.

mée lui ayant ôté la part de la Souveraineté que le teſtament d'Aulete lui avoit laiſſée, cette Princeſſe étoit allée lever une Armée en Syrie & dans la Paleſtine, pour appuyer ſes droits, & lui faiſoit alors actuellement la guerre. Pompée en approchant de la côte envoya demander à Ptolemée ſa protection & ſon ſecours, dans ſon malheur. Ce Prince encore mineur, étoit ſous la tutelle de Pothin, l'Eunuque qui l'avoit élevé, & d'Achillas le Général de ſon Armée. Ces deux Miniſtres conſulterent avec le Rheteur Théodote, Précepteur du jeune Roi, & avec quelques autres, quelle réponſe on lui feroit. Les uns vouloient le recevoir: d'autres vouloient lui faire dire, de chercher quelqu'autre retraite. Théodote n'approuva ni l'un ni l'autre; & fit un diſcours fort artificieux pour leur montrer, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de s'en défaire. (c) Sa raiſon étoit, que, s'ils le recevoient, Céſar ne leur pardonneroit jamais d'avoir aſſiſté ſon ennemi; & que ſi on le renvoyoit ſans le ſecourir, ſi jamais ſes affaires ſe rétabliſſoient & qu'il rentrât en pouvoir, il ne manqueroit pas de ſe vanger de leur refus: qu'ainſi il n'y avoit de ſûreté pour eux qu'en le faiſant mourir: que par là ils gagneroient l'amitié de Céſar, & empêcheroient l'autre de leur faire jamais de mal; car, dit-il, en ſe ſervant du proverbe, les morts ne mordent point. Ce raiſonnement expoſé avec tout l'art oratoire, qui étoit de ſa pro-

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

(c) Brutus fit mourir dans la ſuite ce Théodote, en Aſie, pour cette lâche action. Voyez PLUTARQUE dans la Vie de Brutus p. 999. & dans celle de Pompée, p. 662.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

profession, entraîna tous les autres dans son sentiment; & la resolution en fut prise, comme la plus sage & la plus sûre. Achillas, Septimius, Officier Romain au service du Roi d'Egypte, & quelques autres furent chargez de l'execution. Ils allerent prendre Pompée dans une chaloupe, sous prétexte de l'amener à l'audience de Ptolemée; & quand ils se virent près du bord, ils le poignarderent, lui couperent la tête, & jetterent le corps sur le rivage, où il n'eut d'autre sepulture que celle que lui donna un de ses affranchis assisté d'un pauvre vieux Romain qui se trouva là par hazard. Ils le couvrirent des débris d'un vieux bateau qui étoit échoué sur ce rivage.

Telle fut la fin de ce grand homme, à l'âge de LIX. ans. Jamais homme n'avoit eu de plus grands succès que lui, jusques à l'action par laquelle il profana le Temple de Dieu à Jerusalem. Sa fortune depuis ce tems-là alla toûjours en déclinant; jusqu'à ce que, en punition de ce crime, il fut enfin assassiné lâchement sur la frontière même du païs où il l'avoit commis. Cela se fit à la vûë de sa femme, de son fils, & de tous ceux qui l'avoient accompagné dans sa fuite, qui aussi-tôt prirent le large.

Cornelie & Sextus se sauverent d'abord à Tyr, ensuite en Chypre, & de là en Afrique. Mais la plûpart des autres Vaisseaux furent pris par les Galeres d'Egypte, qui les poursuivirent; &

(*d*) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c 106. PLUT. *in Cæsare* p. 730. DION CASS. XLII. p. 188.

(*e*) CÆSAR ibidem.

(*f*) Les vents qu'on appelloit *Etésiens*, ne manquoient jamais de souffler dans une certaine saison, & avoient

An. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

& on fit main basse sur tous ceux qu'on y trouva. Entr'autres L. Lentulus le Consul de l'année précédente, y périt. Il avoit été la principale cause de la guerre, par son opiniâtreté à rejetter toutes les propositions d'accommodement que César avoit fait faire.

César cependant, (*d*) qui suivoit Pompée de loin, arriva à Alexandrie justement dans le tems qu'on y reçut la nouvelle de sa mort tragique. En entrant dans la Ville, on lui présenta sa tête. Il pleura en la voyant, & détourna ses yeux d'un spectacle qui lui faisoit horreur. Il la fit même enterrer avec toutes les solemnitez ordinaires. Pour faire plus de diligence, il n'avoit amené que fort peu de troupes. Il n'avoit avec lui, en arrivant à Alexandrie, que (*e*) huit-cens chevaux, & trois-mille deux-cens fantassins. Il avoit laissé le reste de l'Armée en Gréce, & dans l'Asie Mineure, sous ses Lieutenans Généraux, qui avoient ordre de tirer de sa victoire tous les avantages qu'elle pouvoit leur donner, & d'établir son autorité dans tous ces païs-là. Pour lui, comptant sur sa bonne fortune, & sur la réputation de ses armes à Pharsale, il ne balança point à débarquer à Alexandrie avec le peu de monde qu'il avoit. Il pensa lui en coûter la vie; car ce petit nombre ne suffisoit pas à beaucoup près pour tenir en respect une populace insolente & séditieuse. Et (*f*) les vents

Ete-

voient un tems reglé pour leur durée, de quelque point qu'ils vinssent. Et c'est ce que marque leur nom; car ἔτος en Grec signifie *année*; & ἐτήσιος, annuel, ou qui revient tous les ans; comme ceux que les Matelots Anglois appellent *moussons*, ou *vents de commerce*;

qui

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

Etesiens, qui dans ce païs-là durent pendant toute la canicule, empêcherent qu'il ne pût sortir aucun Vaisseau d'Alexandrie, parce qu'ils venoient alors directement du Nord. César, qui étoit arrivé justement au commencement (g) de cette saison, fut donc obligé d'attendre que le vent changeât. Pour ne pas perdre son tems, il s'avisa de demander le payement de ce qui lui étoit dû par Aulete; & s'appliqua à prendre connoissance du different qui étoit entre Ptolemée & sa sœur Cléopatre. J'ai dit ci-dessus, que sous le premier Consulat de César, Aulete l'avoit gagné, en lui promettant six-mille talens; & s'étoit fait confirmer par-là, & reconnoître pour ami & allié des Romains. Le Roi ne lui avoit alors payé qu'une partie de cette somme; & pour le reste, il lui avoit donné une obligation. César demanda donc ce reste dont il avoit besoin pour payer ses troupes; & il s'en faisoit payer avec rigueur.

(h) Pothin, premier Ministre de Ptolemée, se servit de divers artifices pour faire paroître cette rigueur encore plus grande qu'elle n'étoit véritablement. Il dépouilla entièrement les Temples de tout l'or & l'argent qui s'y trouvoit; & faisoit manger le Roi & tous les Grands du Royaume; aussi bien que lui-même dans de la

qui en certaines parties du monde, viennent constamment tous les ans dans une certaine saison & ont toûjours la même durée. Ce sont des vents de cette espèce que les Commentaires de César appelleut *Etésies*; & qu'ils disent qui soufient du Nord sur la côte d'Egypte de la Méditerranee; & empêchent les Vaisseaux de sortir du Port d'Alexandrie. Dans d'autres Auteurs ce sont tantôt des vents d'Ouest, & tantôt d'autres encore, qui portent ce nom; dès qu'ils reviennent d'une ma-

la vaisselle de terre ou de bois; en faisant dire sous main, que César avoit enlevé toute leur argenterie, & tout leur or; afin de le rendre odieux à la populace. Mais ce qui acheva d'irriter les Egyptiens contre César, & qui leur fit à la fin prendre les armes, fut le second article, (*i*) quand ils virent, qu'il se portoit pour juge entre Ptolemée & Cléopatre, & qu'il les faisoit citer à comparoitre devant lui pour décider leur different. Car il ordonna dans les formes, qu'ils eussent à licentier leurs Armées, & à venir devant lui plaider leur cause, & recevoir la sentence qu'il prononceroit entr'eux. On regarda cet ordre en Egypte comme un attentat contre la Majesté, & comme une invasion de la Souveraineté de la couronne, qui étant indépendante ne reconnoissoit point de superieur, & ne pouvoit être jugée par aucun Tribunal. César répondoit à cela qu'il ne prétendoit pas par là de superiorité; & qu'il n'agissoit qu'en vertu de la qualité d'arbitre, que lui donnoit le testament d'Aulete, qui avoit mis ses enfans sous la tutelle du Senat & du Peuple Romain, dont toute l'autorité résidoit alors en sa personne en qualité de Dictateur; car on lui avoit déferé cet emploi à Rome

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

(*k*)

manière reglée pour la saison & pour le tems de leur durée. *De hac re videas* SALMASII *Exercit. Plin. in Solinum.* p. 421. &c. [p. 299. Edit. Ultraj.]

(*g*) CÆS. *Comment.* ibid. DION CASS XLII. p. 200.

(*h*) PLUT. *in Cæsare* p. 730. DION CASS. XLII. p. 200. OROS. VI. 15.

(*i*) CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. c. 107. 108. PLUT. *in Cæsare* p. 730. 731. DION CASS. XLII. p. 201.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

(*k*) dès qu'on y apprit la mort de Pompée. Qu'en qualité donc de tuteur, il avoit le droit d'arbitrage entr'eux par le testament de leur pere: & que tout ce qu'il prétendoit faire étoit, comme executeur du testament, d'établir la paix entre le frere & la sœur, suivant la teneur du testament. Ces explications ayant facilité l'affaire, elle fut enfin porté devant César; & on choisit des Avocats pour la plaider.

Mais (*l*) Cléopatre ayant ouï dire, que César étoit galant, comme cela étoit vrai, quoi que ses galanteries n'ayent jamais empêché ses affaires, elle resolut de le prendre par son foible, de lui donner de l'amour, & de se le rendre par là favorable dans l'affaire importante dont il s'agissoit. Cela ne lui coûta guéres; car si César étoit galant, elle de son côté étoit d'une complexion assez amoureuse, pour se prostituer au premier venu, ou par inclination ou par interêt. Elle fit donc dire à César, qu'elle s'appercevoit que ceux qui étoient chargez de son affaire la gâtoient; qu'on la trahissoit. Elle demanda qu'il lui permît de comparoître en personne, & de plaider elle-même sa cause. Il lui accorda sa demande (*m*) & Cléopatre s'étant mise dans un petit esquif, se rendit à l'entrée de la nuit incognito dans le Port d'Alexandrie; de là, pour n'être pas arrêtée, ou embarrassée par son frere, ou par ses partisans qui

(*k*) Car les Romains voyant la guerre terminée en faveur de César, s'empresserent de le charger d'honneurs: ils lui donnerent la Dictature pour un an; la puissance de Tribun, pour toute sa vie, & quantité d'autres priviléges, & d'autres honneurs Il en prit actuellement possession aussi-tôt qu'on le lui eut notifié, quoi qu'ab-

qui commandoient dans la Ville, elle se fit empaqueter dans un lit; & se fit porter de cette manière, par un de ses gens, jusques dans l'appartement de César; où ce domestique s'étant déchargé doucement de son fardeau, aux pieds de César; & l'ayant delié, on en vit sortir cette Princesse avec tous les petits airs d'une femme qui veut inspirer de l'amour. L'invention fut trouvée fort spirituelle par César, la Dame lui plut infiniment, & la première vûë d'une si belle personne fit sur lui tout l'effet qu'elle avoit souhaité. Il la retint cette nuit-là; elle eut de cette avanture un fils, à qui elle donna le nom de Césarion.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

César, pour payer ses faveurs, se crut obligé de tout faire pour elle: (n) il envoya le lendemain chercher Ptolemée; & le pressa de la reprendre sur le pied qu'elle l'avoit demandé. Ptolemée vit bien qu'il n'avoit plus affaire à un Juge, mais à l'Avocat de sa sœur; & ayant avis qu'elle étoit alors dans le Palais & dans l'appartement même de César, il en sortit comme un furieux; & en pleine ruë, s'arracha le Diadême de dessus la tête, le mit en pièces, & le jetta à terre; criant, le visage couvert de larmes, qu'il étoit trahi; & contant les particularitez à tout le peuple qui s'assembloit autour de lui. Dans un moment toute la Ville fut en émeute. Il se mit à la tête de la populace, & la mena fondre en tumulte sur César, avec toute la furie qui regne dans de

qu'absent de Rome. (l) DION CASS. XLII. p. 203.
(m) DION CASS ibid. CÆS. *Comm. de B. Civ.* III. PLUT. *in Cæsare*, p. 731. [César ne parle point de cette avanture, & il ne lui convenoit pas en effet d'en parler.] (n) DION CASSIUS ibid.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

de pareilles rencontres. Les soldats Romains que César avoit auprès de lui s'assurerent de la personne de Ptolemée: mais comme tous les autres, qui ne savoient rien de ce qui se passoit, étoient dispersez dans leurs differens quartiers dans cette grande Ville, César eût été accablé & mis en pièces par cette populace furieuse, s'il n'eût eu la présence d'esprit de se présenter devant elle dans un endroit du Palais si élevé qu'il n'avoit rien à craindre, d'où il l'assura qu'il ne feroit rien sans son approbation. Ces promesses appaiserent un peu les Egyptiens.

Le lendemain il leur amena Ptolemée & Cléopatre, dans une Assemblée du Peuple qu'il avoit fait convoquer; & fit lire devant elle le testament du feu Roi, qui ordonnoit que l'aîné de ses fils & l'aînée des filles se mariassent ensemble, selon la coûtume de sa maison; & qu'il regnassent conjointement, sous la tutelle du Peuple Romain. Il ordonna ensuite, en qualité de tuteur, parce qu'étant revêtu de la dignité de Dictateur il représentoit le Peuple Romain; que Ptolemée & Cléopatre, les aînez des garçons & des filles d'Aulete, regneroient conjointement en Egypte, comme le portoit le testament: & que Ptolemée le cadet, & Arsinoé, la cadette, regneroient en Chypre. Il ajouta ce dernier article pour appaiser le Peuple; car c'étoit un pur don qu'il leur faisoit, puisque les Romains étoient en possession de cette Isle. Mais il craignoit les effets de la rage des Alexandrins; & ce fut pour se tirer du danger où il étoit qu'il fit cette concession.

Cette sentence contenta & charma tout le monde,

monde, à la reserve de Pothin. Comme c'étoit lui qui avoit causé la brouillerie entre Cléopatre & son frere, & qui avoit fait chasser cette Princesse; il avoit raison de craindre que ce raccommodement lui coûteroit sa faveur ou peut-être la vie. Il fit donc ce qu'il put pour empêcher l'execution du Decret de César. Il (o) inspira au Peuple de nouveaux sujets de mécontentement & de jalousie, & fit venir Achillas à la tête de l'Armée qu'il avoit à Peluse, pour chasser César d'Alexandrie. L'approche de cette Armée remit tout dans la première confusion. Achillas, qui avoit vingt-mille hommes, méprisoit le petit nombre qu'avoit César, & croyoit l'accabler tout d'un coup. Mais César posta si bien ses gens, dans les ruës & sur les avenuës du quartier dont il étoit en possession, qu'il n'eut pas de peine à soutenir leur attaque. Quand ils virent qu'ils ne le pouvoient pas forcer, ils changerent de batterie, & allerent du côté du Port, dans le dessein de surprendre la Flotte, de lui couper la communication de la mer, & d'empêcher par conséquent le secours & les convois qui lui pourroient venir de ce côté-là. Mais César prevint encore ce dessein, en faisant mettre le feu à la Flotte d'Egypte; & en s'emparant de la Tour du Phare où il mit garnison. Ainsi il conserva & assura la communication de la mer, sans quoi il eût effectivement été perdu. Quelques-uns des Vaisseaux en feu furent jettez si près du Quai, que la flamme le porta dans

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

(o) DION CASSIUS XLII. p. 202. CÆS. *Comment. de Bello Civ.* III. c. 108. PLUT. *in Cæsare*, p. 731.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

dans quelques maisons voisines, d'où il se répandit dans tout ce quartier nommé Bruchion; & ce fut alors que fut consumée la belle Bibliotheque qui avoit coûté tant de Siècles pour former, & où il y avoit alors quatre cens mille volumes.

César se voyant une guerre dangereuse sur les bras, (p) envoya, dans tous les païs les plus à portée, ordre de lui amener du secours. Il écrivit entr'autres à Domitius Calvinus, à qui il avoit laissé le commandement dans l'Asie Mineure, & lui marqua le danger où il se trouvoit. Ce Général détacha aussi-tôt deux Légions; l'une par terre, & l'autre par mer. Celle qu'il envoya par mer arriva à tems; l'autre qui alloit par terre, n'y arriva point; la guerre fut finie avant qu'elle en eût le tems. Mais (q) celui dont César fut le mieux servi fut Mithridate le Pergamenien, qu'il envoya en Syrie & en Cilicie; car il lui amena les troupes qui le tirerent d'affaire, comme on le verra dans la suite.

En attendant le secours, (r) pour n'être obligé de combatre une Armée si superieure en nombre, que quand il le jugeroit à propos, il fit fortifier le quartier qu'il occupoit. Il le fit environner de murailles, & flanquer de tours & d'autres ouvrages. Cette enceinte renfermoit le Palais, un Théatre, qui se trouva tout proche, & dont il se servit comme d'une citadelle,

(p) CÆS. *Comment. de B. C.* III. c. 107. 112 DION CASS. XLII. p. 202. PLUT. *in Cæsare.* HIRTIUS. *de B. Alex.* c. 1.

(q) HIRTIUS ibid. c. 26. DION CASS. XLII. JOSEPH. p. 204. *Antiq.* XIV. 14.

delle, & enfin le paſſage qui conduiſoit au port. An. 48. avant J. C. HYRCAN II. 16.

Ptolemée cependant étoit toûjours entre les mains de Céſar; & (s) Pothin, ſon Gouverneur & ſon premier Miniſtre, d'intelligence avec Achillas, donnoit avis à ce Général de tout ce qui ſe faiſoit; & l'encourageoit à pouſſer la guerre avec vigueur. On intercepta à la fin quelques-unes de ſes Lettres; & ſa trahiſon étant découverte par là, Céſar le fit mourir.

(t) Ganymede, autre Eunuque du Palais, qui élevoit Arſinoé, la plus jeune des ſœurs du Roi, craignant le même ſort, parce qu'il avoit eu part à ſa trahiſon, enleva la jeune Princeſſe, & ſe ſauva avec elle dans le camp des Egyptiens, qui n'ayant eu juſques-là perſonne de la famille Royale à leur tête, furent charmez de ſa venuë, & la proclamerent Reine. Mais Ganymede, plus fin qu'Achillas, (u) fit accuſer ce Général d'avoir livré la Flotte à Céſar, quand il y mit le feu; le fit mourir ſur cette accuſation, & ſe fit donner le commandement de l'Armée. Il prit auſſi le maniement de toutes les autres affaires; & aſſurément il ne manquoit pas de capacité pour l'emploi de premier Miniſtre; car il avoit toute la pénétration & la fineſſe néceſſaires; & il imagina mille inventions très-ſubtiles pour embarraſſer Céſar pendant que cette guerre dura.

En-

(r) CÆSAR. *Comment. de B. Civ.* III, c. 112.
(s) CÆS. *Comment.* ibid. DION CASS. XLII, p. 203. PLUT. *in Cæſare*, p. 731.
(t) CÆSAR & DION CASSIUS ibid.
(u) HIRTIUS ibid. c. 4. & DION CASS. ibid.

faire creuser des puits, où l'on vint enfin à des sources, qui fournirent assez d'eau pour se passer de celle qu'on leur avoit gâtée. An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

Après cela (y) sur l'avis qu'eut César que la Légion que Calvinus lui envoyoit par mer étoit arrivée sur les côtes de la Libye, qui n'étoient pas fort éloignées, il alla avec toute sa Flotte, pour l'amener sûrement à Alexandrie. Ganymede en fut averti, & depêcha aussi-tôt tout ce qu'il put rassembler de Vaisseaux Egyptiens pour le charger au retour. Il y eut effectivement une action entre les deux Flottes. César y eut l'avantage, & amena sa Légion sans accident dans le Port d'Alexandrie; & même, sans la nuit qui survint, les Vaisseaux ennemis ne lui auroient pas échappé.

Pour réparer cette perte & plusieurs autres, qui montoient bien ensemble au nombre de de cent-dix Vaisseaux de guerre, Ganymede tira tout ce qu'il put de toutes les bouches du Nil; & en forma une nouvelle Flotte, qu'il fit entrer dans le Port d'Alexandrie. (z) Il fallut en venir à un second combat, où César eut encore la victoire. Mais, en voulant emporter la Ville de l'Isle de Pharos, où il fit débarquer ses troupes après le combat, & se rendre maître de la digue qu'on appelloit l'Heptastade, qui la joignoit au continent, il fut repoussé avec perte de plus de huit-cens hommes, & pensa périr lui-même dans la déroute. Car, trou-

(y) HIRTIUS ibid. c. 9.

(z) HIRTIUS ibid. c. 14-21. DION CASS XLII. p. 204. SUET. *in J. Cæsare* c. 64. PLUT. *in J. Cæsare* p. 731. APPIANUS *de B. Civ.* II. p. 484. OROS. VI. 15.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16. trouvant le Vaisseau sur lequel il avoit dessein de se sauver, prêt à couler à fond, à cause du grand nombre de gens qui s'y étoient jettez, il se jetta dans la mer, & il gagna à la nage avec beaucoup de peine le Vaisseau le plus proche. En nageant ainsi, il tenoit dans une main, hors de l'eau, (a) des papiers de conséquence, pendant qu'il nageoit de l'autre: de sorte qu'ils ne furent point mouillez.

Après cet échec, César (b) consentit de laisser aller Ptolemée à l'Armée des Egyptiens qui le demandoit, & qui promettoit quand il y feroit, de faire la paix avec lui. Mais ils ne l'eurent pas plûtôt à leur tête, qu'ils recommencerent la guerre avec plus de vigueur que jamais; & tâcherent, par le moyen de leur Flotte, de couper toutes les provisions à César. Cela causa un nouveau combat naval, près de Canope, où César eut encore la victoire. Mais quand il se donna, Mithridate de Pergame étoit prêt d'arriver avec l'Armée qu'il amenoit au secours de César.

J'ai dit comment il avoit été envoyé en Syrie & en Cilicie, pour y assembler toutes les troupes qu'il pourroit & les amener. Il s'aquitta de sa commission avec tant de diligence & de prudence, qu'il eut bien-tôt formé une Armée considerable. Antipater l'Iduméen y aida beaucoup. (c) Non seulement il le joignit avec

(a) DION CASSIUS, PLUTARCHUS, SUETONIUS & OROSIUS ibid.

(b) HIRTIUS ibid. c. 23. & DION CASS. XLII. p. 205.

(c) HIRTIUS ibid. c. 26. 27. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 14. & 15. DION CASSIUS XLII. p. 204.

vec trois-mille Juifs; mais il engagea Hyrcan, & plusieurs Princes Arabes & Cele-Syriens du voisinage, & les Villes libres de Phénicie & de Syrie, de lui envoyer aussi des troupes. Mithridate, avec ces troupes, & Antipater qui l'accompagna en personne, vint en Egypte; & en arrivant devant Peluse, il l'emporta d'assaut. Ce fut principalement à la bravoure d'Antipater qu'il dut la prise de cette place. Car il fut le premier qui monta à la brêche, & sur la muraille; & il ouvrit par là le chemin à ceux qui le suivirent & qui emporterent la Ville.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16.

En allant de là à Alexandrie, il falloit traverser le païs d'Onion, dont les Juifs, qui y habitoient, avoient saisi tous les passages. L'Armée s'y trouvoit arrêtée; & tout leur dessein alloit échouër par là, si Antipater par son credit, & par celui d'Hyrcan dont il leur apportoit des Lettres, ne les eût engagez à prendre le parti de César. Sur la nouvelle qui s'en répandit, ceux de Memphis en firent autant; & Mithridate tira des uns & des autres, toutes les provisions dont son Armée avoit besoin. Quand il fut près du (d) Delta, Ptolemée détacha un camp volant pour lui disputer le passage du Nil. Il s'y donna une bataille. Mithridate se mit à la tête d'une partie de son Armée; & donna le commande-

(d) Le Nil, un peu au-dessous de Memphis se partage en deux bras; dont l'un va à Peluse, aujourd'hui Damiéte; & l'autre à Canope, aujourd'hui Rossette. Ces deux bras, avec la mer d'entre les deux embouchures, font la figure d'un Delta Grec [qui est un triangle équilateral] De là vient que le païs qu'ils renferment porte ce nom.

An. 48. avant J.C. HYRCAN II. 16. dement de l'autre à Antipater. L'aîle de Mithridate fut d'abord enfoncée, & obligée de plier: mais Antipater, qui avoit défait l'ennemi qu'il avoit en tête, vint à son secours; le combat se renouvella, & l'ennemi y fut mis en déroute. Mithridate & Antipater le pousserent, en firent un grand carnage, & regagnerent le champ de bataille; ils prirent même le camp ennemi, & obligerent ceux qui restoient à repasser le Nil pour se sauver.

An. 47. avant J.C. HYRCAN II. 17. Là dessus Ptolemée (e) s'avança avec toute son Armée pour les accabler. César marcha aussi du même côté, pour se joindre à eux; & dès qu'il y fut arrivé, on en vint bien-tôt à une bataille décisive, où César remporta une victoire complette. Ptolemée, en voulant se sauver dans un bateau sur le Nil, s'y noya. Alexandrie, & toute l'Egypte se soumirent au vainqueur.

César rentra dans Alexandrie, vers le milieu de notre Janvier; & ne trouvant plus d'opposition à ses ordres, il donna la couronne d'Egypte à Cléopatre & à Ptolemée son autre frere conjointement. C'étoit la donner en effet à Cléopatre seule; car ce jeune Prince n'avoit qu'onze ans. Ce fut proprement le commerce criminel que César eut avec cette femme débauchée, qui lui attira cette guerre si dangereuse & si infame. Aussi, quand il en fut venu à bout,

(e) HIRTIUS *de Bello Alex.* c. 28-33. DION CASS. XLII. p. 205. PLUT. *in Cæsare*, p. 731.
(f) SUET. *in Jul. Cæs.* 52. APPIAN. *de B. C.* II. p. 484. DION CASS. XLII. p. 206.
(g) *De B. C.* II. p. 484.
(h) Voyez ci-dessus.

bout, il lui fit tous les avantages possibles. (*f*) Cette infame galanterie le retint beaucoup plus long-tems en Egypte, que ses affaires ne le demandoient. Car, quoi que tout fût reglé dans ce païs-là dès la fin de Janvier, il n'en partit que vers la fin du mois d'Avril; (*g*) puisqu'Appien dit, qu'il y passa neuf mois; car il n'y étoit arrivé (*h*) qu'à la fin du mois de Juillet de l'année précedente.

An. 47. avant J.C. HYRCAN II 17.

Il emmena à Rome Arsinoé, (*i*) qu'il avoit prise dans cette guerre, & elle marcha enchaînée à son triomphe; mais aussi-tôt après cette solemnité, il (*k*) la mit en liberté. Il ne lui permit pourtant pas de retourner en Egypte, de peur que sa présence n'y causât des troubles, & ne dérangeât l'ordre qu'il y avoit établi. Elle choisit pour sa demeure la Province d'Asie; du moins ce fut-là que la trouva Antoine, après la bataille de Philippes, & qu'il la fit mourir, (*m*) à la sollicitation de sa sœur Cléopatre.

Avant de partir d'Alexandrie, César, (*n*) pour reconnoître l'assistance qu'il avoit reçuë des Juifs, fit confirmer tous les priviléges dont ils y jouïssoient; & y fit élever une colomne, sur laquelle il fit graver tous ces priviléges, avec le Decret qui les confirmoit.

Ce qui tira enfin César de l'Egypte, fut la guerre de Pharnace, Roi du Bosphore Cimme-

(*i*) DION CASS. XLIII. p. 223.
(*k*) DION CASSIUS ibid.
(*l*) HIRTIUS ibid. c. 33.
(*m*) JOSEPH. *Antiq.* XV. 4. APPIAN. *de Bello Civ.* V. p. 676.
(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17. *& contra Apionem* II.

An. 47. avant J.C. HYRCAN II. 17.

merien & fils de Mithridate dernier Roi du Pont. Ce Prince (*o*) voyant les Romains engagez dans une terrible guerre civile, pour profiter de l'occasion & recouvrer les Etats d'Asie qu'on avoit enlevez à son pere, avoit laissé le commandement du Bosphore à Asandre; & passant le Pont-Euxin, étoit venu s'emparer de la Colchide & de l'Armenie Mineure, & de quelques places de la Cappadoce. du Pont, & de Bithynie. Après la bataille de Pharsale, (*p*) César avoit envoyé contre lui Domitius Calvinus avec une partie de l'Armée, & lui avoit donné le Gouvernement de toutes les Provinces de l'Asie Mineure. Mais (*q*) Domitius ayant eu le malheur d'être battu, Pharnace s'étoit rendu maître de tout le reste du Pont & de la Cappadoce.

Ces grands succès le rendoient extrêmement insolent & fort cruel pour les Romains. Après avoir soumis la Bithynie, il se disposoit à passer de là dans la Province de l'Asie propre. L'avis que César en reçut (*r*) le réveilla de la léthargie où l'avoient plongé les charmes de Cléopatre. Son activité ordinaire le ranima. Il laissa quelques troupes à Cléopatre pour sa défense; & (*s*) vers la fin d'Avril, il emmena le reste en Syrie.

(*t*) Antigone, le fils d'Aristobule dernier Roi des

(*o*) PLUT. *in Cesare* p. 731. HIRTIUS c. 34. DION CASS XLII. p. 206. APPIAN. II. 484. *& in Mithrid.* p. 254.

(*p*) HIRTIUS ibid. DION CASS. XLII. ibid.

(*q*) HIRTIUS ibid. c. 39. 40. 41. DION CASS. ibid. APPIAN. *de B. Civ.* II. ibid.

(*r*) HIRTIUS, DION CASS. & PLUT. *in Cesare*, ibid.

des Juifs, vint se jetter à ses pieds en passant; lui représenter d'une manière fort touchante la mort de son pere & de son frere, le premier empoisonné, & le second décapité, pour avoir épousé sa querelle: & le prier de le rétablir dans la Principauté de son pere. Il se plaignoit aussi d'Antipater & d'Hyrcan, & des injustices criantes qu'ils lui avoient faites. Mais Antipater, qui étoit encore à la suite de César, justifia si bien sa conduite & celle d'Hyrcan, que César rejetta les accusations d'Antigone comme turbulentes & séditieuses; & ordonna, (u) qu'Hyrcan garderoit la dignité de Souverain Sacrificateur de Jerusalem, & la Principauté de la Judée, pour lui & pour sa posterité après lui à perpetuité, & donna à Antipater la Charge de Procurateur de la Judée sous lui. Il fit graver ce Decret en Grec & en Latin, sur des planches d'airain qui devoient être déposées dans le Capitole à Rome, & dans les Temples de Tyr, de Sidon, & d'Ascalon en Phénicie. En vertu de ce Decret Hyrcan fut rétabli dans la Souveraineté de la Judée; l'Aristocratie de Gabinius fut abolie; & le Gouvernement fut remis sur le même pied qu'il étoit sous Hyrcan & sous le Sanedrin, avant le changement de Gabinius, dont on a parlé ci-dessus.

An. 47. avant J.C. HYRCAN II. 17.

Ce fut Antipater qui menagea tout cela & qui en fut l'unique cause. Il étoit si habile & si

(s) HIRTIUS c. 33. & 65. PLUT. & DION CASS. ibid. APPIAN. ibid. SUET. *in J. Cæsare* 35. OROS. VI. 16.

(t) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 15. *& de B. Jud.* I. 8.

(u) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17. XX. 8. *& de B. Jud.* I. 7. 8.

An. 47. avant J.C. HYRCAN II. 17.

si prudent, & s'étoit acquis par là tant de credit en Judée, en Arabie, & dans la Palestine, qu'il s'étoit rendu nécessaire à tous les Gouverneurs qu'on avoit envoyez dans ces quartiers-là. César lui avoit encore de plus grandes obligations que tous les autres ; car c'étoit uniquement à ses services qu'il devoit sa délivrance à Alexandrie, & les succès par lesquels il avoit heureusement terminé cette guerre, puisque sans lui Mithridate n'auroit jamais pû lever l'Armée qui vint à son secours.

Outre le pouvoir que lui donnoient son mérite & son credit, sa famille faisoit encore une partie considerable de sa force. (w) Il avoit eu de sa femme, nommée Chypre, quatre fils parvenus à l'âge de maturité, qui se distinguoient extrêmement par leur bravoure & par leur capacité. L'aîné étoit Phasaël, le second Herode, le troisième Joseph, le dernier Pheroras. Il avoit encore de la même femme, une fille nommée Salomé, qui fut la furie de sa maison, où elle excita des divisions continuelles par ses intrigues. Elle jetta son frere Herode dans une infinité d'embarras; & sçut pourtant se maintenir auprès de lui jusqu'à la fin. Ses actions, qu'on verra dans la suite de cette Histoire, la peindront mieux que tout ce que nous en pourrions dire ici.

Après

(w) JOSEPH. *Antiq* XIV. 12.
(x) DION CASS. XLVII. p 342 HIRTIUS *de B. Alex.* c. 66. APPIAN *de B. C.* II. p. 575 & IV. p. 623
(y) HIRTIUS ibid. PLUT. *in Cæsare* p. 731. DION CASSIUS XLII. p. 207.
(z) APPIAN. II. p. 485. PLUT. *in Cæsare*, ibid.
(a) SUETON. *in J. Cæsare.* c. 37.

Après quelque séjour en Syrie, César (x) en donna le Gouvernement à Sextus-César son cousin, à titre de Président, (y) & se rendit ensuite en diligence dans le Nord Dès qu'il eut joint l'ennemi, (z) sans lui donner le tems de se reconnoître, & sans prendre lui-même celui de se reposer; il l'attaqua, & remporta une victoire complette, dont il donna la nouvelle à un de ses amis dans ces trois mots, *Veni, vidi, vici; Je suis venu, j'ai vû, j'ai vaincu.* Il trouva qu'ils exprimoient si bien la rapidité de cette expedition, qu'à son triomphe (a) il les fit graver sur une plaque de cuivre, qu'il fit porter devant lui dans cette solemnité. Cette victoire ayant été gagnée (b) près de l'endroit où Triarius avoit été défait par Mithridate, effaça en quelque manière cette tâche & répara l'honneur des armes Romaines.

An. 47. avant J.C. HYRCAN. II. 17.

Après cela (c) Pharnace ayant perdu toutes ses conquêtes, (d) se retira à Sinope; avec un corps de cavalerie de mille hommes, qui étoit tout ce qui lui restoit de son Armée vaincuë. Il fit tuer les chevaux; & lui & les hommes s'embarquerent & passerent dans ses Etats du Bosphore. Mais (e) Asandre, qu'il y avoit laissé, avoit usurpé la couronne en son absence; & ce Prince ne fut pas plûtôt débarqué, que (f) l'usurpateur s'assura de sa personne,

(b) DION CASS. XLII. p. 207. APPIAN. *in Mithridaticis* p. 254.
(c) HIRTIUS ibid. c. 77. DION CASS. XLII. ibid. PLUT. *in Cæsare*, p. 731.
(d) APPIAN. *in Mithrid.* p. 254.
(e) DION CASS ibid.
(f) DION CASS. & APPIAN. ibid.

An. 47. avant J.C. HYRCAN II. 17.

ne, le fit mourir, & se maintint ainsi dans son usurpation.

César (g) pour recompenser les services de Mithridate le Pergamenien, lui donna ce Royaume; & le fit en même tems un des Tetrarques de la Galatie. (h) Sa naissance du côté de sa mere lui donnoit droit à cette dernière Dignité; car elle étoit descenduë d'un de ces Tetrarques; & il avoit quelques prétentions sur la première, du côté de son pere; (i) car il passoit pour fils de Mithridate, dont sa mere avoit été concubine, après la mort de son mari Menedeme de Pergame; & ce Prince l'avoit élevé, & lui avoit donné son nom. Mais César, en lui donnant le Royaume du Bosphore, ne lui fit présent que d'un vain titre. Asandre en étoit en possession; & pour l'en chasser il fallut entrer dans une guerre où Mithridate (k) périt à la fin, dans une bataille qu'il perdit avec la vie. Asandre après cela demeura paisible possesseur de ce Royaume; les Romains ayant trop d'affaires chez eux pour songer à lui.

César mit ordre à tout dans le Pont, dans la Cappadoce, & dans le reste de l'Asie Mineure; & ensuite, (l) en passant par la Grèce, il revint à Rome, où il fut encore choisi Dictateur pour l'année suivante.

(m) Antipater, qui avoit accompagné César

(g) HIRTIUS. *de B. Alex.* c. 78. APPIAN. *in Mithrid.* p. 254 STRABO XIII. p. 625.
(h) STRABO ibid.
(i) HIRTIUS, ibid.
(k) STRABO XIII. p. 625.

ſar en Syrie, & ne l'avoit quitté que lorſqu'il An. 47.
ſortit de cette Province, prit congé de lui ſur avant J.C.
la frontière, & revint en Judée. Il y fit bien- HYRCAN II. 17.
tôt après une eſpece de ronde, dans laquelle il rétablit par tout le Gouvernement Civil ſous Hyrcan, ſur le pied du Decret de Céſar, & tel qu'il avoit été avant le changement que Gabinius y avoit fait. Il fit donner (*n*) le Gouvernement de Jeruſalem à Phaſaël ſon fils aîné, & celui de la Galilée à Herode, le ſecond, qui avoit alors vingt-cinq ans. Joſephe, dans les exemplaires imprimez, ne lui en donne que quinze : mais cet âge ne convient ni à la Charge dont on le voit revêtu, ni aux actions qu'on lui voit faire auſſi-tôt qu'il en eſt en poſſeſſion ; &, outre cela, ceci ne s'accorde pas avec ce qu'il en dit ailleurs. Car, en parlant de la maladie dont mourut Herode, quarante-quatre ans après, il dit, qu'elle commença (*o*) lorſqu'il avoit à peu près ſoixante-dix ans. Mais, s'il étoit vrai, qu'il n'en eût eu que quinze quand on lui donna ce Gouvernement, il ne pouvoit en avoir tout au plus que ſoixante quand cette maladie commença. Il y a donc beaucoup d'apparence, que quelque copiſte aura mis les lettres numerales (*d*) qui font quinze, au lieu de (κε) qui font vingt-cinq ; & que c'eſt de là qu'eſt venuë la faute qui ſe trouve dans l'imprimé.

He-

(*l*) PLUT. *in Cæſare* p. 731. DION CASS. XLII. p. 207.
(*m*) JOSEPH *Antiq.* XIV. 16. *& de Bello J.* I. 1.
(*n*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17.
(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XVII. 1.

An. 47. avant J.C. HYRCAN II. 17.

Herode qui étoit naturellement fort vif, & qui se trouvoit alors dans la vigueur de la jeunesse, ne fut pas plûtôt dans son Gouvernement qu'il songea à s'y signaler, en délivrant le païs d'une bande de brigands qui incommodoient extrêmement la Galilée, & le quartier de la Cele-Syrie qui étoit dans le voisinage. Il prit Hezechias leur chef, avec plusieurs autres de ces voleurs, & les fit tous mourir. Cette belle & vigoureuse action lui aquit une grande réputation dans tous ces quartiers-là; & le fit connoître par un fort bel endroit à Sextus-César le Président de la Province. Mais les envieux de la prosperité d'Antipater & de son agrandissement, en firent un crime à Herode: & sous prétexte qu'il avoit fait mourir ces gens-là sans observer les formalitez ordinaires de la Justice, ils l'accuserent devant Hyrcan, & solliciterent si puissamment contre lui qu'ils obtinrent, qu'il seroit cité à comparoître devant le Sanedrin pour rendre raison de sa conduite à cet égard. Il y comparut habillé de pourpre & environné de ses gardes; & les intimida si fort par là, qu'aucun du Sanedrin n'osoit ouvrir la bouche pour parler contre lui. Saméas fut le seul qui eut assez d'integrité & de courage pour ne rien craindre en faisant son devoir. Il se leva voyant que personne ne parloit; & blâma l'audace d'Herode de se présenter avec un habit qui ne convenoit nullement à un accusé; & sa violence, d'amener dans une Cour Souveraine des gens armez, comme s'il vouloit rendre l'administration de la Justice plus dangereuse aux Juges

(z) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17. & *de Bello J.* I. 8.

Juges qu'au prévenu. Il se déchaîna ensuite contre Hyrcan, & contre le Sanedrin même devant qui il parloit; leur reprocha leur lâcheté de souffrir une pareille insolence; & leur prophétiza qu'un jour viendroit que cet Herode qu'ils épargnoient ne les épargneroit pas, & qu'il serviroit d'instrument à la Justice Divine pour les punir. Cela arriva effectivement dans la suite: car quand Herode fut parvenu à la Royauté, il fit mourir Hyrcan lui-même & tous les membres de cette compagnie, excepté ce Saméas & son maître Pollion, comme on le verra dans la suite.

An. 47. avant J.C. HYRCAN II. 17.

Malgré cette vigoureuse représentation, Hyrcan employa tout son credit à faire absoudre Herode; en partie par affection pour la personne de ce jeune homme, & en partie par ménagement pour Sextus-César qui écrivit en sa faveur une Lettre menaçante. Le discours de Saméas avoit fait une si forte impression sur la plus grande partie des membres du Sanedrin qu'ils vouloient le condamner; & que pour empêcher la sentence, qui, dans l'agitation où étoient alors les esprits, auroit assurement été contre lui, Hyrcan se trouva obligé d'ajourner la Cour au lendemain, & de donner avis à Herode de se retirer. Il le fit aussi-tôt, & s'en alla à Damas, où il se mit sous la protection de Sextus-César qu'il y trouva: & avec cet appui il se moqua du Sanedrin, & leur fit savoir de là qu'il ne comparoîtroit plus devant eux. On fut fort choqué de cette insolence; mais tout ce qu'on put faire fut de se plaindre d'Hyrcan, qui l'avoit ainsi laissé échaper.

He-

An. 46. avant J.C HYRCAN II. 18. Herode (*q*) gagna si bien la faveur de Sextus, qu'en consideration d'une somme d'argent dont il lui fit présent, il obtint de lui le Gouvernement de la Cele-Syrie. Il ne se vit pas plûtôt revêtu de ce caractère, qu'il leva une Armée & entra dans la Judée, pour se vanger d'Hyrcan & du Sanedrin Il ne se proposoit pas moins que la déposition de l'un & l'extirpation de l'autre, à cause de l'affront qu'il lui avoit fait dans l'affaire du procès intenté contre lui. Mais Antipater & Phasaël arrêterent pour le coup sa colere, & lui firent abandonner son dessein.

Scipion & Caton, (*r*) à la tête des restes du parti de Pompée en Afrique, s'étoient rendus maîtres avec l'assistance du Roi Juba, de toute cette Province, & avoient assemblé assez de troupes pour s'étendre davantage. César, vers la fin de l'année précedente y étoit passé pour les reduire; & y ayant fait venir des troupes de tous côtez, vers le milieu de Janvier de cette année il se mit à leur tête, & marcha droit à l'ennemi. La bataille ne se donna qu'au commencement du mois de Février. Le parti de Pompée y fut entièrement défait. Caton se tua lui-même peu de tems aprè à Utique. Scipion, Juba, Petreiüs, & les autres chefs, périrent dans la fuite; & César, après avoir donné ses ordres dans la Province, retourna à Rome, & emmena avec lui Juba, le fils du Roi Juba,

(*q*) JOSEPH. ibid.
(*r*) HIRTIUS *de B. Africano*. PLUT. *in Cæsare* p. 732. DION CASS XLIII p. 214. (*s*) PLUT. ibid.
(*t*) Vide VOSSIUM *de Hist. Græcis*. II. 4.
(*u*) APPIAN. *de B. Punic. in fine*.

Juba, qui n'étoit encore alors qu'un jeune gar- An. 46.
çon; (s) & il tint à son triomphe la place de avant J.C.
son pere. Sa captivité lui procura l'avantage HYRCAN II. 18.
d'être élevé à la Romaine; (t) il devint un des plus savans hommes de son Siecle; & se fit par là si fort estimer d'Auguste, qu'il lui donna le Royaume de Getulie en Afrique, & le maria avec Cléopatre-Selene, fille de la Reine Cléopatre & de Marc-Antoine. De tous ses ouvrages le plus excellent étoit son Histoire Romaine, qu'il avoit écrite en Grec. Les Anciens la citent souvent avec éloge; mais elle est entièrement perduë, aussi bien que tout le reste de ce qu'il avoit fait. Il y avoit un de ces ouvrages qui nous auroit été d'un grand secours dans cette Histoire, s'il fût parvenu jusqu'à nous; c'est celui qui traitoit de l'Assyrie, car il étoit presque tout tiré de Berose.

Pour revenir à César, avant de quitter l'Afrique, (u) il donna ordre de rebâtir Carthage; & il donna dans le cours de cette même année un ordre pareil pour Corinthe. Ainsi ces deux Villes fameuses qui avoient été détruites en même-tems, furent rebâties aussi en même-tems, justement au bout de cent ans. Deux ans après, (w) on y envoya pour habitans deux Colonies Romaines. C'est de cette Colonie de Corinthe qu'étoient descendus les Corinthiens, à qui St. Paul écrit ses deux Epitres.

Cecilius Bassus (x) causa dans ce tems-là de grands

(w) DION CASS. XLIII. p. 238. STRABO XVII. p. 833. PAUSAN *in Eliacis initio. & in Cor. initio.* SOLINUS c. 17.

(x) DION CASS. XLVII. p. 342. LIBO *apud* APPIAN. *de B. Civ.* II. p. 576. *Epit.* LIVII CXIV. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17. & *de B. J. I.* 8.

An. 46. avant J C. HYRCAN II. 18.

grands desordres en Syrie. C'étoit un Chevalier Romain, qui avoit été à la bataille de Pharsale dans l'Armée de Pompée. Après la défaite, il s'étoit retiré à Tyr, où déguisé en Marchand il avoit ménagé si adroitement ses affaires, qu'il s'étoit associé un assez grand nombre de gens du même parti, & avoit débauché sous main quantité des soldats Romains qui y étoient en garnison. Sextus César découvrit à la fin quelque chose de ses intrigues; & le fit citer à comparoître devant lui pour l'examiner. Il prétendit qu'il alloit servir sous Mithridate le Pergamenien, qui levoit alors des troupes pour aller faire la conquête du Royaume du Bosphore, que César lui avoit donné, & que tous les préparatifs qu'il avoit faits étoient pour cette expedition. Sextus, ébloui par ses raisons, le relâcha comme innocent. Il continua ses menées; & quand il eut engagé dans ses interêts un nombre suffisant de conjurez, il se saisit de la Ville de Tyr: fit courir le bruit que César avoit été battu & tué en Afrique; & que là-dessus on l'avoit nommé Gouverneur de la Syrie; il prit le titre de Président de cette Province, & par le moyen de ce faux exposé, il grossit ses forces jusques à en composer une Armée, à la tête de laquelle il marcha contre Sextus-César. Mais il fut battu, & obligé de retourner à Tyr; où il fut long-tems à se rétablir des blessures qu'il avoit reçues dans le combat.

N'étant donc pas en état d'agir alors contre Sextus à force ouverte, il travailla à le perdre par trahison; & il y réussit à la fin. Comme Sextus étoit un jeune homme qui donnoit beaucoup dans les plaisirs, & qui se faisoit toûjous accom-

accompagner par ses troupes dans tous les lieux où la galanterie le menoit ; son Armée commença à trouver fort mauvais le manége harassant qu'il lui faisoit faire pour son plaisir. Bassus qui étoit fort bien servi par ses espions, eut avis de ce mécontentement des soldats. Il les fit porter par ses émissaires à le tuer. Ils le firent ; & aussi-tôt après se déclarerent pour Bassus ; & le joignirent, à la reserve d'un petit nombre, qui détestant cet assassinat, se séparerent du gros de l'Armée, & se retirerent dans la Cilicie.

An. 46. avant J C HYRCAN II. 18.

Bassus se rendit maître d'Apamée, la fortifia, & y établit sa résidence. De là il donnoit ses ordres comme Gouverneur de la Province.

Mais (y) Antistius Vetus s'étant mis à la tête de ceux qui s'étoient retirez dans la Cilicie, & ayant attiré quantité d'autres personnes du parti de César dans ce païs-là, rentra avec eux dans la Syrie. Les fils d'Antipater le joignirent & lui amenerent des troupes de Judée, que leur pere lui envoioit. D'autres vinrent aussi d'ailleurs ; les uns pour vanger la mort de Sextus, par pure générosité ; les autres par politique, pour faire leur cour au Dictateur. Enfin il se trouva assez fort en peu de tems, pour renfermer Bassus dans Apamée, & pour l'y assiéger. Mais comme Bassus étoit homme de cœur, & entendoit bien le mêtier de la guerre, il se défendit si bien qu'Antistius ne le put réduire ; & se trouva obligé, vers la fin de l'année, de lever le siége, & de suspendre les hostilitez jusques à ce qu'il eût plus de troupes & de meilleurs

(y) DION CASSIUS & JOSEPHUS ibid.

An. 46. avant J.C. HYRCAN II. 18.

leurs préparatifs, qu'il ne lui avoit été possible d'en faire, dans la précipitation avec laquelle il avoit pris le commandement.

César à son retour d'Afrique entreprit la réformation du Calendrier Romain; il y (z) réussit très-bien, par son *année Julienne*, dont tout le monde s'est servi depuis. Comme il étoit (a) Souverain Pontife, c'étoit une affaire de son ressort, & il avoit eu cette Charge long-tems avant la Dictature & le Consulat. Cette réformation étoit devenuë très-nécessaires; car le Calendrier dont on s'étoit servi jusqu'alors étoit si mauvais, que le commencement de Janvier se trouvoit alors vers la S. Michel, c'est-à-dire trois mois plûtôt qu'il ne devoit être. Par là toutes les Fêtes & les Solemnitez des Romains avoient changé de saison; ce qui causoit des inconveniens assez considerables.

L'ancienne année dont les Romains s'étoient servis jusques-là, étoit composée de douze mois Lunaires. Mais, comme il s'en faut onze jours que douze mois Lunaires ne fassent une année Solaire; c'étoit au Souverain Pontife & à son College à faire les intercalations nécessaires pour ajuster ces deux années, de manière qu'elles s'écartassent aussi peu qu'il se pouvoit l'une de l'autre.

La méthode dont ils se servoient ordinairement étoit, d'ajoûter tous les deux ans, à l'année un petit mois, qui étoit alternativement de

(z) PLUT. *in Cæsare* p. 735. DION CASS. XLIII. p. 227. PLUT. *in J. Cæsare* c. 40. PLIN. XVIII. 25. CENSORINUS *de die Natali* c. 8. MACROB. *Saturnal.* I. 4. AMMIANUS MARC. XXVI. 1. *Videas etiam* SCALIGERUM,

de 22. & de 23. jours. Ce court mois s'appeloit Merkedinus; & l'endroit où on l'inseroit étoit entre le 23. & le 24. de Février. Mais les Pontifes, à qui il appartenoit de faire ces intercalations, s'en acquitoient fort négligeament. Ils en mettoient quelquefois sans nécessité; ou négligeoient d'en mettre quand ils auroient dû le faire: sans autre régle que leur fantaisie, selon qu'ils vouloient ou allonger ou abreger le tems de la Magistature de ceux qui se trouvoient en Charge pour un an.

An. 46. avant J.C. HYRCAN II. 18.

Ce desordre causoit une grande confusion dans la vie civile, aussi bien que dans l'Astronomie. Ce fut pour remedier à l'un & à l'autre, que César trouva cette réformation nécessaire. La manière dont il l'executa y remedia effectivement pour l'avenir. Il forma une espece d'année fixe & invariable, où la fantaisie ne pouvoit rien ajoûter ou diminuer, comme elle faisoit auparavant. Voici comment on s'y prit.

Premièrement il abolit l'année Lunaire, composée de douze mois Lunaires, ou de CCCLV. jours, dont on s'étoit servi jusques-là à Rome; & mit la Solaire à sa place, qui est le tems que le Soleil met à revenir au même point du Zodiaque. 2. Sur les meilleures observations de ce tems-là, il donna à cette revolution CCCLXV. jours & six heures; & fit de ce

RUM, PETAVIUM, CALVISIUM, *aliosque Chronologos & Astronomos hac de re.*

(*a*) Car c'etoit à ce College des Pontifes, à la tête duquel se trouvoit César en qualité de Souverain Pontife qu'il apartenoit de faire ces intercalations; & de régler tout ce qui regardoit l'année & les Fêtes.

An. 46. avant J.C. HYRCAN II. 18.

ce tems-là son année Solaire. 3. Il partagea ces CCCLXV. jours en douze mois politiques, ou artificiels, au lieu des mois Lunaires & naturels qu'on avoit eus jusques-là. Ses nouveaux mois furent les uns de trente-un jours, les autres de trente, & un de 28. seulement. 4. Des six heures, que l'année Solaire a de plus que CCCLV. jours, il fit un jour, dont au bout de quatre ans il augmentoit l'année suivante vers le commencement; de sorte que chaque cinquième année étoit de CCCLXVI. jours; & c'est ce que nous appellons l'année Bissextile, qui revient de quatre ans en quatre ans. 5. L'insertion de ce jour fut mise au même endroit que se faisoit auparavant l'intercalation du mois Merkedinus, entre le 23. & le 24. de Février. Et, comme le jour après lequel on le mettoit s'appelloit parmi les Romains (*b*) *sextus Kalendarum*, c'est-à-dire *le sixième avant les Calendes*, le nouveau jour qu'on ajoûtoit cette année extraordinairement devenant le véritable sixième, on l'appelloit par distinction *bis sextus*, ou *le second sixième*; & de là vient que les années qui l'ont, s'appellent encore aujourd'hui *Bissextiles*. Mais pour nous, notre manière de nommer les jours du mois étant toute differente de celle des Romains; nous continuons à compter & au lieu de nommer, comme il le fau-

(*b*) La maniere ordinaire de le nommer est, *Sextus Kalendas*, c'est-à-dire, *Sextus ante Kalendas.*

(*bb*) Autrefois l'année Romaine n'avoit que dix mois; & elle commençoit au premier de Mars. De là vient que le mois de Juillet s'appelloit alors *Quintilis*; celui d'Août *Sextilis*; parce qu'alors ils étoient l'un le *cinquième* & l'autre le *sixième*. Par la même raison les mois de *Septembre*, d'*Octobre*, de *Novembre*, & de *Decembre*, marquent encore

An. 46. avant J.C. HYRCAN II. 18.

faudroit si on vouloit imiter les Romains, le second vingt-troisième, nous l'appellons naturellement le 24. du mois, & nous allons ainsi jusqu'à vingt-neuf, qui est le nombre des jours qu'a ce mois aux années Bissextiles. 6. Il fixa le commencement de son année au premier de Janvier qu'on appelloit (bb) *les Calendes*: & c'étoit le jour que tous les Magistrats entroient en Charge. 7. Il mit ce premier de Janvier au point du solstice d'hiver : mais aujourd'hui parmi nous qui conservons le vieux style, parce que l'année Julienne qui est ce vieux style, a onze minutes de plus que la naturelle, le premier de Janvier ne vient que plusieurs jours après ce solstice. Car l'année naturelle, ou la véritable année Solaire, suivant les observations les plus exactes des Astronomes, n'est que de CCCLXV. jours, cinq heures, quarante-neuf minutes. De sorte que la Julienne qui est de CCCLXV. jours & six heures, a onze minutes de plus qu'il ne faut. Ces onze minutes, en cent-trente ans, font un jour. De là vient que tous les CXXX. ans, le premier de Janvier passe d'un jour entier le point de l'année naturelle, ou Solaire, auquel il avoit été placé par Jules-César ; & c'est le seul défaut qu'ait ce Calendrier.

(d) Le Pape Gregoire XIII. voulut corriger

core par leurs noms, qu'ils étoient les 7. 8. 9. & dixième de cette ancienne année Romaine. Ce fut Numa qui la fit de douze, en ajoûtant *Janvier* & *Fevrier*. Mais cela ne changea rien aux anciens noms des autres mois.

(c) CENSORINUS *de die Natali*. c. 21.

(d) SPONDANI *Annales sub anno* 1582. §. 14. 15. &c. *Videas etiam* PETAVIUM, CALVISIUM, BEVEREGIUM, STRAUCHIUM, *aliosque Chronologos*.

An. 46. avant J.C. HYRCAN II. 18.

ger ce défaut l'an 1582. par un nouveau Calendrier, qui à cause de lui porte le nom de Gregorien; dans lequel, dans le cours de quatre-cens ans, on omet trois Bissextiles, de manière que de ces CCCC. ans, chacune des trois premières centièmes, qui naturellement devoit être Bissextile, selon la constitution uniforme du Calendrier, ne l'est pas; & qu'il n'y a que la quatrième de ces centièmes qui l'est. Cela racommode beaucoup l'erreur du Calendrier Julien; mais cela ne rajuste pourtant pas tout-à-fait les choses. Aussi cette réformation n'a-t-elle pas été assez approuvée pour être reçuë. Tous les Etats, par exemple, du Roi de la Grande Bretagne, & quelques autres encore, ont retenu l'ancien Calendrier Julien comme le meilleur. On appelle la manière ancienne, ou Julienne, le vieux stile; & la nouvelle ou la Gregorienne, le nouveau.

8. César, avant de commencer la nouvelle année qu'il introduisoit, pour ramener les saisons au point où elles devoient être, outre le mois de Merkedinus, qu'on intercaloit en Février, ajoûta à l'année à laquelle cette Histoire est parvenuë deux autres mois, qu'il mit entre Novembre & Decembre. De sorte qu'elle fut de CCCCXLV. jours; CCCLV. pour l'année Romaine ordinaire; XXIII. pour le mois intercalaire de Merkedinus; & LXVII. pour les deux autres qu'il ajoûta entre Novembre & Decembre. Tout cela mis ensemble fit de cette année la plus longue qu'on eût jamais euë à Rome. Et,

(e) SUET. *in Aug.* 31. PLIN. XVIII. 25. SOLIN. C. I. MACROB. *Saturn.* I. 14. *Vid. etiam.* SALM. *Plin. Exercit.*

Et, comme cela dérangea bien des choses, on l'appella l'année de confusion. An. 46. avant J.C. HYRCAN II. 18.

César se servit pour régler tout de cette manière, du secours de Sosigene, Astronome d'Alexandrie, pour les calculs d'Astronomie, qui en faisoient le fondement; & de celui de Flavius, Scribe de profession, pour en former un Calendrier à la Romaine, où les jours des mois fussent distinguez en Calendes, en Ides, & en Nones; & les Fêtes & les autres solemnitez, fixées aux jours particuliers où elles se devoient observer.

Mais César ayant été assassiné peu de tems après, les Pontifes qui lui succederent, faute d'entendre sa méthode; au lieu de (*e*) mettre l'intercalation du bissextile au bout de quatre ans, & au commencement du cinquième, la mirent au bout de trois, au commencement du quatrième : & cela se fit trente-six ans durant; de sorte qu'au bout de ce tems-là, il se trouva qu'il y avoit eu douze années bissextiles au lieu de neuf qu'il falloit; & l'on ne s'apperçut qu'alors de l'erreur. Auguste, pour rajuster tout, ordonna que, pendant les douze années suivantes, il n'y auroit aucun bissextile; ce qui éclipsa les trois jours de trop qu'on avoit déja pris: & depuis ce tems-là les choses ont toûjours continué, sans aucune altération, sur le pied où Jules-César les avoit réglées, jusques au changement qu'y a fait le Pape Gregoire XIII. dont j'ai déja parlé.

Aux Calendes de Janvier, César (*f*) entra dans son quatrième Consulat; & ce fut alors que An. 45. avant J.C. HYRCAN II. 19.

cit. in Sol. c. 1. (*f*) CENSOR. *de die Natali* c. 8.

An. 45. avant J.C. HYRCAN II. 19.

que commença la premiere année Julienne de la réformation qu'il avoit faite l'année précedente. (g) Il passa en Espagne; & à la fameuse bataille de Munda, il défit les restes du parti de Pompée. Cneius, l'aîné des fils de Pompée, y fut tué, avec Labienus, & Atius Varus les deux meilleures têtes du parti. Il remit la tranquilité dans cette Province, & revint à Rome au mois d'Octobre.

Après cette victoire complette, regardant la guerre civile comme finie; (h) pour rassurer les esprits, & ramener ceux qui pouvoient encore être prévenus contre lui, (h) il fit proclamer une amnistie, ou un pardon général, de tout ce qui s'étoit fait contre lui jusqu'alors. On le fit après cela (i) Dictateur perpetuel; & on (k) lui décerna beaucoup d'autres honneurs & de charges, qui lui mettoient entre les mains toute l'Autorité de l'Etat; de sorte qu'il ne lui manquoit que le titre de Souverain de l'Empire, car il étoit en effet maître absolu de tout.

Cependant la guerre continuoit en Syrie: (l) car Statius Murcus, que César envoya pour succeder à Sextus dans la Charge de Président, dès qu'il y fut arrivé, joignit Antistius, avec trois Légions qu'il avoit amenées; & ils recommencerent à assiéger Bassus dans Apamée. Pendant ce siége (m) les deux partis sollicitoient les secours

(g) PLUT. *in Cæs.* p. 734. DION CASS. XLIII. p. 229. HIRTIUS *de B. Hispan.* c. 31. LUCANUS &c.

(h) VELLEIUS PATERC. II c. 56.

(i) *Epit.* LIVII CXVI. PLUT. *in Cæs.* p. 734.

(k) PLUT. ibid. DION CASS. XLIII. p. 235.

(l) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17. *de B. J.* I. 8. APPIAN. *de B. Civ.* III. & IV. VELLEIUS PATERC. II, 69.

cours des Princes & des Villes voisines. Alcaudonius Roi d'Arabie, que les uns & les autres avoient tâché de mettre dans leurs interêts, (*n*) vint avec toutes ses troupes; & se postant entre la Ville & le camp des assiégeans, qui couvroit le siége, il mit son secours à l'enchere entre les deux partis. Bassus l'emporta : & (*o*) Pacore étant arrivé en même tems à son secours avec une Armée de Parthes, il obligea une seconde fois les Césariens à lever le siége. An. 45. avant J.C. HYRCAN II. 19.

César entra le premier jour de l'année suivante dans son V. & dernier Consulat. (*p*) A la requête d'Hyrcan, & en considération des services qu'il lui avoit rendus en Egypte & en Syrie, il lui permit de rebâtir les murailles de Jerusalem, que Pompée avoit fait abbatre. Il se fit un Decret pour cela à Rome, qui ne fut pas plûtôt apporté à Jerusalem, qu'Antipater commença à y faire travailler; & la Ville fut bien-tôt fortifiée, comme elle l'étoit avant la démolition. Josephe dit que cela se fit sous le cinquième Consulat de César. A peu près dans le même tems (*q*) le Senat ordonna, pour faire honneur à ce Prince, que le mois qui avoit été appellé jusques-là *Quintilis*, seroit desormais nommé *Julius* à cause de lui. C'est notre *Juillet*. An. 44. avant J.C. HYRCAN II. 20.

César avoit Marc-Antoine pour Collegue dans

(*m*) STRABO XVI. p. 752.
(*n*) DION CASS. XLVII. p. 343. STRABO ibid.
(*o*) DION CASS. ibid. CIC. *ad Att.* XIV. 9.
(*p*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 17.
(*q*) DION CASS. XLIV. p. 242. APPIAN. *de B. Civ* II. p. 494. MACROB. *Saturn.* I. 12. CENSOR. *de die Natali* c. 9.

Am. 44. avant J.C. HYRCAN II. 20.

dans le Consulat. (r) Mais dans le dessein qu'il avoit formé de faire la guerre aux Parthes, afin de vanger la mort de Crassus & des Romains tuez à la bataille de Carres, il se démit du Consulat; & (s) mit à sa place P. Cornelius Dolabella, jeune homme de vingt-cinq ans, (t) qui avoit épousé Tullia fille de Ciceron. Tout étoit prêt pour cette expedition, quand, aux Ides de Mars, c'est-à-dire le 15. du mois, & quatre jours avant celui qu'il avoit fixé pour son départ, (u) il fut assassiné dans le Senat par une conspiration des Senateurs.

Ce fut une action des plus noires & des plus lâches; d'autant plus que les principaux acteurs, Marcus & Decimus Brutus, Cassius, Trebonius, & quelques autres, avoient les dernières obligations à César. Cependant on la fit passer pour une action héroïque qui avoit délivré leur païs d'un tyran: & il y a encore des gens aujourd'hui qui les en loüent. Mais la Justice Divine s'est déclarée visiblement contre ces éloges. Car (w) elle poursuivit par une juste & remarquable vengeance tous ceux qui y avoient trempé; & les fit tous périr peu de tems après, de mort violente, & quelques-uns par leurs propres mains.

César étoit (x) assurément un grand homme; il avoit un genie superieur, beaucoup de savoir & de politesse. Il entendoit parfaitement le

(r) PLUT. *in Cæsare, Bruto, Cicerone, & Antonio.* DION CASS. XLIII. p. 228. CIC *in Philippicis.*

(s) APPIAN. *de B. Civ.* II. p. 505. VELLEIUS PAT. II. 58. DION CASS. XLII. p. 200. XLIII. *in fine.*

(t) PLUT. *in Cicerone*, p. 882

(u) PLUT. *in Cæsare, Antonio, Bruto, & Cicerone.* DION CASS.

le mêtier de la guerre, & l'art du Gouvernement; & il avoit toute l'application nécessaire pour se bien servir de l'un & de l'autre. Cependant on voit plusieurs de ses entreprises formées avec beaucoup de témérité; c'est une preuve que le succès ne venoit que d'une Providence superieure, qui voulant qu'il fût l'instrument du grand ouvrage qu'elle alloit faire, le conserva dans toutes sortes de dangers jusqu'à ce que cet ouvrage fut achevé; après quoi il fut traité comme une verge qu'on jette au feu quand elle n'est plus nécessaire. L'ouvrage étoit l'ouvrage de Dieu; mais, comme pour César, ce n'étoit que la corruption de son cœur & son ambition qui le portoient à en être l'instrument; il en eut la retribution qui étoit duë aux motifs criminels qui le faisoient agir. Ayant, dans deux ou trois de ses projets éprouvé la protection de la Providence; il s'embarqua dans plusieurs desseins très-dangereux, avec la confiance présomptueuse que lui donnoit ce qu'il appelloit sa bonne fortune; & quoi qu'il n'eût pas d'autre raison d'en esperer de bons succès, il n'avoit jamais manqué de réussir. (y) De quarante batailles, ou actions considerables, où il se trouva, il n'y en eut que deux où le succès ne lui fût pas favorable; celle de Pharos, où il fallut qu'il se sauvât à la nage: & une autre à Dyrrachium. On compte que dans ces ba-

CASS. XLIV. p. 249. SUET. *in J. Cæsare* c. 80 81. &c. *Epit.* LIVII CXVI. L. FLORUS IV. 2. APPIAN. *de B. Civ.* II. p. 497.

(w) PLUT. *in Cæsare*, p. 740.

(x) PLINIUS VII. 25. PLUT. *in Cæsare* p. 708.

(y) PLINIUS ibid.

An. 44. avant J.C. HYRCAN II. 20.

batailles il fit périr (*y*) onze cens quatre-vingt dix-mille hommes : ce qui fait voir qu'il fut dans la main de Dieu un terrible fleau pour punir la corruption du Siècle où il vivoit : & ainsi on le doit regarder comme la plus grande peste du genre humain de son tems. Cependant ses actions ont rendu son nom glorieux, au jugement de la plûpart des hommes, qui ne considerent pas, que la véritable gloire est duë à ceux qui font du bien au genre humain, & non pas à ceux qui le détruisent.

La mort de César (*z*) fut suivie d'une infinité de désordres & de confusions dans tout l'Empire Romain. Antoine qui se trouva Consul, (*a*) se mit à la tête du parti de César ; & par une harangue qu'il fit à son enterrement, il émut si fort le Peuple contre les assassins, qu'ils furent tous obligez de sortir de Rome ; & Antoine s'y vit le maître absolu du Gouvernement jusqu'à l'arrivée d'Octavius.

C'étoit (*b*) le fils de Caius Octavius & d'Atia fille de Julie sœur de J. César, & le plus proche parent que laissât cet Empereur. Il (*c*) l'avoit adopté : & lui laissoit, par son testament, les trois quarts de son bien ; le reste étoit legué à deux autres de ses parens. Comme César vouloit qu'il fit la campagne contre les Parthes, il (*d*) lui avoit fait prendre les devans, & passer

(*z*) PLUT. *in Cæsare*, *Antonio*, *Bruto*, *& Cicerone.* DION CASS XLIV. & XLV.

(*a*) PLUT. ibid. & DION CASS. XLV. SUET. *in J. Cæsare* c. 83. 84 &c.

(*b*) SUET *in Augusto* c. 4. DION CASS. XLV.

(*c*) SUET *in J. Cæsare* c. 83. PLUT. *in Cicerone* p. 883.

(*d*) PLUT. *in Ant.* p. 922. *& Bruto* p. 994. SUET. *in Aug.*

ser la mer Adriatique pour commander les troupes destinées à cette expedition, qui y étoient déja & n'attendoient que la venuë de César pour continuer leur route.

Il y avoit déja (e) six mois qu'il s'étoit rendu à Apollonie quand son oncle fut assassiné. Sur le premier avis qu'il en eut, (f) il passa la mer & vint à Brindes, où il fit déclarer son adoption; & se porta pour héritier de César, en prenant le nom de Caius Julius-César Octavianus, au lieu de celui de Caius Octavianus qu'il avoit porté jusques-là. Ce fut sous ce nouveau nom qu'il parut jusqu'à la bataille d'Actium, après laquelle on lui donna le titre d'Auguste, qui effaça si fort ses autres noms, que depuis ce tems-là on ne le connut plus que sous ce dernier.

Le nom de César lui attira incontinent tous les soldats, aussi bien que tous les autres qui avoient été du parti de son oncle. Ainsi, en passant pour se rendre à Rome, il se trouva bien accompagné; & il venoit encore tous les jours sur la route une infinité de gens lui offrir leurs services. Il arriva (g) à Naples le premier jour de Mai. En approchant de Rome (q) il se trouva escorté par un nombre prodigieux de Citoyens Romains qui étoient venus au devant de lui. Le lendemain, (i) avec un grand nombre

Aug. 8. *Epit.* LIVII CXVII.

(e) APPIAN *de B. Civ.* III. p. 531.

(f) DION CASS. XLV. p. 271. APPIAN. ibid. *Epit.* LIVII CXVII. JULIUS OBSEQ. *de Prodigiis.*

(g) CIC. *ad Att.* XIV. 10

(h) APPIAN ibid. VELLEIUS PATERC. II. 59.

(i) APPIAN. *de B. Civ.* III. p. 534.

An. 44. avant J. C. HYRCAN II. 20.

bre de ses amis, il se présenta devant le Tribunal de Caius Antonius, Préteur de la Ville & frere du Consul; & déclara en sa présence, selon l'usage de Rome & les Loix, qu'il acceptoit l'adoption de son oncle; & fit enregîtrer sa déclaration dans les Actes publics de la Ville.

Après cela, il se porta pour executeur du testament, par lequel il étoit constitué héritier; & (*k*) se brouilla sur cet article avec Antoine, à l'occasion de quelque partie de la succession que celui-ci auroit bien voulu s'approprier. Mais la véritable cause de leur rupture vint, de ce que tous deux vouloient le pouvoir & le credit du défunt. Chacun d'eux employa tout pour y parvenir, à l'exclusion de l'autre; mais à la fin le fils adopté l'emporta sur son concurrent, par la faveur du Peuple & des soldats, dont le plus grand nombre s'attacha à lui. (*l*) Antoine obligé de sortir de Rome & de laisser Octavien maître du Senat & du Peuple, fut le coup d'essai qui fit voir la capacité de ce jeune homme, qui n'étoit encore que (*m*) dans sa dix-neuvième année, car il falloit une conduite bien adroite, & bien soutenuë, pour débusquer un hom-

(*k*) PLUT. *in Antonio* p. 922. *& Cicerone* p. 883 DION CASS. XLV. p. 272. APPIAN. ibid. *Epit.* LIVII CXVII.

(*l*) PLUTARCHUS, APPIANUS, & DION CASSIUS ibid.

(*m*) Il étoit né le neuvième avant les Calendes d'Octobre, c'est à dire le 23. de Septembre, de l'an 63. avant Jesus Christ; & par consequent il n'avoit pas encore alors 19. ans complets SUET. *in Aug.* c. 5. A. GELLIUS XV. 7. DION CASS. LVI. p. 590.

(*n*) PLUT. *in Anton.* p. 923. & *Cicer* CIC. *in Philipp.* DION CASS XLV. p. 274. L. FLOR. IV. APPIAN. *de B. Civ.*

homme qui avoit autant d'experience qu'en avoit Antoine dans les affaires & dans le métier de la guerre. An. 44. avant J.C. HYRCAN. II. 20.

Antoine (o) voyant, qu'avec tous ses efforts, il ne pouvoit pas balancer le crédit d'Octavien à Rome & en Italie; s'en alla avec toutes les troupes dont il put disposer, dans la Gaule Cisalpine, dans le dessein d'enlever cette Province à Decimus Brutus, à qui le Senat venoit de l'accorder; & de la garder pour lui-même. Cette démarche fut suivie du siége & de la bataille de Mutine, aujourd'hui Modene, dont il sera parlé sous l'année suivante.

Cependant (o) Q. Martius Crispus arrivant au secours de Murcus, avec trois Légions qu'il amena de Bithynie; on recommença pour la troisième fois le siége d'Apamée, & il fut continué jusqu'à ce que Cassius vint le terminer. César, (p) peu de tems avant sa mort, avoit donné le Gouvernement de la Syrie à Cornificius; mais (q) dans la suite cette Province fut donnée par le Senat à Dolabella, qui fut mis dans le Consulat quand César s'en démit; & (r) Cornificius fut envoyé en Afrique. (s) Mais Cassius se rendit en Syrie avant Dolabella,

Civ. III. p. 543.

(o) APPIAN. *de B. Civ.* III. p. 576. DION CASS. XLVII. p. 343.

(p) CIC *ad Fam.* XII. 18. & 19.

(q) PLUT. *in Cicerone* p. 882. DION CASS. XLV. p. 277. APPIAN. p. 530. 531. & 550.

(r) APPIAN. *de B. Civ.* IV. p. 620. CIC. *ad Fam.* XII. 21.

(s) PLUT. *in Antonio & Bruto.* JOSEPH. *Antiq.* XIV. 18. *& de Bello J.* I. 9. APPIAN III. p. 576. & IV. p. 623. DION CASS. XLVII. 339.

An. 44. avant J.C. HYRCAN II. 20.

la, & s'en saisit par force; Brutus & lui voyant que le parti de César étoit le plus fort en Italie, s'étoient retirez à Athénes, & y avoient resolu la guerre; & pour trouver de l'argent & des troupes Brutus s'étoit emparé de la Gréce & de la Macédoine; & Cassius de la Cilicie, de la Syrie & de l'Orient.

An. 43. avant J.C HYRCAN II. 21.

Hirtius & Pansa les Consuls de l'année suivante, (t) entrerent en charge le premier de Janvier. Marc-Antoine fut déclaré ennemi du Public par le Senat, à cause de la guerre qu'il avoit faite à Decimus Brutus, qu'il assiégeoit dans Mutine. Les deux Consuls & Octavien furent envoyez pour faire lever ce siége. Il se donna une grande bataille où l'un des Consuls fut tué, & l'autre blessé à mort. Cependant, comme ils remporterent la victoire, Octavien en recueillit tous les fruits; car il se trouva seul maître du commandement de l'Armée; & poussa Antoine si vivement, (u) qu'il l'obligea de passer les Alpes fort delabré, & reduit à un état pitoyable. Mais l'Armée Romaine, que commandoit Lepidus dans la Gaule Transalpine, l'ayant reçu à bras ouverts, Octavien s'accommoda avec lui; & alors se forma le fameux nouveau Triumvirat par lequel l'Empire fut partagé entre ces trois Généraux.

Les

(t) L. FLORUS IV. DION CASS. XLV. p. 278. & XLVI. p. 314. PLUT. *in Cicerone* p 884. *& Antonio* p. 923 CICERO *in Philippicis*. APPIANUS *de B. Civ.* III. p. 558. 559 &c.

(u) PLUT. *in Antonio & Cicerone*, ibid.

(w) PLUT. *in Cicerone* p. 884 *& Antonio* p. 924. DION CASS. XLVI. p 326. APPIAN. *de B. Civ.* IV. p. 590. *Epit.* LIVII CXX. L. FLOR. IV. 6.

Les proscriptions furent une des premières suites de ce funeste accord. Ils se sacrifierent l'un à l'autre quantité de Nobles Romains. Ciceron entr'autres, ce Prince de l'Eloquence Romaine, y périt par ordre d'Antoine.

An. 43. avant J.C. HYRCAN II. 21.

Ce qui les porta le plus puissamment à faire cet accord, furent les préparatifs que faisoient Brutus & Cassius. Il étoit absolument nécessaire que le parti des Césariens, qu'on attaquoit, demeurât uni pour se défendre. Car ces deux Républicains ayant réussi à se rendre maîtres, l'un de la Gréce & de la Macédoine, & l'autre de la Cilicie, de la Syrie, & de la Palestine; ils avoient déja de puissantes Armées. Brutus avoit (*x*) huit Légions en Macédoine; & Cassius en avoit (*y*) douze en Syrie : de sorte qu'en se joignant, ils alloient avoir une Armée de vingt Légions.

En arrivant en Syrie, Cassius (*z*) avoit trouvé Murcus & Martius Crispus au siége d'Apamée. Ils s'étoient d'abord déclarez pour lui avec toutes leurs troupes. Celles de Bassus l'avoient aussi obligé à en faire autant. La Ville avoit capitulé : & le siége fut ainsi terminé. Cassius se trouva avoir huit Légions, quand il eut ces trois Armées. La Syrie lui fut bientôt soumise; d'autant plus qu'il (*a*) s'y étoit acquis une grande réputation sous Crassus, lorsqu'a-

(*x*) APPIAN. ibid. p. 632.

(*y*) Car il eut trois Légions de Murcus, autant de Crispus, deux de Bassus, & quatre d'Allienus.

(*z*) CIC. *ad Fam.* XII. 11. 12 *in Epistolis ad eum à Cassio missis* APPIAN. *de B. Civ.* III. p. 576. & IV. p. 623. D. CASS. XLVII. p. 339 STRABO XVI. p. 752. 755.

(*a*) DION CASS. XLVII p. 339. & 343.

An. 43. avant J.C. HYRCAN II. 21.

qu'après la défaite de Carres, il avoit sauvé le païs que les Parthes auroient desolé sans lui. Murcus étant (*b*) fort zèlé pour le parti de Cassius, il lui continua le Gouvernement de la Syrie; & lui donna, outre cela, le commandement de sa Flotte. Mais pour Crispus & Bassus, qui ne se soucierent pas de s'embarquer dans cette guerre, ils eurent permission de se retirer.

Cassius (*c*) passa ensuite dans la Phénicie & dans la Judée. Il n'eut pas de peine à s'assurer de l'une & de l'autre. (*d*) Pendant qu'il y étoit, il passa par la Palestine quatre Légions que Cléopatre envoioit d'Egypte au secours de Dolabella. C'étoit Allienus un des Lieutenans de Dolabella qui les commandoit. Cassius les envelopa avec une Armée une fois aussi nombreuse, & les engagea par là à prendre son parti; de sorte qu'il se vit une Armée de douze Légions.

Pour l'entretenir, (*e*) il fut obligé de lever de grosses sommes sur la Province par voye de contribution. La Judée fut taxée pour sa part, à sept-cens talens. Antipater toûjours attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à la paix & au bonheur de son païs, eut soin de trouver promptement cette somme. Il se servit pour la lever des soins de Phasaël & d'Herode deux de ses fils; & de ceux de Malichus & de quelques

(*b*) DION CASS XLVII. p. 343.
(*c*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 18. *& de Bello J.* I. 9.
(*d*) CIC. *ad Fam.* XII. 11. & 12. APPIAN. III. p. 576. & IV. p. 623 624.
(*e*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 18. *& de B. Jud.* I. 9.

ques autres, à qui il assigna à chacun leur dé- An. 43.
partement. Herode fut le premier qui apporta avant J.C. HYRCAN
la sienne ; ce qui le mit bien dans l'esprit de II. 21.
Cassius. Les Villes de Gophna, d'Emmaüs, de Lydde, de Thamna & quelques autres encore, n'ayant pas fourni à tems leur contingent, Cassius fit vendre tous les habitans à l'encan, pour lever la somme que ces Villes de Judée devoient fournir ; & Malichus pensa payer de sa tête la négligence avec laquelle il s'étoit acquité de sa commission. Cassius l'auroit fait mourir, sans que pour le racheter, Hyrcan lui envoya cent talens de sa propre bourse.

Cependant (*f*) Dolabella après avoir aussi été long-tems occupé dans l'Asie propre à lever des contributions, passa dans la Cilicie, & s'y rendit maître de Tarses. De là (*g*) il vint dans la Syrie. Il se flattoit de se faire reconnoître pour Gouverneur à Antioche ; mais on lui en ferma les portes. Il fallut se contenter de Laodicée, où les habitans l'inviterent. Cassius & Murcus, sur les premiers avis qu'ils eurent de ces mouvemens, se rendirent en Syrie pour y mettre ordre ; & laisserent le Gouvernement de la Cele-Syrie à Herode. (*i*) Cassius investit Laodicée par terre, pendant que Murcus la tenoit bloquée par mer. Ils presserent si fort la place, qu'enfin elle fut prise ; & Dolabella, & les autres chefs de son parti, ne trou-

(*f*) DION CASS. XLVII. p. 344.
(*g*) DION CASS ibid. *Lentulus in Epist. apud* CIC. *ad Fam.* XII. 14. & 15. *&* *Cassius* ibid. epist. 13.
(*h*) JOSEPH. ibid.
(*i*) DION CASS. ibid. APPIAN. *de B. Civ.* IV. p. 624.

An. 43. avant J.C. HYRCAN II. 21.

trouverent point d'autre moyen d'éviter de tomber entre leurs mains, que celui de se donner la mort. (*k*) Plusieurs se la donnerent eux-mêmes; quelques autres se firent tuer par leurs esclaves. Pour le reste, Cassius les incorpora dans ses Legions. Ainsi cette guerre fut bien tôt terminée.

Pendant que ceci se passoit en Syrie, Malichus payoit d'une noire ingratitude les obligations qu'il avoit à Antipater en Judée. (*l*) Ces deux hommes avoient été pendant long-tems les plus fermes appuis d'Hyrcan contre Aristobule & ses enfans : & Malichus, après Antipater, étoit celui qui avoit le plus d'autorité sous le Gouvernement de ce Prince. C'étoit un homme rusé & intriguant, qui peu content de se voir second favori, (*m*) vouloit être le premier; d'autant plus qu'il étoit ancien Juif, & que l'autre n'étoit qu'un Iduméen. Pour y réussir, il résolut de se défaire d'Antipater; comptant qu'après cela il se verroit infailliblement à la tête des affaires. Antipater fut averti de son lâche dessein, & songea à le parer. Mais Malichus le vint trouver; & à force de sermens, de protestations, & d'adresse, il persuada à Antipater & à ses fils, qu'il étoit innocent, & ils se reconcilierent. Antipater même le fit de si bonne foi, qu'il lui sauva la vie par son crédit auprès de Murcus; qui, sur les avis qu'il reçut qu'il tramoit quelque chose, vouloit le faire mourir. Malgré cette nouvelle obliga-

ga-

(*k*) APPIAN. ibid. p. 625.
(*l*) JOSEPH. *Antiq* XIV 10.
(*m*) Idem XIV. 18. & *de Bello Jud.* I. 9.

gation, ce ſcelerat ne laiſſa pas de prendre le premier deſſein que l'ambition lui avoit inſpiré. (*n*) Il gagna l'Echanſon d'Hyrcan; & un jour qu'Antipater mangeoit chez ce Prince, il l'y fit empoiſonner. An. 43. avant J.C. HYRCAN II. 21.

Dès qu'Antipater fut mort, Malichus s'empara à main armée du Gouvernement de Jeruſalem. Il tâchoit pourtant encore de faire croire à Phaſaël & à Herode, qu'il n'avoit aucune part à cet empoiſonnement. Herode non ſeulement ne l'en crut pas innocent, mais il vouloit tirer vangeance d'une ſi lâche trahiſon par la force ouverte. Phaſaël, pour éviter une guerre civile, modéra cette ardeur. Il fut reſolu qu'ils vangeroient la mort de leur pere; mais que ce ſeroit par fineſſe, & ſans employer la voye des armes. Ils agirent donc avec lui comme s'ils euſſent été convaincus de ſon innocence. (*o*) Mais Herode ayant inſtruit ſecretement Caſſius de la manière dont ſon pere avoit été empoiſonné, obtint de lui la permiſſion de ſe vanger de l'auteur de ce crime; & Caſſius envoya ordre au Commandant de Tyr de le ſoutenir & de le ſervir dans ſon deſſein.

Après la priſe de Laodicée, tous les Princes & les grands Seigneurs de Syrie & de Paleſtine, vinrent faire leurs complimens à Caſſius & lui apporter des préſens. Hyrcan, Malichus, & Herode s'y rendoient comme les autres. En approchant de Tyr, où ils devoient coucher, Herode invita toute la compagnie à ſouper; & fai-

(*n*) Idem XIV. 19. *&* *de B. J.* I. 19.
(*o*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 20. *&* *de Bello Jud.* I. 9.

An. 43. avant J.C. HYRCAN II. 21.

faisant prendre les devans à ses gens sous prétexte d'aller préparer le repas, il fit communiquer aux Officiers de la garnison Romaine les ordres qu'il avoit reçus de Cassius pour eux. Aussi-tôt on détacha un parti, qui se jetta sur Malichus, en approchant de la Ville, & le tua. S'il eût pu entrer dans la Ville sans accident, son dessein étoit de faire évader un fils qu'il y avoit en ôtage, de retourner en Judée, & de faire soulever le païs contre les Romains; & pendant la confusion où les jettoient les guerres civiles, de se faire Roi de Judée. Mais Herode fut plus fin que lui, & renversa tous ses projets. C'est ce qui arrive assez souvent aux politiques qui forment des projets criminels; tout rusez qu'ils sont, il s'en trouve d'autres encore plus fins qu'eux, & aussi peu scrupuleux, qui les prévienent & les font périr eux-mêmes.

An. 42. avant J.C. HYRCAN II. 22.

Cassius (*p*) ayant fait demander plusieurs fois du secours à Cléopatre, & cette Reine ayant toûjours refusé de lui en donner, il perdit enfin patience, quand il vit qu'elle envoyoit une Flotte aux Triumvirs, & il resolut de lui faire la guerre. César l'avoit remise sur le trône, après la guerre d'Alexandrie; & pour la forme seulement, lui avoit donné pour associé son frere, qui n'avoit alors qu'onze ans. Pendant sa minorité, elle avoit eu toute l'autorité entre les mains; & cela avoit duré jusqu'à

(*p*) APPIAN. *de B. Civ.* IV. p. 624. & V. p. 675.
(*q*) JOSEPH. *Antiq.* XV. 4. PORPHYR *in Gr.* EUSEB. SCALIGERI. (*r*) APPIAN. ibid.
(*s*) PLUT. *in Bruto* p. 995. 996. APPIAN. ibid.

qu'à l'année qui précéde celle-ci. Mais alors, comme il avoit quinze ans, & qu'il étoit par conséquent en âge, selon la coûtume du païs, de gouverner lui-même, & de prendre sa part de l'autorité Royale; (q) elle l'empoisonna, & demeura seule Reine d'Egypte. Comme c'étoit à César qu'elle avoit l'obligation de la couronne, il y avoit de la générosité à elle, de refuser du secours à un homme qui l'avoit assassiné, quoi qu'elle s'attirât un redoutable ennemi sur les bras.

An. 42. avant J.C. HYRCAN II. 22.

(r) Cassius étoit déja en marche pour la châtier, quand (s) des exprès de la part de Brutus, qui arriverent coup sur coup, lui firent rebrousser chemin pour l'aller joindre, & se défendre avec lui contre les Triumvirs, (t) qui avoient quarante Légions, dont ils avoient déja transporté huit en Gréce, & amenoient le reste pour l'accabler. Cassius (u) laissa une Légion à son neveu, à qui il donna le Gouvernement de la Syrie pendant son absence; & alla avec tout le reste joindre Brutus. Ils se rencontrerent (w) près de Smyrne, dans l'Asie Propre. Comme ils étoient maîtres de tous les païs qui sont depuis la Macédoine jusqu'à l'Euphrate, excepté la Lycie, & Rhodes; (x) ils trouverent, qu'il n'étoit pas à propos de laisser derrière eux sans les soumettre, deux Etats maritimes si puissans. Ainsi avant de marcher vers l'Occident, Brutus alla par terre con-

(t) APPIAN. *de B. Civ.* IV. p. 626. (u) Idem ibid.
(w) PLUT. *in Bruto.* DION CASS. XLVII. 345. 346.
(x) APPIAN. *de B. Civ.* IV. p. 627. & seqq. DION CASSIUS XLVII. p. 347.

An. 42. avant J.C. HYRCAN II. 22.

contre la Lycie; pendant que Caſſius avec la Flotte alloit réduire Rhodes. Après s'être aſſurez de ces deux Etats, (*y*) ils ſe rejoignirent à Sardes; & (*z*) allerent enſuite faire paſſer l'Helleſpont à leur Armée, (*a*) qui étoit de près de cent-mille hommes. Octavien & Antoine (*b*) en avoient encore davantage.

Les deux Armées ennemies ſe rencontrerent (*c*) à Philippes, en Macédoine; c'eſt aux habitans de cette Ville que St. Paul a écrit l'Epitre que nous avons. Après un combat opiniâtre, les aſſaſſins de Céſar furent vaincus; & par une juſte retribution de la vengeance Divine, tous deux furent contraints de ſe donner la mort, & ce qui eſt fort remarquable, de la même épée dont ils l'avoient tué. Caſſius fut le premier, & Brutus le ſuivit de près.

Octavien retourna enſuite à Rome; & Antoine paſſa en Aſie, pour remettre l'ordre dans tout l'Orient. On trouve le détail de ces évenemens dans le Vies d'Antoine & de Brutus écrites par Plutarque; on le trouve encore dans Appien, dans Dion Caſſius & dans quelques autres. Mais comme ce n'eſt pas l'Hiſtoire Romaine que j'écris, il me ſuffit d'en dire ce qui peut ſervir à éclaircir l'Hiſtoire des Juifs, qui eſt le véritable but de cet ouvrage. Dès

(*y*) PLUT. *in Bruto* p. 990. DION CASS. ibid.

(*z*) PLUT *in Bruto* p. 1001 & *Antonio* p. 925. APPIAN *de B. C.* IV. p. 636 DION CASS. ibid.

(*a*) APPIEN trouve 97. mille hommes, ſans les corps qui les ſuivoient pour les joindre: *de B. Civ.* IV. p. 640.

(*b*) Antoine dans la harangue qu'il fit aux Grecs d'Aſie à Epheſe, dit qu'ils avoient vingt-huit Légions; &

Dès que Cassius fut parti de Syrie, (*d*) la faction de Malichus à Jerusalem prit les armes pour venger sa mort. Ils engagerent dans leur parti Hyrcan & Felix qui y commandoit les troupes Romaines. Pendant la confusion que causa cette prise d'armes à Jerusalem, un frere de Malichus s'empara de Massada & de quelques autres châteaux de Judée, avec la permission d'Hyrcan. Herode étoit alors auprès de Fabius Gouverneur Romain de Damas, & y étoit retenu par une grande maladie. Phasaël se vit contraint de soutenir tout seul cet orage. Il le fit avec tout le succès qu'il pouvoit souhaiter: car il chassa Felix & tout ce parti-là de Jerusalem. Quand Herode fut revenu les deux freres vinrent bien-tôt à bout de cette faction dans tout le reste du païs; & reprirent Massada, & les autres places dont elle s'étoit emparée. Après cela ils reprocherent avec beaucoup de raison à Hyrcan son ingratitude, de favoriser une faction contr'eux, lui qui devoit tout à l'assistance & au sage ministère de leur pere Antipater. (*e*) Une alliance qui se fit alors entre Herode & Mariamne, petite-fille d'Hyrcan, cimenta leur reconciliation.

An. 42. avant J.C. HYRCAN II. 22.

Mais la paix qui en fut la suite ne dura pas long-tems. La faction opprimée reparut bientôt

& que leur Armée étoit de 170. mille hommes. APPIAN. *de B. Civ.* p. 674.

(*c*) PLUT. *in Bruto* p. 1002. *&* *Antonio* p. 925. DION CASS. XLVII. p. 350. APPIAN *de B. Civ.* IV. p. 654. L. FLOR. IV. 7. VELLEIUS PATERC. II. 70.

(*d*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 20. *&* *de Bello Jud.* I. 10.

(*e*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 21. *&* *de Bello Jud.* I. 10.

An. 42. avant J.C. HIRCAN II. 22.

tôt sous une autre forme. (*f*) Elle fit venir Antigone fils d'Aristobule; & sous prétexte de le remettre sur le trône de son pere, elle excita de grands troubles dans la Judée. Depuis la mort d'Aristobule son pere, & celle d'Alexandre son frere aîné, il avoit des prétentions à cette couronne, que son pere avoit portée. Il étoit soutenu de Marion Roi de Tyr, de Fabius Gouverneur de Damas, & de Ptolemée fils de Mennée, Prince de Chalcis. Le premier prit son parti, parce qu'il étoit ennemi personnel d'Herode. Le second y entra, pour de l'argent, & le troisième, parce qu'ils étoient alliez; car il avoit épousé une sœur d'Antigone. Après l'empoisonnement d'Aristobule, & qu'on eut tranché la tête à Alexandre, à Antioche; dans le triste état où le reste de la famille se trouvoit, ce Ptolemée fils de Mennée, (*g*) envoya Philippion son fils à Ascalon, où la veuve d'Aristobule s'étoit retirée avec ses enfans, les inviter à venir tous à Chalcis, & leur fit promettre de les y entretenir. L'amour avoit beaucoup de part à cette générosité; car il en vouloit à une des filles, nommée Alexandria. Philippion en devint aussi amoureux, & l'épousa en chemin. Le pere le fit mourir, & la reprit pour lui. A cause de cette alliance, il prenoit fort à cœur les interêts d'Antigone. (*h*) On lui mit une Armée sur pied pour faire valoir ses prétentions. Mais à peine étoit-il entré

(*f*) JOSEPH. ibid. (*g*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 13.
(*h*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 21. & *de Bello Jud.* I. 10.
(*i*) PLUT. *in Antonio* p. 925. DION CASS. XLVIII. p. 371. APPIAN. *de B. Civ.* V. p. 671. 675.

entré en Judée, qu'Herode le défit entièrement; reprit tout ce que Marion avoit pris en Galilée; & revint ensuite en triomphe à Jerusalem.

An. 41. avant J.C. HYRCAN II. 23.

Antoine (*i*) étant passé en Asie, après la bataille de Philippes, pour y établir l'autorité du Triumvirat, leva par tout de grosses taxes pour l'entretien des troupes, & pour fournir au luxe dans lequel il donna prodigieusement. Par tout où il passoit dans ce païs, il avoit tous les matins à son lever dans son antichambre, une foule de Rois & de Princes d'Orient, ou d'Ambassadeurs qui venoient lui faire leur cour. Plusieurs ammenoient même leurs femmes & leurs filles, qu'ils sacrifioient sans honte pour avancer leur fortune.

Entr'autres Ambassades, (*k*) il y en vint une composée de plusieurs des principaux de la Nation Juive, qui accusoient Phasaël & Herode d'usurper le Gouvernement sur Hyrcan, & d'en disposer pour leurs interêts particuliers. Mais Herode, qui s'y trouva, eut assez de credit ou d'argent, pour empêcher qu'ils ne fussent écoutez. Antoine (*l*) ayant de grandes obligations à Antipater, dont il avoit reçu de grands services, lorsqu'il commandoit sous Gabinius en Judée, favorisoit ses enfans par reconnoissance; & Herode fut toûjours depuis fort en faveur auprès de lui. Peu de tems après, il vint à Antoine (*m*) une autre Ambassade de la part d'Hyrcan, pour

(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 22. *& de Bello Jud.* L. 10.
(*l*) JOSEPH. ibid.
(*m*) JOSEPH. ibid.

An. 41. avant J.C. HYRCAN II. 23.

pour demander qu'on fît rendre aux Juifs les terres & les païs que Caſſius leur avoit ôtez; & la liberté à ceux de cette Nation qu'il avoit fait vendre avec tant de barbarie & ſi peu de juſtice. On lui accorda l'un & l'autre.

Cléopatre Reine d'Egypte le vint trouver (*n*) à Tarſes. Elle étoit accuſée d'avoir favoriſé le parti de Caſſius. Les charmes de ſon corps & de ſon eſprit allumerent dans le cœur d'Antoine un amour qui dura autant que ſa vie, & qui fut à la fin cauſe de ſa ruine.

En arrivant (*o*) en Syrie, il dépoſa tous les tyrans que Caſſius y avoit établis. Car, en partant pour la guerre contre les Triumvirs, afin de lever de l'argent pour l'entretien de ſes troupes dans cette expedition, (*p*) il avoit formé de preſque tout ce païs-là un certain nombre de Principautez qu'il avoit venduës à l'enchere; & c'étoit ainſi que Marion dont nous avons parlé, (*q*) étoit devenu Roi de Tyr.

A Daphné, près d'Antioche (*r*) il lui vint une ſeconde Ambaſſade de cent des principaux de la Nation Juive, apporter les mêmes plaintes que la première, contre les fils d'Antipater. Antoine les écouta cette fois, & demanda à Hyrcan, qui il croioit le plus propre à gouverner ſous lui. Hyrcan ne balança point à

(*n*) PLUT. *in Antonio* p. 926. DION CASS. XLVIII. p. 371. APPIAN. *de B. Civ.* V. p. 671. 675. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 23.
(*o*) APPIAN. *de B. Civ.* V. 675.
(*p*) JOSEPH. *de Bello Jud.* I. 10.
(*q*) JOSEPH. ibid. & *Antiq.* XIV. 21.

à se déclarer pour les deux freres, à l'un desquels il venoit tout nouvellement de donner sa petite-fille. Antoine déja assez porté pour eux par les raisons qu'on a marquées, prit cette occasion de les faire tous deux Tétrarques, & de leur donner l'administration de toutes les affaires de la Judée. Il fit même arrêter quinze des Députez; & vouloit les faire mourir, sans qu'Herode lui demanda leur pardon. Ils ne cesserent pas pourtant de solliciter encore contre lui; & au lieu des cent premiers, quand (*s*) Antoine vint à Tyr, ils en envoyerent mille, porter les mêmes accusations contre les deux freres. Antoine les regardant comme des séditieux, & non pas comme des Députez, les fit charger par ses gardes; il y en eut quelques-uns de tuez & plusieurs de blessez.

An. 41. avant J.C. HYRCAN II. 23.

Antoine se voyant épuisé d'argent, & n'ayant pas de quoi payer les troupes, (*t*) envoya toute sa cavalerie à Palmyre, pour lui donner le pillage de cette Ville au lieu de paye. C'étoit une ancienne Ville de Syrie, qui avoit autrefois porté le nom de Tadmor. L'Ecriture Sainte (*u*) en parle sous ce nom; & nous apprend que ce fut Salomon qui la fit bâtir dans le désert, après (*w*) qu'il eut fait la conquête du Royaume d'Hamath-Zoba, dans lequel elle étoit située. Quand les Grecs furent les maîtres de ce païs-là, (*x*) ils

(*r*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 23. *& de Bello J.* I. 10.
(*s*) JOSEPH. ibid.
(*t*) APPIAN. *de B Civ.* V. p. 676.
(*u*) *I. Rois IX.* 18. *II. Chron. VIII.* 4.
(*w*) *II. Chron. VIII.* 3.

Av. 41. avant J.C. HYRCAN II. 23.

(x) ils changerent son nom en celui de Palmyre, qu'elle a conservé plusieurs Siècles. Vers le milieu du troisième, elle devint fameuse, parce (y) qu'Odenat & Zenobie en firent le siége de l'Empire d'Orient. Mais quand les Sarrazins sont devenus les maîtres de l'Orient, ils lui ont rendu son ancien nom de Tadmor, qu'elle a toûjours porté depuis. Elle n'est fameuse aujourd'hui que pour ses ruines; (z) qui sont ce qu'il y a de plus beau & de plus magnifique en ce genre; & font bien voir encore la magnificence, la richesse, & la splendeur de cette Ville autrefois si grande & si belle. Elle est à cent vingt-sept milles de Damas, au Nord, à l'Occident de l'Euphrate, & à une journée de ce fleuve. Sa situation est toute pareille à celle d'Ammon en Libye au milieu des déserts. Car (a) elle est bâtie sur une espece d'Isle en terre-ferme, qui se trouve au milieu d'un Ocean de sables ou de déserts sabloneux qui l'environnent de tous côtez. Se trouvant entre deux puissans Empires, celui des Parthes à l'Orient, & celui des Romains à l Occident, quand ils étoient en guerre, elle se trouvoit souvent comme écrasée de leur choc. Mais en tems de paix elle se remettoit bien vîte, (b) par les richesses que lui apportoit son commerce avec ces deux Empires. Les Caravanes de Perse & des Indes, qui viennent à présent se décharger à Alep, s'ar-

(x) PLIN. V. 25.

(y) Vide TREBELLIUM POLLIONEM *in duobus Gallienis*; & FLAVIUM VOPISCUM *in Aureliano*; ZOSIMUM, ZONARAM, *aliosque*.

(z) Voyez ce qui en a été publié dans les Mémoires de

s'arrêtoient alors à Palmyre. De là on portoit les marchandises de l'Orient qui leur venoient par terre, dans les Ports de la Méditerranée, d'où elles se répandoient dans tout l'Occident; & les marchandises de l'Occident leur revenoient de la même manière. Les Caravanes de l'Orient les emportoient chez eux par terre, en s'en retournant. De sorte que comme Tyr, & ensuite Alexandrie, avoient eu autrefois tout le négoce de l'Orient qui se faisoit par mer; Palmyre eut aussi pendant quelque tems seule, tout celui qui se faisoit par terre. Antoine qui savoit que cette Ville étoit fort riche, voulut donc en donner le pillage à sa cavalerie au lieu de paye; & il l'y envoya dans ce dessein. Mais (*c*) les Palmyreniens en ayant été avertis de bonne heure, avoient déja mis à couvert leurs familles & leurs meilleurs effets, de l'autre côté de l'Euphrate, où elle n'osa les poursuivre. Elle s'en retourna donc sans rien faire; & les habitans revinrent chez eux; & outrez du traitement d'Antoine, ils se mirent desormais sous la protection des Parthes; & ce fut la principale occasion de la seconde guerre entre les Romains & eux.

An. 41. avant J.C. HYRCAN II. 23.

Cléopatre accompagna Antoine jusqu'à Tyr; & prit là congé de lui, pour retourner dans ses Etats. La passion qu'elle lui avoit inspirée ne lui permit pas de demeurer long-tems sans se

de la Societé Royale de Londres, où l'on en donne une description.

(*a*) PLIN. ibid.

(*b*) APPIAN. *de B. Civ.* V. p. 676.

(*c*) APPIAN. ibid.

(*d*) APPIAN. ibid.

An. 41. avant J.C. HYRCAN II. 23.

se rendre auprès d'elle. Il laissa (*e*) le Gouvernement de l'Asie mineure à Plancus, & celui de Syrie à Saxa; & la suivit à Alexandrie, où (*f*) ils passerent tout l'hiver dans les plaisirs scandaleux de leurs amours & d'un luxe prodigieux.

(*g*) La Syrie & la Palestine cependant, abimées par les taxes exorbitantes qu'on exigeoit d'elles, ne purent pas demeurer tranquilles. (*h*) Les Aradiens, & quelques autres encore, assommerent ceux qui venoient pour les lever; & après cela se joignirent aux Palmyreniens & aux tyrans déposez: & tous ensemble (*i*) appellerent les Parthes à leur secours, & jetterent par là le païs dans la dernière misere & dans la plus grande confusion. Les Parthes (*k*) passerent l'Euphrate avec une grosse Armée, que commandoit Pacore le fils du Roi, avec Labienus Général Romain du parti de Pompée sous lui. Ce Labienus étoit fils de T. Labienus (*l*) qui avoit été un des Lieutenans de César dans les Gaules, & un de ses plus grands favoris; mais dans la suite il changea de parti, il devint un de ses plus furieux ennemis, & (*m*) fut

(*e*) DION CASS. XL. p. 371. APPIAN. ibid.
(*f*) PLUT. *in Antonio* p. 928. APPIAN. ibid.
(*g*) DION CASS. ibid.
(*h*) EUSEB. *in Chron.* DION CASS. ibid. Les Aradiens étoient les habitans de l'Isle d'Arad en Syrie.
(*i*) APPIAN. ibid.
(*k*) APPIAN. *in Parthicis* p. 155. DION CASS XLVIII. p. 371. PLUT. *in Antonio* p. 927. 929. *Epit.* LIVII CXXVII.
(*l*) CÆSAR. *Comm. de Bello Gall.* VIII. 52. *de Bello Civ.* III. 18. PLUT. *in Cæsare & Pompeio.*
(*m*) HIRTIUS *de B. Hispaniensi*, c. 31.

(*m*) fut tué en combattant contre lui à la bataille de Munda. Son fils, dont nous parlons, qui étoit aussi ennemi de César, avoit été (*n*) envoyé par Brutus & Cassius un peu avant la bataille de Philippes à la Cour du Roi des Parthes solliciter du secours. Il s'y étoit déja rendu quand on y reçut la nouvelle de leur défaite. Il prit le parti d'y rester dans l'état où étoient les affaires. Ce fut lui (*o*) qui porta le Roi Orode à entreprendre cette guerre; & (*p*) il fut envoyé avec Pacore le fils du Roi, pour commander sous ce jeune Prince.

En entrant en Syrie, (*q*) ils battirent Saxa, & l'obligerent à se retirer dans la Cilicie, où Labienus avec une partie de l'Armée le poursuivit & le tua. Après cela (*r*) il parcourut toute l'Asie Mineure, & chassa Plancus du continent dans les Isles; de sorte qu'il soumit tout jusqu'à l'Hellespont & à la Mer Egée. Pacore cependant avec l'autre Armée (*s*) reduisit toute la Syrie & la Phénicie, jusqu'à Tyr qui l'arrêta. Les débris des forces Romaines qui s'étoient jettées dans cette place s'y

(*n*) DION CASSIUS XLVIII. p. 371. L. FLOR. IV. 9. VELLEIUS PATERCULUS II. 78.

(*o*) DION CASS. XLVIII. p. 371.

(*p*) DION CASS. ibid. APPIAN. *in Parth.* p. 156. L. FLOR. IV. 9.

(*q*) DION CASS. XLVIII. p. 372. FLORUS ibid. *Epit.* LIVII CXXVII. VELLEIUS PAT. II. 75.

(*r*) DION CASS. ibid. L. FLOR. IV. 9. PLUT. *in Antonio* p. 929. APPIAN. *in Syr.* p. 120. *& Parth.* p. 156. *& de B. Civ.* V. p. 678.

(*s*) DION CASS. XLVIII. p. 372. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 23. *& de B. J.* I. 11.

s'y défendirent si bien, qu'il lui fut impossible de l'emporter.

An 40. avant J.C. HYRCAN II. 24. Antoine, (t) sur les avis qu'il eut d'Italie, de Syrie & de l'Asie Mineure, quitta Cléopatre au printems pour aller mettre ordre aux affaires, qui alloient fort mal pour lui dans tous ces païs-là. En Italie (u) sa femme Fulvie & L. Antonius son frere, qui étoit Consul l'année précédente, sous prétexte de soutenir ses interêts, étoient entrez en guerre avec Octavien, avoient été battus; & après un long & (w) rude siége dans Perouse, où Lucius s'étoit renfermé, ils avoient été chassez tous deux d'Italie. Pour ce qui est de la Syrie & de l'Asie Mineure, on a déja vû en quel état les choses y étoient. Il (x) alla d'abord à Tyr, dans le dessein de rétablir ses affaires de ce côté-là. Mais à peine y fut-il débarqué, que (y) voyant tout le païs d'alentour entre les mains des Parthes; & (z) recevant en même-tems des Lettres de Fulvie pleines de lamentations de ce que lui faisoit souffrir Octavien, il prit le parti de laisser l'ennemi étranger pour se tourner contre celui du dedans; & fit voile vers l'Italie avec une Flotte de deux-cens voiles. Il y apprit en arrivant (a) la mort de Fulvie à Sicyone:

(t) PLUT. *in Antonio* p. 929. APPIAN. ibid. p. 701. DION CASS. ibid. p. 373.

(u) PLUT. *in Ant.* p. 929. DION CASS. XLVIII. p. 359. & APPIAN. *de B. Civ.* p. 679. VELLEIUS PAT. II. 74.

(w) La place fut prise par famine, & c'est de là qu'est venu le Proverbe *Perusina fames.*

(x) PLUT. & APPIAN. ibid.

(y) DION CASS. ibid.

(z) PLUT. ibid.

cyone: & ſuivit le conſeil de ſes amis qui le porterent à un accommodement avec Octavien en épouſant ſa ſœur Octavie, qui ſe trouvoit veuve par la mort de Marcellus. L'accord ſe fit donc par cette alliance, & ils allerent enſemble à Rome, où le mariage ſe fit avec une grande magnificence. Les Triumvirs firent alors un nouveau partage de l'Empire. Lepidus eut l'Afrique: Octavien la Dalmatie, les deux Gaules, l'Eſpagne, & la Sardaigne: & Antoine tout ce qui étoit par de-là la Mer Adriatique. Il fut par conſéquent chargé de la guerre des Parthes. Octavien le fut de celle qu'il falloit faire pour chaſſer Sextus-Pompée de Sicile. L'Italie demeura commune entre eux-deux, pour y lever les troupes dont ils avoient beſoin dans ces guerres.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

Labienus cependant (*b*) ravageoit impunément toute l'Aſie Mineure: & (*c*) Pacore après avoir emporté Sidon & Ptolemaïs, envoya un détachement en Judée, qui avoit ordre de mettre ſur le trône Antigone fils d'Ariſtobule. Ptolemée fils de Mennée Prince de Chalcis (*d*) étoit mort, cette année; mais (*e*) ſon fils Lyſanias, qui lui ſucceda, ſe trouvant grand ami de Barzapharne, un des principaux Officiers de l'Armée de Pacore, traita avec lui pour

(*a*) Plut. *in Anton.* Appian. *de B. Civ.* V. p. 702. & ſeqq. Livii. *Epit.* CXXVII. Dion Cass. XLVIII. p. 375.

(*b*) Plut. ibid. L. Florus IV. 9. Dion Cass. XLVIII. Appian. *in Syr. & Parth. & de B. Civ.* V. p. 709.

(*c*) Joseph. *Antiq.* XIV. 24. & *de Bello Jud.* I. 11.

(*d*) Joseph. *Antiq.* XIV. 23.

(*e*) Joseph. ibid. 24. & *de Bello Jud.* I. 11.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24. pour Antigone; & moyenant mille talens, & cinq-cens femmes Juives, qu'il s'engageoit de donner aux Parthes, ils devoient le mettre sur le trône de son pere. Le traité ayant été ratifié par Pacore, il envoya de Ptolemaïs le détachement dont j'ai parlé; & en donna le commandement à son Grand Echanson nommé Pacore comme lui. Antigone forma aussi une Armée de Juifs qu'il ramassa principalement autour du mont Carmel; & soutenu avec cela des troupes de l'Echanson (*f*) qui le suivoient, il entra dans la Judée. Il battit les premiers qui se présenterent & les poursuivit jusqu'à Jerusalem, où ils entrerent tous pêle-mêle. Il y eut quantité d'actions entre lui & les deux freres Herode & Phasaël; où ces derniers eurent toûjours l'avantage. Antigone se retrancha sur la montagne du Temple. L'autre parti se saisit du Palais. Les partis qui faisoient de tems en tems des sorties de ces quartiers, causoient de fréquens combats. Cela dura jusques à la Fête de la Pentecôte, qui attira à Jerusalem cette foule ordinaire qui s'y rendoit de toutes parts. Comme ils prenoient tous parti differemment, on s'entretuoit dans tous les quartiers de la Ville; & la confusion augmenta si fort, qu'enfin les deux partis songerent à un accommodement.

Antigone proposa artificieusement, qu'on prît l'Echanson pour arbitre. Il l'avoit suivi, selon ses

(*f*) Pour éviter l'équivoque je ne le nommerai plus autrement, de peur qu'on ne le confonde avec Pacore le fils du Roi.

(*g*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 25. *& de Bello Jud.* I. 11.

ses ordres sans le joindre; & étoit alors campé hors de la Ville. On l'accepta: l'Echanson entra dans la Ville accompagné de cinq-cens hommes de cavalerie. Il alla loger chez Phasaël, où il fut traité en ami, & s'insinua si bien dans son esprit qu'il lui persuada d'entreprendre une Ambassade auprès de Barzapharne qui gouvernoit la Syrie sous Pacore; en l'assurant que c'étoit le moyen le plus sûr d'obtenir les réglemens les plus avantageux pour lui dans cette circonstance. Il l'entreprit donc avec Hyrcan, contre l'avis d'Herode, qui ne voulut pas se fier aux Parthes & blâma extrêmement la facilité de son frere. L'Echanson les escorta avec une partie de sa cavalerie, & laissa le reste à Jerusalem. En Galilée, ils trouverent un autre corps que Barzapharne avoit envoyé pour les escorter le reste du chemin; & l'Echanson les laissa & retourna à Jerusalem. Barzapharne les reçut d'abord fort honnêtement. Mais dès qu'il crut l'Echanson rendu à Jerusalem, & qu'il jugea qu'il se seroit assuré de la personne d'Herode, selon les ordres qu'il lui avoit donnez; (g) il fit arrêter Phasaël & Hyrcan, & les fit mettre aux fers.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 21.

Herode, qui eut le vent de ce qui se tramoit, avant qu'on pût executer ce qui le regardoit, se sauva de nuit de Jerusalem avec toute sa maison, ses meilleurs effets, & tous les soldats qui étoient alors à sa paye: & prit la route de Massada, (h) château bâti sur le som-

(h) JOSEPHE donne une description assez étenduë de cette forteresse, dans le VII. Livre de la *Guerre des Juifs* c. 31. p. 937. & 938. de l'Ed. Grecque.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

sommet d'une haute montagne, à l'Occident du Lac Asphaltite, & la place de tout le païs la plus forte. Il fut attaqué plusieurs fois dans sa marche, & par les Parthes qui le poursuivirent, & par les Juifs même du parti opposé: mais il les repoussa toûjours avec perte de leur côté. Dans une de ces attaques sur tout, à environ sept milles de Jerusalem, il remporta un si grand avantage sur les Juifs du parti d'Antigone qui l'étoient venus charger, que, pour en conserver la mémoire, il y fit bâtir dans la suite (*i*) le fameux Palais d'Herodion.

Son frere Joseph le joignit à Ressa en Idumée, où il lui amena tout ce qu'il avoit pû amasser de troupes pour lui. Mais en aprochant de Massada, il en congedia neuf-mille; parce que la place n'étoit pas assez grande pour les y garder. De ceux qu'il retint, il en mit huit-cens dans le château, avec sa mere, sa sœur, & les autres Dames qu'il avoit amenées de Jerusalem; & après y avoir mis des vivres pour quelques mois, il en laissa le commandement à Joseph; & s'en alla en diligence avec le reste de ses gens à Petra en Arabie, où Malchus avoit succedé à Aretas, & étoit Roi du païs. Comme Herode lui avoit rendu de grands services, il crut trouver dans cette occasion toute la reconnoissance que méritoient les obligations que ce Prince lui avoit: mais il le trouva fait comme la plûpart des hommes, & très-peu disposé à reconnoître un ami dans l'adversité. Dès

(*i*) JOSEPHE nous donne la description de ce Palais, au LIV. de la *Guerre des Juifs* c. 16.

(*k*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 25. & *de Bello Jud.* I. 11.

Dès qu'il eut avis de l'état où se trouvoit Herode, il lui fit dire de se retirer de ses Etats, sous prétexte d'un ordre qu'il en avoit reçu des Parthes. Herode renvoya donc chez eux la plûpart de ceux qui l'avoient suivi, & s'en alla en Egypte. En passant à Rhinocorura, il apprit la mort de son frere Phasaël. An. 40. avant J. C. HYRCAN II. 21.

Les Parthes (*k*) ayant manqué Herode à Jerusalem, pillerent la Ville & la campagne, mirent Antigone sur le trône, comme ils le lui avoient promis; & lui livrerent Hyrcan & Phasaël enchaînez. Phasaël qui savoit bien que sa mort étoit résoluë, se cassa lui-même la tête contre la muraille de la prison, pour ne pas passer par la main du Bourreau. Pour Hyrcan, on lui accorda la vie; mais, pour le rendre incapable du Sacerdoce, Antigone lui fit couper les oreilles, car on sait bien, que, (*l*) par la Loi du Lévitique, il ne falloit pas qu'il manquât un seul membre au Souverain Sacrificateur. Après l'avoir ainsi mutilé, il le rendit aux Parthes, pour l'emmener dans l'Orient d'où il lui seroit impossible de brouiller les affaires en Judée. Ils l'emmenerent effectivement à Seleucie, en s'en retournant. Mais ils revinrent plûtôt qu'ils ne croioient, par une raison indispensable.

(*m*) Antoine, après s'être raccommodé avec Octavien, envoya Ventidius contr'eux en Orient: & ce Général les chassa bien-tôt de toutes les Provinces Romaines. Son passage en Asie

(*l*) *Levit.* XXI. 16--24.
(*m*) PLUT. *in Antonio* p. 930. APPIAN *in Parthicis* p. 156. *& de B. Civ.* V. p. 709.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

Asie (n) fut si prompt, qu'il surprit Labienus & le trouva sans défense. Il n'avoit plus, depuis que les Parthes étoient retournez dans leur païs, que quelques corps composez de déserteurs Romains, & des Asiatiques qu'il avoit levez en Syrie, en Phénicie, & dans l'Asie Mineure, depuis le passage de l'Euphrate. N'osant pas, avec des troupes si peu aguerries, faire tête à une Armée Romaine il défiloit devant eux, jusqu'à ce qu'ayant enfin gagné le mont Taurus, il s'y campa dans un poste si avantageux qu'on ne pouvoit pas le forcer d'en venir à une bataille. De là il envoya demander du secours à Pacore. Il vint une Armée de Parthes, qui méprisant les Romains, à cause des victoires aisées qu'ils avoient remportées contr'eux la campagne précédente, s'engagerent dans une bataille contre Ventidius, sans attendre seulement que Labienus les pût joindre; ils furent punis de leur témérité par une défaite, où la plûpart périrent. Les soldats de Labienus, consternez de cette défaite des Parthes, l'abandonnerent presque tous, & se sauverent où ils purent. Ventidius les poursuivit, en tua quelques-uns, envelopa le reste, & les incorpora parmi ses troupes. Labienus se sauva à la faveur d'un déguisement; & fut quelque tems caché en Cilicie, en changeant perpetuellement de retraite; mais il fut enfin découvert par Démetrius, affranchi de Jules-César, à qui Antoine avoit donné

(n) DION CASS. XLVIII. p. 380.
(o) DION CASS. ibid. APPIAN, *in Parth.* p. 156. *Epit.* LIVII. CXXVII. L. FLOR. IV. 9. PLUT. *in Antonio*, p. 930.

né le Gouvernement de l'Isle de Chypre. On le prit & on le fit mourir. An. 40 avant J.C. HYRCAN II. 24

Après cette victoire (o) Ventidius se trouva maître de toute la Cilicie; & marcha aussi-tôt vers le mont Amanus, qui sépare ce païs de la Syrie. Il y trouva une autre Armée des Parthes commandée par Pharnapate, qui s'étoit saisi des défilez par où il faut passer pour entrer en Syrie, & se mit en devoir de lui disputer le passage. Mais Ventidius chargea ce Général, le tua, & gagna une seconde victoire qui lui ouvrit l'entrée de la Syrie. Alors (p) Pacore lui-même, rassemblant toutes ses forces, repassa l'Euphrate en diligence; & abandonna aux Romains & la Syrie & tout le reste de ce qui étoit en deça de ce fleuve. Tout y rentra dans l'obeissance, excepté les Aradiens qui craignirent qu'on ne leur pardonnât pas d'avoir massacré les Collecteurs des taxes qu'on leur avoit envoyez. Mais la force les réduisit aussi enfin au bout de quelque tems.

Cependant Herode que nous avons laissé à Rhinocorura, (pp) continua son voyage; passa par Péluse, & arriva enfin à Alexandrie, où il s'embarqua pour l'Italie. Il passa par Rhodes, vint à Brindes, & de là se rendit à Rome. Il instruisit Antoine du triste état où il avoit laissé les affaires en Judée, & lui demanda instamment du secours. (q) Antoine avoit eu de l'amitié pour son pere, & il en avoit pour lui per-

(p) DION CASS. XLVIII. p. 382. APPIANUS ibid. JOSEPH. *Antiq.* XIV. 26. *& de Bello Jud.* I. 12.

(pp) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 25. *& de Bello Jud.* I. 11.

(q) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 26. *& de Bello Jud.* I. 11.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24. personnellement. Il fut touché de son malheur; & moyennant une grosse somme qu'il lui promit, il le prit sous sa protection, & fit plus même qu'Herode n'en avoit esperé. Car au lieu qu'il ne se proposoit, tout au plus, que d'obtenir la couronne pour Aristobule frere de Mariamne, qu'il venoit d'épouser, avec l'esperance seulement de gouverner sous celui-ci, comme avoit fait Antipater sous Hyrcan (qq) son grand-pere; Antoine lui fit donner la couronne à lui-même, contre la maxime ordinaire des Romains en pareils cas. Car ils n'avoient pas accoûtumé de passer ainsi par dessus la maison Royale des Royaumes de leur dépendance, & de donner la couronne à un étranger. Mais Octavien ayant aussi été gagné par Antoine, & étant entré sans peine dans ce projet, par reconnoissance pour la famille d'Antipater, dont Jules-César avoit reçu un service si important en Egypte; le credit de ces deux Romains l'emporta aisément dans le Senat. Herode y fut introduit par Messala & par Atratinus, deux Senateurs distinguez, qui étalerent son mérite, & les services que sa famille avoit rendus au Peuple Romain; & firent voir, qu'au contraire Antigone avoit toûjours agi contre leurs interêts. Antigone ajoûta, qu'il lui seroit très-avantageux, dans la guerre qu'il avoit à conduire contre les Parthes, qu'Herode fût Roi de Judée. Aussi-tôt le Senat tout d'un accord lui décerna la couronne; & déclara Antigone ennemi

(qq) Il étoit fils d'Alexandra fille d'Hyrcan; & son pere etoit Alexandre, fils d'Aristobule, frere d'Hyrcan: de sorte qu'il rassembloit en sa personne les droits de deux freres

nemi du Peuple Romain : & quand l'Assemblée se sépara, Herode fut conduit au Capitole par les Consuls & par les autres Magistrats. Il marchoit entre Octavien & Antoine. Le Decret du Senat y fut mis dans les Archives ; & Herode y reçût l'investiture de la couronne de Judée avec les cérémonies & la solemnité qui se pratiquoient à Rome dans ces sortes d'occasions. Après un si heureux succès de sa négociation, il reprit aussi-tôt la route de la Judée, & s'y rendit le plûtôt qu'il lui fut possible. Il ne passa que sept jours à Rome à la poursuite de cette grande affaire : revint à Brindes à ses Vaisseaux l'attendoient ; fit mettre à la voile au premier bon vent ; & arriva à Ptolemaïs vers la fin de l'été ; de sorte qu'il ne mit que trois mois à tout son voyage de terre & de mer.

An. 40. avant J. C. HYRCAN II. 24.

A son retour, il (r) songea d'abord à délivrer sa mere, sa sœur, & ses autres amis, qui étoient bloquées dans Massada. Antigone, (s) dès qu'il se fut retiré, les y avoit assiégées ; & il avoit poussé ce siége avec tant de vigueur, qu'une fois, faute d'eau, Joseph avoit resolu de se faire jour en désesperé au travers des ennemis ; & de s'aller réfugier auprès de Malchus en Arabie. Car il avoit avis, que Malchus s'étoit repenti d'avoir si mal reçu Herode ; & qu'il étoit dans des dispositions favorables pour lui & pour son parti. Mais la nuit avant le jour qu'il avoit pris pour cela, il fit une grosse pluye

freres à la couronne.

(r) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. & *de Bello Jud.* I. 12.

(s) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 26. & *de Bello Jud.* I. 12.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

pluye qui remplit toutes les citernes de la place, & les mit en état de tenir bon jusqu'au retour d'Herode. Celui-ci ayant l'affaire fort à cœur, surtout à cause de Mariamne sa fiancée ; une des plus belles personnes de son tems, & du plus grand mérite, n'oublia rien pour y réussir. Il leva d'abord des troupes ; & prit tout ce qui se présenta tant Juifs qu'étrangers ; & joignant à ces levées quelques troupes que lui prêterent Ventidius & Silon son Lieutenant dans la Palestine ; il se rendit maître de toute la Galilée, à la reserve de quelques places. Après cela, il vouloit marcher à Massada ; mais, ne jugeant pas qu'il fût de la prudence de laisser derrière lui une place aussi forte que Joppe entre les mains de l'ennemi, il commença par la prendre ; & marcha ensuite aussi-tôt pour faire lever le siége. L'ennemi l'abandonna à son approche. Après avoir ainsi dégagé ses parens & ses amis ; il alla prendre Ressa, place forte d'Idumée ; puis retournant joindre Silon, que Ventidius avoit laissé en Judée pour appuyer ses interêts, ils vinrent camper ensemble devant les murs de Jerusalem.

Ventidius après avoir chassé les Parthes de la Syrie, (*t*) étoit venu dans la Palestine, sous prétexte de dégager Joseph dans Massada ; mais en effet pour tirer de ce païs-là tout l'argent qu'il pourroit. En se présentant devant Jerusalem, il avoit si fort intimidé Antigone, que celui-ci lui avoit donné tout l'argent qu'il avoit, pour le faire retirer ; après quoi Ventidius avoit rammené le gros de ses troupes en Syrie, & avoit

(*t*) JOSEPH. ibid.

avoit seulement laissé Silon en Judée avec le reste. Ce fut avec ces troupes que Silon joignit Herode: mais il lui fit plus de mal que de bien. Car, en suivant les traces de Ventidius, il ne songea dans cette guerre qu'aux seuls moyens de remplir ses coffres; prenant d'Herode de fort grosses sommes, pour soutenir ses interêts; & d'Antigone, de plus grosses encore, pour ne les pas soutenir véritablement. Ainsi il trompoit l'un & l'autre; les suçoit jusqu'aux os; & ne rendoit véritablement service ni à l'un ni à l'autre. Il aida pourtant à Herode à réduire la Ville de Joppe; & au retour de Massada, il alla avec lui au siége de Jerusalem. Mais au lieu d'agir de concert avec lui, il fit sous-main exciter des mutineries parmi les soldats, sous prétexte qu'ils n'avoient pas les provisions de bouche néceſsaires; & fit échouer ce siége, qui finit par le pillage & la ruine de Jerico. Il envoya ses troupes dans les quartiers d'hiver, qu'il obligea Herode de leur donner dans l'Idumée, la Samarie, & la Galilée.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

Il naquit cette année (*u*) à Asinius Pollion Consul Romain un fils, à qui il donna le surnom de *Saloninus*, à cause de la prise de Salone Ville de la Dalmatie. Ce fut à l'occasion de cette naissance, que Virgile composa sa quatrième Eglogue; dans laquelle il applique à cet enfant ce qui se disoit alors assez communément du Royaume du Messie, & qui avoit passé de la bouche des Juifs dans celle de tout le monde; que ce Royaume alloit bien-tôt paroître & rapporter au monde la justice & le bonheur

(*u*.) SERVIUS *in Not. ad IV. Eclog.* VIRGILII.

An. 40. avant J.C. HYRCAN II. 24.

heur de l'âge d'or. Il parut bien-tôt que le fils de Pollion n'étoit pas le sujet dans lequel devoit s'accomplir cette prophétie; (*w*) car il mourut neuf jours après sa naissance: mais ce que la voix publique divulguoit alors, fut, en moins de quarante ans, accompli parfaitement dans la naissance de Notre Sauveur: & le Royaume de Christ seroit à la lettre tel que cette Eglogue le décrit, si les hommes vouloient observer ses Loix. Le Paradis se trouve par tout où les hommes se font reciproquement du bien: & l'Enfer où ils se font du mal. A proportion que l'une ou l'autre de ces choses prévalent, nous avons sur la terre, le Paradis ou l'Enfer. La Loi de Christ tend toute à la premiere. Si la droiture, la justice & la charité qu'elle ordonne, étoient observées exactement, tous feroient du bien à tous, & l'on verroit, sur la terre & parmi les hommes, un état de bonheur approchant de celui dont jouïssent les Saints dans le Ciel. Tout ce qu'ont chanté les Poëtes de *leur âge d'or*, & ce qu'ont prédit les Prophétes du *Royaume du Messie*, seroit accompli à la lettre dès cette vie. C'est la corruption des hommes qui empêche que les choses ne soient ainsi. Leur malice, leur violence, leur dureté, mettent des obstacles à ce que produiroit autrement la Loi de Christ; & au lieu d'un Paradis, ces vices produisent un Enfer parmi nous.

Quoi qu'Herode (*x*) eût donné des quartiers d'hiver aux troupes de Silon, il retint les siennes en campagne. Il en envoya une partie dans

(*w*) SERVIUS ibid. ad vers. 1.

dans l'Idumée, sous le commandement de son frere Joseph, pour tenir en bride ce païs-là & y affermir son parti. Avec le reste, il s'en alla à Samarie; où il laissa avec une bonne garde, sa mere, sa sœur, & ses autres amies qu'il avoit amenées de Massada; & entra ensuite dans la Galilée où il enleva à Antigone, Sepphoris, & les autres places qu'il y tenoit encore; & travailla après cela à y détruire les bandes de voleurs & de bandits dont elle étoit fort incommodée. Car ce païs-la étant plein de rochers escarpez, dans plusieurs desquels il y avoit des cavernes assez grandes pour servir de retraite à un grand nombre de gens; cette sorte de canaille faisoit souvent de là des courses dans le plat païs, & plus alors que jamais. Pour exterminer cette engageance, Herode prit toutes ses troupes; & encore n'en eut-il pas trop. Car ces voleurs s'étant tous unis en un corps, lui livrerent bataille, & avoient déja enfoncé & fait plier son aîle gauche, qui étoit perduë, s'il ne fût arrivé en personne à son secours avec un bon corps de troupes. Il les battit alors à son tour, & les poursuivit jusqu'au Jourdain, qu'il leur fit passer & en délivra le païs, à la reserve d'un petit nombre qui regagnerent leurs trous, sans qu'on s'en aperçût.

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

Après cette action, il fit une liberalité à ses soldats qui alloit à cl. dragmes par tête, & les envoya en quartier d'hiver. Il pourvut abondamment & eux & les Romains de Silon des provisions nécessaires dans ces quartiers, par le

(x) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. *& de Bello J.* I. 12.

An. 39 avant J.C. ANTIGONE I.

le moyen de son frere Pheroras; & se servit encore de lui pour faire réparer les fortifications du château d'Alexandrion, & pour y en ajoûter de nouvelles; & dès que la saison le permit, il rentra en campagne pour achever de délivrer la Galilée du reste des voleurs qui lui étoient échapez l'année précédente; & qui ayant repris possession de leurs niches dans les montagnes, incommodoient encore de là le païs. Il n'étoit pas aisé de les aller dénicher dans ces roches où étoient leurs trous. On ne pouvoit pas y monter, elles étoient trop escarpées; ni les escalader, à cause de leur hauteur, & l'on ne voyoit point de moyen d'y entrer non plus par le haut. Il fut obligé de faire une espece de cages, ou de grandes caisses fortes, qu'il remplissoit de soldats, & qu'on faisoit descendre de quelque roc plus élevé, jusqu'à l'entrée de ces cavernes, avec des chaînes & des machines bien cramponées au haut. Il vint enfin à bout par-là, de tous ceux qui étoient dans ces cavernes; & les détruisit, ou les contraignit à se soumettre, & à se rendre; & le païs en fut délivré. Après cette expedition, il retourna dans la Samarie, & commença à agir contre Antigone. Mais il n'eut pas plutôt tourné le dos, que ceux qu'il avoit obligez de passer le Jourdain, le repasserent; & vinrent fondre de nouveau sur ce païs-là. Ils y tuerent Ptolemee à qui il en avoit laissé le Gouvernement, & recommencerent de nouveau leurs ravages ordi-

(y) DION CASS. XLVIII. p. 380. APPIAN. *de B. Civ.* V. p. 716. PLUT. *in Anton.* p. 930.

(z) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. PLUT. *in Ant.* p. 931. APPIAN. *in Parth.* p. 156. DION CASS. XLIX. p. 403. STRA-

ordinaires. Herode revint aussi-tôt les en punir. Il leur fit ce qu'il avoit fait aux autres, les passa presque tous au fil de l'épée, détruisit leurs cavernes, & punit séverement tous ceux du païs qui les avoient assistez; & par cette vigueur, absolument nécessaire, rendit enfin à la Galilée une tranquillité & une sûreté parfaites. An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

Antoine pendant ce tems-là (y) passoit l'hiver à Athénes, avec Octavie sa nouvelle mariée, dans les divertissemens, le luxe, & les mêmes extravagances qu'il avoit passé celui d'auparavant avec Cléopatre à Alexandrie. Il y (y) reçut la nouvelle des deux victoires de Ventidius sur les Parthes, qui lui fournit matière de rejouïssance, & de nouveaux plaisirs. Mais, sur l'avis qu'il eut que Pacore se disposoit à faire une invasion dans la Syrie, il ne voulut pas que son Général cueillit seul tous les lauriers de cette guerre. Il quitta enfin Athénes au printems; & emmena toutes ses troupes en Orient. Ventidius avoit déja remporté une troisième victoire avant qu'il y arrivât, plus grande encore que les précédentes, (z) & suffisante pour vanger la mort de Crassus & la perte de son Armée à Carres. Car la défaite des Parthes y fut tout aussi grande que l'avoit été alors celle des Romains. Pacore & vingt-mille hommes de ses meilleures troupes y périrent. Voici une courte relation de cet événement mémorable.

Ven-

STRABO XVI. p. 751. *Epit.* LIVII CXXVIII. JUSTIN. XLII. 4. JULIUS FRONTIN. *Stratagem.* I. 1. & II. 2. VELLEIUS PATERC. II. 78. EUTROP. VII. 5. 5. OROSIUS VI. 18.

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

Ventidius apprehendant que les Parthes, dont les préparatifs étoient fort avancez, ne le prévinssent & ne passassent l'Euphrate, avant qu'il eût le tems de rassembler en un corps toutes ses troupes dispersées dans leurs quartiers, eut recours à ce stratagême. Il y avoit dans son camp un petit Prince d'Orient sous le nom d'allié, qu'il savoit bien qui étoit entièrement dans les interêts des Parthes, avec qui il avoit des correspondances secretes, par le moyen desquelles il leur donnoit avis de tout ce qu'il pouvoit découvrir des desseins des Romains. Il resolut de se servir de la trahison de cet homme, pour faire donner les Parthes dans le piège qu'il leur tendit. Dans la première conversation qu'il lia avec lui, il feignit de s'ouvrir à lui avec beaucoup de confiance; & lui marqua, qu'il craignoit beaucoup, sur un avis qu'il avoit que les Parthes avoient dessein de passer l'Euphrate, non pas au Zeugma, comme à l'ordinaire, mais beaucoup au-dessus. Car, disoit-il, s'ils passoient au Zeugma, le païs en deça est plein de montagnes, où la cavalarie, qui fait toute la force de leur Armée, ne peut pas nous faire grand mal. Mais, s'ils prennent le passage d'au-dessous; ce ne sont que plaines, où elle aura toute sorte d'avantage contre nous; & il ne nous sera pas possible de leur faire tête. Dès que cette fausse confidence fut finie, l'espion ne manqua pas, comme Ventidius l'avoit bien prévu, d'en aller donner avis fort amplement aux Parthes: & elle y fit tout l'effet qu'il pouvoit souhaiter. Pacore, au lieu d'aller au

Zeu-

(a) DION CASS. XLIX. p. 405 EUTROP. & OROS. ibid.

Zeugma, prit aussi-tôt l'autre route, perdit beaucoup de tems à cause du détour qu'il lui fallut faire, & des préparatifs nécessaires pour y passer le fleuve. Par-là Ventidius gagna quarante jours, qu'il employa à faire venir Silon de Judée, & ses Légions qui étoient dans leurs quartiers de l'autre côté du mont Taurus; & il se trouva en état de bien recevoir les Parthes, quand ils entrerent dans la Syrie.

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

Il employa encore divers autres stratagêmes contr'eux, qui lui réussirent. Enfin, il les défit à platte couture dans la bataille dont j'ai parlé. L'Histoire remarque, que cette célèbre bataille, qui vangea si bien la défaite de Crassus, (a) se donna précisement le même jour de l'année que celle-ci s'étoit donnée quatorze ans auparavant. Ce fut donc au mois de Juin; car ç'avoit été dans ce mois-là que s'étoit donnée celle de Carres.

Orode (b) fut si frappé de la perte de cette bataille, & de la mort de son fils, qu'il en perdit l'esprit. Il fut plusieurs jours sans ouvrir la bouche, & sans vouloir prendre aucune nourriture. Quand l'excès de sa douleur fut assez moderé pour que sa langue se déliât; on ne lui entendoit rien prononcer que le nom de Pacore. Tantôt il s'imaginoit le voir, & l'appelloit. Tantôt il sembloit qu'il s'entretenoit avec lui, qu'il lui parloit, & qu'il l'entendoit parler. Dans d'autres momens, il se ressouvenoit qu'il étoit mort, & versoit des torrens de larmes. Jamais douleur n'a été plus juste. C'étoit pour la Monarchie des Parthes (c) le coup le

(b) JUSTIN. XLII. 4. (c) JUSTIN. XLII. 4.

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

le plus fatal qu'elle eût jamais reçû ; & la perte du Prince n'étoit pas moindre que celle de l'Armée même. Car (*d*) c'étoit le plus digne sujet que la maison des Arsacides eût jamais produit, pour la justice, la clemence, la valeur, & toutes les autres qualitez qui forment le caractère d'un grand Prince. Il s'étoit fait si fort aimer en Syrie par toutes ses belles qualitez dans le peu de tems qu'il y avoit passé, qu'on n'y a jamais vû plus d'attachement pour aucun de leurs Souverains, qu'il en parut pour la personne de ce Prince étranger.

Si Ventidius eût poussé tous les avantages que lui donnoit cette victoire aussi loin qu'il le pouvoit aisément, il eût pû chasser les Parthes de la Mésopotamie & de la Babylonie ; & étendre l'Empire Romain du moins jusques aux bords du Tigre. Mais (*e*) il craignit de s'attirer l'envie d'Antoine ; & se contenta de remettre dans le devoir les Villes de Syrie & de Phénicie qui s'étoient revoltées pendant la dernière guerre : & il étoit pour cela dans la Commagene quand Antoine arriva. (*f*) Antiochus, qui en étoit Roi, avoit pris le parti des Parthes contre les Romains. Ventidius l'en voulut châtier. Il l'avoit déja renfermé dans Samosate sa capitale, & il l'y assiégeoit. Antoine lui enleva l'honneur de cette guerre ; lui ôta le Gouvernement de la Syrie, qu'il avoit à titre de Président ; &, sans lui laisser aucun commandement, il le renvoya à Rome, sous prétexte d'y obtenir le triom-

(*d*) DION CASS. XLIX. p. 404.
(*e*) PLUT. *in Ant.* p. 931. APPIAN. *in Parth.* p. 1156.
(*f*) PLUT. & APPIAN ibid. DION CASS. XLIX.
(*g*) PLUT. APPIAN. & DION CASS. ibid.

triomphe qu'avoient mérité ses victoires. Mais la véritable raison étoit (*g*) qu'il lui envioit la gloire des grands succès qu'il avoit eus; & qu'il vouloit l'éloigner de l'Armée, où son mérite étoit si bien reconnu. Aussi ne l'employa-t'il jamais dans la suite, quoi qu'il se rencontrât bien des occasions où il avoit grand besoin d'un Général aussi capable & aussi experimenté que celui-ci. An. 39. avant J.C. Antigone i.

(*h*) Ventidius fut reçu à Rome avec tous les honneurs que méritoient ses victoires. Non seulement il obtint le triomphe; mais il lui fut accordé avec les applaudissemens de tout le Peuple Romain. Il y a ceci de particulier à son triomphe, qu'il est le seul qui y ait jamais triomphé des Parthes: car ni avant, ni après lui aucun autre n'a eu cet honneur. Une autre chose encore particulière à son triomphe, & qui n'est pas moins remarquable que la premiè-re; c'est (*i*) qu'il parvint à l'honneur du triomphe, après y avoir été mené lui-même autrefois; ce qui n'est aussi jamais arrivé qu'à lui. Car dans la guerre sociale que l'on eut avec les alliez de Rome, qui prétendoient extorquer le droit de Bourgeoisie Romaine, il avoit été pris dans Asculum, la capitale des Piceniens, par Strabon pere de Pompée; & quoique fort jeune encore, il avoit été mené en triomphe devant ce Général; à qui on accorda cet honneur pour cette victoire.

En-

(*h*) Dion Cass. XLIX. p. 404. & seqq. A. Gellius XV. 4.

(*i*) Vell. Paterc. II. 65. Val Max. VI. 9. Plin. VII. 43. A. Gell. XV. 4. Dion Cass. XLIX. p. 405.

An. 39. avant J. C. ANTIGONE I.

Ensuite la Ville dont il étoit, ayant été pillée & ruinée, & sa famille étant tombée par là dans la pauvreté ; il s'étoit trouvé dans la nécessité, pour avoir du pain, de faire un mêtier bien bas. D'abord (*k*) il se mit simple Muletier. Dans la suite, comme c'étoit lui qui étoit obligé de fournir des mulets pour porter le bagage des Magistrats Romains qu'on envoyoit dans des Gouvernemens; César en partant la première fois pour les Gaules, ayant remarqué en lui dans cette occasion une activité & une pénétration peu communes, l'emmena avec lui, & s'en servit dans les guerres qu'il eut à soutenir dans ce païs-là; où la valeur & la capacité de Ventidius le firent avancer si promptement, qu'en passant par tous les grades, il parvint à la qualité d'un des premiers Généraux de César, & se distingua dans ce poste dans toutes les guerres que César eut dans la suite: & à son retour à Rome, il y obtint les Dignitez & les honneurs avec la même rapidité qu'il étoit parvenu aux emplois militaires, ayant (*l*) été fait premièrement Tribun du Peuple, ensuite (*m*) Préteur, & enfin Consul.

Après la mort de César, (*n*) il s'attacha à Antoine, & le servit dans les guerres de Mutine & de Perouse: ensuite il fut envoyé dans l'Orient, en qualité de Lieutenant d'Antoine, & y remporta les victoires dont il s'agit, & pour lesquelles il obtint le triomphe. Il passa à Rome le reste de sa vie, honoré & respecté de

(*k*) A. GELL. XV, 4. (*l*) A. GELL. ibid.
(*m*) DION CASS. XLVII. p. 335. A. GELL. ibid.
(*n*) PLUT. *in Anton.* p. 931.

de tout le monde. (o) Il y fut même enterré aux dépens du Public, qui lui voulut donner cette dernière marque de sa reconnoissance. An. 39. avant J. C. ANTIGONE I.

Herode cependant (p) poussoit la guerre contre Antigone. Antoine envoya Macheras, Général Romain, à son secours, avec deux Légions. Ce Romain en approchant des murailles de Jerusalem, où il vouloit parler à Antigone, fut si outré de ce qu'on l'y reçut par une décharge de pierres & de flêches de dessus le rempart; qu'en se retirant, il fit main basse indifferemment sur tous les Juifs qui se rencontrerent dans sa route, sans s'informer seulement s'ils étoient amis ou ennemis. Cette fureur coûta la vie à plusieurs amis d'Herode, qui se rendit en diligence à Samarie, & de là auprès d'Antoine pour lui en faire ses plaintes. Macheras, averti de ce voyage, prit aussi-tôt la poste; & l'ayant joint, il obtint de lui, qu'il oublieroit le passé, & ils se reconcilierent. Cependant Herode continua son voyage, pour faire sa cour à Antoine. Il avoit laissé le commandement à son frere Joseph, en son absence, mais avec des ordres exprès, de ne rien hazarder jusqu'à son retour.

Il trouva encore Antoine devant Samosate. Il en fut reçu avec beaucoup de marques de distinction: & en recompense, il lui rendit de grands services au siége où il étoit embarqué. Ventidius l'avoit commencé, comme on l'a vû ci-dessus. Le Roi Antiochus avoit offert (q) mille

(o) A. GELL. XV. 4.
(p) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. *& de Bello Jud.* l. 12.
(q) PLUT. *in Anton.* p. 931. *& APPIAN. in Parth.* p. 157.

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

mille talens pour acheter la paix. Antoine qui arriva justement dans ce tems-là, n'en voulut point entendre parler; & après avoir congedié Ventidius, il avoit continué le siége; mais avec encore moins de succès que n'avoit fait l'autre. Les habitans, voyant qu'Antoine rejettoit les offres les plus avantageuses qu'on fût en état de lui faire, se battoient en désesperez, & ils obligerent enfin (s) Antoine à entendre à un accommodement, dans lequel Antiochus ne lui donna pas le tiers de ce qu'il avoit offert au commencement. Encore Antoine fut-il bien aise d'en passer par-là, pour terminer avec honneur un siége, qu'il auroit peut-être été obligé d'abandonner honteusement, à cause du mécontentement de ses propres soldats; car ils étoient outrez de la manière indigne dont on avoit renvoyé Ventidius, sous qui ils avoient remporté de si belles victoires; & ce mécontentement faisoit que les ordres ne s'executoient pas avec la vigueur & le soin nécessaires pour les faire réussir.

Après l'accommodement, Antoine (s) nomma Sosius pour gouverner en son absence la Cilicie, la Syrie, & la Palestine; & lui laissant le commandement des troupes, il (t) s'embarqua pour Athénes, & se rendit de là à Brindes, où il devoit avoir une conference avec Octavien; mais ne l'y trouvant pas au tems marqué

(r) PLUT & APPIAN. ibid DION CASS. XLIX. p. 405.
(s) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27. *& de Bello Jud.* I. 13.
(t) PLUT. *in Anton.* p. 921. APPIAN. *de Bello Civ.* V. p. 717. DION CASS. XLVIII. p. 385.
(u) JOSEPH. *Antiq* XIV. 27. *& de Bello Jud.* I. 13.
(*) [Il est vrai semblable qu'il faut traduire une Légion,

marqué pour leur entrevuë, il revint sur ses pas à Athénes, & de là à Alexandrie, où il passa l'hiver avec Cléopatre, dans les mêmes plaisirs & les mêmes folies qu'il avoit fait deux ans auparavant. An. 39. avant J.C. ANTIGONE I.

Pendant l'absence d'Herode, (u) Joseph oublia ses ordres, & forma une entreprise contre Jerico, où il mena ses propres troupes, & cinq Cohortes de Machéras. Il y donna dans une embuscade, où il fut tué, & la plûpart de ses troupes y resterent. Cet accident fit soulever les mécontens en Galilée & en Idumée. Herode en revenant en reçut la nouvelle à Daphné, près d'Antioche. Il s'y rendit incessamment pour y apporter quelque remede. En arrivant au mont Liban, il y leva huit-cens hommes, & prenant avec cela une Cohorte (*) Romaine, il marcha vers Ptolemaïs, & de là il commença la guerre contre les révoltez de Galilée. Avec le secours d'une nouvelle Cohorte d'Antoine, qui lui vint encore, il les obligea bientôt à se soumettre à lui dans cette Province. Il alla ensuite à Jerico pour vanger la mort de son frere Joseph; mais bien loin d'y réussir, les Antigoniens qui étoient fort superieurs en nombre, mirent ses troupes en déroute, & lui-même fut blessé dans l'action. Il forma ensuite un corps plus considerable, & se remit bien-tôt en état de pousser la guerre plus vigou-

gion, & non pas une Cohorte, qui n'étoit composée que d'environ 600. hommes; ce qui n'auroit pas été un renfort assez considerable pour Herode. Le mot Grec τάγμα, qui est dans le texte de JOSEPHE, signifie aussi une Légion, comme l'a remarqué NORIS *in Cenotaphiis Pisanis* p. 256.]

An. 39. avant J.C. ANTIGONE I. vigoureusement. Et voyant que Pappus, un des Généraux les plus considerables d'Antigone, avoit contre lui le gros de l'Armée ennemie, il lui livra bataille, & remporta sur lui une victoire complette; où Pappus lui-même fut tué dans la déroute, & la plûpart de ses troupes y périrent. Sans la rigueur de la saison qui approchoit, il seroit allé, aussi-tôt après cette action, à Jerusalem; & auroit mis fin à la guerre, par la prise de cette Ville. Mais les soldats ne pouvant plus tenir la campagne, il fut obligé de les mettre en quartier d'hiver; & de remettre à une autre année ce qui lui restoit encore à faire pour terminer la guerre.

An. 38. avant J.C. ANTIGONE 2. Dès que le printems fut venu, Antoine (w) se rendit d'Alexandrie à Athénes, où il avoit laissé Octavie, en partant pour la Syrie. Il l'emmena cette fois-ci en Italie, & se fit escorter par une Flotte de trois-cens voiles. Il débarqua à Tarente. Il offrit sa Flotte à Octavien pour lui aider à accabler S. Pompeius. Mais Octavien, par pure jalousie, la refusa; & ce refus pensa les brouiller de nouveau; car il réveilla divers autres sujets de plainte qu'ils croioient avoir l'un contre l'autre: mais Octavie en se rendant médiatrice entre son frere & son mari, raccommoda cette affaire. Et comme les cinq ans, pour lesquels le Peuple avoit accordé aux Triumvirs le Gouvernement absolu de l'Empire, alloient expirer, ils (x) prolongerent ce terme, de leur propre autorité, &

(w) PLUT. *in Anton.* p. 931. APPIAN. *de B. Civ.* V. p. 725. DION CASS. XLVIII. p. 390.
(x) PLUT. & APPIAN. ibid.

& y en ajoûterent cinq autres ; ils se crurent en droit de le faire, pendant qu'ils étoient en possession de la Souverainté. An. 38. avant J.C. ANTIGONE 2.

Après cela Antoine (*y*) retourna en Syrie faire des préparatifs pour la guerre des Parthes. Octavie l'accompagna jusqu'à Corcyre : mais il ne voulut pas qu'elle allât plus loin, pour ne la pas exposer aux dangers de cette expedition : il la renvoya en Italie, pour y rester jusqu'à la fin de cette guerre ; & la confia, elle & ses enfans, aussi bien que ceux qu'il avoit eu de Fulvie, aux soins d'Octavien.

Pendant qu'Antoine retournoit en Syrie ; (*z*) Octavien épousa Livie Drusille, fille de L. Drusus, qui s'étant trouvé du nombre des proscripts sous le Triumvirat, s'étoit réfugié auprès de Brutus & de Cassius. Après leur défaite à Philippes, ne sachant où trouver un asyle, il se tua lui-même d'un coup d'épée au travers du corps. Elle avoit eu pour mari Tibere Neron, dont elle eut Tibere César, qui succeda à Auguste. Dans la brouillerie qui étoit survenuë entre Octavien & Fulvie, première femme d'Antoine, Neron avoit pris le parti de la dernière : de sorte qu'après la prise de Perouse, il avoit été contraint de sortir d'Italie, & d'emmener sa femme & son fils Tibere qui n'étoit encore qu'un enfant. Mais ayant été compris dans l'accommodement d'Octavien & d'Antoine, ils étoient revenus à Rome, où Auguste étant

(*y*) DION CASSIUS. XLVIII. *in fine.* PLUT. & APPIANUS ibid.

(*z*) DION CASSIUS XLVIII. p. 383. SUET. *in Octav.* 62. *& in Tiberio* 4.

An. 28. avant J.C. Antigone 2.

étant devenu amoureux d'elle, Tibere, pour acheter sa faveur, la lui ceda de bonne grace; & Octavien l'épousa, quoi qu'elle fût grosse de six mois de son premier mari. L'incident de cette grossesse differa pourtant un peu le mariage. Il fallut consulter les Pontifes sur la validité d'un mariage contracté avec cette circonstance. Ils répondirent, que les Loix défendant ces sortes de mariages, uniquement à cause de l'embarras où l'on se trouveroit à déterminer à qui appartient l'enfant qui doit naître; une grossesse de six mois ne laissoit point de lieu de douter que celui dont Livie étoit grosse n'appartînt à son premier mari. Là-dessus Octavien l'épousa aussi-tôt après cette décision; & au bout de trois mois elle accoucha d'un fils, dont il sera parlé dans la suite de cette Histoire sous le nom de Drusus. Cet enfant fut envoyé à Tibere son propre pere. Mais venant à mourir peu de tems après, ce fils & l'autre qui étoit né avant le mariage furent mis entre les mains d'Octavien, à qui leur pere en avoit laissé la tutelle par son testament, pour en prendre soin & les faire élever.

Octavien avoit d'un premier lit une fille nommée Julie. Il avoit repudié sa mere Scribonia, à cause de sa mauvaise humeur. Mais il garda Livie tant qu'il vêcut, quoi qu'il n'en eût point d'enfans; & elle trouva le secret de retenir son cœur jusqu'à la fin.

He-

(zz) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 27 *in fine & de B. J.* I. 13.

(a) Son nom en Hebreu est *Miriam*, en Grec *Maria*; dans JOSEPHE elle est toûjours appellée *Mariamme* Les Auteurs Latins la nomment ordinairement *Mariamne*.

Herode. (zz) qui pendant l'hiver avoit fait de grands préparatifs pour cette campagne, l'ouvrit enfin par le siége de Jerusalem qu'il alla investir avec une belle & nombreuse Armée; & fit d'abord commencer les ouvrages nécessaires suivant la méthode qui étoit en usage alors pour attaquer des places.

An. 38. avant J.C. ANTIGONE 2.

Pendant qu'on y travailloit il alla faire un tour à Samarie; & y consomma enfin son mariage avec (a) Mariamne. Il y avoit déja quatre ans qu'ils étoient fiancez. Les embarras qui lui étoient survenus avoient empêché jusque-là qu'on n'en vînt à la conclusion. Elle étoit fille d'Alexandre fils du Roi Aristobule, & d'Alexandra fille d'Hyrcan II. & se trouvoit ainsi petite-fille (b) de ces deux freres. C'étoit une femme d'un beauté & d'une vertu extraordinaires, qui avoit avec cela tous les agrémens & toutes les belles qualitez acquises, dans un degré éminent. L'attachement qu'avoient les Juifs pour la famille des Asmonéens fit croire à Herode, qu'en l'épousant il n'auroit pas de peine à gagner leur affection: & ce fut une des raisons qui le déterminerent à consommer alors ce mariage.

A son retour au siége (c) Sosius, le Gouverneur de la Syrie, le vint trouver. Il avoit reçu des ordres positifs d'Antoine, de faire tous ses efforts pour réduire Antigone, & mettre Herode en pleine possession du Royaume de Judée. Il amena pour cet effet ses meilleures

(b) Hyrcan & Aristobule étoient freres; fils tous deux d'Alexandre Jannée & d'Alexandra sa femme.
(c) JOSEPH. *de Bello Jud.* Ibid *& Antiq.* XIV. 28.

An. 38. avant J.C. ANTIGONE 2. leures troupes; & les ayant jointes à celles d'Herode, ils pousserent de concert le siége de Jerusalem avec la derniere vigueur, & avec une nombreuse Armée Leurs troupes faisoient (*d*) onze Légions, & six-mille hommes de cavalerie, sans compter les troupes auxiliaires de Syrie. La place tint pourtant plusieurs mois contr'eux, avec beaucoup de résolution; & si les assiégez eussent été aussi habiles dans le mêtier de la guerre & dans l'art de défendre les places, qu'ils étoient braves & résolus, on ne l'auroit pas emportée. Mais ils n'avoient que de la bravoure; il n'y avoit ni bon ordre ni conduite, qui sentît son homme de guerre, qui a appris le mêtier. Les Romains en savoient bien plus qu'eux; & emporterent ainsi la place (*dd*) au bout d'un peu plus de six mois de siége.

An. 37. avant J.C HERODE LE GRAND 1. Elle ne fut prise que l'année qui suit celle où nous sommes à présent. Alors (*e*) les Juifs étant forcez dans tous leurs postes, l'ennemi y entra de tous côtez & s'en rendit maître; &, pour se vanger de l'opiniâtreté de la resistance qu'on leur avoit faite, & des peines qu'ils avoient souffertes pendant un siége si long & si laborieux, ils remplirent tous les quartiers de

(*d*) Le nombre d'hommes qui composoit une Légion n'étoit pas bien fixe. Tantôt c'étoit quatre mille, tantôt cinq, & même jusqu'à six. Sur le pied le moins haut, cette Armée, en y comprenant la cavalerie & les troupes auxiliaires, étoit du moins de soixante-mille hommes.

(*dd*) C'est-à-dire, en commençant à compter du moment que la place avoit été investie par Herode: un peu avant que Sosius le joignit, & lui aidât à conduire le siége.

de la Ville de sang & de carnage, & pillerent & détruisirent tout. Herode fit tous ses efforts pour empêcher l'un & l'autre, mais inutilement; car Sosius, non seulement ne faisoit pas comme lui, mais excitoit même le soldat, déja assez animé de lui-même, à commettre toutes ces brutalitez. Herode alla lui en faire ses plaintes, & lui représenter que si on abandonnoit ainsi la Ville au pillage, & au carnage; les Romains ne le feroient Roi que d'un désert; & le pria d'arrêter la fureur & l'avarice du soldat. Mais on lui dit, pour toute réponse; qu'il falloit bien que le soldat eût le pillage de la Ville qui étoit dû à ses peines & à sa valeur. Il fut obligé pour la racheter du pillage, de promettre un équivalent en argent; & empêcha par-là l'entière ruine de cette Ville.

An. 37. avant J. C. HERODE LE GRAND I.

Antigone, voyant tout perdu, (*f*) se rendit à Sosius, & se vint jetter à ses pieds de la manière la plus soumise & la plus humiliée. Mais Sosius méprisant sa lâcheté & sa bassesse, le rejetta avec dédain; & regardant cette conduite comme une action de femme & non pas d'un homme de cœur, (*g*) il l'appella *Antigona* au lieu d'*Antigonus*, pour exprimer son mépris, & ordonna en même tems qu'on lui mît

(*l*) JOSEPH. *Antiq.* XIV. 28. *& de Bello Jud.* I. 13. DION CASS. XLIX. p. 405.

(*f*) JOSEPH. ibid.

(*g*) *Antigonus*, est le masculin, ou le nom de l'homme: *Antigona*, le feminin, ou le même nom appliqué à une femme; & ne se peut dire que d'une femme. [Au lieu qu'*Antigone*, en François, pourroit se dire également d'un homme ou d'une femme.]

An. 37. avant J.C. HERODE LE GRAND I.

mît des chaînes: & dès qu'Antoine fut arrivé à Antioche, à son retour d'Italie, il lui envoya son prisonnier. Antoine (*h*) d'abord vouloit le reserver pour son triomphe. Mais Herode, qui ne se croioit pas en sûreté, tant que ce reste de l'ancienne famille Royale vivroit, ne lui donna point de repos qu'il n'eût obtenu la mort de ce pauvre Prince; pour laquelle il donna même une grosse somme d'argent. On lui fit son procès dans les formes. Il fut condamné; & la sentence (*i*) s'executa de la même manière que contre un criminel du commun, avec les verges & la hache du Licteur; traitement que les Romains n'avoient jamais fait jusqu'alors à aucune tête couronnée. Ainsi finit le regne des Asmonéens, après avoir duré (*k*) cent vingt-neuf ans, à prendre le commencement au Gouvernement de Judas Maccabée. Ce sera aussi par là que je finirai ce quinzième Livre.

(*h*) JOSEPH. *Antiq.* XV. 1. *&* *de B. J.* I. 13.
(*i*) JOSEPH. ibid PLUT. *in Anton.* p. 932. DION CASS XLIX. p. 405.
(*k*) JOSEPHE dans ses *Antiquitez* (XIV. 28.) n'en donne que 126. Mais c'est qu'il ne les fait commencer que quand Judas fut confirmé dans le Gouvernement, par la paix qu'il fit avec Antiochus Eupator, trois ans après qu'il eut commencé à s'en charger.

Fin du Livre XV. & du Tome V.





